

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion des 22 et 23 avril 2025

==--==--==--==

PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental des 22 et 23 avril 2025 sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 10.

Nombre de membres en exercice : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DAR COURT, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT.

Absent(e)(s) : Claudine DEROEUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

*La séance est ouverte à 11 heures 10 sous la présidence de M. Christian POIRET,
Président du Conseil départemental du Nord*

M. LE PRESIDENT.- Bonjour mes chers collègues. Je laisse la parole à Maël GUIZIOU, qui procèdera à l'appel.

Mes chers collègues, je laisse la parole à Maël GUIZIOU, qui va procéder à l'appel.

(Monsieur GUIZIOU procède à l'appel).

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, pour ce qui est des prises de parole dans le cadre de cette séance plénière budgétaire, le groupe socialiste républicain citoyen s'exprimera en premier, le groupe communiste et républicain L'humain d'abord en deuxième, le groupe Europe Écologie les Verts Génération.s en troisième, et le groupe Union Pour le Nord en quatrième.

Cette séance apparaît particulière, puisqu'il s'agit de la dernière de Bernard BAUDOUX, qui a malheureusement fait le choix de nous quitter, pour passer davantage de temps dans l'Avesnois. Nous aurons l'occasion d'en discuter demain, mais je tenais à le saluer, au vu du nombre de séances auxquelles il a participé.

Bernard BAUDOUX.- 25 ans, oui.

M. LE PRESIDENT.- Je tenais également à saluer Madame la ministre, Valérie LETARD, qui nous fait le plaisir de sa présence. Merci à toi.

Commençons par le premier point à l'ordre du jour. Je laisserai la parole à Loïc CATHELAIN, qui vous présentera le budget 2025.

Nous avons mis un certain temps à le réaliser, avons dû le reporter, afin de disposer de l'ensemble des éléments, de le cadrer autant que possible.

Loïc CATHELAIN.- Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit du quatrième budget de ce mandat. Il fut préparé aux côtés des services dans un contexte très contraint, avec un calendrier serré.

Tout d'abord, je tiens donc à remercier sincèrement les équipes pour leur travail considérable. Nous préparons ce budget depuis juin 2024, et Dieu sait que ce fût compliqué.

Je vous ai déjà effectué une première présentation au cours de notre débat d'orientation budgétaire. Je n'enlèverais pas une virgule aux propos que je vous ai exprimés il y a trois semaines. Entre le conseil et la commission, nous avons eu deux semaines, cela s'est donc opéré rapidement.

Comme je vous l'ai déjà exprimé, l'instabilité politique et la dégradation des finances de l'Etat ont occasionné des répercussions pour l'élaboration de ce budget. De fait, nous sommes fortement dépendantes des données nationales.

Pour autant, malgré nos difficultés, nos lourdes contraintes financières, nous parvenons tout de même à construire un budget à la fois sincère et équilibré, qui nous permet de préserver l'ensemble de nos politiques publiques départementales pour les Nordistes.

Cela n'aurait pas été possible sans la gestion responsable que nous avons eue ces dernières années.

Nous avons donc dû composer avec plusieurs facteurs exogènes, dont un contexte de forte instabilité politique au niveau national. Pendant un an et demi, nous avons eu quatre premiers ministres, une conjoncture économique également défavorable, avec notamment une prévision de croissance faible, revue à 0,7 % par la Banque de France en 2025, d'autant que les dernières annonces du Gouvernement ne nous rassurent pas sur la croissance future.

De plus, nous avons fait face à une hausse constante des allocations individuelles de solidarité, avec notamment une augmentation de 19 M€ de la prestation de la compensation du handicap, la PCH.

Au-delà de ces facteurs exogènes, nous avons également dû subir des décisions nationales non concertées, imposées, à l'image du gel de la dynamique de la TVA sur la valeur ajoutée, alors que la croissance est en berne, et contrairement à la promesse initiale d'une dynamique lors du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Par ailleurs, de nouvelles dépenses se retrouvent peu, voire non compensées, telles que l'avenant 43, le Ségur, et dernièrement la hausse de la cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des Collectivités Locales, qui représentera, à terme, un coût de 26 millions d'euros. J'y reviendrai.

On estime le coût supplémentaire de ces dépenses imposées par l'Etat et non compensées à 167 millions d'euros, pour cette seule année.

Nos recettes de fonctionnement s'établissent à 3,285 milliards d'euros, quand nos dépenses de fonctionnement s'établissent à 3,083 milliards d'euros.

Si nous parvenons à atteindre l'équilibre budgétaire, cela s'explique par la gestion responsable menée par l'exécutif depuis 2021.

La reprise de près de 70 millions d'euros de nos provisions nous permet d'atteindre tant bien que mal cet équilibre. Cela laisse envisager un rétablissement des épargnes avec une épargne brute à 169 millions d'euros, et une épargne nette à 31 millions d'euros.

Nous adaptons nos dépenses d'investissement à hauteur de 265 millions d'euros, hors dette.

Cette gestion responsable nous a permis d'effectuer des provisions au moment des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux). Nous les remettons cette année dans le budget, à hauteur de 70 millions d'euros, afin d'atteindre l'équilibre, de disposer d'un budget sincère, et de pouvoir maintenir nos politiques publiques.

Nous ferons un point sur les recettes de fonctionnement. Sur ce graphique, vous pouvez prendre connaissance de l'évolution de la courbe des recettes réelles de fonctionnement, en millions d'euros.

Les orientations 2025 prévoient donc 3,285 milliards d'euros de recettes, en tenant compte de la reprise de nos provisions. La ligne en pointillés représente nos recettes sans les reprises successives de nos provisions. On peut donc constater que, depuis 2023, la mobilisation des provisions apparaît nécessaire pour équilibrer notre budget. Il s'agit d'une forme d'épargne de précaution, que nous utilisons au regard du contexte.

L'effet ciseaux devient désormais un problème structurel insoutenable si l'on constate une baisse de certaines de nos recettes de fonctionnement comme la dotation globale de fonctionnement, la fraction de TVA (Taxe à Valeur Ajoutée), ou encore le fonds de péréquation des DMTO. Ces recettes apparaissent, au global, plus élevées que nos dépenses, mais il faut prendre en compte la reprise de près de 70 millions d'euros de nos provisions. Ces recettes demeurent donc insuffisantes au regard de nos besoins.

Pour information, les baisses de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) cumulées annuellement par rapport au montant de 2012 représentent une perte de 1,5 milliard d'euros pour le département du Nord, et ce sans prendre en compte l'inflation. Il faudrait ajouter à cela les dépenses non compensées, qui, comme je vous l'indiquais, représentent une perte de 167 millions d'euros pour le département.

Au sujet de la répartition de nos recettes de fonctionnement, celles-ci sont composées pour plus de la moitié de fiscalité indirecte. On trouve ensuite diverses dotations et compensations, puis des recettes sociales, parmi lesquelles les concours de la CNSA pour l'autonomie, les recettes de fiscalité directe, une part de péréquation, et, enfin, les recettes d'ingénierie financière.

Par ailleurs, les droits de mutation à titre onéreux font partie de nos recettes de fiscalité indirecte. On constate, au compte administratif 2024, une baisse des DMTO d'au moins 4,5 % par rapport à 2023, ce qui représente pour le département du Nord une perte de 15 millions d'euros. Nous devrions constater 318 millions d'euros de recettes au compte administratif.

Le contexte mondial instable n'encourage pas une reprise franche du marché de l'immobilier pour le second semestre 2025. Nous avons voté à l'unanimité le 31 mars dernier l'augmentation du taux des DMTO de 4,5 % à 5 %. En prenant en compte la mise en vigueur de cette mesure au 1er mai, les DMTO sont prévus à hauteur de 355 millions d'euros pour ce budget, comprenant le gain d'environ 11,7 millions d'euros, lié au décalage des taux.

Le caractère volatil de certaines de nos recettes, comme les DMTO ou la fraction de TVA que nous récupérons, ne nous permet pas de nous assurer sur le long terme de ressources pérennes. En ce sens, le mode de financement des départements connaît un problème structurel, avec des recettes bien trop fluctuantes.

A cet égard, je rappellerai que, depuis la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2023, le département du Nord a perdu toute fiscalité directe avec pouvoir de taux. Ainsi, nous ne sommes riches que de ce que l'Etat daigne nous conférer, et, pour d'autres recettes, nous dépendons de la conjoncture économique.

Pour ce qui est de nos dépenses de fonctionnement, elles devraient atteindre, en 2025, 3,083 millions d'euros hors dette, en hausse de 1,9 %, ou 58 millions d'euros, par rapport au budget 2024.

Vous trouverez la répartition des dépenses de gestion par politique. 75 % de nos dépenses sont fléchées sur les solidarités humaines, ce qui représente 2,328 milliards d'euros. En effet, protéger les personnes les plus fragiles constitue l'ADN de notre département. Pour le reste, les finances et les moyens généraux représentent 20 % de nos dépenses de gestion, et la solidarité territoriale 4,5 %.

Reprenons désormais les principales évolutions des dépenses de fonctionnement. L'enfance, la famille et la jeunesse voient leur budget augmenter de 30,8 millions d'euros par rapport à 2024. On note une augmentation totale de ce budget de 133,5 millions d'euros, ou 25 %, depuis 2021. Ces moyens sont notamment dédiés à l'accueil des enfants en établissement, ainsi qu'à différents dispositifs.

En 2024, nous avons poursuivi notre mobilisation pour développer de nouvelles réponses institutionnelles : 188 nouvelles places d'accueil en établissement ont été ouvertes, portant à 507 le nombre total de places ouvertes depuis le plan d'urgence de 2022. 120 mesures d'intervention renforcée à domicile ont été créées, portant à 540 le nombre total de mesures ouvertes depuis le plan d'urgence de 2022.

Pour répondre aux besoins toujours plus importants des enfants à protéger, le département trouve des solutions et innove, en mettant à disposition des logements de fonction vacants, ce qui a permis de créer 78 places supplémentaires pour les enfants de moins de dix ans.

Un constat demeure : du fait de ces besoins croissants, les services de l'ASE connaissent un pic d'activité.

Concernant l'accueil des mineurs non accompagnés, les dépenses d'hébergement se trouvent en très forte augmentation. Il est ainsi prévu 29 millions d'euros de dépense contre 1,6 millions de recette. En d'autres termes, la compensation versée par l'Etat couvre à peine 5,5 % de nos besoins, ce qui apparaît bien trop faible. En septembre 2024, 30 mineurs étaient pris en charge par les services du département alors qu'en janvier 2023, ils étaient 817. Le dispositif d'accueil se trouve aujourd'hui saturé.

Le budget des seniors et des personnes en situation de handicap augmente de 14,3 millions d'euros, notamment du fait du choix d'un soutien renforcé aux services d'autonomie à domicile. Le budget des Ressources Humaines se trouve lui en hausse de 9,5 millions d'euros. Comme je vous l'indiquais, cela comprend la hausse des cotisations à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales), de douze points sur quatre ans, ce qui représente un coût annuel supplémentaire de 6,5 millions d'euros.

Le budget pour l'insertion et le retour à l'emploi augmente de 7,7 millions d'euros, autour d'actions dans le cadre du pacte local des solidarités. En revanche, le budget RSA baisse d'un million d'euros.

L'offre de soin se trouve en hausse de 1,6 million d'euros, avec la poursuite du déploiement des maisons Nord Santé sur l'ensemble du territoire, ce qui souligne l'existence d'une politique volontariste au service des Nordistes. Ainsi, des ouvertures sont prévues à Cappelle-la-Grande dans les Flandres et à Fesmy dans l'Avesnois.

Au sujet du RSA, son financement diminue grâce aux efforts fournis sur cette politique volontariste mise en œuvre à travers les maisons Nordemploi. Je tiens à souligner ici que les services départementaux y sont particulièrement impliqués. 620 millions d'euros sont donc inscrits pour son versement en 2025.

Nous croyons à l'insertion sociale par le retour à l'emploi, par un travail sur l'accompagnement des allocataires. 90 301 foyers ont été payés au 31 décembre 2024. Pour rappel, ce nombre atteignait les 112 000 foyers allocataires dix ans auparavant. Le travail accompli a ainsi permis de diminuer de plus de 15 % le nombre de foyers allocataires au RSA depuis le 1er janvier 2021. Je me permets de le souligner, car je n'ai pas vu ce succès beaucoup relayé dans la presse : il me semble que, si l'Etat diminuait le chômage de 15 %, on en parlerait à la télévision. Je remercie les services, la majorité, et plus particulièrement la vice-présidente en charge de l'insertion Doriane BECUE, pour leur travail considérable.

Aussi, à l'instar des autres départements, nous avons décidé que le Nord ne financerait pas la revalorisation de 1,7 % du RSA au 1er avril 2025.

Concrètement, depuis cette date, nous ne versons pas cette revalorisation à la caisse d'allocations familiales. Les allocataires, eux, continueront de percevoir leur allocation. Cette réaction des départements de France apparaît tant unanime que transpartisane. Il s'agira désormais de respecter le principe suivant : celui qui décide paye. Je tiens à l'affirmer ici : l'Etat doit respecter la décentralisation, et les engagements internationaux qu'il a signés et ratifiés. Je pense notamment à la charte européenne de l'autonomie locale. Un transfert de charges doit induire une juste compensation.

Nos recettes d'investissement, hors emprunt, s'établissent à 62,6 millions d'euros, qui comprennent une part de fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, une part de dotation départementale d'équipement des collèges et de dotation de soutien à l'investissement local. Cette dernière nous a permis d'investir dans les collèges pour des projets de rénovation durable. D'autres recettes viennent financer des projets en voirie, ou sur le développement territorial. Aussi, on note deux millions d'euros de recettes issues de cessions immobilières.

Malgré la recherche constante de nouveaux financements, notre capacité d'autofinancement se trouve désormais réduite, ce qui conduit à redéfinir les dépenses d'équipement à hauteur de 265 millions d'euros.

Le graphique suivant représente la répartition des dépenses d'investissement. Nous ne souhaitons pas renoncer à l'aide aux territoires, même si le contexte budgétaire apparaît particulièrement délicat cette année. Si nous ne répondons pas présent,

qui le fera à notre place ? Cet enjeu nous semble primordial. En effet, soutenir les projets des communes et intercommunalité permet de garantir une offre de services publics à tous les Nordistes.

Dans cette perspective, nous consacrerons 52 millions d'euros à l'aide aux territoires, dont 50 millions pour les ADVB (Aides Départementales aux Villages et aux Bourgs) PTS (Projets Territoriaux Structurants), 74 millions d'euros en infrastructures et réseau, notamment avec le contournement Nord de Valenciennes, 63 millions d'euros pour les collégiens, avec par exemple les travaux du collège Fernand Benoît à Hazebrouck. En outre, 13 millions d'euros sont inscrits pour le secteur du patrimoine départemental. Les travaux de l'EPDSAE (Établissement Départemental Public de Soins, d'Adaptation et d'Éducation) de Bauvin se poursuivent, avec 1,5 million d'euros investis. De plus, pour ce qui est de la culture, la rénovation du planétarium du Forum des sciences est financée à hauteur de 1,7 million d'euros. 7 millions d'euros de subventions sont versés aux établissements d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

J'évoquerai désormais l'évolution des épargnes et de la dette. La reprise d'une part conséquente de nos provisions conduit à un rétablissement des épargnes en 2025 : l'épargne brute s'établit à 169 millions d'euros, contre 31 millions pour l'épargne nette.

Vous pourrez observer sur ce graphique l'évolution du stock de dette, du remboursement du capital et des emprunts immobilisés. Ce stock de dette demeure stable, à 1,273 milliard d'euros, prenant en compte, bien entendu, la dette du nouveau Forum.

Si les ratios se trouvent dégradés, la dette départementale apparaît sécurisée et bien diversifiée, nous permettant ainsi d'emprunter dans des conditions saines.

En conclusion, le budget 2025 est une nouvelle fois sincère et équilibré. Ne nous y trompons pas : atteindre ce résultat a été permis par la reprise conséquente de 70 millions d'euros de nos provisions, réalisées lors des années précédentes. Sans cette gestion prévoyante et courageuse, nous nous trouverions dans une situation bien plus critique. A cet égard, je me souviens des oppositions au moment où nous avons fait ces provisions.

Ce budget conserve l'ensemble de nos politiques publiques départementales au service des Nordistes, tout en poursuivant notre stratégie d'optimisation des dépenses de fonctionnement.

Nous sommes donc parvenus à équilibrer ce budget 2025. En revanche, si rien ne change, que l'Etat demeure sourd, et n'engage pas une véritable réforme du mode de financement des départements, nous n'y parviendrons peut-être pas en 2026 ou en 2027. Nous refusons de financer toute dépense supplémentaire décidée unilatéralement par l'Etat et non compensée intégralement.

En ce sens, le point de rupture est atteint. Sans une réponse nationale forte, les solidarités de proximité se trouvent en danger de mort.

A ce titre, de nombreux départements peinent à boucler leur budget, et certains ont dû opérer des choix regrettables, restreignant de fait des services essentiels à la population. Je pense par exemple au Pas-de-Calais, où il a été décidé une baisse de 4 millions d'euros sur la prise en charge d'heures de ménage pour une certaine catégorie de personnes dépendantes. La Charente, quant à elle, a été placée sous tutelle par le préfet, faute de parvenir à voter un budget équilibré.

Je pourrais également citer quelques autres exemples : dans les Côtes d'Armor, 60 départs en retraite n'ont pas été remplacés, et 500 postes contractuels ont été supprimés en Haute Garonne. L'Essonne a réduit de 40 % son budget de la prévention spécialisée, et diminué le nombre de communes éligibles.

M. LE PRESIDENT.- Tu pourrais partager quelques exemples en Gironde, un département très intéressant.

Loïc CATHELAIN.- Tout à fait. En Gironde, les investissements seront réduits sur les quatorze collèges lancés en 2017 : deux ne seront pas construits, les routes ne seront refaites que tous les 23 ans, contre quinze ans jusqu'alors. Les aides du département aux maires cessent, les subventions aux associations sont revues, le prix du repas au collègue augmente, les femmes isolées ayant un enfant de plus de trois ans ne sont plus prises en charge, les DMTO augmentent de 5 %, les départs à la retraite ne sont pas remplacés, et nombre d'agents de la zone voient leurs contrats non renouvelés. De plus, 350 enfants bénéficiant d'un jugement de placement ne sont pas pris en charge en Gironde.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Loïc CATHELAIN.- Comme vous pouvez le constater, de nombreux départements peinent à boucler leur budget, et ont dû prendre des mesures regrettables. Cela n'est pas le cas du département du Nord, qui a pu maintenir d'importantes politiques publiques, grâce à notre gestion responsable depuis le début de ce mandat.

Monsieur le Président, vous êtes aussi fortement engagé auprès des membres du Gouvernement, pour assurer la remontée des besoins de notre département, de la même manière que les élus de cette majorité sont mobilisés à tous les niveaux des instances décisionnelles afin de porter la parole du Nord.

Enfin, ce budget 2025 illustre la capacité de notre département à avoir su préparer l'avenir. Sachez, cependant, que notre collectivité ne pourra s'en sortir seule sur le long terme. Les nouvelles dépenses imposées par l'État non compensées, l'absence de prise en compte de l'inflation, les baisses de dotation successives depuis plus de dix ans, à l'image de la DGF, la suppression de la fiscalité directe, les promesses non tenues comme avec le gel de la dynamique de la TVA, constituent des signaux alarmants.

Depuis plus de dix ans, tous gouvernements confondus, l'État s'est attaqué aux recettes des départements, et donc aux solidarités locales. En dépit des efforts exorbitants réalisés par les collectivités, l'État a continué de creuser sa dette.

J'aimerais que vous reteniez une chose : ce budget est sincère, et atteint l'équilibre grâce à la reprise de 70 millions d'euros des provisions que nous avons faites, donc grâce à notre gestion responsable depuis le début de mandat. Nous maintenons, dans cette perspective, nos politiques publiques en faveur des Nordistes.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup pour cette présentation.

Nous travaillons désormais sur les futurs budgets, aux côtés du Gouvernement, afin de préparer l'avenir.

Mes chers collègues, je vous propose désormais deux débats thématiques, comme les années précédentes. Doriane BECUE interviendra sur les solidarités humaines, et Valentin BELLEVAL sur le territorial. Ensuite, chaque groupe disposera de 25 minutes pour réagir aux présentations budgétaires, et chaque vice-président pourra bien entendu répondre aux interrogations que vous soulèverez.

Nous poursuivrons la séance à 13 heures 45, avec la présentation de Dorine BECUE, suivie par les interventions, puis par la présentation de Valentin BELLEVAL, avant de poursuivre les interventions de 25 minutes. Nous avons également prévu des interventions sur le territorial, afin que chaque groupe puisse s'exprimer. Le budget constitue un acte important et solennel.

Mes chers collègues, bon appétit, et à tout à l'heure.

La séance, suspendue à 11 heures 47, est reprise à 13 heures 50.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, reprenons, avec le débat thématique sur le projet de budget autour de la solidarité humaine.

Doriane BECUE.- Bonjour à toutes et tous, chers collègues. Je vous présenterai l'ensemble du budget 2025 des délégations relatives aux solidarités humaines.

Le retour à l'emploi des allocataires du RSA constitue l'une des priorités du département. Nous y consacrons, pour cette année, 688,1 millions d'euros, avec des résultats probants : en février dernier, cette baisse se confirme avec un nombre de 88 767 allocataires du RSA, contre 116 000 foyers allocataires en décembre 2015, et 97 104 en 2021.

Ainsi, depuis 2021, grâce à l'action des professionnels des maisons de l'emploi, le département du Nord connaît une baisse exceptionnelle de 15 % des allocataires du RSA. Le financement de cette allocation se porte à 621,4 millions d'euros. Comme chaque année, nous budgétons douze mois de RSA.

Nous sommes plus que mobilisés. Un allocataire retrouvant un emploi est un nordiste qui sort de la précarité. Comme vous le savez, notre département constitue un territoire expérimentateur. Percevoir le RSA implique d'abord un droit à un accompagnement de qualité. Parmi 18 territoires, le Nord a été sélectionné pour expérimenter l'accompagnement renoué des allocataires du RSA. Il a ainsi été créé à Tourcoing un lieu unique, en collaboration étroite avec France Travail, permettant ainsi un diagnostic à 360 degrés, et un accompagnement personnalisé pluridisciplinaire.

Notre ambition est la suivante : rendre chaque allocataire acteur de son parcours d'insertion. Chers collègues de la commission thématique n°2, vous avez pris connaissance des premiers résultats, plus que concluants, au cours de la présentation réalisée à l'occasion de la commission 2, le 24 mars dernier. Avec cette expérimentation à douze mois, le taux de sortie du RSA se situe à 46,5 %, contre 39 % à l'échelle nationale.

Par ailleurs, une enquête nationale démontre que 88 % des allocataires sont satisfaits de l'accompagnement proposé dans le cadre de cette expérimentation.

Pour cette raison, nous avons souhaité, en lien étroit avec France Travail et l'État, étendre ce dispositif à Roubaix, Dunkerque, Maubeuge et Denain.

Nous portons également une attention particulière aux seniors allocataires du RSA. Nous les accompagnons afin qu'ils ouvrent des droits à la retraite plus favorables pour eux. Une convention très opérationnelle avec la CARSAT est en cours.

Parallèlement, nous poursuivons le soutien aux structures financées dans le cadre de notre appel à projets. Entrepris en 2022, il permet un accompagnement des allocataires grâce à la mise en place de plateaux pluridisciplinaires. Nous avons

veillé à le rendre complémentaire à l'offre de France Travail. Cet appel à projets est adapté aux réalités territoriales et aux allocataires du RSA ayant besoin d'un accompagnement social et professionnel.

Cette forte ambition s'élève à 17,6 millions d'euros. J'en profite pour remercier mes collègues Présidents des commissions territoriales d'insertion professionnelle pour le travail qu'ils mènent toute l'année avec les Maisons Nord Emploi et les structures associatives de leur territoire.

Nous maintenons notre semaine dédiée à l'emploi « Réussir Sans Attendre », forte de son succès. L'année 2025 verra ainsi naître la seizième édition de ce projet. Pour rappel, en 2024, 1 205 événements ont été organisés. Au 28 février dernier, le bilan apparaissait déjà très positif, avec un taux de participation record et 2 172 participants supplémentaires. 2 675 sorties positives sont à noter, contre 1 954 l'année dernière.

Nous maintenons l'ensemble des aides financières permettant l'accès à l'emploi ou à la formation : Activemploi, Boost qualification, Cumuleemploi, avec l'élargissement du dispositif au milieu de l'agriculture. Les contrats aidés constituent également des outils essentiels pour accompagner les allocataires vers le retour à l'emploi, en permettant une mise en situation et une montée en compétences.

Je tiens à souligner la dimension éminemment volontariste de ces politiques. En effet, de nombreux départements ont choisi de ne plus les financer.

Le financement de tous les contrats aidés représente un montant de 11,4 millions d'euros. Dans un contexte financier contraint, l'Etat se trouve à nos côtés, et nous apporte un soutien précieux. Je tiens à remercier à cet égard le préfet délégué à l'égalité des chances pour sa collaboration et son écoute. En cette année 2025, ce soutien s'exprime également au travers du pacte local des solidarités pour un montant de 17,99 millions d'euros, ce qui représente une hausse très importante puisque 7,5 millions sont consacrés au suivi de l'expérimentation « accompagnement rénové des allocataires du RSA ».

Si le retour à l'emploi forme une priorité, nous œuvrons également au quotidien pour ceux qui en sont le plus éloignés, en luttant ainsi contre toutes les formes d'exclusion. Nous maintenons notre engagement auprès des associations caritatives, qui accompagnent un public précaire et délivrent des aides d'urgence, sans oublier les centres sociaux, acteurs indispensables sur les territoires, et qui forment parfois la première porte d'entrée. De plus, nous maintenons la même enveloppe dédiée à l'animation globale.

Nous élaborons des passerelles entre l'insertion et la jeunesse. Une attention particulière est portée à ce public, avec une politique ambitieuse en matière de logement. Cette dernière est le fruit d'un partenariat avec la MEL (Métropole Européenne de Lille).

A chaque Conseil départemental, à chaque visite au sein des Maisons Nord Solidarité ou en lien avec les acteurs associatifs, Marie TONNERRE souligne et salue la mobilisation et l'engagement de nos professionnels pour répondre à l'augmentation de l'activité.

Actuellement, 23 000 enfants font l'objet d'une mesure de protection. Depuis trois ans, le budget dédié à la politique enfance famille jeunesse a augmenté de 26,9 %, soit 133,3 millions d'euros supplémentaires. Le budget pour cette année s'élève à 629,2 millions d'euros. Les principales évolutions budgétaires sont liées à l'augmentation de l'offre d'accueil en établissement. Le déploiement de places, engagé depuis 2022, s'est poursuivi en 2024, avec 165 nouvelles places dont 78 dans le cadre de la mobilisation des logements de fonction vacants dans les collèges, une action unique en France, largement relayée et valorisée.

En 2025, 33 places supplémentaires sont prévues, avec quinze places dans des logements de fonction d'un collège de Maubeuge et 18 places de pouponnière dans l'Avesnois. Douze places de la pouponnière dans la MEL s'ajouteront probablement car nous devons faire face à un placement massif de nouveau-nés.

400 nouvelles mesures d'accompagnement à domicile viennent s'ajouter, avec également la création de 43 postes de collaborateurs départementaux, afin d'assurer un meilleur accompagnement des enfants et de renforcer la pluridisciplinarité au sein des équipes.

L'augmentation de 29 millions d'euros du budget total enfance se traduit par 21 millions d'euros sur les CPOM, et 5,6 millions supplémentaires dédiés à la rémunération des assistants familiaux.

Au-delà du volet budgétaire, il est important de mettre en exergue la volonté du département de travailler toujours davantage avec l'ensemble des acteurs concernés : Justice, Etat, Education nationale, CAF, Agence Régionale de Santé, associations. Le comité départemental pour la protection de l'enfance en est la parfaite illustration.

Dans ce sens, il faut valoriser les avancées obtenues grâce à nos différentes instances, telles que l'observatoire départementale pour la protection de l'enfance, le conseil scientifique, ou encore les expérimentations impulsées par les collaborateurs départementaux.

La parole de l'enfant se trouve au cœur du dispositif. Il est acteur de son projet et son intérêt doit demeurer notre priorité.

Nous sommes également au rendez-vous pour protéger les parents victimes de violence familiale. En 2024, un budget de 885 000 euros, assortis de 340 000 euros d'investissements pour le projet d'hébergement de victimes à Fournies a été consacré à la lutte contre les violences intrafamiliales et l'accompagnement des victimes. En 2025, le budget est porté à 900 000 euros, et le budget de fonctionnement est également maintenu.

Chaque année, le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences. Une journée ne suffit pas pour en parler. Rappelons qu'en 2023, le Nord comptait presque 12 000 victimes, dont sept morts pour violence.

Notre département doit être à la hauteur, et ce budget est le reflet de notre ambition. En complément des mesures menées par l'État, et de façon volontariste, notre équipe départementale a fait le choix de maintenir la ligne de 400 000 euros consacrés au financement des postes d'internement social en gendarmerie et en commissariat. Notre ambition est de financer deux postes supplémentaires pour atteindre 19 postes.

L'appel à projet a fait ses preuves il a permis de soutenir plus de 25 actions. Nous maintenons ainsi les crédits alloués. De la même façon, 62 000 euros seront dédiés aux mesures d'accompagnement protégé. Ma collègue Anne-Sophie BOISSEAUX souhaite multiplier les actions de prévention. Une enveloppe de plus de 61 000 euros est maintenue afin de permettre de répondre aux besoins et de financer des actions déjà existantes, ou de nouvelles actions.

Le budget 2025, dédié à la lutte contre les violences intrafamiliales, une politique volontariste, alliant l'accompagnement et le soutien des victimes, l'encouragement des actions de prévention, permettront de poursuivre le travail engagé et de soutenir les associations ou structures qui interviennent sur ce sujet.

Avec un budget de 11,9 millions d'euros dédié à la délégation santé prévention, le Nord réaffirme son engagement en faveur de la santé des Nordistes. Le budget augmente de 1,36 million d'euros. Cet investissement se traduit par un soutien renforcé à nos 400 points de PMI et nos dix services de protection santé, piliers de la vaccination et de l'accompagnement des publics prioritaires.

Nous amplifions également les actions de prévention et de sensibilisation sur le territoire, avec le camion Nord Santé qui favorisera le dépistage organisé des cancers féminins grâce au lancement d'une Mammobile en octobre 2025, un nouvel équipement doté des dernières technologies par lesquelles les examens seront assurés sur tous les territoires.

Au regard du succès des maisons de la santé dans le Douaisis et l'Avesnois, qui ont déjà permis à plus de 4 600 nordistes de retrouver un médecin traitant, nous poursuivons cette dynamique sur les Flandres. A Cappelle-la-Grande et sur le Caudrésis – Catésis, l'offre de soins sera également diversifiée, avec des consultations dentaires, en plus de services de médecine générale, de psychiatrie et de gériatrie.

Le département, sous l'impulsion de Barbara COEVOET, s'engage à lutter contre les inégalités sociales et territoriales face à la santé, en prenant sa part dans la lutte contre la désertification médicale et en intensifiant les actions de prévention.

Ainsi, le département du Nord affirme son engagement pour garantir à chacun le droit fondamental à la santé pour tous. Ce budget 2025, en augmentation significative, est le reflet de notre détermination à relever les défis actuels et à construire un avenir où la santé est une priorité partagée par tous.

La politique portée par Sylvie CLERC a pour slogan : « *Le Nord, un département inclusif et solidaire* ». Ces deux adjectifs caractérisent le budget ambitieux de cette délégation, et les actions qui en découlent.

Le budget de la délégation handicap représente 462 millions d'euros, une enveloppe hors norme sur le territoire national et en hausse de plus de 11,6 millions d'euros par rapport au budget 2024, du fait notamment de l'augmentation du nombre de Nordistes accompagnés et du coût des prestations dont ils ont besoin au quotidien.

Le budget dédié à la PCH en 2025 atteint les 158,7 millions d'euros pour plus de 15 100 bénéficiaires. Face à cette dépense, la compensation estimée de la CNSA devrait être de 42 millions d'euros, soit 26,5 %, un chiffre en deçà de la moyenne nationale, pourtant faible, de 30 %. En dépit de cela, nous continuons à relever nos manches. Le département accompagne les Nordistes vivant avec un handicap dans tous leurs aspects de leur vie quotidienne. La proximité est sa marque de fabrique, avec ses 93 relais autonomie répartis sur l'ensemble de notre territoire.

Le point fort de 2024/2025 aura été la signature de 100 % des 43 CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) avec les organismes gestionnaires du Nord et des Belges. Il s'agit d'une première, et cela permettra, d'ici 2027, de créer 134 places et services supplémentaires, dont 49 places médicalisées pour un budget total de 3,2 millions d'euros auxquels s'ajoute 1,8 million d'euros dédié aux mesures innovantes.

Malgré les difficultés que chacun connaît, à la fin de notre mandat, nous aurons mobilisé 5 millions d'euros supplémentaires.

2025 continuera à être une année forte en termes de mobilisation par la mise en place du service public départemental de l'autonomie, une démarche que nous avons enclenchée en 2024 en participant aux démarches nationales de feuille de route des MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), dont la contractualisation avec la CNSA doit intervenir en

fin d'année. Cette mobilisation passera aussi par l'amélioration des services, de l'accessibilité et de la proximité de notre MDPH, qui accompagne plus de 280 000 nordistes.

Enfin, pour les Nordistes, nous procédons à l'optimisation de notre plateforme téléphonique, qui répond à plus de 200 000 appels par an, et à la refonte de notre site Internet. Nous poursuivrons les travaux du comité d'expert usager, et valoriserons l'enquête de qualité de la MDPH, qui fait ressortir un taux de satisfaction globale de 63 %, tout en travaillant avec les équipes sur les points d'amélioration.

Nous conforterons le déploiement des 85 projets d'habitat inclusif pour plus de 750 nordistes. Nous prolongerons l'action BAFA, qui remporte un vif succès depuis plus d'un an, avec plus de 160 bourses octroyées en 2024.

La rentrée scolaire 2025 sera marquée par le déroulement du nouvel appel d'offres pour le transport des élèves en situation de handicap, qui sera toujours plus adapté aux besoins des jeunes scolarisés en milieu ordinaire.

Comme vous le voyez, cette année encore, le département est là et nous montre qu'au quotidien et malgré les contraintes, il défend et accompagne les Nordistes.

Notre Vice-Présidente travaille en collaboration étroite avec Frédérique SEELS afin d'apporter des réponses à nos seniors. En tant que territoire le plus peuplé de France, le Nord fait face à une géronto-croissance inédite. Près d'un quart de sa population a plus de 60 ans et cette part va considérablement augmenter dans les décennies à venir.

Dans ce contexte, le Nord porte une politique ambitieuse pour faire de l'avancée en âge un levier de solidarité, et non de repli. Aux côtés de ses équipes, Frédéric a renforcé les relais d'accès au droit, soutenu les communes engagées contre l'isolement des personnes âgées, accompagné les établissements en difficulté, et valorisé les services d'aide à domicile.

Le budget 2025 est de 425,9 millions d'euros en fonctionnement, et s'inscrit dans la continuité d'une stratégie cohérente. Il permet de financer la prévention de la perte d'autonomie, la transformation du secteur d'aide à domicile, et d'élargir les solutions alternatives comme l'habitat inclusif.

Bien vieillir dans le Nord signifie aussi la possibilité de choisir son lieu de vie, de maintenir ses liens et être d'accompagné dignement. Que les Nordistes face le choix de vieillir chez eux, en structure d'hébergement ou dans les habitats inclusifs, le Nord est au rendez-vous.

Nous maintenons ainsi l'enveloppe dédiée aux têtes de réseau et porteurs de projet, visant à l'amélioration de la qualité de vie et l'inclusion des seniors, à hauteur de 147 500 euros.

Nous sommes également aux côtés des SAD pour la revalorisation salariale du secteur depuis 2021.

Pour ceux qui font le choix de l'habitat inclusif, une ligne de 1,1 million d'euros est dédiée au financement de solutions innovantes et d'habitat accompagné pour les personnes âgées. En 2025, une dernière unité de vie pour personne handicapée âgée en EHPAD verra le jour, portant leur nombre à sept sur le département.

Elle viendra ainsi compléter l'offre déjà existante depuis 2019, et un budget annuel de 40 000 euros par unité sera consacré, comme les autres années. Pour accompagner les EHPAD dans leur modernisation et répondre aux besoins des résidents, nous devons être au côté de ces établissements dans leurs travaux rénovation et d'équipement. Nous poursuivrons également notre accompagnement aux aidants au travers de financement des plateformes d'accompagnement et de répit à hauteur de 40 000 € par an et par plateforme.

À tous les âges de la vie, notre équipe départementale travaille pour répondre aux besoins des territoires et de ses administrés. Pour les collégiens du Nord, nous proposons de consacrer en 2025 un budget de 172,5 millions d'euros, qui reflète notre volonté d'accompagner au mieux les 136 930 collégiens du Nord, tout en demeurant responsables. Malgré les contraintes financières, le budget proposé en 2025 reste supérieur au budget voté en 2021.

En effet, nous avons fait le choix d'ajuster les moyens accordés aux collèges tout en leur offrant des qualités d'accueil optimales, en allant, cette année encore, bien au-delà de nos compétences obligatoires. Pour ce faire, 109,2 millions d'euros sont inscrits en fonctionnement, ce qui constitue une baisse par rapport à 2024, qui s'explique par une maîtrise des dépenses, une adaptation de l'éducation de fonctionnement en raison de la baisse du coût de l'énergie, mais également une adaptation des moyens au plus près des besoins des collèges.

Dans cette perspective, nous poursuivons nos efforts, afin de maintenir en état le patrimoine départemental et renforcer la sûreté des établissements. 8,9 millions d'euros seront consacrés à la maintenance et aux travaux non programmés, soit une hausse de 1,2 million d'euros par rapport à l'année dernière. Cela nous permettra d'agir sur l'ensemble des collèges départementaux tout en priorisant les interventions.

17,5 millions d'euros seront dédiés à l'entretien général des collèges, une dépense également en hausse par rapport à 2024, qui tient compte des besoins des collèges, mais également de l'estimation du nombre de départs en retraite des agents départementaux qu'il faudra compenser.

Par ailleurs, les efforts réalisés permettent cette année encore de maintenir l'ensemble des politiques volontaristes : 12,3 millions d'euros sont consacrés à l'accompagnement des collégiens, avec notamment la reconduction de l'aide à la réussite des collégiens, l'aide à la demi-pension, et le projet éducatif départemental du collégien. Le dispositif « Le Nord terre de mémoires vivantes » est également renouvelé en 2025.

Pour ce qui est de l'investissement, le département poursuivra les opérations de reconstruction et de réhabilitation, et financer les engagements déjà pris, en inscrivant 63,3 millions d'euros au budget 2025.

Nous pouvons ainsi financer les travaux de réhabilitation du collège Van Der Meersch de Mouvaux, et les travaux de création d'une demi-pension au collège Sévigné de Roubaix. Nous pouvons en outre démarrer les travaux de rénovation du collège Etienne Dolet de Provin, ou encore lancer les études pour la reconstruction du collège Pablo Neruda de Wattrelos. 2025 sera aussi l'année du début des travaux de reconstruction du collège Fernand Benoit à Hazebrouck. On peut ajouter l'ensemble des opérations de gestion courante du patrimoine des collèges, qu'il s'agisse de travaux programmés, de travaux d'urgence ou du renouvellement des équipements spécifiques comme le mobilier et le matériel de cuisine dans les demi-pensions.

À travers ce budget, Marie CIETERS démontre sa volonté de donner aux collèges tous les moyens nécessaires afin de fonctionner convenablement. L'objectif demeure inchangé : offrir aux collégiens du Nord un cadre de vie adapté et de qualité pour leur réussite scolaire. L'instruction et l'éducation constituent un droit fondamental de notre société.

La culture est également un outil favorisant l'épanouissement de nos jeunes Nordistes. Ma collègue Martine ARLABOSSE tient par ailleurs à intégrer la culture dans les collèges, notamment via le dispositif « Collège au cinéma » qui, chaque année, a fait ses preuves. De fait, la culture forme un levier fort au service du rayonnement du premier département de France.

Terre de musées, de culture, d'histoire, de fêtes et de convivialité, le Nord bénéficie d'un patrimoine culturel considérable, représentant autant de trésors au service de notre territoire. Le budget 2025 dédié à la culture s'élève ainsi à 19 millions d'euros.

Les équipements et services de la Direction de la culture ont, dans le même temps, vocation à maintenir un lieu de proximité avec les Nordistes, en proposant une programmation et des actions à destination de tous, au plus près de chacun. En 2025, 5,4 millions d'euros seront consacrés au soutien aux acteurs culturels, pour des actions de médiation et de découverte de la culture.

Après une année 2024 marquée par l'inauguration du Forum antique de Bavay, nous poursuivons notre engagement pour l'entretien de ces joyaux départementaux. Au cours de l'année 2025, des travaux de rénovation d'envergure se tiendront au planétarium du Forum départemental des sciences, pour un montant estimé à deux millions d'euros.

Afin de contribuer au fonctionnement des services départementaux pour la mise en place des politiques que je viens de détailler, les moyens en Ressources Humaines apparaissent nécessaires. En 2023, par une délibération-cadre, le Nord a réaffirmé sa volonté d'être un employeur public de référence, au profit de son action quotidienne auprès des habitants du Nord, mais aussi de rester un employeur socialement responsable et engagé, référent en matière de bien-être au travail, de professionnalisme et d'implication de ses collaborateurs.

Le département s'est également engagé à développer les compétences managériales, à accompagner les encadrants dans la réussite de leurs missions, mais aussi à soutenir l'égalité professionnelle, à favoriser l'inclusion et à lutter contre les discriminations.

Fort de ces engagements, le budget 2025 des Ressources Humaines s'élève, pour les dépenses de fonctionnement, à 477,7 millions d'euros, soit une augmentation de 9,5 millions par rapport à 2024.

Ce budget se compose de 99 % de dépenses de paye, et 1 % de dépense hors paye : formation, frais d'accident de travail, et médecine professionnelle.

Le Nord poursuit en 2025 une gestion rigoureuse et maîtrisée de sa masse salariale.

Le département met en œuvre une stratégie RH d'optimisation des ressources activant plusieurs leviers : dialogue de gestion interne proactif pour piloter les besoins en remplacement et recrutement, politique de formation ambitieuse, pour accompagner les évolutions professionnelles de ses collaborateurs, amélioration des organisations, stratégie marque employeur pour attirer et fidéliser ses talents, pilotage de l'absentéisme, stabilité des collectifs de travail et diminution des recours au CDD, recherche de cofinancement sur les projets de la collectivité, mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information pour optimiser le recours aux outils numériques et augmenter la productivité.

Cette gestion efficiente a pour but de pouvoir renforcer les moyens des politiques prioritaires de la collectivité par des créations de postes.

Le BP 2025 prévoit une maîtrise globale des effectifs. Le coût de l'effet glissement vieillesse technicité est estimé à 5,5 millions d'euros. Concernant les autres effectifs, l'enveloppe annuelle des CDD est estimée à environ 13,5 millions d'euros, et une enveloppe annuelle est définie pour le dispositif de vacation pour un montant de 0,9 million d'euros.

Les dispositifs suivants sont également renouvelés : l'apprentissage, les boursiers, le service civique volontaire, l'accueil des stagiaires et l'immersion professionnelle des allocataires du RSA.

Pour 2025, les politiques de développement des ressources humaines concernent : l'évolution de dispositif de rémunération, avec notamment une augmentation de 1,39 % de l'allocation sociale, l'extension du forfait mobilité durable aux agents, qui disposent d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail.

De plus, avec un budget de 1,8 million d'euros en 2025, la politique de développement de l'offre de formation poursuivra ses objectifs de sensibilisation en matière de développement durable, avec également des formations obligatoires dédiées à l'hygiène et à la sécurité, ou encore des formations pour accompagner l'évolution professionnelle des collaborateurs. Il faut ajouter à ce budget la cotisation au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) d'environ trois millions d'euros par an, ainsi que le budget de formation interne occasionnelle.

La politique de prévention de l'absentéisme, initiée par la DRH (Direction des ressources Humaines) en 2016, est poursuivie en 2025 par des extractions mensuelles de la donnée, l'instauration de dialogues de gestion semestrielle spécifiquement dédiés à l'absentéisme, et un outil d'alerte programmé reposant sur l'outil Off time permettant de faciliter les entretiens de réaccueil, et la mise en œuvre contre-visites médicales organisée par le service santé retraite.

Pour l'absentéisme, les mesures prises en 2022 sont reconduites en 2025 afin d'informer les collaborateurs de leur situation, de préparer leur retour un poste et de conserver un lien avec la collectivité.

La politique d'égalité professionnelle, qui nous a permis d'obtenir une note de 96 sur 100 à l'index de l'égalité professionnelle grâce au travail mené depuis plusieurs années, se traduit dans notre plan égalité comme dans nos dispositifs RH. Nous demeurons mobilisés sur ce sujet, forts de ce résultat encourageant.

La politique de soutien aux associations du personnel se décline par une proposition d'inscription d'un crédit de 1,9 million d'euros correspondant à la subvention accordée au comité des œuvres sociales. Une subvention à l'association sportive du Nord de 9 000 € est accordée, ainsi qu'une subvention à l'association Nord senior de 2 000 euros.

Les prestations sociales en faveur des collaborateurs incluent également le financement à hauteur de 50 % du titre de restaurant, l'accès à un restaurant administratif, l'abonnement à l'épargne chèque vacances, et le contrat de santé de prévoyance.

En guise de rappel, le coût de la politique sociale s'élève à environ 13 millions d'euros. Enfin, les dépenses d'investissement s'élèvent à 280 000 euros, principalement pour l'achat de matériel spécifique destiné aux personnes en situation de handicap, et innovant, pour améliorer les conditions de travail, favoriser le maintien dans l'emploi et lutter contre les troubles musculosquelettiques. Cela se traduit notamment par le renouvellement d'un marché public transverse à l'ensemble des Directions.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues, des élus de terrain, à l'écoute des besoins des Nordistes. Nous sommes au rendez-vous. Encore une fois, cette année 2025 sera ambitieuse et novatrice.

Dans le Nord, expérimenter, innover, pour répondre aux problématiques des Nordistes, quel que soit leur âge, constitue notre priorité.

Notre département est hors-norme compte tenu de sa taille, de son nombre d'habitants, de ses difficultés sociales et budgétaires. En revanche, nous veillons avec attention à ce que chaque Nordiste, qu'il vive en milieu urbain et rural, bénéficie du même accueil de proximité et de qualité.

Sur le volet des solidarités humaines, les Maisons Nord Solidarité sont parfois les premières portes franchies par les Nordistes en quête de solutions et de réponses.

Grâce à nos agents, que je tiens à remercier au nom de l'ensemble de mes collègues, chaque situation est traitée avec attention, professionnalisme et bienveillance.

Nous pouvons réaliser ce travail grâce à notre Président, Christian, que je remercie, mais également grâce à Sophie BLANCARD, notre nouvelle directrice générale des services, mais aussi par le travail de l'ensemble des directeurs et agents des départements du Nord. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Doriane pour cette belle intervention qui reprend l'ensemble de nos politiques. Merci à toute l'équipe.

Je de vous propose de passer aux interventions des différents groupes. Il est dommage que Charles n'ait pas été présent pour t'écouter.

Charles BEAUCHAMP.- Qui vous dit que je n'ai pas écouté, Monsieur le Président ? Le télétravail permet tout.

M. LE PRESIDENT.- Pas en présentiel, du moins.

Je propose à Madame FAHEM de prendre la parole.

Soraya FAHEM.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, j'aborderai brièvement quelques points et questions de la section Ressources Humaines du budget primitif 2025.

Comme chaque année, et même si les effectifs sont relativement stables, les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,03 %, et s'élèvent cette année à 477,7 M€, soit plus 9,5 millions d'euros supplémentaires.

Cette augmentation est principalement due à la hausse de la cotisation patronale, caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, et à la majoration de la cotisation patronale maladie des fonctionnaires, le tout pour un total de 8,1 millions d'euros.

En revanche, le fameux glissement vieillesse technicité, qui rend compte de l'avancement de carrière des agents via les avancements d'échelon, avancements de grade, et promotions internes, lui, hélas, évolue peu cette année. Il s'élève à 5,5 millions d'euros, contre 5,3 millions en 2024.

En effet, en 2024, aucune décision réelle concernant une revalorisation du point d'indice n'est intervenue, au détriment du pouvoir d'achat des agents les plus modestement rémunérés. Rappelons, tel qu'indiqué dans le rapport social unique 2023, que 17 % d'agents sont en catégories B, et 38 % en catégories C.

Pour cette raison, Monsieur le Président, je vous avais soumis l'année dernière, non sans une pointe d'humour, la proposition de mettre en place une prime au pouvoir d'achat, tel que l'Etat l'avait prévue et préconisée.

Ma proposition ne fut, hélas, pas couronnée de succès. Vous connaissez cependant mon aspect quelque peu tenace. Je me permets donc, à l'occasion du vote de ce budget, de réitérer ma proposition d'établissement d'une prime de pouvoir d'achat pour tous les agents.

Par ailleurs, je m'interroge sur le montant de 1,8 million d'euros lié à la formation, inchangé par rapport à 2024.

Pourriez-vous me fournir quelques éléments d'explication ? Cela se justifie-t-il par un nombre moindre de propositions de formations, ou d'un nombre de demandes moindre des agents ? Y a-t-il eu des préconisations de priorisation des demandes de formation ? Je souhaiterais obtenir un éclairage.

Je ne pourrai conclure mon propos sans citer les mesures positives prises en matière de ressources humaines, que nous approuvons : le maintien des services civiques, le dispositif à destination des boursiers, même si nous nous inquiétons de le voir réservé aux troisièmes années en 2025, la décision en 2023 de passer la prise en charge des transports en commun à 75 %.

Ces mesures vont dans le bon sens, et nous vous en remercions. Néanmoins, l'attractivité d'une collectivité ne réside pas seulement dans les avantages financiers, mais aussi dans la capacité à y évoluer, d'où l'importance des formations, de la promotion interne, mais aussi de la reconnaissance que l'on peut y trouver.

Cela apparaît d'autant plus vrai au sein d'une collectivité, centrée sur les missions de solidarité humaine, solidarité territoriale, des missions de service public essentielles, et très souvent délicates pour les agents, au contact de Nordistes parfois en grande difficulté, ce qui peut occasionner des tensions, et même des violences, parfois.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. La parole est à Olivier CAREMELLE.

Olivier CAREMELLE.- Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, vous avez érigé le retour à l'emploi en priorité de votre mandat, ce qui transparait nettement du document budgétaire. Le retour à l'emploi a d'ailleurs quasiment remplacé les termes d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Cela apparaît particulièrement révélateur : vous mesurez la réussite de votre politique à travers un seul et unique indicateur, le nombre d'allocataires sortant du dispositif.

Si je ne souhaite pas lancer une bataille de chiffres, je tiens à rappeler que nous avons demandé à maintes reprises, en plénière comme en commission, un bilan quantitatif et qualitatif des sorties du RSA, sans ne jamais obtenir de réponse.

Sur ce plan, le rapport budgétaire se confine, une nouvelle fois, à un exercice d'autosatisfaction. Vous évoquez la baisse du nombre d'allocataires, dont la diminution s'est chiffrée à 15,7 % entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2024, soit 16 828 foyers allocataires payés en moins.

De mon côté, j'ai vérifié les chiffres nationaux du RSA en France métropolitaine. Le pays comptait 2,1 millions d'allocataires en octobre 2020, et n'en comptait plus que 1,8 million au troisième trimestre 2024. Cela représente une baisse de 14,3 %, soit une différence de deux ou trois points maximums avec les résultats obtenus dans le Nord. Ainsi, la différence apparaît tout à fait anecdotique.

Nous sommes donc sur le même étiage entre les chiffres nationaux et les chiffres du département du Nord. Les courbes se rejoignent : baisse de 15,4 % dans le Nord, contre 14,3 % au niveau national.

Cette même tendance baissière souligne que, malgré les incantations, les petits miracles nordistes n'existent pas. Cela force à l'humilité. Notre département se situe sur la même dynamique, suivant les évolutions nationales liées à la conjoncture macroéconomique : rien de bien surprenant, donc.

La mission et la plus-value du département à nos yeux ne résident pas, à notre sens, de mesurer les hausses ou les baisses du taux de chômage et du nombre d'allocataires.

La véritable mission du département réside dans l'accompagnement de l'ensemble des publics précarisés en situation de pauvreté, ceux qui sont relativement proches de l'emploi bien entendu, mais également, et peut-être surtout, ceux qui sont exclus durablement du marché du travail et qui se retrouvent au ban de notre société, sans possibilité de loisirs, encore moins de vacances, mais aussi avec des problèmes de santé, de mobilité, et, bien sûr, de logement.

Pour ce public, le département constitue le dernier filet de sécurité. Le dire est une banalité, mais cela pose question au regard des désengagements que vous avez imposés depuis le début du mandat, à travers l'abandon, par exemple, du réseau d'insertion par la culture.

Par ailleurs, nous constatons la démobilitation du département sur les sujets prépondérants. Où est le travail du département sur l'accès au droit, alors que toutes les études statistiques montrent qu'il existe environ 30 % de non-recours aux prestations sociales et d'activité, RSA compris.

Où sont les partenariats avec des structures de l'économie sociale et solidaire, secteur qui n'est plus du tout évoqué ?

Où est le soutien du département aux associations caritatives ? Les besoins d'aide alimentaire, pourtant, ne faiblissent pas.

Madame BECUE, le rapport de votre délégation tient en trois pages, et ne contient que peu d'informations sur les orientations politiques et budgétaires.

Concernant l'appel à projet « insertion et retour à l'emploi » par exemple, quel est le bilan quantitatif, quel est le bilan qualitatif ? Quels sont les axes de travail du département, puisque l'actuel appel à projet se clôt cette année ?

Votre rapport ne dit, sinon rien, du moins pas grand-chose.

En l'état, le département du Nord poursuit ses actions largement centrées sur l'insertion professionnelle, en doublon avec les services de France Travail.

J'ajouterai un point sur la situation de l'opérateur. Depuis le 1er janvier, l'ensemble des bénéficiaires du RSA sont inscrits automatiquement chez France Travail. Cette arrivée massive n'a pas été précédée, et ne sera pas suivie d'embauches. Les conseillers France Travail se retrouvent donc débordés et pris dans les tâches bureaucratiques, comme le souligne un article du journal *Le Monde* le 14 avril dernier : « *Chez France Travail, le profond malaise des conseillers depuis la réforme du RSA* ».

En fin de compte, ni les chômeurs jusqu'ici accompagnés ni les allocataires du RSA ne connaîtront une amélioration de leur suivi. On peut se demander quel était l'objectif de cette réforme.

Malheureusement, au vu des dégradations du marché du travail, l'usine à gaz risque de créer davantage de pagaille et de situations difficiles.

Merci de votre écoute.

Françoise MARTIN.- Monsieur le Président, chers collègues, les budgets de l'autonomie, ceux en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, représentent une part considérable du budget départemental. Près de 446 millions d'euros sont prévus en dépenses de fonctionnement pour les personnes handicapées et près de 426 millions d'euros pour les seniors.

Il s'agit des troisième et quatrième postes budgétaires de notre collectivité, derrière le RSA et l'aide social à l'enfance, ce qui souligne l'enjeu que représente le financement de la dépendance et de l'autonomie.

Au niveau national, les débats sur le vieillissement de la population portent essentiellement sur la pérennité du système de retraite. S'il s'agit d'un sujet important, ce n'est pas le seul défi posé par le *Papyboom*. Les défis sont également liés au

sous-investissement dans les maisons de retraite, aux difficultés de recrutement dans les métiers du grand âge, à l'accès aux soins médicaux.

Il est important d'avoir ces chiffres en tête : dans les années 2030-2040, le nombre de personnes de 85 ans et plus augmentera de 58 %. En 2050, 2,2 millions de françaises et français seront en situation de perte d'autonomie, contre 1,3 million en 2020.

Le Nord n'échappera pas à cette situation. Notre département compte déjà le plus grand nombre de personnes âgées parmi tous les départements de France. Nous savons surtout que la population vieillit dans des conditions difficiles, avec des indicateurs de santé davantage dégradés et une fragilité sociale supérieure.

Dans le Nord, le taux de pauvreté chez les personnes âgées est l'un des plus élevés : 18 %, contre 14 % dans le pays.

Une étude réalisée par Les Petits frères des pauvres montrait la méconnaissance chez les personnes âgées du système d'aides sociales. Il existe donc un problème d'accès aux droits pour cette population.

Près de 50 % des personnes ayant droit à une prestation sociale ne la demandent pas.

Au niveau départemental, la priorité apparaît claire à nos yeux. Il s'agit de consolider l'accompagnement des personnes âgées, notamment des plus modestes qui vieillissent moins bien et ont tendance à demander moins d'aide. Pour cela il nous paraît nécessaire de renforcer le réseau CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique) du Nord.

Leurs dotations n'ont pas évolué depuis 2017. Pourtant, les coûts de fonctionnement augmentent, ainsi que leur charge de travail. Leur mission s'est également élargie, en prenant la compétence de relais autonomie.

Nous comptons sur le réseau des CLIC du Nord. Pour orienter et accompagner les personnes dépendantes, ils doivent pouvoir compter sur le département du Nord.

Au chapitre des dépenses en faveur des personnes âgées, il s'agit d'un budget quasi stable. Nous avons noté le ralentissement de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), qui progresse beaucoup moins vite que prévu. Cela signifie-t-il que les besoins se tassent, ou que les personnes âgées renoncent, ou rencontrent des difficultés pour accéder à certaines prestations malgré leur dépendance ?

D'après le rapport « *difficultés d'accès au droit et discriminations liées à l'âge avancé* » de la Défenseure des droits Claire HEDON, un quart des personnes âgées de plus de 65 ans déclare être confronté à des difficultés dans la réalisation de leurs démarches administratives. Les personnes en situation de dépendance sévère ont sept fois plus de risque d'abandonner leurs démarches que les personnes autonomes.

Il apparaît donc essentiel de faciliter l'accès au droit en mobilisant les moyens nécessaires pour informer, prévenir et accompagner les personnes en situation de dépendance.

Sur le budget dédié au handicap, nous constatons l'augmentation des dépenses liées à la PCH, qui progresse à hauteur de 19,1 millions d'euros selon les prévisions du document budgétaire 2025.

A la lecture du rapport, nous ne trouvons aucune trace de désengagement sur le secteur du handicap. Il faut feuilleter la Voix du Nord du 17 avril pour apprendre que les neuf services d'aide et d'accompagnement pour les parents porteurs de handicap sont sur la sellette en 2025. Les associations se disent en situation d'urgence absolue, en raison de la suppression annoncée de leur subvention départementale, puis de 700 000 euros.

Pouvez-vous Mesdames les Vice-Présidentes en charge de l'enfance et en charge du handicap, nous confirmer cette information et nous confirmer l'intervention de Madame la ministre Charlotte PARTMENTIER-LECOCQ auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé) afin de maintenir, en 2025, les fonds nécessaires ? Confirmez-vous la fin définitive du soutien départemental

Merci de votre écoute et d'avance merci pour vos réponses.

Benjamin CAILLIET.- Monsieur le Président, chers collègues, ma collègue parlait à l'instant des services d'accompagnement et d'aide à la parentalité pour les enfants handicapés, qui perdront leur subvention.

Il ne s'agit pas du seul désengagement sur le champ de la protection de l'enfance, malheureusement.

En effet, nous avons appris incidemment que le relais Enfants-parents incarcérés des Hauts-de-France allait lui aussi devoir renoncer au soutien départemental en 2025. Or, il n'en est fait mention nulle part dans le document budgétaire.

A la lecture du rapport, on voit bien, en revanche, que des moyens financiers supplémentaires sont prévus pour la délégation Enfance famille, à hauteur de plus 30,8 millions d'euros.

Le budget présente cette nouvelle dépense comme un engagement volontariste du département du Nord. Soyons clairs : il s'agit de mesures financières de rattrapage par rapport au passif qui existe en matière de protection de l'enfance dans le

Nord. Je pense notamment aux 700 places d'accueil supprimées en 2016, qu'il a fallu recréer alors que les besoins se creusaient.

Votre rapport mentionne la lettre de la Défenseure des droits Claire HEDON, cite l'enquête parlementaire sur les manquements des politiques de protection de l'enfance, mais omet d'indiquer clairement que l'aide sociale à l'enfance se trouve en crise chronique dans notre département, et ce depuis plusieurs années.

Sur cette politique, l'Etat est aux abonnés absents. Il ajoute même de la crise à la crise en réduisant les marges de manœuvre financière des départements.

Cependant, comme le rappelait le délégué national à la magistrature dans les colonnes d'un grand quotidien régional, le département a une obligation de résultat. J'ajouterai : quoi qu'il en coûte !

L'aide sociale à l'enfance n'aurait jamais dû être une variable d'ajustement budgétaire. En effet, je suis convaincu que l'on paye aujourd'hui le retard de ce qui n'a pas été entrepris hier.

Pour 148 enfants, il existe une situation de danger au domicile, a alerté un juge des enfants. Comment, dans quelles conditions seront-ils récupérés ? Nous l'ignorons.

Vous évoquez encore dans votre document l'utilisation des logements de fonction vacants dans les collèges pour ouvrir en urgence des places d'hébergement. Nous y sommes favorables, à condition que les mineurs bénéficient d'un accompagnement éducatif adéquat.

Cependant, nous souhaiterions en savoir davantage quant aux relations entre le département et les établissements sociaux de l'enfance, et notamment le PDSA, qui doit jongler avec son équipe.

La question budgétaire apparaît prépondérante. Malheureusement, le rapport ne propose pas une vision suffisamment claire des besoins et moyens nécessaires à débloquer pour l'aide sociale à l'enfance.

Les orientations politiques, elles aussi, sont relativement obscures. À mi-mandat, nous ne disposons toujours pas, sur cette politique, de véritable feuille de route partagée sur l'ensemble des problématiques et des priorités, comme par exemple, la lutte contre les violences institutionnelles, la sécurisation des parcours des enfants ou encore le travail de prévention des sorties sèches pour les jeunes qui arrivent à l'âge adulte.

L'ensemble de ces questions devraient faire l'objet d'un grand plan mobilisation pour la protection de l'enfance dans le Nord, à l'instar des départements qui se sont engagés dans ce travail.

La Seine Saint-Denis, par exemple, a intitulé son schéma 2024-2028 « toutes et tous engagés pour les droits des enfants », une occasion d'interpeller l'ensemble des institutions et des pouvoirs publics. En effet, si la prise en charge des enfants confiés est la responsabilité du département, elle est aussi l'affaire de tous.

Merci de votre écoute.

Josyane BRIDOUX.- Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, le budget prévisionnel de l'éducation se chiffre en fonctionnement pour 2025 à 109,2 millions d'euros. Il est en retrait par rapport au budget primitif 2024.

L'investissement prévisionnel pour les collèges, quant à lui, s'élève à 63,3 millions d'euros contre 79,5 en 2024, 83,4 millions en 2023.

On note donc un fort repli de l'investissement pour les établissements scolaires nordistes. Une diminution de l'ordre de 20 millions en deux apparaît considérable.

Peut-on maintenir, sur les 202 collèges publics un niveau de maintenance, d'entretien et de travaux similaires d'une année sur l'autre avec une telle baisse de crédits ? Permettez-moi d'en douter.

Plusieurs lignes sont en nette diminution. J'en citerai quelques-unes : moins trois millions sur le collège numérique, moins 8,6 millions sur la maintenance et l'entretien des collèges, moins 4,6 millions sur les travaux et acquisitions, etc.

Comment ces baisses ont-elles été décidées ? S'agit-il de la conséquence du ralentissement général de l'investissement ? Quels sont les besoins prioritaires ?

Il serait intéressant de pouvoir se projeter sur les investissements nécessaires pour les années futures. La crise énergétique comme le changement climatique montrent l'importance de disposer de bâtiments durables, économes et résilients : il s'agit de préparer l'avenir.

Pourquoi ne pas y réfléchir collectivement, à travers la construction d'un véritable plan collège comme il en existe dans de nombreux départements ?

Vous fléchez d'ailleurs dans le document quatre axes prioritaires : collège durable, collège inclusif, sécurité, et bien vivre au collège. Cela est positif, mais les sujets de réflexion sont nombreux : renaturation des cours de récréation, aménagement favorable aux mobilités douces, modernisation des centres de documentation et d'information, fonctionnement des logements de fonction, etc.

Il n'est pas encore trop tard pour lancer au cours du mandat un congé pluriannuel d'investissement qui permettrait de hiérarchiser la réalisation des chantiers de reconstruction de collège et de réhabilitation thermique.

Sur ce point, le rapport budgétaire cite plusieurs collèges reconstruits ou en travaux. D'autres établissements scolaires se trouvent sur la liste d'attente, et nous espérons que le ralentissement de l'investissement ne pénalisera pas trop le démarrage des chantiers.

Enfin, le rôle du département réside aussi dans l'accompagnement éducatif et social des collégiens et de leur famille.

Il nous faut constater et prendre acte des mesures d'économie qui ont été décidées par votre majorité départementale. Au risque de m'attirer colère de Madame la Vice-Présidente, j'ai en tête la diminution des dotations aux collèges, qui s'est traduite par une baisse d'un million d'euros sur l'enveloppe des aides pédagogiques attribuées aux établissements scolaires.

J'ai aussi en tête la baisse de crédit sur le projet éducatif départemental du collégien, doté d'une enveloppe d'un million d'euros, contre une enveloppe de 2,1 millions d'euros au budget primitif 2023.

Or, se mettre en colère n'enlèvera rien à la réalité des faits.

En conclusion, dans un registre plus positif, nous soutenons sans réserve le partenariat avec le mémorial de la Shoah, qui bénéficie d'une ligne de crédits de 300 000 euros en 2025, afin de proposer des parcours de mémoire aux collégiens du Nord. Il s'agit d'une action volontariste et remplie de sens, dans la période actuelle où les repères historiques, politiques et républicains semblent ne plus être aussi solides.

Je vous remercie de votre écoute.

Frédéric DELANNOY.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je parlerai davantage de culture, de tourisme et d'espaces naturels sensibles.

Les politiques de culture, du sport et du tourisme ne représentent pas des budgets énormes pour notre collectivité. Pour la culture, les dépenses se situent autour de 14,9 millions d'euros en fonctionnement, et de 6,7 millions en investissement.

Il faut rapporter ce total de 21,6 millions d'euros aux 3,285 milliards de recettes de fonctionnement, et aux 334 millions d'euros de recettes d'investissement.

Nous sommes donc loin de dédier un petit pourcent du budget départemental en faveur de la culture. Pourtant, cette dernière n'est pas accessoire, mais essentielle pour notre territoire, pour les partenaires associatifs, les clubs sportifs, les acteurs culturels et l'ensemble des projets qui ne pourraient voir le jour sans des subventions de fonctionnement, sans des coups de pouce financiers de nos collectivités locales.

Malheureusement, les difficultés sont prégnantes pour le secteur culturel. La loi de finances adoptée en février dernier a prévu une baisse de 150 millions d'euros du budget culturel de l'Etat.

Dans le même temps, la ministre Rachida DATI a déclaré qu'elle souhaitait s'appuyer sur les collectivités pour favoriser la vie culturelle sur nos territoires. Elle a signé le 11 mars une convention d'engagement en faveur de la culture avec le Président des départements de France.

Malgré cet affichage de façade, nous savons que la culture est sur la sellette. Un écart grandissant se forme entre les moyens qui ne sont plus accordés, et les besoins qui s'expriment dans la vie culturelle pour l'éducation artistique des jeunes, pour l'entretien du patrimoine, pour la production et la diffusion de spectacles vivants, et pour le soutien au secteur culturel, qui représente une énorme plus-value en termes de création de richesse, d'attractivité et d'emploi.

Malheureusement, la culture n'échappe pas non plus aux coupes budgétaires au département du Nord. Nous prévoyons en effet une baisse de 1,2 million d'euros en fonctionnement, soit une diminution de 8,8 % et une baisse de 1,5 million en investissement, le programme équipement culturel perdant un million d'euros.

Dans cette perspective, plusieurs dispositifs ont été sacrifiés ou rabotés, avec la baisse de 50 % du soutien départemental au développement culturel en milieu rural, et la suppression totale en 2025 du réseau d'insertion par la culture.

Il faut également souligner la non-revalorisation depuis des années des subventions aux acteurs culturels malgré l'inflation qui continue de peser sur leur budget.

On note le sauvetage *in extremis* du collège du cinéma, qui constitue une forme de lot de consolation, puisque vous avez fait marche arrière par rapport à la suppression annoncée. Je vous en remercie.

La culture mérite lieux.

Pour ce qui est des politiques touristiques et des espaces naturels sensibles, j'adresserai cependant un grand satisfecit. La politique départementale demeure consciente du soutien des acteurs du tourisme. Cela fonctionne très bien. Monsieur le Président, vous avez raison de poursuivre ce développement.

Je pourrais citer les 700 kilomètres de chemin de randonnée, les 90 kilomètres de voies vertes, les 21 boucles cyclo-touristiques, qui constituent un véritable réseau d'itinéraire cyclable sur plus de 800 kilomètres sur l'ensemble du département du Nord. Le réseau points-nœuds, avec le passage dans le bassin minier, est également à saluer. Je vous conseille le café rando de l'office de tourisme de Pecquencourt dans le Douaisis, un vérifiable lieu d'accueil et d'expertise touristique, puisqu'il existe, au total, 84 cafés rando dans le département du Nord.

Aussi, vous avez raison de poursuivre la mise en place de dispositifs importants, tels que le dispositif offices du tourisme du futur, ou encore celui sur le micro-réseau touristique, qui aide les professionnels à accueillir l'ensemble des touristes, des visiteurs sur notre beau territoire.

Enfin, merci pour votre aide au niveau des espaces naturels sensibles, notamment dans le Douaisis, avec la base de sport nature de Rieulay, qui accueille 250 000 visiteurs sur notre territoire chaque année.

Sur ce sujet, j'adresse donc un véritable satisfecit. Le budget du tourisme passe d'ailleurs de 3 à 3,3 millions d'euros, ce que je salue.

Merci de votre écoute.

Isabelle CHOAIN.- Monsieur le Président, chers collègues, on voudrait nous faire croire que ce budget 2025 marque une avancée, qu'il constituerait un effort.

Ce que vous nommez « progrès » n'est en réalité qu'un simple rattrapage, un pansement budgétaire posé à la hâte sur une plaie ouverte depuis 2015, que vous n'avez cessé d'agrandir.

On note 628 millions d'euros en fonctionnement, soit une hausse de 5 % par rapport à 2024. Et alors ?

Il ne s'agit ni d'une initiative, ni d'un engagement volontariste, mais d'une mise en conformité forcée, d'un simple respect de la loi imposant aux départements de protéger les enfants en situation de danger.

Rappelons qu'entre 2015 et 2021, le budget de fonctionnement moyen par an a été de 454 millions d'euros. Les pires années ont été 2017 et 2018, avec respectivement 429 et 435 millions.

Vous avez fait ces économies en sabrant 700 places d'hébergement, ce qui a conduit à organiser un système à flux tendus digne d'un entrepôt logistique, et pas d'un service public, encore moins d'un service humain.

Vous avez souhaité désinstitutionnaliser, soit. Or, vous l'avez fait à la machette, sans plan de transition, sans programmation sur le temps long, uniquement pour faire des économies à court terme.

179 enfants que la justice a déclarés en danger sont toujours chez eux aujourd'hui, faute de places suffisantes déployées par le département.

Pourtant, vous êtes légalement tenus de protéger tous les enfants, et pas seulement ceux qui ne peuvent pas parler, puisque vous avez assumé un tri des enfants selon ce critère.

Alors, vous rengorgez de nouvelles places créées : 507 depuis le plan d'urgence de 2022. En quoi est-ce autre chose qu'un rattrapage vis-à-vis des 700 places que vous avez supprimées quelques années plus tôt ?

Vous vous félicitez à longueur de temps de transformation des logements vacants dans les collèges en lieu d'accueil de l'ASE. Nous avons indiqué qu'il s'agissait d'une bonne idée. En revanche, cette mesure représente 78 places, soit moins de 1 % du total des places en établissement. Autrement dit, il s'agit d'une goutte d'eau dans l'océan, une « *exception rassurante* », comme l'a qualifié un député lors de votre audition par la commission d'enquête parlementaire.

Est-ce bien raisonnable d'ériger ce dispositif en vitrine du département du Nord ?

Au sujet des dispositifs de soutien à domicile, 540 mesures éducatives ont été ouvertes depuis 2022. Encore une fois, il s'agit d'un rattrapage et d'une mise en conformité.

Les AEMO (Action éducative en milieu ouvert) sont prononcés par les juges des enfants. Dans ce cadre, le département a le devoir d'exécuter ces mesures éducatives, et donc de les financer. Vous répondez seulement à votre obligation légale.

De plus, nous nous interrogeons sur les délais de mise en œuvre de ces mesures, un enjeu majeur que vous éludez. Si les mesures ne sont pas appliquées très vite dans les familles, les situations peuvent dégénérer, impliquant une forte perte de chance pour ces enfants.

Il est nécessaire de rendre compte des délais moyens d'application des mesures au département.

Les AMASE constituent un autre outil de soutien à domicile et de prévention. Cette enveloppe a connu des coupes indiscutables et violentes, avec une baisse de 45 % entre 2022 et 2024. Nous vous demandons quelle enveloppe est budgétée pour 2025, puisque ce chiffre ne figure nulle part. Nous rappellerons que de nombreux refus ont été opposés aux familles demandeuses d'AMASE.

Votre stratégie d'économies à court terme manque de clairvoyance. Refuser d'intervenir dès le début des difficultés parentales déroule le tapis rouge à des problèmes plus graves et plus coûteux.

Vous vous félicitez de la hausse du budget de l'accueil familial. Encore heureux ! Vous ne faites qu'appliquer la loi du 7 février 2022, qui prévoit la hausse du salaire des assistants familiaux et le financement à 80 % des places vacantes du fait de l'employeur.

Pendant ce temps, le nombre d'assistants familiaux a chuté de 15 % en trois ans dans le Nord. Les chiffres du RSU sont clairs, et la crise de vocation a bon dos pour expliquer cet effondrement des effectifs. Il faut cesser de réduire ce métier à une vocation, alors qu'il n'a cessé de se professionnaliser ces dernières années.

Non, nous n'avons pas à demander aux assistants familiaux des sacrifices, nous devons en tant qu'employeur leur garantir des conditions correctes d'exercice, et des rémunérations à la hauteur de leurs missions sensibles.

Le département du Nord ne nous semble pas le meilleur élève en la matière. Dans ce budget 2025, les coupes ne sont jamais nommément identifiées.

Vous écrivez : « *quelques programmes budgétaires sont ajustés à la baisse* », sans délivrer les explications attendues. Quelle ligne budgétaire ? Quels chiffrages ? Les réponses sont floues, ou inexistantes.

Par exemple, le programme « projet pour l'enfant » est annoncé en baisse, sans aucune mention de son chiffrage, ni aucune budgétisation du programme. Vous vous contentez de mentionner un transfert de la ligne « lieu de rencontre parents-enfants » sur un autre programme budgétaire, sans préciser au passage si les financements en question seront maintenus.

Le programme « prévention et autonomie des jeunes » se trouve quant à lui en chute libre, avec une baisse de 15 % entre 2022 et 2025. Pourtant, vous affirmez « *lutter contre les sorties sèches de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)* ». Cherchez l'erreur.

Vous ne détaillez même pas la ventilation au sein de ce programme, si bien que l'on ne sait pas quelles sont les lignes concernées par les coupes, à croire que vous cherchez à masquer vos arbitrages budgétaires réels.

Pour les années précédentes, les coupes avaient concerné le dispositif « entrée dans la vie adulte », le fonds d'aide aux jeunes, la maison des adolescents, les résidences habitats jeunes.

Feront-ils encore les frais de vos économies ? Le mystère reste entier.

Pour le programme « prévention et accompagnement à la parentalité », il est projeté à l'identique de 2024. Or, cela ne prend pas en compte les baisses déjà enregistrées de 11 % entre 2022 et 2024.

Qui a trinqué ? Les actions d'éveil, les collections collectives de prévention, les subventions d'accompagnement à la parentalité.

Ainsi, vous prétendez faire beaucoup avec le plan d'urgence qui recrée les places d'accueil que vous aviez supprimées.

En parallèle, vous démantelez les outils de prévention en opérant des coupes ici et là. Où se situe la cohérence, la logique ? Il faut mobiliser l'ensemble des leviers de prévention pour soutenir les familles dans leur parentalité, et non les supprimer ou les restreindre. Sinon, comment peut-on s'étonner que le nombre de placements explose ?

En conclusion, vous avez détruit ce que vous prétendez reconstruire, et attendez aujourd'hui que l'on vous applaudisse.

La protection de l'enfance n'est pas un terrain d'expérimentation budgétaire, mais une obligation légale, ainsi qu'une responsabilité humaine et sociale considérable.

Les cures d'austérité imposées entre 2015 et 2021 ont infligé de profonds dommages à la protection de l'enfance. Les professionnels se sont souvent retrouvés dans l'impossibilité matérielle de respecter l'intérêt supérieur de l'enfant, générant au passage d'immenses souffrances pour les travailleurs sociaux, conscients de contribuer, malgré eux, à une forme de maltraitance institutionnelle.

Des milliers d'enfants ont été peu ou mal protégés. Ce temps perdu ne se rattrape pas. Pour ceux laissés trop longtemps dans une famille maltraitante ou négligente, pour ceux qui ont enchaîné de multiples lieux d'accueil temporaire, le mal est fait.

Nous espérons qu'ils trouveront, d'une manière ou d'une autre, une planche de salut.

Les conclusions de la commission d'enquête parlementaire sur les manquements de la politique de protection de l'enfance sont sans appel. Le Nord est cité nommément comme un symbole flagrant de ces manquements.

La Présidente de la commission d'enquête a très justement résumé les choses : *« reconnaître les difficultés des départements, ne signifie en aucun cas les exonérer du respect de la loi »*.

Monsieur le Président, vous et votre exécutif n'adoptez qu'une seule ligne de défense : accuser l'Etat pour son sous-financement chronique. Cela est vrai, personne ne le conteste. En revanche, il faut cesser l'hypocrisie. Vous et vous seul avez décidé de faire un plan d'économies sur la politique de protection de l'enfance dès votre arrivée en 2015.

En aucun cas ce choix n'a été imposé par d'autres, en aucun cas il n'était impératif pour équilibrer les budgets.

Vous avez souhaité que le Nord fasse davantage d'économies que celles imposées par l'Etat dans le cadre des contrats de Cahors.

Vous étiez donc consentants, et même, pire encore, fiers de ces économies si mal choisies.

Je vous remercie de votre attention.

Agnès DENYS.- Monsieur le Président, chers collègues, nous voici à nouveau réunis pour débattre du budget départemental. Je concentrerai mon propos sur les politiques d'autonomie et de handicap.

Les chiffres affichés semblent flatteurs, mais la réalité vécue par les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les professionnels, et les familles, apparaît toute autre.

Derrière les annonces, les tableaux, les pourcentages, il y a des choix politiques. Pour notre groupe, le budget ne répond pas aux urgences que nous constatons sur le terrain.

Certes, le budget social du département augmente. Certes, les lignes autonomies des seniors handicapés progressent. Cependant, cette hausse est largement absorbée par l'inflation, par l'augmentation mécanique de certaines allocations, et conduira à une logique de restriction.

Le choix que vous opérez pour les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées est problématique. Vous fixez à 0 % l'évolution annuelle de leurs dépenses pour 2025, alors qu'elle était encore de 2,5 % en 2024.

Il s'agit d'un signal négatif envoyé à ces structures. Comment peuvent-elles faire face aux revalorisations salariales, à l'augmentation des coûts de l'énergie, aux besoins croissants de la population, avec un budget figé ?

Beaucoup d'entre elles rencontrent déjà de grandes difficultés, et certaines se retrouvent en rupture de trésorerie. Les commissions d'urgence mises en place par l'Etat ne régleront pas ce problème, et encore moins le besoin de financement structurel.

Concernant l'aide à domicile, nous constatons aussi un retrait. Le département, qui apportait jusqu'ici un soutien d'un euro par heure prestée, réduit cette aide de moitié en 2025, passant à cinquante centimes. Certes, le tarif socle national est légèrement revalorisé, mais demeure très loin des 32 euros estimés pour le coût réel d'une heure d'accompagnement à domicile.

Rappelons que, hormis le tarif socle, tous les financements complémentaires des SAD sont conditionnés. Les services passent ainsi plus de temps à remplir les dossiers qu'à accompagner les bénéficiaires. Pendant ce temps, les familles attendent, les aidants s'épuisent, et les professionnels quittent le secteur.

Par ailleurs, le soutien au service d'aide à domicile pour les personnes handicapées diminue, ce qui constitue un autre point d'alerte. En effet, vous indiquez une baisse de 3,2 % cette année concernant l'avenant 43.

En outre, comment peuvent-ils absorber les hausses de salaire prévues dans le cadre de la revalorisation salariale dite Ségur, dans la mesure où le département du Nord refuse de financer l'extension du Ségur, dit Ségur pour tous ?

Ainsi, plus de 1,2 million d'euros restent à charge pour les associations du secteur du handicap, qui rencontrent des difficultés considérables à boucler leur budget.

Nous sommes particulièrement indignés par l'arrêt brutal du financement des services d'aide à la parentalité pour les parents en situation de handicap.

Depuis plus de 20 ans, des équipes professionnelles soutiennent ces mères, ces pères, porteurs d'un handicap intellectuel, pour les aider élever leurs enfants dans la dignité. Grâce à cet accompagnement, des centaines d'enfants ont pu grandir dans leur foyer au lieu d'être placés.

Le 31 mars, tout s'est arrêté. Le département a retiré 733 000 € à ces neuf services, sans aucune solution de remplacement pérenne, et ce malgré l'alerte des associations, des familles, des professionnels.

220 familles sont concernées, ce qui représente 283 enfants suivis, et 18 professionnels licenciés ou en suspens.

À court terme, vous économisez, mais à moyen terme, ce sont des placements d'enfants, des coûts bien supérieurs et des drames humains.

Le Gouvernement et l'agence régionale de santé tente aujourd'hui de compenser, mais leur aide ne couvrira que l'année 2025.

Et ensuite ? Qui assumera les conséquences de cette décision ?

Concernant les personnes âgées, pour la première fois, le budget dédié stagne. Pire encore, l'allocation personnalisée d'autonomie, qui est pourtant la principale aide pour permettre le maintien à domicile, est en baisse de 1,5 million d'euros. Pourtant, la population vieillit. Les besoins explosent. L'investissement chute de 64 % pour le secteur des personnes âgées.

Comment soutenir l'habitat inclusif ou les EHPAD si les crédits d'investissement s'effondrent ?

Les CLIC relais autonomie pour les personnes âgées ou handicapées ont dû présenter des budgets déficitaires. Ils alertent depuis des années, mais vous refusez d'adapter les dotations, tout en reconnaissant que leur situation devient intenable. Qu'en est-il, en 2025, pour les CLIC relais autonomie ?

Monsieur le Président, il s'agit d'un budget d'ajustement, alors que nous aurions besoin d'un budget de transformation.

Vous demandez aux structures de faire mieux avec moins, aux familles de patienter, aux professionnels de tenir encore. Or, ce modèle est à bout de souffle.

Nous demandons une politique juste, lisible, et audacieuse, à la hauteur des enjeux.

Accompagner dignement les personnes âgées, permettre l'inclusion réelle des personnes en situation de handicap, soutenir celles et ceux qui s'engagent chaque jour à leurs côtés, constituent des nécessités incontournables.

Nous demeurerons vigilants, et porterons toujours la voix de ceux que l'on ne veut pas entendre : telle est notre conception du rôle de l' élu.

Merci pour votre attention.

Isabelle ZAWIEJA-DENIZON. - Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite attirer votre attention sur un constat préoccupant. Les contradictions entre les discours officiels et la réalité vécue par les habitants du nord en matière de politique culturelle apparaissent flagrantes.

Avec une diminution de 8,7 % en 2025, s'ajoutant à une baisse déjà significative de 10 % en 2024 par rapport à 2023, les acteurs culturels se retrouvent dans une situation particulièrement délicate. Ces réductions budgétaires risquent de fragiliser les structures, notamment les petites associations, les compagnies artistiques émergentes, et les initiatives de terrain, qui jouent pourtant un rôle essentiel dans la démocratisation culturelle et le maintien du lien social.

Pourtant, le département affiche une volonté de s'adresser aux publics empêchés et prioritaires, et de réduire les inégalités territoriales, notamment en milieu rural.

Or, les décisions concrètes prises ces dernières années vont souvent à l'encontre de ces ambitions.

En premier lieu, concernant les publics empêchés, le discours officiel se limite principalement aux enfants confiés à l'ASE et aux seniors en perte d'autonomie. Or, les publics prioritaires sont bien plus larges : allocataires du RSA, personnes isolées socialement, nordistes aux revenus modestes, etc. Ces populations sont pourtant les premières victimes des choix politiques récents avec la suppression du dispositif « insertion par la culture » et l'augmentation des tarifs des équipements culturels.

Ces mesures renforcent l'exclusion culturelle au lieu de la combattre.

En second lieu, la suppression sérieusement envisagée de deux antennes territoriales de la médiathèque départementale du Nord, celle de l'Avesnois-Valenciennois, et de la Flandres, sur seulement quatre existantes, apparaît en totale contradiction avec la stratégie de proximité que vous avez fixée jusqu'en 2026.

Le schéma de 2020 ne prévoyait d'ailleurs pas de fermeture, mais une mise à niveau des locaux.

Pourtant, le site de Le Quesnoy est le plus petit équipement visé qui accompagne paradoxalement le plus grand nombre de lieux dédiés à la lecture publique sur deux arrondissements. Sa suppression génère de grandes inquiétudes quant à l'accès aux collections.

Les communes impactées se retournent d'ores et déjà sur les agglomérations pour assurer un service aujourd'hui départemental.

Comment la médiathèque peut-elle assurer conseil, formation, médiation et prêt sur un territoire aussi vaste en réduisant de moitié son maillage territorial ? Cette décision fragilise la coopération avec les bibliothèques, les collèges, les associations et les hôpitaux.

Ce problème est accentué par la suppression des bibliobus, qui a déjà entraîné une chute importante des prêts de documents, reprenant des bibliothèques rurales incapables de répondre aux besoins actuels.

L'accès à la culture des populations rurales et isolées, déjà impactées par la division par deux des enveloppes dédiées aux développements culturels en milieu rural, sera encore plus difficile.

Par ailleurs, le département soutient moins la création des artistes locaux, comme en témoigne la diminution des résidences littéraires à la villa Yourcenar, crée du chômage potentiel avec le licenciement de dix médiateurs culturels à la suite de l'arrêt du dispositif d'insertion, et désinvestit la médiation auprès des publics, notamment scolaires, avec la suppression des résidences d'artistes en collège, et la menace sur le dispositif « collège au cinéma ».

La programmation est réduite à une exposition annuelle dans les musées départementaux, tandis que l'on diminue de 10 % le budget dédié aux expositions. Vous aviez annoncé, en 2023, une nouvelle délibération-cadre pour rendre plus visible l'ensemble des actions culturelles. Cette promesse n'a jamais été tenue.

Enfin, la majorité de gauche au département avait l'ambition de porter les crédits cultures à hauteur de 1 % des dépenses de fonctionnement du budget départemental. Avec ce budget 2025, la culture n'en représente que 0,37 %, alors même que les charges de gestion courante diminuent depuis 2024, notamment grâce à la réinternalisation des postes d'accueil et de gardiennage.

Finalement, l'externalisation ne constituait pas une si bonne idée.

Alors, pourquoi réduire encore la programmation culturelle et les moyens alloués ? Pourquoi ne pas réinvestir ces économies dans une politique culturelle ambitieuse, accessible, et inclusive ?

Ces contradictions entre affichage et réalité ne sont pas anodines, mais creusent les fractures sociales et territoriales, privant une partie des Nordistes d'un accès essentiel à la culture, qui constitue pourtant un levier fondamental d'émancipation, de lien social, et de développement personnel.

Face à ces enjeux, assumer ne suffit pas. Il est urgent de réconcilier les intentions avec les actes. Cela passe par un réinvestissement dans les dispositifs d'insertion culturelle, par le maintien et le développement des services de proximité, ainsi que par une politique tarifaire plus juste et accessible.

La culture doit rester un droit pour tous, et non le privilège de quelques-uns.

En conclusion, préserver et renforcer la culture dans le Nord représente un investissement dans la cohésion sociale et dans l'avenir de notre territoire : il s'agit d'un défi collectif qui mérite toute notre attention et notre engagement.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude DULIEU.- Mes chers collègues, nous sommes investis d'une politique cruciale pour notre jeunesse et son avenir, qui concerne près de 140 000 jeunes. Au budget 2025, 109 millions d'euros sont budgétés en fonctionnement, ce qui représente une baisse de 4 %. Vous expliquez celle-ci par une diminution du coût de l'énergie. Cela est exact, mais incomplet.

Le montant de l'ARC, l'Aide à la réussite collégiale, apparaît par exemple en constante diminution depuis que vous êtes au pouvoir. En 2016, vous avez transformé les bourses départementales en aide à la réussite des collégiens, avec une réduction des moyens alloués, passant de 1,9 million d'euros en 2015 à 1,5 million en 2016, pour seulement 1,2 million cette année. Cette baisse de 36,8 % en l'espace de dix ans s'est opérée dans un contexte d'une précarité croissante.

Nous notons une nouvelle baisse des dotations, alors que le département a toujours fait de l'éducation de notre jeunesse une priorité. Notre collègue Bernard GODON a toujours défendu avec succès cet objectif lorsqu'il avait la charge de cette mission en tant que vice-Président.

En cinq ans, vous avez réduit de 65 % ce budget. En 2025, vous annoncez un million d'euros, contre 2,5 millions en 2025. Monsieur le Président, vous nous répondez : « *nous aurions pu supprimer ce dispositif volontariste, et nous décidons de le sacraliser* ». Transformer un recul en avancée : quel art de la communication !

[inaudible] a pour mission la transmission des savoirs et compétences, mais pas seulement. Elle a aussi pour mission de former des citoyens autonomes et responsables. Il est essentiel de développer des projets pédagogiques au-delà des temps de cours. Réduire ces projets pédagogiques pour les collèges signifie réduire le travail encourageant la tolérance, l'esprit critique, et le vivre ensemble.

Nous notons que les actions éducatives liées à la culture sont victimes de vos réductions budgétaires. Le financement du collège au cinéma, sauvé *in extremis* pour cette année scolaire, demeure en sursis, tandis que l'abandon des résidences artistes

en collège a été entériné. Pour vous, Monsieur le Président, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation à l'image, sont secondaires.

Le monde éducatif s'inquiète du devenir de toutes ces missions. Nous voulons insister sur l'importance de celles-ci et de leur pérennisation.

Nous notons que vous décidez de poursuivre et d'accentuer l'externalisation de l'entretien des collèges. Avec une augmentation de 17,6 %, ces dépenses sont exponentielles. Lorsque nous avons engagé cette stratégie, nous avons insisté sur plusieurs conséquences négatives : une diminution inévitable d'heures de ménage, la réduction de la présence d'adultes dans les établissements, la perte d'une partie de la maîtrise de nos missions de service public.

Par ailleurs, nous notons que vous avez fait machine arrière dans plusieurs domaines en externalisation, comme la voirie ou la surveillance pour les équipements culturels. Cela démontre que le service public est loin d'être archaïque.

Au sujet de l'investissement, nous notons un recul de l'engagement du département avec une réduction de 20 %. Une baisse de 50 % est à souligner pour les dépenses du collège numérique. Ces crédits sont prévus pour le renouvellement d'équipements numériques vétustes dans les collèges.

En commission, vous avez cherché à nous rassurer en affirmant qu'aucun collège n'en pâtirait. Nous demeurerons attentifs.

Nous notons surtout une forte réduction de 12,6 millions d'euros des deux volets d'investissement, maintenance ou entretien, les travaux acquisitions de construction/reconstruction, soit une baisse de 18 % par rapport à 2024.

Pourtant, la transformation bâtiminaire constitue un enjeu crucial pour la qualité de l'enseignement comme pour la qualité environnementale. Vous ne prévoyez que la finalisation des travaux engagés.

Cette absence de nouveaux investissements est incompréhensible au regard des besoins en la matière.

Maël GUIZIOU.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la collectivité a pour principale compétence la solidarité. Il s'agit de l'essentiel de son budget, et c'est là où nous traversons les crises les plus fortes.

Je pense d'abord à la protection de l'enfance. Au procès de Châteauroux, on note une forte mobilisation des travailleurs de l'ASE du département et de la prévention spécialisée, mais aussi des structures médicosociales partenaires. On pourrait citer aussi le rapport de la Défenseure des droits, comme le rapport Santiago sur les manquements des politiques publiques de la protection de l'enfance.

Les symptômes de la crise sont sévères. Pourtant, la présentation de Madame la Vice-Présidente occultait quelque peu cette crise.

Dans La Voix du Nord du 30 mars dernier, le syndicat de la magistrature déclarait : *« chaque semaine, des mesures de placement ne sont pas effectives dans le Nord, et laisser des enfants en situation de danger, c'est de la responsabilité du département. Il manque des places, des lieux d'accueil, mais aussi des travailleurs sociaux, le département du Nord a du mal à recruter, car ces derniers savent qu'ils n'auront pas les moyens de faire leur travail »*.

Monsieur le Président, vous reconnaissez vous-même qu'une crise existe. Alors, à l'occasion de l'examen du budget de notre département, nous devons nous poser la bonne question concernant la protection de l'enfance.

Cette question n'est pas de savoir si le verre est moins vide. Vous nous direz que le verre est moins vide, ce qui est vrai, avec une augmentation de 5 % du budget de la protection de l'enfance.

En revanche, cela est-il suffisant ?

Les enfants victimes de violence dans leur famille ou contraints à des conditions d'accueil dégradées, les personnels qui ont le sentiment d'être maltraités, se satisferont-ils d'un verre moins vide ?

Pour nous, la bonne question est la suivante : ce budget permet-il de faire face aux besoins pour protéger les enfants du département du Nord ? La réponse est non, et vous le savez.

Ce budget ne suffira pas à assurer l'exécution de l'ensemble des mesures de placement ordonnées dans le département du Nord. Ce budget ne mettra pas fin à l'actuelle priorisation entre les enfants qui ne peuvent pas parler, et les autres.

Ce budget ne permettra pas de raccourcir suffisamment le temps mis en place des mesures d'accompagnement à domicile, pouvant permettre d'éviter un placement si elles sont rapidement mises en place.

Pire, nous voyons dans ce budget une des symptômes d'une aggravation de la crise. La suspension du financement des Papillons blancs pour leur action de suivi de la parentalité des parents en situation de déficience intellectuelle, marque une accélération de la dégradation du système. Cela constitue un choix budgétaire dramatique : le département se désengage au pire moment de la prévention alors que cette action produit des effets prouvés.

Même dans une logique instrumentale budgétaire que vous affectionnez, Monsieur le Président, la prévention est efficace car elle permet d'éviter des situations de placement. Nous ne sommes pas les seuls à regretter cette décision.

« *Je déplore pleinement la décision du département qui a fortement réduit son financement cette année* », déclarait dans La Voix du Nord Charlotte PARMENTIER LECOCQ, ministre du handicap et membre de votre majorité.

Vous nous répondez que cette décision constituait un appel à l'Etat, afin que ce dernier compense. De la même manière, avant de faire marche arrière sur la prévention spécialisée, vous en appeliez aux communes.

Peut-être allez-vous nous annoncer aujourd'hui que face à la mobilisation qui se met en place, vous avez trouvé une solution avec l'Etat pour maintenir cette action.

Même si cela est le cas, votre façon de faire est brutale et déstabilise les partenaires du département. De plus, que dire des Nordistes concernés ?

Cela entraînera la fin des dispositifs aux capacités de mobilisation et d'accès aux médias moindres.

La crise touche aussi les mineurs non accompagnés. Ce budget se trouve en hausse à 29 millions d'euros, marqué par l'ouverture de deux nouveaux sites temporaires de 100 places, le temps d'ouvrir sur l'année, les 250 nouvelles pensent validées et dédiées à l'accueil et à l'accompagnement des MNA (Mineurs Non Accompagnés).

Or, cette hausse des moyens n'empêche pas la crise de se maintenir.

Cette crise s'illustre par des campements récurrents de MNA en recours. Si le campement des Bois blancs a pu être levé grâce à une action conjointe de mise à l'abris de l'Etat et du département, le printemps verra des campements se rouvrir dans la métropole. En effet, les paroisses qui hébergeaient tout l'hiver une partie très significative des mineurs non accompagnés en recours, mettront fin à ce soutien au 28 avril.

Nous ne pouvons pas nous résoudre à cette situation. Le département doit être au rendez-vous pour héberger les MNA, conformément à la recommandation n°47 du rapport Santiago.

Une crise en chassant une autre, a-t-on oublié « *les fossoyeurs* », comme définis dans le livre de Victor CASTANET sur la crise des EHPAD ?

A la lecture du budget autonomie du département, qui stagne, nous pouvons le craindre.

Ce sur place permettra-t-il de faire face au vieillissement de notre département, et à la crise grave de financement des EHPAD ? Ce surplace suffira-t-il à maintenir un réseau dynamique de service d'aide à domicile ?

Nous n'y croyons pas. Les têtes du réseau du médico-social ont d'ailleurs interpellé à ce sujet, tant elles se trouvent inquiètes de la stagnation des tarifs pour les résidences habilitées à l'aide sociale.

Enfin, concernant l'insertion, notre désaccord continue sur le caractère dogmatique de votre action.

Nous ne souhaitons pas moins d'argent pour l'insertion, mais une autre politique d'insertion.

Le renforcement des sanctions fait prendre un risque grave de décrochage et de non-recours à ce dernier filet de sécurité que constitue le RSA.

La délibération 2.3 du conseil de la commission permanente indique que 10 % des bénéficiaires du RSA se trouvent dans notre département sans logement fixe, ce qui montre que notre politique d'insertion ne peut se limiter à un coup d'épaule pour pousser au retour à l'emploi.

Dans ce contexte économique mouvementé, il nous semble déraisonnable de se fixer un objectif de baisse du nombre d'allocataires. Alors que le chômage remonte, le RSA doit jouer son rôle de filet de sécurité.

En ce sens, nous défendons une insertion globale, non stigmatisante.

Enfance, personnes âgées, insertion : le département doit être là pour les Nordistes. Je vous remercie.

Simon JAMELIN. - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président aux Finances, Madame la Vice-Présidente à l'Education, Madame la Vice-Présidente à la Culture, chers collègues, l'Etat s'est désengagé.

L'Etat s'est désengagé de l'éducation avec une baisse de 600 millions d'euros de budget de l'éducation dans le cadre du plan d'économies de 10 milliards annoncé l'année dernière. Il se poursuit avec l'annonce par le Premier Ministre de 40 milliards de coupes supplémentaires cette année.

L'Etat s'est désengagé de l'éducation, avec une réforme du collège ayant abouti à une chute drastique des moyens, à une mise au pas pédagogique des enseignants, à un séparatisme social assumé.

L'Etat s'est désengagé de l'éducation en faisant l'impasse sur la prévention, avec une baisse en dix ans de 20 % du nombre de médecins scolaires dans la région.

L'Etat s'est aussi désengagé de la culture, avec une baisse de 200 millions de son budget l'année dernière, une baisse de 100 millions à venir, et l'arrêt brutal et non anticipé via la part collective du pass culture.

Dans ce contexte, vous soumettez au vote votre budget 2025.

A notre grande surprise, vous déclariez lors du rapport d'orientation budgétaire Monsieur le Président : « *il n'y a pas de coupe dans l'éducation et la culture* ».

D'une certaine manière, cela est vrai, puisque les coupes ont déjà eu lieu. On note la baisse de l'aide à la demi-pension, qui permet aux élèves les moins favorisés de manger à la cantine, une aide non revalorisée depuis 2015 alors que vous votez chaque année une augmentation des tarifs de cantine. Cette aide, qui a déjà perdu un million d'euros l'année dernière, en perd 400 000 cette année.

La période d'essai a déjà été divisée par deux, et la dotation des collèges publics a déjà perdu 1 million d'euros opportunément dissimulés dans la dotation générale de fonctionnement au milieu de la baisse liée à la baisse des tarifs des fluides. Cela vous permet d'ailleurs de justifier, une fois encore, une baisse de 193 à 172 millions d'euros de la dotation des collèges.

Il n'y a pas de baisse non plus sur le montant de l'aide à la réussite du collégien, puisque la baisse a déjà eu lieu en 2023-2024 avec 400 000 euros en moins.

« *Il n'y a pas de coupe* », est donc, d'une certaine façon, véridique, Monsieur le Président. On note même des hausses, avec, en particulier, une hausse de 17,6 % des dépenses d'externalisation, pensées au départ pour faire des économies, soit une augmentation de 2,6 millions d'euros alors même que les critiques de l'externalisation de l'entretien dans les collèges sont de plus en plus nombreuses à nous parvenir du terrain.

« *Il n'y a pas de coupe* » dans la culture, est vrai, d'une certaine manière, puisque, à votre sens, il n'existe pas de coupe, mais une optimisation. Vous optimisez donc le budget de la culture qui perdra à nouveau 1,3 million d'euros, après avoir optimisé jusqu'à l'œuf l'insertion par la culture, puis optimisé les dispositifs culturels en milieu rural, et optimisé la résidence d'artistes en collège. Vous optimisez cette fois les expositions dans les lieux culturels.

« *Il n'y a pas de coupe* », Monsieur le Président, parce que, dans les faits, diminuer les budgets de ces dispositifs à la suite des baisses successives reviendrait à les supprimer. Pourtant, vous avez essayé.

Entre décembre 2024 et fin mars 2025, il n'y a pas eu le Conseil départemental, l'argument étant que, l'Etat n'ayant pas voté son budget, nous ne pouvions pas voter le nôtre.

Cela n'a pas empêché les autres collectivités de voter le leur, mais cela vous a permis, entre autres, d'organiser votre communication dans une période où, enfin, vos méthodes étaient sous le feu des projecteurs. Cela vous a permis d'éviter de répondre aux questions des élus, et d'essayer de supprimer des dispositifs.

Vous avez parfois réussi, comme avec la suppression de financement des Papillons blancs pour leur action de suivi de la parentalité de parents déficients, supprimée par courrier.

Vous avez parfois échoué, face à la mobilisation des usagers, des élus et des professionnels du secteur comme avec la prévention spécialisée, « collège au cinéma », ou la restructuration de la médiathèque départementale.

Le message est clair, Monsieur le Président : on vous voit.

Ce que vous présentez comme des contraintes constituent en réalité des choix politiques non assumés. Il est cocasse que vous déclariez en permanence « *assumer vos missions* ». L'argument de la compétence du département, que vous mobilisez pour diminuer ou supprimer des dispositifs non obligatoires dans la culture et l'éducation, ne tient pas. Nous n'avons d'ailleurs jamais tenu de débat sur le caractère non obligatoire de dispositifs existant depuis 30 ans. Subitement, vous oubliez cet argument lorsque l'on doit financer 1,4 million de tickets d'entrée pour le départ du Tour de France, qui, rappelons-le, ne relève pas des compétences obligatoires du département.

Je me disais, lors de la dernière intervention au sujet du dispositif « collège et cinéma » que, heureusement, la position du département n'est pas toujours celle de son Président. En réalité, vous supprimez ou tentez de supprimer des dispositifs que vous considérez inutile ou que vous ne comprenez pas. Vous prenez l'argument du rayonnement du département comme critère de décision budgétaire, sans n'avoir jamais tenu le débat sur cette notion de rayonnement en assemblée. Or, ce débat pourrait être utile, puisque vous semblez confondre rayonnement du département, et rayonnement de son Président.

Je vous remercie.

Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.- Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, l'année 2025 marque une nouvelle étape dans l'engagement du département du Nord pour l'insertion et le retour à l'emploi.

Nous assumons pleinement cet engagement, non par obligation, mais par conviction. En effet, pour notre majorité départementale, l'insertion n'est pas une affaire de chiffres, mais une affaire d'humains.

Loin d'une simple logique comptable, nous défendons une politique d'accompagnement global, social, personnalisé, des allocataires du RSA.

Le département est financeur, mais il n'est pas comme certains sur les bancs de l'opposition aiment le caricaturer, un simple guichet automatique de paiement du RSA.

Accompagner les Nordistes vers l'emploi conduit à restaurer leur confiance, à leur donner une place dans la société, à rompre avec l'isolement, la précarité et souvent avec le sentiment d'abandon.

Les résultats sont concrets. A la fin de l'année 2024, le nombre de foyers allocataires du RSA est passé sous la barre des 90 300, ce qui représente une baisse de 0,7 % en un an. Surtout, ce sont plus de 139 000 allocataires qui ont été orientés et accompagnés vers l'emploi, soit une progression de 19 % par rapport à l'année précédente.

Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais d'une politique volontariste cohérente, déployée avec nos partenaires. L'élargissement de l'expérimentation France Travail à de nouveaux territoires, l'attention portée aux jeunes, seniors, aux travailleurs indépendants, le succès de la sixième édition de la semaine « Réussir Sans Attendre » sont autant d'exemples concrets de notre engagement.

Alors, quand certains en commission expliquent que le retour à l'emploi ne relève pas de notre compétence, mais de celle de l'Etat, nous répétons que cela est peut-être vrai sur le papier. Or, sur le terrain, qui agit ? C'est le département.

Nous continuerons d'agir parce qu'ici est l'intérêt des Nordistes, comme de nos finances. Soyons clairs : chaque retour à l'emploi est non seulement une allocation en moins à verser, mais surtout une vie qui repart. Cela représente aussi une capacité accrue pour nous de réinvestir dans d'autres politiques sociales. Il ne s'agit donc pas d'une dépense, mais d'un investissement social.

Puisque l'on évoque les compétences, regardons du côté de la recentralisation du RSA en Seine Saint-Denis ou à la Réunion, des départements de gauche, me semble-t-il.

Les résultats sont concrets également, mais pas dans le bon sens : moins d'efficacité, moins d'accompagnement, plus de distance et finalement, davantage d'allocataires du RSA.

Nous ne souhaitons pas ce modèle pour le Nord, et surtout pas pour nos allocataires. Il est intéressant de constater que certaines réalités de terrain finissent par s'imposer à tous. En effet, Jean-Claude LEROY, président socialiste du conseil départemental du Pas-de-Calais, déclarait récemment : *« nous avons fait le choix de consacrer des moyens à l'accompagnement des allocataires du RSA, depuis plus de quinze ans, et ce choix a porté ses fruits puisque nous sommes passés de 78 000 à 48 000 allocataires »*.

Cette déclaration venant d'un Président socialiste, confirme ce que nous affirmons depuis des années. Seul l'accompagnement sur le terrain, au plus près des allocataires, permet des résultats durables.

Ni la recentralisation, ni la distance avec les réalités ne permettent de faire reculer durablement la précarité. Nous faisons ce choix ici, dans le Nord.

Ce choix est celui de la proximité, de la réactivité et de la co-construction avec les acteurs du territoire. Oui, cela a un coût, mais nous l'assumons, tant il porte ses fruits. En 2025, nous renforçons les contrats initiative emploi et nous doublons l'enveloppe dédiée à l'accompagnement des indépendants.

J'en profite également, en mon nom et en celui de mes collègues Présidentes et Président de CTIP, pour saluer le travail réalisé par les équipes dans les territoires, aux côtés de nos partenaires, qu'ils soient associatifs ou économiques.

Leur engagement en faveur de l'insertion professionnelle des allocataires nous est particulièrement précieux.

Enfin, j'aimerais revenir sur la décision de notre Président Christian POIRET et notre Vice-Présidente Doriane BECUE concernant le refus du département de compenser la nouvelle hausse de 1,7 % du RSA décidée par l'Etat.

Depuis le début du mandat, notre collectivité a déjà pris en charge près de 13 % de revalorisation imposée par l'État sans qu'aucune compensation ne soit prévue. Notre position est simple : celui qui décide paye.

Il n'est pas acceptable que les départements supportent seuls le poids des décisions prises à Paris sans concertation.

Nous assumons pleinement cette fermeté. En revanche, que chacun soit rassuré : les allocataires seront bien payés, mais cette allocation supplémentaire ne sera pas financée par notre collectivité. Notre politique est celle de la responsabilité, de la solidarité, et de l'efficacité.

Pour nous, accompagner un allocataire vers l'emploi n'est pas seulement une ligne budgétaire, mais une façon de dire à chaque Nordiste : *« vous comptez, vous avez votre place, et nous serons à vos côtés »*.

Je vous remercie.

Sébastien SEGUIN.- Monsieur le Président, Mesdames les Vice-Présidentes, Madame la conseillère déléguée, mes chers collègues, il y a des budgets que l'on vote, et il y a budget que l'on vit.

Celui-ci en fait partie, car il ne s'agit pas ici de lignes comptables, mais de visages, de parcours, d'enfants, de femmes d'hommes, de familles, de souffrances, souvent invisibles, et de réponses concrètes que notre département apporte chaque jour.

Dans ce budget, on retrouve ce qui forme à mes yeux l'ADN de notre collectivité : la protection, la prévention, la solidarité, non pas en théorie, mais dans les actes, sur le terrain, là où tout se joue.

Sur l'enfance d'abord, nous ne nous cachons pas : la situation demeure difficile. La pression de l'aide sociale à l'enfance est constante, mais nous avons fait le choix de ne jamais détourner le regard. Plus de 12 000 enfants sont confiés à notre protection. 11 000 autres sont accompagnés, et à chaque fois, ce n'est pas un chiffre, c'est un enfant, avec une histoire, parfois cabossée, toujours précieuse.

Pour ces raisons, nous créons des places, nous renforçons l'action à domicile, nous innovons avec les Micromex, le parrainage, l'accueil bénévole, la réutilisation des logements vacants des collèges, parce que chaque enfant mérite mieux qu'un toit : il mérite un avenir.

Je veux ici saluer nos agents de la PMI, ces femmes et hommes de terrain, qui détectent, soutiennent, préviennent. Ils sont le premier rempart, ils ne font pas de bruit, ils ne cherchent pas la lumière, mais ils changent des vies chaque jour. Cela, cela mérite plus que des remerciements : cela mérite du respect.

Alors oui, nous recrutons, oui, nous formons, oui, nous accompagnons, parce que l'on ne peut exiger l'engagement sans donner les moyens ni la considération.

Sur les violences intrafamiliales, les mots manquent souvent. Je serai simple : 12 000 victimes recensées dans le Nord en un an, sept femmes tuées sous les coups. Il ne s'agit pas d'un sujet à agiter dans l'hémicycle pour faire de l'opposition, ni d'un thème pour la tribune, mais d'une tragédie silencieuse qui se joue dans trop de foyers.

Notre rôle n'est pas de commenter, mais d'agir, avec le dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, avec les associations, que nous soutenons de manière pérenne, avec une cellule départementale mobilisée, parce qu'un appel, un signalement, une prise en charge rapide peut tout changer.

Enfin, la santé, il ne s'agit pas d'une compétence pleine et entière, diront certains. Peut-être, mais nos habitants souhaitent des soins accessibles, un médecin traitant, un suivi, de la proximité. Nous mettons cela en œuvre avec les maisons Nord Santé. Deux sont déjà ouvertes, une troisième est en route à Cappelle-la-Grande, et une quatrième à Fesmy.

27 000 consultations ont été réalisées, 4 600 Nordistes ont trouvé un médecin traitant, et des soins à domicile là où les gens vivent, même très loin, sont prodigués. Demain, des soins dentaires, le nouveau camion Nord Santé équipé d'un mammographe, pour dépister, pour aller là où l'on ne va pas toujours, seront déployés. Ici réside le sens du service public : aller vers, sans attendre, agir.

Alors oui, certains voudront transformer ce débat en affrontement politique, mais nous, nous défendons l'humain, pas les postures ni les invectives.

Ce budget soutient l'humain. Ce budget n'est pas là pour faire plaisir, mais pour protéger, soigner, reconstruire. Au fond, voilà ce que l'on attend de nous : être utile, être présent.

Monsieur le Président, chers collègues, je voterai ce budget avec fierté, en pensant à tous les Nordistes, parce qu'ils incarnent ce que nous sommes : des élus de terrain, des bâtisseurs de solidarité.

Je vous remercie.

Marie CHAMPAULT.- Monsieur le Président, Mesdames les vice-Présidentes, mes chères collègues, nous avons, cette année encore, un budget examiné qui engage bien plus que des lignes comptables.

Il touche à ce que nous avons de plus précieux : notre capacité à protéger, à accompagner, et à respecter la dignité de chacune et chacun. Parler de l'autonomie, c'est parler de vie quotidienne. C'est parler de ces femmes, de ces hommes qui, parfois après toute une vie de travail, se retrouvent fragilisés par l'âge ou le handicap. Ils n'attendent pas de nous des discours, mais des actes.

Dans un contexte de vieillissement de la population, nous aurions pu faire comme certains départements, qui choisissent de réduire leurs efforts et de se désengager peu à peu, parfois en silence. Ce n'est pas notre choix. Je crois qu'il faut le dire clairement ici : notre majorité fait le choix du maintien de l'engagement avec constance, responsabilité et humanité.

L'allocation personnalisée d'autonomie n'est pas un dispositif abstrait. Elle permet à plus de 34 700 nordistes de continuer à vivre chez eux, et à 20 000 de vivre en établissement avec un accompagnement adapté, dans leur cadre de vie.

Pour cela, nous continuons à soutenir les services d'aide à domicile. En 2025, nous poursuivons notre engagement avec un financement volontariste de 50 centimes par heure prestée, venant compléter l'augmentation du tarif socle.

Il s'agit d'un signal fort à l'heure où d'autres départements, comme la Haute Garonne, y renoncent.

Valoriser ces services, c'est valoriser les professionnels qui les font vivre. Ces derniers rendent possible, chaque jour, le maintien à domicile que nous appelons tous de nos vœux. L'autonomie ne s'arrête cependant pas à la question de l'aide. En effet, elle touche aussi à l'isolement, à la solitude, au besoin de lien.

Pour cette raison, nous accompagnons plus de 170 communes engagées dans les démarches locales de lutte contre l'isolement.

Ces projets apparaissent essentiels, tant l'isolement apparaît parfois plus lourd à porter que la dépendance elle-même.

Nous investissons aussi dans de nouvelles formes d'habitat : des résidences autonomie, des habitats inclusifs, adaptés, partagés, où l'on vit bien, entouré, en sécurité, sans oublier notre soutien aux EHPAD.

Nous croyons en ces solutions concrètes et proches de la réalité de terrain.

Et puis, il y a les aidants : les proches, les enfants, les conjoints, les voisins, parfois. Jour après jour, ils assument avec courage un rôle souvent invisible. Nous continuons de développer les plateformes de répit, les accueils temporaires, les solutions de soutien, parce qu'un aidant épuisé revient à faire vaciller tout un équilibre familial. Notre devoir est aussi de prévenir cela.

Je tiens à saluer le travail de notre Vice-Présidente Frédérique SEELS, qui porte avec force et conviction cette politique de l'autonomie au sein de notre majorité.

Concernant le handicap, nous affirmons là aussi une ambition claire : faire du Nord un département réellement inclusif. Le budget de la délégation progresse à nouveau cette année. Nous maintenons le cap sur ces priorités fortes : soutien au domicile, amélioration de l'accueil, renforcement des droits. La prestation de compensation du handicap reste très largement portée par le département, dans un contexte de sous-compensation persistante de la part de l'Etat.

Pourtant, nous ne reculons pas, nous assumons. Nous poursuivons le développement de l'habitat inclusif, qui répond à de réelles attentes, et nous modernisons la MDPH, qui fêtera cette année ses 20 ans, avec un nouvel accueil à Lille ouverte il y a quelques semaines, afin de garantir davantage de proximité, d'accessibilité, et d'efficacité.

Lorsque l'on vit un handicap, l'attente, l'incompréhension, les démarches qui s'enchaînent peuvent vite devenir un fardeau supplémentaire.

Enfin, notre département continue de jouer un rôle moteur dans la construction du service public départemental de l'autonomie, en lien avec la CNSA, l'ARS, et l'ensemble des acteurs de terrain. Cette dynamique de coopération est à la fois un levier de qualité, de service, d'innovation et d'équité.

Je veux ici saluer l'engagement au quotidien de Sylvie CLERC, Vice-Présidente au handicap, qui défend cette politique avec une réelle exigence.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'apporter une précision sur le soutien aux Papillons blancs, dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap. Je laisserai Sylvie CLERC y revenir plus en détail, mais soyons clairs : les Papillons blancs ne perdront aucun financement, puisque l'ARS prend le relais.

Il est plus facile de faire feu de tout bois que d'aller au fond des dossiers, d'aller voir les solutions mises en place. Nous ne pouvons que regretter cette méthode aussi bien employée par l'opposition que par certains relais dans la presse.

Monsieur le Président, ce budget est la traduction d'une volonté politique forte, celle d'une société qui ne laisse personne de côté, qui soutient les plus vulnérables, non pas par charité, mais c'est parce qu'il s'agit de notre responsabilité.

Merci à vous pour Mesdames les Vice-Présidentes pour votre engagement, merci à toutes les équipes, aux partenaires et aux professionnels qui œuvrent chaque jour sur le terrain, et merci à cette majorité de ne pas confondre rigueur budgétaire et renoncement humain, car dans le Nord on tient bon, on soutient et on agit.

Aude VAN CAUWENBERGUE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la pédagogie est art de la répétition.

Une fois encore, nous répéterons ici que le budget éducation collège concerne les orientations impulsées en 2021 : offrir des conditions de travail adaptées aux collégiens, accompagner leurs familles afin d'assurer le bien-être des jeunes au collège.

Oui, le budget baisse entre 2024 et 2025, mais cette baisse est liée à la baisse du coût de l'énergie. Lorsque les coûts de l'énergie ont flambé, le département a répondu présent en multipliant par deux fois cette ligne budgétaire.

Cependant, la négociation des marchés, le suivi au plus juste des consommations énergétiques, les travaux menés dans les collèges pour les limiter, un calcul plus équitable des dotations de fonctionnement aboutisse aujourd'hui à cette baisse.

Si nous mettons en perspective ce chiffre par rapport au nombre de collégiens, le grand méchant loup financier auquel certains aiment nous comparer n'a pas sorti les crocs. Au contraire, le budget éducation 2025 est supérieur à celui de 2021, avec près de 3 000 élèves en moins, et un établissement en moins.

Comme vous l'avez indiqué en commission, Madame la Vice-Présidente, par la voix de Martine ARLABOSSE, le département dépensera 173 euros de plus pour un collégien en 2025 par rapport à 2021.

Ce chiffre peut sembler dérisoire, mais, dans le contexte financier actuel, il s'agit d'un effort important, conséquent. Ce budget comprend des dépenses obligatoires, mais aussi des politiques volontaristes que notre majorité a choisi de soutenir, malgré les difficultés budgétaires.

Conscients de l'importance de nos politiques en faveur des collégiens et de leurs familles qui subissent la hausse du coût de la vie, qui visent des fins de mois difficiles, nous avons jugé nécessaire de pérenniser l'aide à la demi-pension. Rappelons que notre collectivité prend en charge au minimum 70 % du coût du repas pour tous les collégiens, scolarisés dans le privé et le public, boursier ou non.

Quelles que soient leurs ressources, les familles payent un repas équilibré et complet, préparé avec des produits issus de l'approvisionnement local, au maximum 3,23 euros dans nos cantines.

Notre majorité est attachée à cette politique qui propose des repas de qualité pour la santé de nos collégiens, et qui aide nos producteurs locaux à écouler leur production.

Dans un monde complexe, où le vivre ensemble, la tolérance sont des valeurs que nous devons plus que jamais défendre, l'opération « Nord, Terre de Mémoire Vivante » permet à des collégiens de mener une réflexion sur la Shoah, et fait l'unanimité dans les collèges.

Sans une gestion sérieuse de notre exécutif, nous ne serions plus en mesure de mener ce type de politique non obligatoire. Le budget que vous nous présentez aujourd'hui maintient également un niveau important d'investissement. D'autres départements revoient à la baisse leurs projets, les reportent, ou les annulent.

Nous, nous gardons le cap. La transformation de nos collèges se poursuit. Je ne listerai pas les chantiers en cours ou à venir, mais noterai simplement le démarrage prochain des travaux de reconstruction du collège Fernand Benoit à Hazebrouck ou les travaux de rénovation du collège Etienne Dolet à Provins. Ces investissements, couplés à d'importants chantiers d'entretien permettent de garantir la sécurité de nos collégiens, et de leur assurer un bien-être dans leur établissement.

Je soulignerai également la reconduction de l'opération « Collège au cinéma », qui a fait couleur beaucoup plus d'encre lorsqu'elle a été questionnée, mais beaucoup moins lorsqu'elle a été reconduite, après rappelons-le, un long et difficile bras de fer avec l'Etat.

Ce travail conjoint entre les délégations éducation et culture constitue une transition toute trouvée pour aborder le budget culture.

Ce dernier est ajusté afin de tenir compte lui aussi de la baisse des fluides dans les équipements culturels. Nos dix équipements culturels se trouvent au cœur de notre politique culturelle.

La réouverture du musée Matisse, le début des travaux de rénovation au Forum des sciences, ou encore l'exposition d'intérêt national « Brueghel et Van Balen, artistes & complices » au musée des Flandres, démontrent leur dynamisme, la richesse de leur collection, et leur diversité.

Dotés d'un fort potentiel, ils sont des vecteurs d'attractivité de nos territoires. Chacuns, dans leurs domaines et dans leurs arts, contribuent pleinement au rayonnement de notre département.

Je citerai un autre acteur majeur de la dynamique culturelle : la médiathèque départementale, chargée de développer la lecture publique. A l'ère du numérique, de l'informatisation des bibliothèques, une modernisation de la médiathèque départementale est nécessaire.

Nul besoin d'agiter les chiffons rouges, d'attiser les rumeurs les plus absurdes, déformer les propos des uns et des autres. La modernisation est indispensable pour répondre aux nouveaux enjeux. Il faudra simplement veiller à préserver le lien avec les bénévoles, premiers maillons de l'action culturelle dans les territoires.

Le soutien aux acteurs culturels est un autre pan de notre politique en faveur de la culture partout et pour tous.

Ces politiques volontaristes sont maintenues et défendues par notre majorité départementale.

Pour conclure, au nom du groupe Union Pour le Nord, je tiens à saluer le travail et l'engagement de novice Présidente, Marie CIETERS et Martine ARLABOSSE dans leurs délégations respectives, ainsi que les services du département. Chacune a œuvré pour que son budget soit à la hauteur des ambitions que la majorité s'est fixée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, tout le monde s'est exprimé au niveau des groupes. Je vous propose désormais que les Vice-Présidents prennent la parole, s'ils ont des éléments de réponse.

Martine ARLABOSSE.- Chers collègues, Aude en a déjà dit beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Répéter, c'est bien, quand même.

Martine ARLABOSSE.- Je fournirai quelques précisions sur la baisse du budget.

Comme nous l'avons indiqué, cela s'explique par une baisse du coût des fluides, ainsi que par la réinternalisation de certaines missions des agents d'accueil et de surveillance, et enfin par l'optimisation et la rénovation du planning de la programmation culturelle.

Comme d'autres conseils d'administration, nous avons fait le choix de privilégier une seule exposition d'envergure sur l'ensemble des équipements culturels. J'espère que vous y serez nombreux, parce que, bien souvent, je me retrouve seule aux vernissages. Je vous attends le 16 mai, à 18 heures, au musée départemental de Flandres.

Nous poursuivons les autres expositions, un peu moins importantes, à l'image de l'exposition « A corps », au Musverre.

Je tiens à souligner que nous sommes un département exceptionnel avec dix équipements culturels. Financièrement, cela nécessite également un soutien particulier.

Nous prolongeons en outre la durée des expositions, sans oublier les richesses des collections permanentes de nos musées.

Nous avons maintenu le soutien aux associations culturelles, à 5,4 millions d'euros.

Au sujet de la baisse des investissements de 1,5 million, elle s'explique par le solde des travaux du musée Matisse, et aux travaux de rénovation du Planétarium.

D'autres départements ont décidé de procéder à des baisses afin de boucler leur budget. Le Pas-de-Calais, par exemple, a diminué de 26 % ses subventions culture, sport, jeunesse et vie associative, ce qui représente un montant de neuf millions d'euros. Ne l'oublions pas.

Au sujet de la médiathèque, pour l'heure, rien n'est arrêté. Des rencontres et des échanges se tiennent. Un travail important est aussi mené sur le schéma départemental de développement de la lecture publique. Il est important que nous le menions à bien d'ici 2026. Nous préparons d'ailleurs dès l'automne l'élaboration de ce schéma pour 2026-2031.

Bien entendu, on peut souligner aussi le processus en cours « bibliothèque numérique de référence », qui représente 300 000 euros mobilisés par le département sur deux ans.

Nous nous engageons en faveur de la culture pour tous. Si cela n'apparaît pas toujours facile, nous tentons de disposer d'une culture de qualité, accessible à tous, dans un cadre budgétaire responsable.

Je pense évidemment au dispositif « Collèges au cinéma », qui existe depuis 36 ans. Nous avons toujours été les seuls financeurs, et sommes allés chercher l'Etat, cette fois-ci. 70 % demeurent à notre charge, et le reste revient à l'Etat. Nous tenterons de poursuivre en ce sens l'an prochain.

Nous pouvons remercier les agents des équipements, des services culture, qui font de leur mieux pour accompagner tous nos dispositifs, et se trouvent au plus proche des Nordistes, sans oublier les bénévoles, sans qui rien ne pourrait se faire.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour cette synthèse. Au sujet de nos amis du Pas-de-Calais, cela souligne que, quelle que soit la majorité, on se retrouve contraint de prendre ses responsabilités. Le budget « Culture, vie sociale, jeunes, sports » diminue de 27,9 %, passant de 23 à 16,6 millions d'euros.

Toutes sensibilités politiques confondues, un réalisme s'impose au moment de faire l'addition.

Doriane BECUE.- Je souhaitais répondre à Monsieur CAREMELLE, il est dommage qu'il ne soit plus présent.

Il a évoqué des chiffres. Pour notre part, nous nous sommes basés sur les résultats de 2024.

On est surtout interpellé par le constat d'une baisse. Or, celle-ci s'explique principalement par le nombre d'allocataires ayant trouvé le chemin de l'emploi. Plutôt que par les chiffres, nous privilégions le fait que des Nordistes sortent de la précarité, retrouvent un emploi, disposent d'un salaire, afin de mieux vivre au quotidien.

Je suis toujours très agacée lorsque l'on met les gens dans les cases. Vous évoquez les gens « *les plus éloignés* ». Ce n'est pas parce qu'ils sont éloignés de l'emploi qu'ils ne peuvent pas en trouver un ! Ce n'est pas parce qu'ils rencontrent des difficultés de logement qu'ils doivent rester exclusivement avec un accompagnement social !

Vous indiquiez que vous ne « *souhaitez pas de baisse du nombre d'allocataires du RSA* ». Qu'est-ce que cela signifie ? Souhaitez-vous que les gens demeurent dans la précarité ? Nous tous devrions nous féliciter que des Nordistes, qui touchaient moins de 600 euros par mois, retrouvent un travail et disposent d'un salaire.

Avec l'expérimentation, on a vu des personnes, allocataires du RSA depuis parfois plus de dix ans, qui ont réussi à retrouver un emploi ! Grâce aux travailleurs sociaux, aux psychologues, aux coachs emploi, nous parvenons à trouver des solutions.

Nous levons les difficultés. Arrêtez d'affirmer que le département ne travaille que sur la question de l'emploi. Nous disposons de travailleurs sociaux, vous les connaissez ! Nous réglons les problèmes de logement, de santé. Ce n'est pas parce que des gens ont des troubles psychologiques, parfois avec des problèmes de dépendance, qu'il faut les mettre dans une case, et les enfermer toute leur vie dans des difficultés sociales. Nous souhaitons trouver des solutions pour chaque allocataire.

Je tiens à cet égard à remercier les équipes pour leur travail colossal. Lors de la dernière séance plénière, j'ai tout de même entendu qu'il fallait supprimer les Maisons Nord Emploi. Clamer cela est un scandale ! Je pense que les agents ont été très choqués.

Depuis le 1^{er} janvier, chaque allocataire du RSA doit être inscrit chez France Travail. Avec Pascal, nous menons ce travail depuis des années ! Chaque allocataire du RSA dispose d'un contrat, et est connu de nos services, via un contrat d'engagement réciproque, ou dans le cadre d'un accompagnement par France Travail.

Nous connaissons et accompagnons chaque allocataire. Heureusement que nous disposons de nos Maisons Nord Emploi ! Pourtant, vous réclamiez leur suppression.

Je tenais à remercier l'ensemble de mes collègues qui travaillent avec moi sur le retour à l'emploi des allocataires. Si nous écoutions l'opposition, nous laisserions beaucoup de Nordistes dans la précarité sur le bord de la route.

M. LE PRESIDENT.- A une époque, 40 000 allocataires n'étaient pas inscrits à Pôle Emploi. On ne savait pas où ils étaient.

Doriane BECUE.- Ils n'étaient accompagnés par personne !

Sylvie CLERC.- Merci Monsieur le Président. J'ai bien entendu les questionnements de Madame DENYS, de Madame MARTIN, Monsieur GUIZIOU, je remercie Marie CHAMPAULT pour son intervention.

Comme je le dis toujours, on ne défend bien que ce que l'on connaît bien. Alors, lorsque j'entends parmi vos interventions que handicap signifie SAAP, cela m'agace. Je vous réexpliquerai ce qu'est la politique handicap.

Le SAAP, le Service d'accompagnement à la parentalité, est bien représenté par Marie TONNERRE, ma collègue, que j'excuse aujourd'hui.

La politique handicap réside dans le transport des élèves en situation de handicap : 1 934 élèves sont accompagnés. Cette politique s'opère aussi dans l'accès aux droits, avec 93 relais autonomes, une MDPH disposant de trois points à Lille, Valenciennes, et Dunkerque.

Nous déployons aussi l'accès à la prévention santé, à travers une signature de convention avec la CPAM (Caisses Primaires d'Assurance Maladie). Les CPOM ont été signés à 100 % par les organismes gestionnaires, et je remercie les services pour ce travail long de deux ans.

Au sujet de l'aide à la vie partagée et de l'habitat inclusif, on compte 750 places et pas moins de 85 projets. La PCH, prestation compensatoire du handicap, peut également être notée. Lorsque l'on indique que celle-ci augmente dans le budget, cela implique également l'accès à de nouveaux droits.

Pour mémoire, la PCH psy est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, avec de nouveaux droits pour de nouvelles personnes. La PCH parentalité est quant à elle entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, et vient augmenter le nombre de personnes bénéficiant d'une aide.

La délégation handicap a aussi organisé le BAFA approfondissement handicap, pour les jeunes souhaitant s'investir.

Notre politique handicap s'opère en outre à travers le soutien à la MDPH, dont le département du Nord est le premier financeur. Nous participons par ailleurs au fonds de compensation, afin que les personnes ayant une prestation compensatoire du handicap bénéficient d'un reste à charge moindre pour les adaptations du logement, de la voiture ou d'aide technique.

Comme votre question ne porte que sur les SAAP, je vous répondrai que nous en avons neuf, qui représentent 730 000 euros par an. 200 000 euros seront financés par le département, 450 000 financés par l'ARS, et 50 000 par la CAF. Je tiens à souligner que, parmi ces 730 000 euros, les APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés), fédérés et représentatifs de l'ensemble de nos arrondissements, représentent un portage financier de plus de 91 millions d'euros sur la délégation handicap.

Ils ne sont pas seuls. 11,6 millions d'euros supplémentaires sont inscrits dans ce budget. Il faut donc mettre en évidence que nous sommes au rendez-vous, et que nous nous situons aux côtés de chaque Nordiste dans le besoin.

Pour revenir sur le Ségur, celui-ci représentait, en 2023, près de 39 millions d'euros supplémentaires dans les budgets autonomie (seniors, handicap, enfance et Ressources Humaines du département). Nous les avons pris en compte, avec deux revalorisations. Aujourd'hui, sur le Ségur, la transition est nette quant à l'association des départements de France : nous ne serons pas compensés.

Pour ma part, je préfère m'engager sur les sommes que je peux faire perdurer dans le temps, pour accompagner.

Aussi, la délégation handicap organise aussi l'accueil familial, avec 450 accueillants, pour 250 nordistes accueillis.

Enfin, je lance un appel à la CNSA. On parle du Ségur, des compensations amoindries. La CNSA n'est pas au rendez-vous attendu sur la PCH, comme sur les concours à la MDPH.

J'entends vos remarques. J'ajouterai, au sujet des CPOM, puisque vous évoquez une non-revalorisation, qu'il est vrai que, en 2023, nous avons pris exemple sur l'inflation et en sommes venus à hauteur de 3 % dans le rebasage. En 2024, nous en sommes venus à hauteur de 2 %, et vous évoquez, pour cette année, 0 %, ce qui signifierait, selon vous, que nous ne sommes pas au rendez-vous.

Or, nous y sommes, parce que nous avons signé 100 % des CPOM, parmi lesquels des mesures ont été prises, des dialogues de gestions ont été tenus. Ces CPOM permettront des revalorisations pour ces mesures nouvelles.

Cette signature de 100 % des CPOM s'explique par le dialogue continu avec les organismes gestionnaires. Si ces derniers se plaignent, je préciserai qu'ils n'auraient pas signé les CPOM s'ils n'avaient pas été satisfaits du dialogue tenu par le département, la délégation, et les services.

En conclusion, une équipe n'est pas qu'un groupe de personnes qui travaillent ensemble, mais qu'une équipe constitue un groupe de personnes qui se font confiance.

Alors, merci au groupe Union Pour le Nord, merci à Christian POIRET, merci aux services, à qui je fais confiance, et qui me font confiance. A ce sujet, lorsque nous avons signé les CPOM et que nous avons délibéré sur la délibération-cadre en temps réel le 18 décembre 2023, seul le groupe Union Pour le Nord a voté favorablement pour qu'il y ait 5 millions d'euros supplémentaire pour la délégation handicap d'ici 2028. Je les remercie.

Marie CIETERS.- Chers collègues, Madame BRIDOUX, Monsieur DULIEU, avec tout le respect que j'accorde à votre engagement, j'effectuerai quelques mises au point.

Madame BRIDOUX, la Vice-Présidente n'éprouve pas de colère, mais de la lassitude. A chaque séance, il faut rappeler les mêmes éléments, face aux mêmes questions, aux mêmes interpellations.

Effectivement, peut-être que je m'agace, que le ton monte, mais je ne suis pas en colère. Vous ne m'avez jamais vu encore en colère, et j'espère que cela ne sera jamais le cas.

Je ne vous ferai pas non plus l'affront de relire mon propos du 31 mars dernier, ici, dans cet hémicycle. Je le pourrais, tant les interventions se ressemblent.

Je rappellerai que, malgré les baisses que vous avez citées, notre budget pour l'éducation et les collèges représente 172,5 millions d'euros cette année, contre 160,8 millions en 2021.

Ces chiffres soulignent, en dépit du contexte, notre volonté d'accompagner au mieux les collégiens, tout en demeurant responsables. Nous devons collectivement assumer cette période, contrainte. Les prochaines années risquent d'ailleurs d'être encore plus difficiles. J'espère que nous parviendrons à tenir le cap, grâce aux efforts consentis et aux provisions, que nous sommes allés chercher, même si certains nous disaient, à une époque, qu'il fallait les dépenser.

Je le répéterai : la baisse des dotations est mécanique, due à la baisse du coût de l'énergie.

Je vous donnerai quelques exemples du département du Pas-de-Calais, qui a diminué des dotations de onze millions d'euros par rapport à 2024, pour 125 collèges. Pour le département du Nord, qui compte 200 collèges, la baisse représente 10,4 millions d'euros. A la lumière de cette comparaison, je vous laisse juger.

S'agissant des investissements à venir, avec un PPI pour la fin du mandat, pensez-vous sincèrement que nous n'anticipons pas les choses ?

Nos équipes, que je félicite, travaillent en proximité, à l'écoute des personnels de Direction, et n'attendent pas des déclarations dans l'hémicycle pour travailler et nous faire remonter tous les besoins et nous aider à la prise de décision. Une fois de plus, je ne laisserai pas dire ou faire croire que les programmes sont établis sans réflexion.

En revanche, je reprendrai l'exemple du Pas-de-Calais, où un changement de stratégie s'opère, faute de visibilité pour appliquer un PPI. Je citerai la Vice-Présidente du Pas-de-Calais, dans La Voix du Nord : « *D'habitude, on engage des travaux sur plusieurs années, mais on n'a plus de visibilité, donc on change de stratégie* ».

Ce n'est pas parce que nous sommes dans le Nord, et que nous sommes une majorité de droite, que nous faisons des choses différentes. Il s'agit de bon sens ! Personne ne peut effectuer des choses non réalisables.

Je peux aussi mobiliser l'exemple de la Gironde, où les investissements sur quatorze collèges lancés en 2017 ont été réduits. Deux ne seront même pas reconstruits.

M. DULIEU, au sujet de l'enveloppe de l'ARC, chaque année, je vous transmets en commission les résultats et l'utilisation de cette enveloppe. Chaque année, cette dernière n'est pas utilisée en totalité. Dans ce contexte budgétaire, en effet, nous avons simplement mis l'enveloppe nécessaire, et pas davantage. Chaque famille ayant besoin de mobiliser cette enveloppe pourra le faire, sans la moindre difficulté.

Nous ajustons le budget aux dépenses réelles.

Sur l'externalisation en hausse, il s'agit d'un choix politique que nous avons assumé. Je rappellerai que, si nous n'avons pas l'externalisation, et je me tourne ici vers mon collègue Jean-Luc DETAVERNIER qui a la charge des Ressources Humaines, les collègues ne pourraient pas tourner. En effet, nous disposons d'agents vieillissants, ne pouvant plus assumer toutes les tâches.

Sans cette externalisation, nos collègues ne pourraient être entretenus correctement. Nos agents font bien leur travail, mais il s'agit d'une réalité.

Concernant les 12 millions d'investissements en moins sur les bâtiments, je mobiliserai une nouvelle fois des exemples du Pas-de-Calais. Ils font des choix similaires aux nôtres, alors que leur majorité n'est pas de la même couleur politique. La réhabilitation du collège Saint-Nicolas y est revue à la baisse, passant de treize à 2,4 millions d'euros. Il s'agit d'une baisse de 11,4 millions pour une seule opération, pendant que nous diminuons de onze millions l'ensemble de notre enveloppe !

De plus, la priorité du département du Pas-de-Calais réside essentiellement aujourd'hui dans la reconstruction des collèges métalliques qui menacent la sécurité des collégiens. Monsieur le Président, si je ne m'abuse, à la fin de ce mandat...

Didier MANIER.- Il n'en restait qu'un.

M. LE PRESIDENT.- Nous finissons.

Didier MANIER.- On en faisait quatre par an, il n'en reste plus qu'un.

Marie CIETERS.- Monsieur, je vous remercie d'avoir précisé que l'Etat s'est désengagé, avec une chute drastique des moyens depuis quelques années. Je ne peux que partager ce constat.

Or, malgré ce désengagement de l'Etat, le département du Nord demeure présent, et continue d'afficher des politiques volontaristes. Vous avez rappelé que nous avons baissé d'un million d'euros le PEDC (Projet éducatif départemental du Collégien). Or, nous disposons encore d'un PEDC. A date, je ne saurai vous le dire pour l'an prochain.

Plutôt que de toujours souligner ce qui ne convient pas, il faut remarquer que, en dépit de cette situation exceptionnelle, nous continuons de développer des politiques volontaristes.

Par ailleurs, je ne sais pas où vous avez vu une baisse de l'aide à la demi-pension. La prise en charge apparaît de plus en plus importante pour le département du Nord, puisqu'un repas coûte environ dix euros, alors que, dans un collège, il coûte au maximum 3,23 euros, sans compter l'aide à la demi-pension. Pour les familles en grande difficulté, chaque enfant peut bénéficier d'un repas local et de qualité pour moins d'un euro !

Je tiens à saluer l'effort du département. En dépit de la hausse des denrées, des fruits, il n'est pas venu chercher davantage sur les collègues, et continue à verser dix centimes pour les établissements s'engageant dans l'approvisionnement local.

En vous écoutant, je constate que les discours sont identiques chaque année, alors même que la situation financière n'a jamais été aussi critique, ce qui m'interroge.

Je réaffirmerai, avec toute ma force, notre engagement, le mien comme celui du Président, de l'ensemble des membres du groupe Union Pour le Nord. Je salue particulièrement ma collègue Aude, qui a remercié le travail réalisé par l'ensemble des équipes dans une situation très critique.

Je vous remercie.

Jean-Luc DETAVERNIER.- Au niveau des Ressources Humaines, peu d'interventions ont eu lieu.

J'ai bien conscience que des choses doivent encore être améliorées, et je m'y emploie aux côtés de l'ensemble des services.

Vous avez relayé, Monsieur le Président, quelques inquiétudes exprimées par Soraya.

Fatalement, sur la politique générale en matière de rémunération, nous nous en tenons aux décisions de l'Etat, notamment au niveau de l'augmentation du point d'indice.

D'autres mesures sont appliquées systématiquement au département, puisque, au 1^{er} janvier 2024, nous avons attribué cinq points d'indice majoré à tous les agents de la collectivité.

Effectivement, concernant la prime pour le pouvoir d'achat, le dispositif était borné dans le temps, et devait faire l'objet d'un paiement avant le 30 juin 2024. Nous avons décidé de ne pas le mettre en œuvre au sein de la collectivité. En revanche, l'ensemble des autres dispositifs Ségur ont été mis en œuvre, alors même qu'ils n'étaient pas compensés par l'Etat.

Pour les années 2022 et 2023, ces mesures salariales ont occasionné un impact budgétaire de 50 millions d'euros au niveau de la collectivité.

Cela étant dit, pour 2025, outre le GVT, qui s'établit à 5,5 millions, l'allocation sociale sera augmentée de 1,39 %. Je souhaitais également citer l'augmentation, dernièrement, du forfait de mobilité.

En parallèle, le CIA s'établit toujours à 3,3 millions d'euros, et est partagé entre l'ensemble des collaborateurs.

De plus, il n'existe pas seulement les rémunérations. Nous sommes très actifs sur d'autres facteurs d'attractivité au sein de la collectivité. Le budget de la formation est par exemple maintenu à 1,8 million d'euros. Ces dernières années, nous avons rencontré des difficultés à consommer l'ensemble de l'enveloppe. J'avais constaté un taux d'absentéisme très important pour ces formations. Nous y avons remédié, et le budget semble suffisant, d'autant que d'autres formations sont possibles dans le cadre du CNFPT, pour lequel nous versons trois millions de cotisations à l'année.

Un travail important est également effectué du côté de la mobilité, un facteur considérable d'attractivité. Les agents du département ont ainsi la possibilité de changer de métier, à travers une formation.

Les *managers* ont fait l'objet d'une attention particulière, de façon à apporter un meilleur accompagnement au niveau de l'ensemble des agents. D'autres politiques commencent à porter leur fruit, à l'image de la politique sur l'égalité hommes/femmes. L'index national de référence nous confère un score de 96 %, ce qui est remarquable.

Au sujet de la politique du handicap, nous comptons 9 % d'agents en situation de handicap, avec un budget d'un million d'euros pour 2025.

L'attractivité réside en outre dans le bien-être au travail. Au niveau du département, la mise en œuvre du télétravail a constitué un élément majeur. Si ce dernier a été critiqué par certains syndicats, force est de constater, aujourd'hui, son succès considérable : 5 000 agents du département télétravaillent sur les 6 500 ayant la faculté de télétravailler.

La politique sociale envers les agents n'est pas anodine : nous y consacrons treize millions d'euros chaque année.

J'en profiterai pour remercier l'ensemble des agents du département, qui pour certains, ne travaillent pas dans des conditions faciles, notamment par rapport à certains publics.

Frédérique SEELS.- Merci Monsieur le Président.

D'abord, je partage un certain nombre d'enjeux évoqués, notamment au sujet des seniors.

Le Nord compte un grand nombre de personnes âgées, des indicateurs de santé dégradés, et un taux de pauvreté important chez nos seniors.

Il faut recontextualiser. Le contexte n'est pas seulement nordiste, mais national, notamment avec les scandales ayant éclaboussé nos EHPAD.

Sur ce sujet, des changements sociétaux considérables ont eu lieu. Nous avons constaté, avec le Covid, que nos seniors souffraient beaucoup de cette situation. La désaffection vis-à-vis de ce mode de logement est devenue très importante.

Nos EHPAD, qui se trouvaient autrefois à l'équilibre, sont devenus en déséquilibre.

Il est nécessaire de travailler sur la réforme des EHPAD, et cela ne constitue pas complètement notre rôle, bien entendu. Nos taux de compensation, par ailleurs, ne sont pas égaux entre les départements. Pour les SAD, nos taux de compensation se situent à 34 %, quand certains sont compensés à hauteur de 50 %. Je sais que notre Président s'attelle, auprès de la CNSA, à faire remonter ce taux.

Entendons que nous ne pouvons mener des politiques identiques, et qu'il faut réformer les EHPAD, afin que cet enjeu nous permette de mieux accueillir nos seniors dans le territoire.

En revanche, si je partage certains de vos constats, je ne partage pas complètement votre avis sur notre politique. D'abord, nous sommes engagés, ce qui signifie que nous travaillons aux côtés d'autres acteurs : l'ARS, les bailleurs sociaux, les

services. Nous travaillons à consolider tout ce que nous pouvons mettre en place en termes d'habitat, ou encore de politiques liées aux soins de nos personnes âgées.

Vous avez mis en avant des éléments sur le réseau des CLIC. Ces derniers ne travaillent pas seuls sur l'information. En effet, les relais autonomie délivrent un grand nombre d'informations. Si je comprends les retours des CLIC, nous n'en sommes pas les seuls financeurs, puisqu'il existe aussi les intercommunalités, les communes, qui peuvent donc également apporter dans ce domaine.

Je rappelle aussi que nous avons développé fortement des conventions de lutte contre l'isolement des seniors, signées par plus de la moitié des communes. Bientôt, j'effectuerai une communication directe à destination des communes signataires et non signataires, afin de permettre de se saisir de cette question.

Je remercie Marie CHAMPAULT d'avoir introduit ce propos. L'isolement constitue un élément central au sujet de la longévité de nos seniors. Former des partenariats avec les communes constitue un levier pour avancer sur ce sujet. Aidez-nous ! Plus de communes signent la convention pour les seniors, plus nous nourrirons de liens avec ces derniers. La loi a évolué sur ce sujet. Nous sommes désormais en mesure de transmettre aux communes les listes d'APA et de personnes en situation de handicap, ce qui nous permet d'aller chercher les seniors chez eux, et de les accompagner vers les politiques menées dans nos territoires.

Lorsque l'on manque de moyens, on a aussi des idées. Nous allons chercher les bailleurs sociaux. Nous avons fait le point sur l'ensemble des résidences autonomie du territoire. Cet exemple souligne l'activité que nous menons, notre engagement réel. Nous avons mis les moyens nécessaires sur ces relais autonomie. Nous nous sommes d'ailleurs rendu compte certaines résidences autonomies n'étaient pas mises en priorité dans les programmes d'action, notamment sur les rénovations menées par les bailleurs sociaux, propriétaires d'un certain nombre d'entre elles. Nous organisons des rendez-vous avec l'ensemble des bailleurs sociaux, pour les mobiliser sur les résidences autonomies qu'ils possèdent, afin qu'ils accompagnent chaque EHPAD.

Notre mobilisation apparaît donc grande, entière, complète, sur le sujet.

Au sujet du budget, on nous reproche souvent de ne parler que d'argent. Il est important de rappeler aussi le contexte dans lequel nous travaillons. Nous n'avons pas toutes les rênes. Cela n'est pas toujours simple, et nous faisons au mieux.

Notre BP, en 2024, était à 180 millions d'euros, contre 183 millions pour 2025. Notre compte administratif, en 2024, se situait à 177 millions. Nous avons donc ajusté des dépenses pour répondre à l'enjeu.

Sur l'ensemble de la délégation, vous avez pu le noter, la hausse globale apparaît quasi identique. Nous n'avons pas de ralentissement sur l'APA. Nous avons complètement reconduit les budgets.

Aussi, nous participons à la commission d'urgence avec l'Etat, et nous accueillons un certain nombre de dossiers dans les territoires. Je partage votre point : il faut réformer les EHPAD, leurs modes de financement, ainsi que ceux de l'APA. Or, cela ne dépend pas complètement de nous.

Au sujet de l'aide à domicile, le tarif socle a augmenté de 2,2 % en 2023, et de 4,6 % en 2024, pour atteindre 23,50 euros en 2025. Le tarif socle permet aux SAD d'être rentables aujourd'hui.

Vous avez évoqué par ailleurs les CPOM. Je refuse de laisser dire que ces derniers sont de simples papiers ! Les CPOM constituent une démarche qualité proposée aux SAD, afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement à domicile de nos seniors. Les CPOM font augmenter le taux de prise en charge de l'heure au niveau des SAD.

Ces éléments forment une politique ambitieuse à destination des seniors, dont on améliore la prise en charge chaque jour.

Si le modèle apparaît compliqué, nous parvenons à mettre en œuvre cette politique, grâce au travail mené par les services dans les CPOM. Je remercie à cet égard le travail effectué par l'ensemble de la délégation autonomie des seniors, qui a permis d'apporter des soins.

Je vous partagerai quelques chiffres au sujet du nombre de bénéficiaires. Il s'agit ici des prestataires, qui représentent trois quarts des personnes prises en charge dans le cadre des SAD. Nous rencontrons une augmentation de 90 bénéficiaires entre 2024 et 2025 pour les SAD. Davantage de seniors arriveront certainement dans les années à venir.

Nous n'avons pas à avoir honte de notre action, bien au contraire, nous pouvons être fiers de ce que nous menons pour nos seniors.

Merci de votre attention.

Barbara COEVOET.- Merci Monsieur le Président.

Je suis une Vice-Présidente heureuse, mais légèrement déçue, aujourd'hui.

Je souhaite remercier Sébastien SEGUIN, seul à avoir évoqué la délégation santé. Heureusement que notre groupe majoritaire dispose d'une tribune d'expression lorsque l'on aborde les questions budgétaires. Cette délégation santé concerne tout de même plus de 1 000 agents au département, et plus de 400 lieux de consultation sur l'ensemble du territoire.

Je tenais à remercier, comme l'ont fait mes collègues, l'ensemble de la délégation enfances familles jeunesse santé, et la direction de santé pour leur action au quotidien auprès des Nordistes.

Peut-être que ne pas parler de la santé représente une volonté délibérée de passer sous silence ce qui va bien dans ce département.

Vous ne parlez ni des 4 600 nordistes ayant retrouvé un médecin traitant grâce à nos maisons de santé, ni des 54 000 examens réalisés par la PMI, ni des 48 projets de santé portés par les centres sociaux ou par les collectivités, et financés par le département, ni des 30 000 consultations de santé sexuelle assurées chaque année, ni du camion Nord Santé prévention, ni de la vaccination dans les collèges et dans les centres de santé et de services de PMI, ni des Mammobus que nous finançons à hauteur de 1,5 million d'euros.

Tout le monde semble avoir oublié notre politique volontariste pour améliorer les conditions de santé des Nordistes.

Mesdames et messieurs des groupes d'opposition, vous prenez votre rôle très à cœur, vous vous opposez pour vous opposer, en oubliant l'essentiel : nous vous présentons un budget sincère et équilibré, en ayant maintenu toutes nos politiques au même niveau, voire à la hausse, comme cela est le cas dans ma délégation.

Monsieur le Président, merci pour votre confiance, et merci à l'ensemble des élus du groupe Union Pour le Nord.

Anne-Sophie BOISSEAUX.- Monsieur le Président, chers collègues, comme Barbara, je remercierai Sébastien d'avoir été la voix de notre groupe majoritaire, parce que je n'ai pas entendu beaucoup parler de violences intrafamiliales.

Cette délégation volontariste correspond à l'engagement de notre Président, de notre majorité, avec un budget concret, et des actions motrices, à travers le déploiement d'intervenants en gendarmerie et en police, et des travailleurs sociaux désormais bien identifiés sur l'ensemble des territoires.

Je remercie les élus locaux qui nous accompagnent sur ces dispositifs.

Nous agissons. Nos actions ne sont pas toujours assorties de communication, parce qu'il faut protéger les victimes et leurs enfants.

Je remercie et félicite l'ensemble de nos agents qui, au quotidien, aux côtés des Nordistes, luttent contre ce fléau. Je remercie plus particulièrement les plus de 130 collaborateurs volontaires du département participant au réseau VIF nous permettant de mettre en place cette politique, de créer des outils, et qui sont à l'origine d'une loi, l'aide universelle d'urgence, née à Valenciennes.

Nous venons en aide à toutes ces victimes.

Je remercie le groupe majoritaire.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Il est 16 heures 37. Suspendons la séance pour dix minutes, avant de passer au côté territorial de nos politiques.

La séance est suspendue de 16 heures 37 à 16 heures 52.

M. LE PRESIDENT.- Reprenons avec la présentation générale de la thématique « solidarités territoriales ».

Je laisse la parole à Valentin BELLEVAL.

Valentin BELLEVAL.- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents dont j'ai l'honneur de rapporter les délégations, Messieurs SIEGLER, LEBLANC, VALOIS, SEGUIN, CADART HIRAUX et Madame Sylvie LABADENS, chers collègues, comme les années précédentes, je vous présenterai ce BP 2025 consolidé des délégations solidarités territoriales. Vous noterez que nous avons ajouté la délégation sport et la délégation tourisme.

Les chiffres à vous présenter sont ceux des dépenses globalisées de ce budget primitif, qui s'élèvent à 211,2 millions d'euros, et ceux des recettes, qui s'élèvent à 26,7 millions d'euros.

Ce budget se concentre essentiellement en investissement, avec 160 millions, pour 51 millions de dépenses de fonctionnement.

L'une des principales délégations consommatrices de crédit de ce budget primitif est celle de l'aménagement du territoire et de la politique logement, du Canal Seine Nord Europe, politiques portées par notre collègue Nicolas SIEGLER.

A l'heure du désengagement, de l'Etat notamment, le département du Nord apparaît clairement comme le premier financeur des territoires. Les enveloppes pour les PTS ADVB demeurent extrêmement importantes cette année. Parmi les 65 millions de dépenses sur cette délégation, une enveloppe de plus de 50 millions d'euros est consacrée en crédits de paiement 2025.

Plusieurs facteurs expliquent cette diminution des crédits de paiement par rapport à 2024. Un nouveau calendrier de délibération a décalé cette dernière d'un mois, d'octobre à septembre, décalant de fait certaines demandes d'avances sur 2026. D'autre part, des paiements sur l'AP 2024 ont été réalisés, et ont été supérieurs aux prévisions, ce qui diminue de fait les avances à payer en 2025.

Nous disposons bien, une nouvelle fois, d'une enveloppe très élevée, y compris en fin de mandat. En effet, nous arrivons en fin de mandat municipal : les projets portés par les communes du territoire sont moins nombreux en 2025, mais demeurent la première enveloppe de cofinancement des projets des territoires.

Sur les grands projets stratégiques, notons le démarrage des travaux du Canal Seine Nord Europe avec un investissement qui nous permet de rembourser le capital emprunté, le fonctionnement, et les intérêts, selon les dispositions de la convention de financement et de réalisation, signée par le département du Nord avec une augmentation régulière du remboursement prévu jusqu'en 2028, où il atteindra alors plus de sept millions d'euros.

Je rappellerai également l'engagement du département du Nord en convention avec la MEL pour l'extension du métro Lillois, pour lequel nous avons un engagement de versement de dix annuités, de 5,3 millions d'euros, qui seront honorés par le département.

Au sujet de la politique de l'habitat, plusieurs dispositifs sont portés par M. SIEGLER, à l'image du dispositif NEHS (Nord Équipement Habitat Solidarité), avec des subventions accordées sur l'AP 2024 de 858 000 euros, et une inscription de crédits de paiement 2025 de 2,5 millions d'euros, qui suffiront à couvrir les engagements pris. Le montant d'autorisation de programme, quant à lui, est maintenu à 3,2 millions d'euros.

Sur la convention avec Partenord Habitat, celle-ci prévoit un solde de 3,4 millions d'euros d'engagements non réalisés sur la période 2018-2021. Sur la période 2023-2028, quatre millions d'euros de subventions ont été versés à ce jour, avec une inscription au budget de deux millions d'euros cette année pour Partenord Habitat.

Sur le FSL (Fonds solidarité logement), 5,7 millions d'euros sont inscrits, avec un maintien des crédits à hauteur de 5,580 millions pour le fonctionnement du fonds et les frais de gestion liés au fonds de solidarité logement. On notera pour le FSL une compensation de l'Etat, sous forme de dotation globale de décentralisation, de 4,851 millions par an, un financement mobilisé auprès des autres partenaires et des contributeurs, et une recherche de financement de 814 000 euros, qui sera prévue pour répondre aux besoins des ménages, notamment sur les impayés des fluides et des loyers.

En outre, sur le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, nous avons un marché en cours de réécriture, qui vient d'être notifié pour les années 2024-2025, et ainsi pouvoir adopter le plan pour la fin de l'année 2025.

Au sujet de la délégation « patrimoine, renouvellement urbain et politique de la ville », portée par notre collègue Nicolas LEBLANC, je vous signale les effets du déménagement au sein du nouveau Forum. L'emménagement dans le nouveau Forum a permis de stopper plusieurs locations de bâtiment dans la métropole lilloise, générant ainsi une économie substantielle de plus de 5,5 millions d'euros, et un budget de fonctionnement versé au PPP de 3,5 millions, ce qui nous permet de réaliser une économie de deux millions sur la section de fonctionnement.

Je citerai également le pic connu en 2023 s'agissant des frais inhérents aux fluides, des coûts énergétiques, qui poursuivent progressivement une baisse. La facture 2025 s'élèvera, pour les équipements départementaux, en dehors des collèges, des équipements culturels et des espaces naturels, à 4,4 millions d'euros, soit une baisse de 1,5 million d'euros par rapport à 2024, et de plus de deux millions d'euros par rapport à 2023. Il faut noter que la facture énergétique s'élevait à 3,5 millions en 2021, ce qui nous conduit donc à un niveau encore plus élevé qu'avant cette période de forte inflation.

Compte tenu de la situation budgétaire du département, le budget d'investissement se trouvera en diminution s'agissant de la maintenance et de l'entretien des bâtiments, passant de 9,95 millions à 6,65 millions.

Quelques grands projets apparaissent très attendus : la fin des travaux de l'EPDSAE de Bauvin, le démarrage de la MNS (Maisons Nord Solidarités) de Caudry dont la livraison est prévue en 2026, ou encore la poursuite des travaux d'aménagement de la [inaudible] dans le cadre de la fin de la recentralisation des services.

Enfin, je remercierai le Président pour la délégation « voirie et infrastructures », que je connais particulièrement. Un choix courageux a été porté par l'exécutif et la majorité, en laissant des crédits conséquents pour les politiques de voirie départementale, là où beaucoup de départements en France ont fait le choix de rogner sur cette politique pourtant essentielle pour la sécurité des Nordistes, et qui demeure une compétence obligatoire du département, n'en déplaise à certaines formations politiques.

Merci aussi, au travers de ces décisions, de ne pas renvoyer dos à dos les Nordistes, les territoires, notamment ceux qui n'ont pas bénéficié des grandes infrastructures de transport collectif il y a de cela quelques années.

Nous pourrons poursuivre cette année notre politique volontariste en matière d'entretien du patrimoine. Cette année, sur ces dépenses qui s'élèveront à 85 millions d'euros pour le budget primitif 2025, plus de 36 millions seront consacrés à l'entretien de notre patrimoine en ouvrage d'art. Ce budget augmente même d'un million par rapport à l'année 2024, soit plus de 3 % pour entretenir nos chaussées dégradées.

Nous n'avons pas non plus été épargnés par des décisions difficiles à prendre, notamment celle de diminuer le budget de signalisation en 2025 pour se concentrer sur la signalétique de police, et un peu moins sur la signalétique directionnelle et touristique, afin de maintenir ce haut niveau de qualité de services sur l'entretien du patrimoine.

Pour les ouvrages d'art, nous consacrerons encore un budget conséquent, avec une légère diminution qui s'explique par une programmation pluriannuelle de l'entretien générant des fluctuations de budget année après année, et une résorption au fur et à mesure des cas les plus urgents et les plus graves. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les Nordistes et pour le département.

Évidemment, une ligne importante de 25,7 millions d'euros est consacrée aux grands projets de maillage territorial, avec la poursuite des travaux du contournement Nord de Valenciennes, qui se poursuivront jusqu'à la fin de cette année 2025, et l'inauguration il y a quelques semaines de l'échangeur de la RD 621, avec une queue de programme cible pour cette année.

Nous pouvons noter en outre le démarrage tant attendu des travaux de la première phase de la RD 642.

Les études techniques se poursuivront au contournement Nord de Maubeuge pour le doublement de la RD 500 et pour l'aménagement de la 642 sur les phases n° 2 et 3.

Pour ce qui est de la délégation « ruralité environnement », des crédits importants sont maintenus, à hauteur de 14,2 millions d'euros.

On peut saluer par exemple la bonne santé du laboratoire départemental. Nous voterons son budget demain. Une subvention d'équilibre est présentée chaque année, et se trouve en baisse constante depuis 2021, ce qui constitue une bonne nouvelle, puisque cela souligne un résultat en augmentation, associé à une meilleure maîtrise des dépenses du laboratoire. Cela permet au département de diminuer chaque année sa participation.

Sur le volet agriculture, le département est depuis longtemps un partenaire privilégié du monde agricole avec des partenariats noués avec les acteurs locaux. Nous avons décidé, même si certains voudraient en faire une variable d'ajustement de nos politiques budgétaires, de continuer à accompagner fortement le monde agricole avec un budget en légère augmentation de 1,140 millions cette année contre 940 000 euros en 2024, afin d'être en adéquation avec la forte ambition affichée dans le cadre de ce partenariat, en particulier dans le cadre du salon international de l'agriculture.

Pour la mobilité en milieu rural, le budget est maintenu à hauteur de 180 000 euros, qui permettront le remboursement aux collègues ruraux des moyens mobilisés pour les transports, la piscine et la culture. On peut noter à cet égard l'adhésion à Hauts-de-France mobilité.

Pour ce qui est de l'approvisionnement local, on comptabilise aujourd'hui 149 établissements labellisés. Nous poursuivrons cet engagement du département afin d'améliorer les conditions d'approvisionnement de nos cantines.

S'agissant du volet environnemental, le budget de fonctionnement permettra à nos ENN (Espaces Naturels du Nord) de pourvoir aux achats de matériel, d'équipement, l'entretien des sites par les associations d'insertion et les entreprises, et de prévoir plusieurs programmes d'animation nature. Quelques projets importants seront portés en investissement cette année, en particulier sur le site départemental du Mont noir, en lien avec le projet Interreg Clim@monts, les études, et le plan de gestion écologique des sites, ainsi que la signalétique. 500 000 euros sont par ailleurs prévus pour accompagner les projets de renaturation.

Enfin, sur la flotte de véhicules départementaux, notre volonté est de poursuivre notre politique visant à réduire le nombre de kilomètres parcourus et d'acquérir des véhicules propres avec 1,9 million d'euros prévus en investissement et 3,10 millions prévus en fonctionnement.

Au sujet de la délégation « tourisme et mobilité douce » de notre collègue Sébastien SEGUIN, en transversalité avec Sylvie LABADENS, nous mettrons en œuvre quatre projet Interreg, en consacrant un budget de 265 000 euros en fonctionnement et de 80 000 euros en investissement. Ces dépenses seront financées à hauteur de 60 % et devraient générer plus de 207 000 euros par ailleurs.

Les villes et villages fleuris disposent en outre d'un budget de 20 000 euros. La remise des prix sera bien entendu reconduite en 2025. Nous poursuivrons la promotion, l'animation touristique avec les soutiens aux éco-manifs par exemple, à travers un investissement de 120 000 euros qui permettront la participation financière à la signalisation culturelle et tourisme pour les autoroutes A26 et A2.

Nous maintenons notre participation au syndicat mixte du parc zoologique de Maubeuge, avec 200 000 euros inscrits, ainsi que des subventions aux structures touristiques, avec des crédits de 271 000 euros prévus au BP 2025 pour financer l'association des offices de tourisme du Nord.

Pour le Val-Joly, le financement demeure stable, avec un budget de 2,3 millions d'euros permettant de financer la subvention forfaitaire aux délégataires de la DSP (Délégation de service public), en notant que, à la suite d'une négociation avec le délégataire, nous pourrions diminuer cette enveloppe, de l'ordre de 300 000 euros. Ce budget ne tient pas encore compte de cette négociation, la bonne nouvelle se traduira l'an prochain.

Pour les mobilités douces, le BP 2025 prévoit un investissement de 4,9 millions d'euros permettant la mise en œuvre du schéma cyclable, avec un montant supplémentaire d'un million d'euros pour les pistes cyclables départementales, ainsi que des sources de financement extérieures qui permettront d'équilibrer cette politique.

Pour ce qui est de la délégation « sport et vie associative » de François-Xavier CADART, le contexte budgétaire global et les réductions budgétaires ont été programmés en investissement avec 50 000 € de moins, et 200 000 euros de moins en fonctionnement, sur la politique d'aide aux ligues et aux comités départementaux sportifs, qui s'étaient beaucoup investis à nos côtés dans le cadre de l'année olympique, et verront les aides départementales baisser vis-à-vis des dispositifs qui disparaissent compte tenu de l'après JO (Jeux olympiques).

Nous poursuivrons bien sûr notre politique sociétale envers les publics cibles du département, à l'image du dispositif ASE aux matchs du LOSC, l'invitation des jeunes Nordistes aux matchs des clubs de l'excellence, les interventions des athlètes dans les centres de loisirs ou les EHPAD.

On ne peut, enfin, évoquer ce budget 2025 sans effectuer un focus, à quelques dizaines de jours du lancement du Tour de France, sur la participation du département à l'accueil de ce dernier. 1,4 million d'euros sont investis, 700 000 euros pour chaque année 2024 et 2025. Une participation à l'organisation du grand départ est à relever, à hauteur de 350 000 euros pour chacune des trois grandes collectivités. Ce financement s'opère donc en partenariat avec la MEL et la région.

Le Tour de France constitue bien entendu un vecteur de communication mondiale, qui mettra en valeur le département, nos traditions, notre sens de l'accueil. Le Tour sera en effet vu par plus d'un milliard de téléspectateurs dans le monde, je vous laisse imaginer ce qu'aurait coûté une campagne de communication de cette envergure.

De plus, il s'agira d'une merveilleuse fête populaire offerte aux Nordistes. Nous pouvons en être fiers, nous en réjouir collectivement, plutôt que de perdre du temps à débattre d'un montant qui représente 0,66 % de nos dépenses prévues cette année sur cette seule section des solidarités territoriales.

Au sujet de la délégation du renouveau des territoires, son budget permettra de maintenir en particulier le soutien à la mission du bassin minier, afin d'œuvrer à la transformation territoriale et à la promotion du label « bassin minier » au patrimoine mondiale de l'UNESCO. Nous maintiendrons nos subventions à l'association des maires du Nord, à l'association des maires ruraux du Nord, à l'association des maires des anciennes communes minières, et au pôle métropolitain de la Côte d'Opale.

Les politiques de cette délégation sont extrêmement transversales. On retrouve beaucoup de ces politiques au sein du contrat plan Etat région, mais aussi dans le cadre du réseau routier, complété par cette feuille de route.

Je finirai par la délégation de Sylvie LABADENS sur les relations internationales, avec des dépenses à hauteur de 1,3 million d'euros, qui permettront le fonctionnement des GECT (Groupement européen de coopération territoriale), la participation au programme Interreg 6 pour plus d'un million d'euros, l'appel à l'initiative locale transfrontalière du comité D3, la mission opérationnelle transfrontalière, les animations de projets transfrontaliers de l'appel à projet Interreg Eutopia, et des frais de contrôleurs de premiers niveaux des projets Interreg 6.

Parmi les projets qui seront portés dans le cadre d'Interreg 6, on peut en particulier citer le programme européen pour soutenir les actions de la collectivité concernant les impacts du changement climatique, ou encore l'appel à projets européen pour lever les freins réglementaires sur l'emploi transfrontalier. Cette démarche n'impliquera pas financièrement le département, mais se concrétisera par la mise à disposition d'experts européens.

Je laisserai Sylvie revenir davantage en détail sur la programmation Interreg 6, déjà présentée dans cet hémicycle par la délibération du 23 janvier 2023.

En conclusion, je souhaite remercier le Président, l'ensemble des services du département, des directeurs de service et des équipes de terrain, ainsi que tous les collègues, pour leur confiance.

Comme nous l'avons dit, il s'agit d'un budget sincère. Notre engagement pour les territoires demeure considérable. Il s'agit d'un budget de gouvernance, aux antipodes, parfois, des propos militants tenus ici et là. Nous sommes au rendez-vous, pour les Nordistes.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour cette présentation très précise.

Passons au débat.

Valérie CONSEIL.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, j'interviendrai sur la stratégie Nord rural, plus précisément sur le budget dédié à la délégation ruralité environnement.

Force est de constater que les enjeux liés au développement durable demeurent encore une fois peu pris en compte dans ce BP 2025. La stratégie Nord rural demeure à ce jour une déclaration d'intention, bien éloignée du renforcement annoncé l'an dernier.

Si vous l'envisagez comme une stratégie transversale, celle-ci demeure illisible dans les documents présentés.

Nous craignons donc que le rapport de développement durable 2025, censé traduire cette stratégie, ressemble à celui de 2024.

Pour mémoire, ce dernier indiquait une hausse de 1,65 % des émissions de carbone départementales. Nous nous éloignons de 42 % de la trajectoire vers la neutralité carbone fixée à 2040.

Pourtant, notre département est particulièrement concerné par les effets du dérèglement climatique : inondations, canicules, sécheresses, élévation du niveau de la mer déjà observable sur le territoire.

Selon l'observatoire Climat Hauts-de-France, 95 % des communes du Nord sont aujourd'hui exposées à ces risques. Les Nordistes font également face à une pollution de l'air par les particules fines quatre fois plus élevée que la moyenne nationale, ainsi qu'à une contamination de l'eau par des polluants éternels.

Le Nord est classé parmi les territoires les plus vulnérables au changement climatique. Il s'agit ici de risques majeurs tant en termes de santé publique, de notre environnement, que de notre biodiversité. Nous ne pouvons les décorrélér de la politique sociale départementale, ses impacts affectant directement les populations, et donc, par ricochets, nos finances publiques.

Dans ce contexte, l'adaptation de nos territoires et la préparation des habitants au bouleversement climatique sont des impératifs, où le Département constitue un échelon stratégique de la transition écologique, dont les leviers d'action sont multiples : rénovation énergétique, préservation des espaces naturels, mobilité douce, voirie, accompagnement des communes, information et sensibilisation des habitants.

Nous sommes cette année encore loin du compte dans ce budget primitif. Et non, le volontarisme ne se décrète pas. Il se traduit par des moyens et un plan d'action structuré. Vous n'apportez ici qu'en fait une réponse strictement comptable, et sans ambition, bien en-deçà des enjeux.

Le budget 2025 de la délégation Ruralité-Environnement en est l'illustration. Avec un budget de 14,2 millions d'euros sur 3,875 milliards d'euros, cette délégation représente à peine 0,36 % du budget total du Département... Un budget minime, qui a perdu, je le rappelle, plus de 30 % de son enveloppe en quatre ans et qui reste sans rattrapage cette année.

Au-delà du montant, c'est aussi la ventilation interne du budget qui interpelle. Le volet environnemental est à nouveau fragilisé, avec 300 000 euros de moins au profit du parc automobile, qui capte désormais 35 % du budget total de la délégation, dont 20 % (3,1 millions d'euros) en seuls frais de fonctionnement des véhicules. Ce sont aussi 250 000 euros de moins pour les espaces naturels du Nord en investissement et en fonctionnement.

Les espaces naturels sensibles, des sites labellisés pour leur intérêt écologique et leur fragilité, ne sont même plus mentionnés dans la présentation de cette délégation. Une part de la taxe d'aménagement leur est pourtant entièrement dédiée, dans le cadre d'une gestion réglementée. Ce sont ainsi 6,2 millions d'euros cette année de recettes provenant de la taxe d'aménagement, 6,2 millions d'euros qui représentent à eux seuls 95 % de votre budget Environnement.

Un aparté sur ce point : la présentation générale du rapport ne mentionne qu'un fléchage de 1,8 million d'euros pour ces espaces naturels sensibles. Naturellement, Monsieur le Vice-Président VALOIS, nous nous interrogeons sur la destination des 4,4 millions d'euros restants de cette recette.

Quoi qu'il en soit, le constat est clair. Le Département n'investit pas sur ses propres ressources pour l'environnement, qui constitue pourtant le socle de tous les enjeux écologiques majeurs (qualités de l'air, de l'eau, de la biodiversité). Le budget d'investissement dédié à l'adaptation du changement climatique n'est même plus au menu. Ce n'est plus qu'un souvenir. Malgré l'urgence, aucun signal fort, aucun sursaut n'est perceptible dans ce budget.

Je vous remercie de votre attention.

Grégory BARTHOLOMEUS.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, je vais intervenir sur la politique d'aménagement du territoire dans le cadre du budget des solidarités territoriales.

Pour commencer, un point sur les aides départementales aux villages et bourgs et les projets territoriaux structurants.

Vous nous aviez déjà prévenu lors de la présentation des appels à projets en décembre dernier que vous anticipiez un ralentissement. Effectivement, en tant que Maire, je sais bien qu'on lance peu de grands projets un an avec les élections municipales, la plupart d'entre eux étant, en fin de mandat, soit livrés soit déjà lancés.

En commission, le Vice-Président Nicolas SIEGLER nous a d'ailleurs indiqué, l'appel à projets se terminant le 31 mars, que les services départementaux avaient reçu 15 % de dossier en moins par rapport à 2024. Ce n'est pas étonnant. C'est donc une année particulière pour la politique d'aménagement du territoire, nous en prenons acte.

Nous avons appris, également au cours de cette commission, que l'ADVB (Aides Départementales aux Villages et aux Bourgs) Voirie s'appliquerait désormais aux communes de moins de 400 habitants, alors que jusqu'ici c'étaient celles de moins de 4 000 habitants qui étaient concernées. C'est positif.

Sur la méthode, nous sommes toujours chagrinés par une logique de guichet qui permet peu d'anticiper sur les besoins à moyen et long termes, notamment sur le plan environnemental. Certes, il y a le bonus « Nord durable », que ne nous ne négligeons pas, mais cela reste timide.

Je vous ai déjà cité notre voisin du Pas-de-Calais qui a mis en place un pacte territorial très concerté. Je pourrais aussi vous rappeler les contrats de territoire conclus dans notre Département sous une autre majorité.

Certes, les Maires sont contents, on accède à leurs demandes, mais comme vous veillez à l'endettement financier du Département, nous pensons qu'il faudrait aussi veiller plus finement à notre dette environnementale. Comme nous devons modifier nos modes de consommation, nous savons que nous devons également changer nos façons de penser. L'aménagement du territoire passera par plus de mutualisations pour des raisons environnementales mais aussi pour des raisons budgétaires, puisque nous devons aussi veiller collectivement à l'optimisation et à l'efficacité des dépenses publiques.

Par ailleurs, dans le même esprit, et je vous en ai déjà parlé, en commission notamment, nous aimerions avoir un bilan de cette politique depuis le début du mandat (par arrondissement par exemple). Cela nous permettrait d'avoir une vision d'ensemble de la répartition et de la nature des projets soutenus par le Département.

Enfin, nous constatons que les grands projets initiés hier par Patrick KANNER et Didier MANIER sont toujours les grands projets d'aujourd'hui (Très Haut Débit, Canal Seine-Nord Europe, ou encore le doublement du métro en aide à la Métropole de Lille). C'était, de leur part, une démarche très volontariste, car ils étaient conscients des besoins structurants à long terme pour le territoire. On peut imaginer qu'il y a bien des sujets qui mériteraient un même travail de fond et une telle clairvoyance pour notre Département aujourd'hui qui est, comme vous aimez souvent le dire, Monsieur le Président, et à raison, un « Département hors normes ». Celui-ci devra à l'avenir faire face à des défis qui seront eux aussi « hors normes », tel que le changement climatique ou encore la gestion de l'eau, pour lequel il faudra apporter des réponses en termes d'aménagement du territoire à la hauteur de ces enjeux.

Je vous remercie de votre écoute.

Jean-Luc DARCOURT.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, j'interviendrai sur le budget Voirie et Infrastructures de ce BP 2025.

D'abord, même si je n'étais pas encore parmi vous, je vous rappelle que nous avons voté... que *vous* avez voté en 2023 la trajectoire 2023-2028 de transition écologique et solidaire des infrastructures et des voiries départementales, un document ambitieux, essentiel à notre territoire.

Cependant, déjà, à cette époque, il avait été demandé des précisions concernant les budgets sur lesquels la délibération devait s'appuyer pour lui garantir les moyens de ses ambitions.

Nous souhaiterions notamment savoir s'il était prévu un plan annuel d'investissements. C'est ce que nous ne voyons pas dans le budget de la délégation cette année. Si le budget de fonctionnement a peu bougé, passant de 9,4 millions d'euros cette année à 9,5 millions d'euros l'an dernier, l'investissement décroche, passant de 89,4 à 75,8 millions d'euros – c'est ce que nous avons vu sur le diaporama.

Je veux pointer une présentation moins précise que les années précédentes qui détaillait les lignes dédiées à l'entretien et à la réparation des véhicules lourds mais surtout aux ouvrages d'art. Est-ce à dire que les budgets sont connus par rapport à 2024 ?

Au niveau de l'investissement, c'est essentiellement l'enveloppe dédiée à la préservation du patrimoine et des projets de développement local qui enregistre la plus forte baisse, passant de 59,1 millions d'euros à 47,3 millions d'euros, et rien que pour renouveler le revêtement des chaussées départementales une baisse de 5 millions d'euros entre deux exercices. C'est beaucoup, car je suppose qu'il y a de nombreux besoins.

Pour mémoire, l'année dernière, le budget Voirie et Infrastructures, au BP 2024, était de 99 millions d'euros pour 100,5 millions d'euros en 2023, avec notamment une baisse de 1 million d'euros, comme vous l'avez annoncé, entre 2023 et 2024, due à la suspension provisoire de la politique volontariste du Département de marquage des voiries départementales en agglomération.

Dernier fait marquant que je retiendrai : l'inflation annuelle, en 2024, s'établit à 2 %, après 4,9 en 2023 et 5,2 en 2022.

Pour conséquence, le prix des chantiers a donc beaucoup augmenté ces dernières années. On sait qu'à enveloppe égale, qui plus est en diminution régulière, ceci entraîne mécaniquement moins de réalisations, d'autant qu'il nous faut aussi adopter des techniques plus vertueuses pour le développement durable dont il est question dans la trajectoire 2023-2028, vraisemblablement plus coûteuse. De fait, pouvez-vous nous dire comment vous allez gérer cette situation ? Y a-t-il des décalages de chantiers ? Sur quels critères ?

Dans la présentation, j'ai eu en partie une réponse.

Je pense particulièrement à ce projet cher mon prédécesseur, je l'évoquais, celui du barreau de contournement de Cappelle-la-Grande. Vous avez annoncé des études techniques. J'ose vouloir le voir se réaliser un jour. Il est très attendu par les habitants du Dunkerquois.

Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Vice-Président, nous savons qu'une majorité des Nordistes est tributaire de la voiture pour se déplacer quotidiennement, la sécurité ne peut être négligée

Je vous remercie pour votre écoute.

Bertrand RINGOT.- Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Vice-Président, j'ai prévu d'intervenir sur le Service départemental d'incendie et de secours du Nord, le SDIS 59 ne fait pas l'objet, disons-le, dans votre document budgétaire, de grands développements, mais il représente, comme chacun sait ici, un service public départemental majeur auquel nous sommes collectivement et solidement attachés sur nos territoires.

Je souhaite d'ailleurs débiter mon intervention en adressant un grand merci aux agents pompiers professionnels et volontaires et aux personnels administratifs pour le travail quotidien qu'ils accomplissent au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) du Nord afin de porter secours à nos concitoyens et assurer leur sécurité, parfois au détriment, d'ailleurs, de la leur. Il s'agit, faut-il le rappeler, d'un service public sur laquelle la population nordiste peut compter 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, toute l'année, et en tous points du territoire. Il ne se passe pas une semaine sans que nous ne soyons en lien d'arrêt avec eux, pour les interventions sur nos cantons, sur nos communes.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir un service public performant, efficient, pour un coût financier – il faut le souligner – largement maîtrisé au regard de l'activité de plus en plus importante de nos centres d'incendie et de secours. En effet, notre territoire du Nord continue de se développer, comme chacun sait, se réindustrialise. Les risques naturels et technologiques s'intensifient, et les besoins d'accompagnement de notre population ne diminuent pas, compte tenu notamment du vieillissement de notre population.

Il nous faut donc anticiper ces risques réels qui arriveront sur nos territoires. Ainsi, en 2024, les pompiers du Nord ont procédé sur l'année à 172 000 interventions, soit 471 interventions par jour. Considérable ! La question que l'on doit donc se poser est la question de l'efficacité de notre service public. Le SDIS du Nord a-t-il les moyens de remplir ses missions sur nos territoires, au regard des ressources qui lui sont allouées ? Une évaluation fine et régulière de cette efficacité doit être, de notre point de vue, menée régulièrement.

Le Département du Nord prévoit pour 2025 une contribution financière en fonctionnement au SDIS qui se chiffre à 101,5 millions d'euros, contre 100,5 millions d'euros en 2024 et 99 millions d'euros pour 2023.

À noter également une subvention d'investissements complémentaire de 2 millions d'euros – la bienvenue ! – afin de soutenir les investissements du SDIS, en hausse de 11 %, prévus sur le budget 2025.

La contribution départementale est donc effectivement en progression, à hauteur de 1 million d'euros, une augmentation qu'il faut mettre toutefois en rapport avec l'inflation qui a galopé ces dernières années et que le SDIS 59 a dû absorber dans la préparation de son budget 2025 avec une hausse des dépenses de fonctionnement de 1,6 %, inférieure toutefois aux prévisions d'inflation (autour de 2 %) prévue pour 2025.

Dans ce contexte se pose la question du niveau de financement du SDIS du Nord au regard de la charge d'activité et des missions qui lui sont demandées.

Pour nous, et je crois pour nous tous, il n'est pas concevable de baisser la voilure et le niveau de service du SDIS 59. Nous sommes, vous le savez, en désaccord avec la refonte de l'aide médicale d'urgence et la décision de supprimer des véhicules légers infirmiers sur certains territoires nordistes (à Denain et Douai pour être précis), ou de les déplacer. C'est également le cas sur le CIS (Centre d'Incendie et de Secours) de Gravelines. Il s'agit bien sûr à nos yeux d'un recul pour le service public de secours à la personne, car la réponse, inévitablement graduée, sera moins rapide inexorablement.

Nous sommes également interrogatifs sur la question des effectifs, et demandeurs du chiffre précis, arrondissement par arrondissement. Le SDIS 59 est passé d'un volume de personnels permanents SPP + personnels administratifs techniques et spécialisés de 2 728 agents en 2011 à 2 571 agents en 2016, chiffres de la Chambre régionale des comptes, -157 postes, et donc un effectif théorique de 2 666 agents en 2025. Autrement dit, nous n'avons pas retrouvé encore, en 2024, le niveau de l'effectif de 2011 (-2,2 % tout de même presque quinze ans après), malgré une activité qui a, je crois, largement augmenté.

Le besoin de personnel se fait d'ailleurs ressentir dans certains CIS. La presse s'est fait récemment écho d'un mouvement social dans le sud du Département, notamment dans les casernes d'Aumont, de Maubeuge et de Jeumont. Des organismes syndicaux avancent un manque de 250 pompiers, 3 par centre de secours, soit 1 par équipe dans l'ensemble du Département, ce qui pourrait avoir un impact sur les conditions d'intervention et le service public rendu à la population, et ce, je le rappelle, malgré le professionnalisme de nos sapeurs-pompiers.

Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, ce que je souhaitais souligner pour conclure mon intervention sur la gestion du SDIS 59 permettant d'assurer les missions de secours de 2 610 000 habitants. Je vous remercie.

Maryline LUCAS.- Je risque d'être redondante, je m'aperçois que Monsieur RINGOT et moi-même avons les mêmes inquiétudes.

Les Services départementaux d'incendie et de secours jouent un rôle essentiel dans la sécurité des citoyens en assurant la prévention, la protection et l'intervention en cas d'incendie, d'accident ou de catastrophe naturelle. Pourtant, ces services rencontrent aujourd'hui des difficultés croissantes en matière de financement, ce qui peut impacter leur efficacité et leur capacité à répondre aux besoins. Au risque de nous répéter, Monsieur le Président, vous le savez, la répétition fixe la notion, je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur le budget du Service départemental d'incendie et de secours du Nord, le SDIS 59, en insistant particulièrement sur les défis importants que nous rencontrons en matière d'investissements. En effet, le sous-investissement préoccupant au sein de nos casernes ne semble pas trouver de solutions dans ce budget 2025 fixé à 101,5 millions d'euros en dépit d'une évolution positive de 1 million d'euros.

À notre question d'actualité la séance dernière, la réponse apportée portait sur le mode de calcul des participations des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) sans tenir compte de la véritable interrogation de fond : qu'envisagez-vous en matière de remise en état de nos casernes dégradées, qui ont une répartition géographique qui questionne ? C'est vrai, les causes des difficultés de financement sont nombreuses :

- Augmentation des besoins opérationnels

Les SDIS doivent faire face à une augmentation des interventions, notamment liées au risque climatique et aux accidents domestiques.

- Coût croissant du matériel et des équipements

Le renouvellement des véhicules et des équipements de protection individuelle et des technologies de communication représente un investissement important.

- Pression sur les budgets locaux

Les collectivités territoriales, principal financeur des SDIS, subissent elles-mêmes des contraintes budgétaires limitant leur capacité à augmenter les dotations.

- Évolution des normes et réglementations

Les exigences en matière de sécurité et de formation nécessitent des dépenses supplémentaires.

Pour quelles conséquences ?

- Risque de dégradation des conditions d'intervention

Moins de moyens peuvent entraîner des délais d'intervention plus longs ou une couverture territoriale réduite.

- Impact sur le recrutement et la formation

Les SDIS peinent à attirer et à former suffisamment de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

- Fragilisation de la sécurité civile locale

Une baisse de la qualité des services peut affecter la confiance des citoyens.

Au regard des crédits d'investissement, beaucoup d'entre elles continueront de souffrir d'un manque d'entretien régulier et d'une modernisation insuffisante. Ces infrastructures vieillissantes ne répondent plus aux exigences opérationnelles actuelles, ce qui peut impacter la qualité et la rapidité des interventions.

Quelles sont alors les solutions ? Il est urgent, pour une compétence qui est la sienne (la sécurité civile), que l'État renforce ses engagements financiers aux côtés du Département et des collectivités locales pour alléger la pression sur les budgets locaux et permettre les investissements nécessaires et un fonctionnement efficient par la garantie de conditions de travail dignes, de la sécurité des sapeurs-pompiers, mais aussi de celle de l'ensemble de la population. Pour ce faire, il faudra actionner tous les leviers, qu'avec fierté vous annoncez nombreux à votre disposition. La départementalisation de 1996 ne justifie aucunement que l'État ne prenne pas en compte les besoins du terrain. Ni le bloc communal, ni le Département

aujourd'hui ne peuvent répondre dans ces conditions aux enjeux. Ce combat est collectif, et le Département du Nord, que vous qualifiez souvent de « hors normes », et c'est vrai, doit peser de tout son poids dans cette démarche. Les difficultés du financement des SDIS constituent un enjeu majeur pour la sécurité des populations. Il est indispensable que tous les acteurs, État, collectivités, citoyens, collaborent pour garantir les moyens suffisants et adaptés, afin que les SDIS puissent continuer à assurer leur mission vitale avec efficacité et réactivité.

En attendant, allez-vous répondre, avec ce budget, aux attentes de meilleures conditions de travail de nos pompiers professionnels et volontaires ?

Merci.

Jean-Claude DULIEU.- Monsieur le Président, chers collègues, je vais intervenir sur la question du logement, avec un accent particulier sur la ruralité.

Le droit au logement est un droit universel, reconnu par notre Constitution. Pourtant, des milliers de familles nordistes sont directement touchées par la crise du logement, privées de logement ou mal logées. Le budget Logement est le principal poste de dépense des familles, atteignant 35 % de leurs revenus, un chiffre en augmentation de 44 % depuis 2006.

Les principales causes de cette situation sont connues : la spéculation immobilière et boursière qui rendent les constructions et les loyers plus chers et le manque chronique de logements sociaux, pour ne citer qu'elles. Pourtant, nous ne connaissons pas d'amélioration. Pire, la situation ne cesse de s'aggraver d'année en année. Les bailleurs, au lieu d'être soutenus, sont de plus en plus fragilisés par les mesures nationales.

Au lieu de s'attaquer aux causes de ces problèmes, Monsieur Macron s'en prend aux familles les plus fragiles et au mouvement HLM. N'a-t-il pas réduit les APL (Aides Personnalisées au Logement) à plus de 6,6 millions de locataires dont 800 000 étudiants ? Par exemple par la Loi ÉLAN qui conduit à la vente de logements sociaux, il porte un coup au patrimoine des bailleurs sociaux alors que plus de 2,8 millions de personnes attendent un tel logement.

Aujourd'hui, avec la crise du logement, les demandes augmentent toujours plus rapidement par rapport à l'offre, notamment dans la ruralité. En décembre 2024, 2,8 millions de ménages attendent un logement social contre 1,7 million fin 2013, soit une augmentation de 60 % en dix ans. Aujourd'hui, plus de 2 000 enfants vivent dans la rue, un chiffre en augmentation de 120 % en quatre ans. Dans le Département, en 2024, ce sont 236 700 ménages qui étaient en attente d'un logement social, et cette liste de demandeurs ne cesse de croître.

La construction de logements ne cesse de baisser. Alors qu'il faudrait chaque année en construire 250 000, c'est à peine 80 000 qui sont réalisés. En septembre, la Caisse des dépôts et consignations a lancé une alerte, car la production HLM s'effondre, pour se stabiliser à partir de 2030 à 66 000 par an au lieu des 250 000 nécessaires, une catastrophe annoncée...

Que dire de la reconquête des logements vacants ? Que dire de l'action contre les passoires thermiques ? Avec près de 5 000 logements mal isolés, c'est un problème encore plus grave dans notre région compte tenu du climat.

Le logement social craque, frappé de plein fouet par la crise. Dans les attendus de la délibération que vous nous proposez, vous abordez d'une certaine manière ce constat, mais le dénoncer ne le suffit pas. Il faut agir concrètement et permettre à chacune et chacun de se loger dignement.

Avec le budget que vous proposez, vous décidez de rester à un traitement homéopathique. Un cancer ne se soigne pas par l'homéopathie. Il est urgent de lancer, dans le Nord, un vaste chantier social du logement.

Pour ce faire, nous demandons un plan audacieux, avec un budget départemental à la hauteur des enjeux. Je ne pense pas que notre Vice-Président Nicolas SIEGLER refuserait une augmentation constante de son budget pour le logement.

Répondre à ces besoins serait non seulement juste pour le bien-vivre de notre population, mais serait également un puissant moteur d'activité et de création d'emploi. Vous me direz que c'est la compétence de l'État, oui, mais pouvons-nous rester spectateurs ? Le Département du Nord, premier Département de France avec plus de 6 millions d'habitants, peut influencer sur cette triste réalité. Le Département, dans le cadre de son lien privilégié avec la ruralité, par sa politique du développement du territoire, peut et doit jouer un rôle réel contre cette crise, avec ses conséquences dramatiques pour une grande partie de notre population. Le Département a un rôle à jouer afin de réduire la désertification rurale et tout ce que cela implique. Les enjeux sociaux, environnementaux et économiques sont considérables.

Pour ce faire, nous savons pouvoir compter sur l'engagement des maires de la ruralité. Ils connaissent bon nombre de personnes qui souhaitent résider dans leur village d'origine, d'anciens habitants qui veulent revenir dans leur village. Le maintien, le retour, l'arrivée de population en ruralité doivent être un élément majeur de l'aménagement du territoire. Lançons un vaste plan, certes de constructions neuves dans la ruralité, mais surtout de reconquête des friches habitables, commerciales et agricoles. Nous le savons, toutes ces réhabilitations ont un coût plus élevé que la simple construction de logements sur des terres agricoles, d'où l'importance d'aides financières conséquentes et spécifiques.

Dans un premier temps, Monsieur le Président, favorisons et développons plus fortement un soutien sur les territoires ruraux par l'amplification financière des dispositifs actuels (logements communaux et habitat rural), en appui avec la revitalisation des bourgs ruraux, ADVB. Telle est notre demande.

Mais, surtout, dans un second temps, cela nécessite, nous semble-t-il, un réexamen de nos priorités dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Pour relever un tel objectif, nous avons la chance de posséder un Office HLM, Partenord, pour être notre bras armé. C'est pourquoi nous souhaitons que les responsables viennent nous présenter leurs activités sur les cinq dernières années et leurs projections sur les cinq prochaines années. Une demande identique a été faite par notre collègue Charles BEAUCHAMP au conseil d'administration pour qu'une telle orientation soit réalisée aussi devant les membres du conseil d'administration de l'organisme.

Monsieur le Président, pouvez-vous également nous dire où en est rapprochement entre Partenord et Vilogia, rapprochement que vous avez voté à la fin du mandat précédent ?

Enfin, concernant le budget FSL, depuis des années nous alertons sur l'explosion de situations de précarité. Le nombre de familles précaires, malheureusement, ne cesse de croître dans notre Département. Le FSL est destiné à aider ces ménages à accéder et à se maintenir dans un logement décent, adapté à leurs ressources et au profil de leur famille.

Chaque année nous vous demandons, en vain, une évolution de ce budget en relation avec les besoins croissants, comme à la MEL. Cette année, une nouvelle fois, vous budgétiez le même montant (5,6 millions d'euros), bien inférieur aux réels besoins.

Cher collègue Sébastien SEGUIN, pour nous, aborder la question du logement dans le Nord n'est pas une posture politique. Pour nous, cette question est un sujet politique, mais surtout, aussi, une question humaine, d'où notre slogan : « l'humain d'abord ».

Laurent PERIN.- Monsieur le Président, chers collègues, dans cette partie sur les solidarités territoriales, nous interviendrons à deux voix avec Céline SCAVENNEC qui abordera les thématiques Environnement, Aménagement du territoire et Logement. Pour ma part, je centrerai principalement mes propos sur les politiques en matière de voirie et de mobilité et sur la situation du SDIS.

Sur l'ensemble des politiques en matière de solidarité territoriale, vous affichez globalement une hausse des dépenses de fonctionnement de plus de 0,8 %. À y regarder de plus près, de grandes disparités sont présentes entre les politiques : baisse importante pour la culture et hausse pour le cadre de vie et le développement territorial, idem en ce qui concerne les investissements. La majorité des investissements en 2025, soit 27,8 % des dépenses totales hors dettes, porte toujours sur la voirie et les infrastructures, secteur sur lesquels plus de 75,8 millions en dépenses d'investissements sont budgétés en 2025 contre 89,4 en 2024, mais ces dépenses sont en baisse. Nous ne pouvons donc que nous réjouir que vous ayez enfin entendu nos demandes de réduction de nouveaux aménagements routiers.

Nous sommes d'ailleurs curieux de connaître, n'ayant toujours pas accès au plan pluriannuel d'investissements, quels projets envisagés sont désormais mis de côté, reportés ou décalés. Il vous faut effectivement revoir votre copie en la matière, puisque bon nombre de projets ne sont pas cofinancés par l'État.

Nous sommes d'ailleurs étonnés que l'avenant mobilité du contrat de plan État-Région 2021-2027 ne soit pas présenté à cette séance plénière, dans la mesure où il sera bientôt à l'ordre du jour du prochain Conseil de la métropole européenne de Lille, dans deux jours. Cela aurait permis de constater que le Département du Nord est seul à vouloir poursuivre des politiques anachroniques à l'heure du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, tout seul à continuer à financer des projets qui participent à l'artificialisation des sols, à l'étalement urbain et à l'augmentation des flux routiers qui dégrade la qualité de l'air et notre santé environnementale.

Vous le savez, nous proposons plutôt de réorienter les moyens prévus aux nouveaux projets à l'entretien et à la sécurisation des routes existantes, mais aussi au développement de la politique cyclable. En la matière, vous rappelez dans votre rapport le nouveau schéma cyclable, adapté en décembre 2022, censé accélérer le déploiement de la politique cyclable. Très bien, mais les chiffres démontrent que ce n'est pas une priorité pour vous. Avec une baisse des investissements de plus de 1 million d'euros, avec 5,9 millions d'euros prévus en 2025, nous sommes loin des 10 millions d'euros annoncés initialement, très loin d'un financement suffisant pour engager une politique cyclable ambitieuse.

Vous auriez pu, par exemple, vous inspirer des départements du Val-de-Marne ou de la Seine Saint-Denis qui budgètent cette année plus de 10 millions d'euros pour leur stratégie vélo départementale, et ce malgré un contexte budgétaire tout aussi contraint pour ces deux Départements.

Pourtant, il y a urgence, en matière de sécurisation notamment. Plusieurs études pointent que c'est en France que le sentiment d'insécurité à vélo est le plus répandu parmi les onze pays européens. Seuls 59 % des Français interrogés se sentent en sécurité sur les routes, là où les Néerlandais sont 93 % à éprouver ce sentiment. En France, le nombre de cyclistes tués

a augmenté de presque 20 % entre 2019 et 2023. Au total, cette année-là, 221 cyclistes ont été tués sur la route en France métropolitaine. Vous l'aurez compris, sur votre politique cyclable, il faut absolument changer de braquet.

Tant que nous parlons de vélo, c'est l'occasion d'aborder la question et le coût de l'organisation du grand départ du Tour de France dans le Nord en juillet prochain. En effet, à plusieurs reprises vous avez été interrogé sur ce point en commission, par Charles BEAUCHAMP notamment, mais difficile d'obtenir une réponse, comme si vous aviez le Tour de France honteux.

Or, à la lecture du budget primitif 2025, et au vu des éléments transmis que vous avez donnés tout à l'heure, nous n'y voyons pas très clair, et surtout nous sommes inquiets. Mobilisation du SDIS, mobilisation de budget de la délégation Sport, communications, les dépenses se multiplient, nous avons donc besoin de réponse pour comprendre l'engagement complet du Département dans cet événement.

Le point suivant est sur le service départemental d'incendie et de secours.

Vous indiquez que la contribution financière annuelle du Département du Nord consacré au SDIS en 2025 est en augmentation de 1 million d'euros, par rapport au budget 2024, pour atteindre le montant de 101,5 millions d'euros, soit une augmentation de 1 %. Nous notons déjà une évolution inférieure à l'inflation, estimée à 2 % sur l'année, mais aussi une interrogation plus problématique. Depuis 2025, une contribution au titre du remplacement du parc de la dotation globale de fonctionnement pour le financement des SDIS existe, basée sur une fraction de la taxe sur les conventions d'assurance. Comment évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, cette taxe est très dynamique. Pour le Nord, cette fraction dédiée au financement du SDIS passe de 49,3 millions d'euros en 2024 à 51,1 millions d'euros en 2025, soit +1,8 million d'euros. Or, la contribution financière du Département n'augmente que de 1 million d'euros. Que deviennent les 800 000 euros de recettes dédiées fléchées supplémentaires ?

Pourtant, les besoins en matière de financements du SDIS sont nombreux. Les pompiers du Nord vous alertent régulièrement sur la dégradation de leurs conditions de travail et sur le manque de moyens. En ce début d'année, les pompiers de plusieurs casernes Valenciennes se sont mobilisés pour dénoncer la vétusté de leurs installations : fuite d'eau, présence de rats dans les locaux, insalubrité... Un manque de considération qui se transforme en mal-être au travail. En la matière, les chiffres sont édifiants : 14 suicides en 4 ans dans le Département du Nord. Il est donc urgent d'écouter et de répondre concrètement aux revendications des pompiers et de débloquer les moyens financiers nécessaires.

Je passe la parole à Céline SCAVENNEC.

Céline SCAVENNEC.- Monsieur le Président, je poursuis sur les autres aspects des solidarités territoriales, par la question de l'aide aux Communes.

Les aides aux Communes diminuent au BP de cette année. Vous nous dites que ce n'est pas très grave, car, à l'approche des élections municipales, il y aurait moins de projets et moins de demandes des Communes.

C'est pour nous l'occasion de rappeler cependant une critique que nous formulons depuis le début de ce mandat à l'égard du dispositif ADVB/PTS. Il faut sortir de la logique de guichet et mieux qualifier les projets avec les Communes. Si nous voulons rester le premier partenaire des Communes, soyons d'abord et avant tout leur premier partenaire pour la transition écologique, pour l'anticipation des conséquences du changement climatique sur le territoire.

Nous avons salué, avec satisfaction, l'évolution de ce dispositif avec le bonus « Nord durable » et avec le fléchage vers l'énergie. Nous vous encourageons donc à aller au bout de cette logique.

Un moyen d'y arriver est notamment de renforcer l'ingénierie territoriale.

Je rappellerai juste que, lors de notre précédent Conseil, nous avons proposé un amendement à la délibération sur le CAUE afin d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement pour financer davantage le CAUE qui accompagne les Communes dans le montage des projets, mais aussi pour financer davantage la politique des espaces naturels sensibles. Vous avez refusé cet amendement, nous pensons que c'était une erreur.

Un aspect essentiel de nos solidarités territoriales, c'est aussi notre politique en matière de logement. En cela, je rejoins assez l'intervention de notre collègue Jean-Claude DULIEU tout à l'heure, parce qu'il n'y a rien de bien nouveau dans ce budget 2025. Nous poursuivons des politiques, que nous soutenons, comme la lutte contre la précarité énergétique à travers le dispositif NEHS (Nord Équipement Habitat Solidarité), la gestion du FSL hors Métropole, le soutien aux logements communaux, l'habitat rural et la revitalisation des milieux ruraux. Tout cela, nous le soutenons toujours, mais je voudrais cependant revenir sur les aides NEHS.

Nous aimerions pouvoir mieux mesurer l'impact de l'évolution du règlement NEHS sur les projets accompagnés à partir de cette année.

Nous sommes pourtant, sur les questions du logement, cette année, à un moment clé puisque c'est presque la fin des grands plans : du plan départemental de l'habitat et surtout du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, qui est en cours de réécriture. Nous pensons donc que c'est le bon moment pour lancer, à petite

échelle peut-être, mais lancer en tout cas de nouvelles expérimentations, qui pourront, si elles sont évaluées positives, être reprises dans les prochains plans.

Je pense notamment à tout ce qui concerne la prévention des expulsions locatives, l'habitat partagé, les nouveaux matériaux de construction, les innovations sociales ou écologiques dans la réhabilitation, pour davantage revitaliser les bourgs ruraux et permettre l'installation de nouveaux habitants.

Il faudrait surtout, pour redonner du sens à l'expression de solidarité territoriale, repenser notre rapport aux différents territoires et à leurs relations entre eux, qu'on vienne de la Métropole ou de la ruralité. Dans le Nord, nous avons une grande Métropole qui n'en finit pas de s'étaler malheureusement, des grandes villes historiques bien à la peine et des espaces ruraux qui connaissent des fermetures d'école et des déserts médicaux.

La mise en pratique du Zéro Artificialisation nette est évidemment une solution indispensable pour protéger les sols et les terres agricoles. Plus nous l'appliquerons vite, plus grande sera notre résilience pour encaisser les chocs à venir. Je voudrais toutefois rappeler que « zéro artificialisation » ne signifie pas « zéro construction ». La filière économique du bâtiment ou des travaux n'a donc pas à s'inquiéter.

Il faut aussi sortir de quelques idées reçues, par exemple que la ville dense serait plus écologique. Sur la Métropole, c'est plus compliqué que cela. Les constructions de logements neufs et les rénovations urbaines dans nos cantons urbains depuis vingt ans n'ont pas freiné l'étalement urbain, vers la Pévèle par exemple. Renforcer encore la croissance de la Métropole lilloise ne contribuera pas à un avenir durable des habitants de la Métropole. Au contraire, cela renforce leur vulnérabilité climatique.

L'enjeu est celui de la redistribution des richesses vers les villes secondaires. Au fond, entre les territoires très urbains ou périurbains ou plus ruraux du Nord, nous avons les mêmes intérêts objectifs.

Il serait intéressant d'avoir en tête un chiffre en vue de la réécriture du plan départemental d'action sur le logement et l'hébergement des publics défavorisés. Nous manquons de logements, on le sait, la file d'attente des bailleurs sociaux est longue, ils sont chers et difficilement accessibles aux plus modestes. Pourtant, chaque année en France, pour chaque habitant supplémentaire, on met en chantier plus de deux logements. Certes, il y a des facteurs d'explication dans les évolutions sociologiques, mais il y a surtout de la vacance dans d'autres endroits. C'est dans les villes secondaires et dans les bourgs ruraux qu'augmente toujours le nombre de logements vacants. C'est donc là qu'il est aussi plus difficile de monter des opérations.

Dans l'intérêt des territoires, urbains comme ruraux, il est urgent d'accélérer les coopérations entre les territoires et de se doter d'une ambition renouvelée en matière de solidarité territoriale. Avec le BP 2025, malheureusement, nous passons encore à côté.

Je vous remercie.

Frédéric BRICOUT.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, dans un monde où tout s'accélère, les crises, les mutations, les exigences, il y a une chose que ce budget ne trahit pas. C'est notre cap. Ce cap est celui d'un Département du Nord qui agit et prend ses responsabilités. Dans notre Collectivité, à la fois urbaine et rurale, nous refusons que cette dernière soit reléguée à l'arrière-plan.

Aussi, nous revendiquons sans détour notre soutien à celles et ceux qui cultivent, élèvent, entretiennent nos terres et façonnent nos paysages. Nous nous ne le faisons, non pas par nostalgie ou par devoir, mais parce que c'est un engagement politique choisi et revendiqué.

Dans un contexte budgétaire contraint, nous avons fait le choix de la constance et de la cohérence. Oui, la stabilité budgétaire est ici un signal politique fort. Elle montre que, malgré les difficultés, nous restons aux côtés de celles et ceux qui nourrissent notre territoire, l'aménagent et le protègent.

Nous le savons, le Département n'a pas la compétence agricole directe, mais cela ne nous empêche pas d'agir. Au contraire, rappelons que la délégation Ruralité est née sous l'impulsion de notre Vice-Président depuis dix ans, Patrick VALOIS. Cette compétence transversale nous permet de mettre en place et de bénéficier de services de proximité pour les Nordistes. Je pense notamment aux bus France Services qui sillonnent notre territoire ou, encore à l'approvisionnement local.

Permettez-moi de rappeler que cette démarche est aussi à l'initiative de notre Vice-Président.

Ce dispositif fait aujourd'hui l'unanimité sur notre territoire : 37 428 dossiers et visites de Nordistes en 2024.

Nous, élus du groupe Union pour le Nord, faisons aussi le choix de politiques volontaristes, en partenariat étroit et par délégation avec la Région, pour soutenir les agriculteurs, accompagner les filières locales et investir dans une agriculture plus durable. Nos politiques répondent en même temps aux besoins et aux nécessités économiques de notre territoire.

Saluons également la présence du Département au Salon international de l'agriculture. Cette année encore, il a été une formidable vitrine pour nos éleveurs et agriculteurs. Le Nord a une attache particulière avec le monde agricole, ne l'oublions pas.

Le soutien du Département au monde agricole n'est pas un vain mot. C'est une stratégie construite, nourrie de partenariats, de dispositifs adaptés aux réalités du terrain. Ce n'est pas à coup de normes, de restrictions et d'interdictions que nous les aidons. Nous faisons plutôt le choix de la raison, du dialogue, de partenariats pour adapter l'agriculture rationnellement aux nouveaux enjeux.

C'est tout le sens de notre engagement dans le Pass'Agri filières, un dispositif d'aide à l'investissement pour les productions innovantes, les circuits courts et les services à la ferme. C'est une réponse concrète, adaptée, à celles et ceux qui veulent moderniser leurs exploitations et diversifier leurs activités dans une logique de transition.

Permettez-moi d'ajouter un mot pour nos agriculteurs, qui sont des acteurs économiques de premier plan pour notre Département : ils contribuent également à la dynamisation du marché de l'emploi. C'est le sens de notre mesure sur le cumul RSA et Emploi dans le secteur agricole, qui est une mesure gagnant-gagnant.

Nous poursuivrons également nos efforts pour développer l'approvisionnement local, dans la restauration collective, dans les collèges, les EPHAD, les établissements de l'aide sociale à l'enfance. Nous faisons entrer dans les assiettes ce que produit notre territoire. C'est une politique de santé, de développement économique et de souveraineté alimentaire. C'est aussi un acte de confiance et de soutien envers les producteurs du Nord, par le levier de 8,5 millions de repas chaque année.

Du côté de l'environnement, notre ambition est tout aussi claire. L'heure n'est plus au constat mais à l'action. Avec « Nord durable », nous avons posé les fondations d'un Département exemplaire en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Soulignons le gros travail mené dans notre Collectivité, ponctué récemment par la présentation du rapport sur le développement durable pour l'année 2024. En 2025, nous amplifions encore cette dynamique, avec la même volonté : une écologie du bon sens, pragmatique et non dogmatique. Les espaces naturels du Nord sont au cœur de notre stratégie. Ils ne sont pas de simples espaces protégés. Ce sont des lieux de biodiversité, d'éducation, et de respiration, des lieux utiles à tous, d'abord à celles et ceux que nous accompagnons au quotidien. C'est pourquoi nous poursuivons leur aménagement, notamment sur le site du mont Noir avec une vision à la fois écologique et inclusive.

Le dispositif « Plantation et renaturation » est maintenu, car il répond aux besoins exprimés par les territoires. Planter, entretenir, renaturer, c'est lutter contre l'érosion, contre les inondations, c'est restaurer la beauté de nos paysages. C'est un geste simple, mais ô combien puissant et surtout concret. Nous avons planté 223 000 arbres depuis 2021.

Enfin, je veux saluer les efforts portés sur la décarbonation du parc automobile départemental. En investissant dans des véhicules plus propres, en optimisant les usages, nous monterons que la transition énergétique commence aussi par nous-mêmes, dans notre quotidien d'Administration.

Ainsi, vous nous le concéderez, ce budget n'est pas une reconduction molle. C'est un budget d'action concrète, d'ancrage local et de transition. Il soutient celles et ceux qui font vivre nos territoires. Il prépare l'avenir en tenant compte des réalités et il trace un cap, celui d'un Nord durable, solidaire et fier de sa ruralité. Pour que nos campagnes vivent, pour que nos paysages respirent, pour que nos politiques fassent sens, pas de bla-bla, mais des résultats. Notre choix, c'est de faire réagir.

Merci de votre attention.

Nicolas LEBLANC.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, je prends la parole pour exprimer le soutien de la majorité départementale au budget consacré à l'aménagement du territoire, à l'habitat et au logement.

Nous, qui sommes élus de terrain, mesurons les défis à relever pour nos territoires et la nécessité de continuer à investir pour les développer. Or, ce budget marque bien la volonté de continuer à accompagner nos communes, nos intercommunalités, nos cantons, et ainsi de renforcer l'équilibre territorial du Nord. Certains évoquent des crédits insuffisants, mais regardons la réalité.

Le Département maintient un niveau élevé de soutien aux investissements du bloc communal à travers les programmes des projets territoriaux structurants et de l'aide départementale aux villages et bourgs, portés par le Vice-Président Nicolas SIEGLER. Certes, la fin prochaine du mandat municipal ralentit le volume des dossiers présentés. Pourtant, avec 50 millions d'euros de crédits de paiement injectés dans cette politique en 2025, le Département confirme son rôle de partenaire historique majeur des territoires. « Partenaire historique », dis-je, cela signifie aussi « partenaire expérimenté », qui connaît les attentes des maires, des élus locaux et des habitants.

C'est fort de cette expérience et de cette proximité que nous avons ainsi élargi les critères d'éligibilité de l'ADVB Voirie pour permettre à un plus grand nombre de petites communes, notamment rurales, de continuer à investir, répondant là à une

attente concrète, bien loin de toute logique technocratique, attente soulignée tout à l'heure par un collègue de l'opposition, dont je salue l'intervention.

C'est également fort de cette expérience et de la conscience des besoins locaux que nous avons soutenu le rattrapage des territoires les plus en difficulté. Je pense bien sûr au bassin minier ou à mon territoire de Sambre-Avesnois qui ont bénéficié d'un accompagnement spécifique, et pour lesquels notre capacité d'investissement demeure déterminante, notamment dans les grands projets d'aménagement, comme le contournement nord de Maubeuge, qui constitue et constituera dans les prochaines années un engagement financier majeur pour le Département, comme pour le contournement de Valenciennes. N'en déplaise aux élus de la gauche métropolitaine qui verraient d'un bon œil le sud du Département ne pas bénéficier de ces investissements qu'il mérite.

Ce que je dis là n'est pas un enjeu fictif. Il suffit, pour en avoir une idée, de regarder ce qui s'est passé en Wallonie, au dernier mandat, où un ministre des Transports prétendument écologiste avait suspendu tous les investissements routiers, y compris ceux – très importants – pour le développement de nos bassins transfrontaliers. Heureusement, les électeurs belges ont condamné cette politique lors du dernier renouvellement électoral.

Cette expérience et cette connaissance du terrain qui sont les nôtres président aussi à la mise en œuvre du bonus « Nord durable ». On le dit trop modeste, trop timoré, mais en réalité, non seulement nous l'avons maintenu volontairement et, surtout, nous l'avons pensé et adapté pour être un aiguillon qui incite intelligemment sans imposer. C'est cela qui le rend efficace. C'est en cela qu'il est apprécié par les porteurs de projets. Je ne crois pas qu'il en aurait été de même si nous avions adopté une logique d'écologie sélective, appelée de leurs vœux notamment par nos collègues écologistes – sélective voire punitive, car gageons que, de la sélectivité à la punition, il n'y aurait qu'un pas qui serait allègrement franchi.

Sur le logement, le dispositif Nord Équipement Habitat Solidarité est maintenu à un niveau élevé, en réponse à la précarité énergétique et sociale. Le fonds de solidarité logement reste solide, à 5,7 millions d'euros, avec des financements partagés entre l'État, la CAF, les fournisseurs de fluides et l'Association régionale des organismes HLM. Nous avons même cherché plus de 800 000 euros de financement supplémentaire pour mieux répondre aux impayés de fluides ou de loyers.

Que ce soit dans l'accompagnement à l'investissement de nos Communes, dans nos grands projets d'aménagement ou dans ces dispositifs de solidarité pour l'habitat, le Département assume son rôle en dépit d'un contexte financier particulièrement difficile. Si nous sommes en mesure de le faire, c'est grâce à la gestion de la majorité départementale et de notre Président. Il est douteux que le Département aurait été en mesure de maintenir ce cap si nous avions suivi les conseils de facilité prodigués par certains opposants. C'est pourquoi nous apportons notre soutien à ce budget de responsabilité et de persévérance au service de l'aménagement du Nord.

Caroline SANCHEZ.- Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer la qualité de la présentation des budgets relevant des solidarités territoriales par notre collègue Valentin BELLEVAL.

Le budget consacré à la voirie départementale s'intègre pleinement dans la trajectoire de transition écologique et solidaire 2023-2028, adopté par notre Assemblée. Ce budget reste ambitieux et profondément ancré dans la réalité des territoires. Oui, moderniser, entretenir, sécuriser et transformer notre réseau de routes départementales n'est pas un luxe. C'est, au-delà d'une compétence obligatoire, une nécessité, une exigence au service de tous les Nordistes.

Sur notre canton, ce sont des projets comme l'aménagement de l'échangeur RD 621-650 à Lambres-lez-Douai, inauguré ce mois-ci, qui montre ce que l'action départementale concrète permet d'accomplir. Ce n'est pas qu'un simple chantier routier. C'est un levier de transformation. Sécurisation des flux, meilleure desserte locale, intégration d'une piste cyclable, reboisement, préservation de la biodiversité, ce projet coche toutes les cases d'une mobilité moderne, efficace, durable et équitable.

Au-delà des plans et des discours, ce chantier, c'est aussi du concret pour l'emploi local avec plus de 2 000 heures d'insertion réalisées, le tout en partenariat avec Douaisis Agglo.

Voici un exemple de ce que nous appelons « action publique utile ». À Lambres-lez-Douai, nous avons trouvé qu'un échangeur peut devenir un projet de transition, et cette ambition s'exprime dans tout le territoire du Nord. Dans le Valenciennois, le contournement Nord dont une section est déjà en service se poursuit et doit s'achever en 2025. À Maubeuge, les études du contournement Nord avancent, tout comme celles de la requalification de la RD 26. Et, en Flandre intérieure, la première phase de l'aménagement de la RD 642, attendu depuis plus de vingt-cinq ans, débutera ce printemps.

Je m'interroge sur le dogmatisme des prises de parole des oppositions, notamment de nos collègues écologistes au sein de cette Assemblée. Faut-il rappeler que ce budget prévoit plus de 2 millions pour les revêtements à faible empreinte carbone ou encore un appel à projets pour les aires de covoiturages ? Oui, les grands projets routiers ont un coût, mais ils ont surtout un impact direct sur la vie quotidienne des Nordistes. Non, tous les Nordistes n'ont pas une gare à 500 mètres ou un réseau de bus en site propre, à leur porte. Non, tout le monde ne peut pas pédaler 10 kilomètres le matin, été comme hiver, pour aller travailler. Quand vous êtes à Lille, les urgences sont à dix minutes. Dans certaines communes rurales ou enclavées, c'est à plus de trente minutes, et encore, s'il n'y a pas de ralentissement.

La vraie écologie, ce n'est pas de culpabiliser ou d'opposer les usagers. C'est de leur offrir des alternatives crédibles et des routes adaptées à leurs besoins. Sortez de Lille, venez dans nos campagnes, dans nos bourgs, voir ce qu'un trajet domicile-travail représente au quotidien. On ne sauvera pas la planète en empêchant les Nordistes d'aller travailler.

Il n'y a pas de mobilité durable sans accessibilité de base, le bitume n'est pas notre ennemi. Ce sont nos choix d'aménagement, nos techniques de revêtement, notre gestion des mobilités qui doivent évoluer, et c'est ce que nous proposons. Au groupe Union pour le Nord, nous croyons à une écologie des solutions qui conjugue responsabilités environnementales et bon sens territorial.

Ce budget porte une vision d'équilibre, de transition intelligente, qui avance sans opposer les modes de mobilité. Pour preuve, ce budget continue d'investir dans les mobilités douces avec une volonté réaffirmée de construire un réseau cyclable cohérent, sécurisé et accessible à tous les Nordistes. L'enveloppe de 2025 permettra de poursuivre la création d'aménagements cyclables innovants, l'amélioration d'itinéraires existants et le soutien aux Communes *via* l'appel à projets cyclables doté de 1 million d'euros.

Nous avons mobilisé les ressources extérieures. ADEME, Europe, Région, chaque euro engagé par le Département est un levier, démultiplié par la qualité des projets et la clarté de notre stratégie. Nous ne posons pas de pistes au hasard. Nous construisons un réseau structuré, connecté aux dynamiques locales et transfrontalières, un réseau pensé pour durer.

La mobilité douce n'est pas un gadget. C'est aussi un outil d'équité territoriale. C'est une alternative crédible, que nous savons soutenir avec détermination. Chaque aménagement cyclable, chaque appel à projets, chaque partenariat mobilisé est une pierre de plus pour bâtir un Nord plus fluide, plus sobre, plus accessible.

Enfin, je souhaite également répondre au groupe d'opposition qui voit un soi-disant déséquilibre dans les priorités, opposant investissements routiers d'envergure aux besoins sociaux ou aux mobilités douces. La solidarité, ce n'est pas choisir entre les routes et les personnes. Ce n'est pas choisir entre social et mobilité. C'est assurer aux Nordistes les deux à la fois, avec responsabilité et sérieux budgétaire. Ce budget est le reflet d'un choix politique clair, un Département qui agit, qui anticipe et qui soutient ses territoires sans jamais opposer les enjeux.

Pour toutes ces raisons, évidemment au nom de la majorité départementale Union pour le Nord, je vous exprime notre plein soutien à ce budget Voirie et Mobilités douces.

Puisque j'ai la parole, je tiens également, comme à chaque fois, à remercier tous nos agents du Département, que ce soit sur les territoires qui viennent aux côtés des Communes nous accompagner dans le montage de nos projets, tant au niveau technique que financier, notamment l'Agence iNord, et tous les services du Département qui peuvent intervenir en voirie ou sur les pistes cyclables. Encore une fois, nous sommes écoutés. Ce n'est pas une politique de guichet. C'est un vrai travail de terrain qui est fait avec les services, je tenais vraiment à le souligner. Merci.

Marie SANDRA.- Monsieur le Président, mes chers collègues, cette année 2025 sera marquée par l'accueil du grand départ du Tour de France en juillet prochain. Limiter le budget à cet événement serait très réducteur du travail mené par les services dans notre Département, et ce de manière transversale.

« *Le sport est dépassement de soi. Le sport est l'école de la vie.* » Cette citation est celle d'Aimé Jacquet, l'entraîneur des Bleus, vainqueurs de la première Coupe du Monde en 1998. Elle résume assez bien notre vision du sport. C'est pourquoi notre Département maintient ses engagements aussi bien auprès des clubs de haut niveau, des clubs d'excellence que des clubs de nos villes et de nos villages, organisateurs de manifestations sportives accessibles à tous et créateurs d'événements de proximité.

Le sport est également outil au service de l'éducation des plus jeunes. En tant que Présidente de l'EPDSAE (Établissement Départemental Public de Soins, d'Adaptation et d'Éducation), je ne peux que me féliciter des partenariats noués qui offrent des moments inoubliables à des enfants, comme d'assister à des matchs du LOSC ou encore, plus récemment, de parcourir les trente derniers kilomètres du Paris-Roubaix.

Encore et toujours, nous défendons le sport, partout et pour tous. Je citerai en exemple l'opération « Le Nord fait ses Jeux » qui permet à des milliers d'enfants dans les accueils de loisirs de s'initier à des sports et d'en découvrir les valeurs fondamentales autour de l'effort, de la santé, des règles du jeu et du respect de l'adversaire. L'engouement dans les stades, dans les clubs, dans les manifestations sportives ou encore sur le bord des routes lors du dernier Paris-Roubaix démontre que les Nordistes aiment et pratiquent le sport.

Monsieur le Président et Vice-Président, il paraîtrait que nous aurions « le Tour de France honteux ». C'est ce que nous avons entendu en commission lundi dernier et encore aujourd'hui, alors je le dis haut et fort au nom de mes collègues : notre Département est fier d'accueillir le Tour de France. En tant que conseillère départementale du canton de Bailleul, je suis fière de le voir par deux fois le mont Cassel. En tant que Maire de Nieppe, je serai fière de le voir traverser ma commune.

Ce partenariat permettra aux Nordistes de participer à une grande fête populaire, gratuite et accessible à tous. C'est aussi pour les associations locales et les villes de passage, un événement à marquer d'une pierre blanche. C'est surtout une belle

récompense pour tous ces bénévoles des clubs cyclistes et cyclotouristes de notre Département qui pourront vivre, à leur porte, plusieurs jours de suite le plus grand événement de leur sport en direct et non à travers un écran de télévision.

Un euro dépensé pour l'accueil du grand départ, c'est environ 9 euros de retombées économiques pour nos restaurateurs, commerçants, hôteliers, professionnels du tourisme. Les championnats de France de cyclisme à Cassel en 2023 ont marqué les esprits, tant par la chaleur caniculaire que par leurs difficultés sur les routes du plat pays. Ils ont été une magnifique carte postale pour notre territoire et ont été vecteurs de retombées économiques indéniables et durables.

Nous avons l'exemple du cyclisme, mais c'est aussi le cas des trails et de la course à pied. Ce week-end, toujours dans le canton de Bailleul, nous avons la chance d'accueillir le Nord Trail Monts de Flandres qui réunissait 8 500 coureurs et mobilisait plus de 600 bénévoles. Cette épreuve, étape du Challenge Nord Évasion autour des Monts des Flandres, comptait des coureurs de trente-cinq nationalités qui sont non seulement venues se mesurer à cette épreuve classée parmi les cinq plus grands trails français, mais aussi pour découvrir notre territoire en y logeant ou en consommant sur place. La presse locale s'en est d'ailleurs fait l'écho, et les commerçants confirment l'apport de cette épreuve.

Dans un contexte économique morose, devons-nous nous excuser de donner un coup de pouce à notre tissu économique ? Ces grands événements sportifs offrent un énorme coup de projecteur sur le Nord, nos communes, la beauté et la diversité de nos paysages.

C'est une transition toute trouvée pour évoquer le budget du tourisme.

« Vivez le Nord », dit le slogan. À travers ce budget dédié au tourisme, notre Département s'en donne les moyens. Les épreuves sportives, les événements culturels apportent leur pierre à l'édifice touristique de notre Département, mais ce n'est qu'une partie de la délégation.

Sous l'impulsion de notre collègue Sébastien SEGUIN, de nombreux chantiers sont lancés, un tiers du budget Tourisme est dédié à la promotion touristique, et un quart au projet Interreg.

La délégation Tourisme, en partenariat avec la délégation Relations internationales de notre collègue Sylvie LABADENS, s'est engagée dans plusieurs projets comme le projet Henriette dans le Hainaut ou encore « Climat Tout Vert » dans les monts des Flandres. Nous savons compter sur les fonds européens pour soutenir nos politiques en faveur de l'insertion et de l'accès à l'emploi des jeunes, mais aussi pour des projets de valorisation des territoires.

Le projet « Climat Tout Vert » permettra de promouvoir la randonnée transfrontalière et ses paysages.

Le réseau points-nœuds initié dans les monts des Flandres permettra de créer de nouvelles liaisons douces et de nouveaux services.

Le tourisme est un axe de développement essentiel du territoire en Flandre, reconnaissons que notre Département y contribue largement. Notre Département agit et interagit comme une équipe où les délégations de l'Exécutif se soutiennent entre elles. Elles ne sont pas les unes contre les autres, mais bien les unes *avec* les autres. Chacun défend sa place pour qu'à l'arrivée, au coup de sifflet final, le Nord et les Nordistes en sortent gagnantes.

Au nom des élus de la majorité Union pour le Nord, je tiens à saluer l'engagement de nos Vice-Présidents et de notre Conseillère déléguée, ainsi que leurs services pour l'élaboration de ces budgets, qui ne sont pas simples à composer dans la mesure où ils ne relèvent pas d'une politique obligatoire et par conséquent nous obligent à regarder d'autant plus à la dépense.

Je vous remercie.

Valentin BELLEVAL.- Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier les collègues du groupe majoritaire, en particulier Caroline pour les propos qu'elle a tenus sur la délégation Voirie et m'associer aux remerciements. Je l'avais fait mais je le refais une deuxième fois, je voudrais remercier également les 500 agents du service Voirie, qui sont effectivement toujours extrêmement disponibles pour venir à notre rencontre dans les territoires et monter les projets avec nous.

J'aurai quelques mots de réponse. Monsieur PERIN a fait l'intervention concernant la voirie, mais je vais revenir, pour faire le lien avec ce qu'a dit Monsieur PERIN, sur les propos portés par Madame SCAVENNEC et lui dire que, une fois n'est pas coutume, nous sommes alignés. Je ne changerai pas grand-chose à ce que vous avez dit sur l'importance des villes de taille moyenne et des villes « secondaires ». Je n'aime pas trop ce mot, disons plutôt des villes de périphérie, situées en première ou en deuxième couronne des grandes métropoles et des grandes villes de ce département, qui ont un rôle à jouer.

Vous comprendrez aisément pourquoi je n'en change pas un mot : je suis aussi par ailleurs à la tête d'une de ces villes qui pourraient être directement concernées, qui doivent être directement concernées. Je me bas depuis le premier jour de mon mandat pour qu'une Ville comme Hazebrouck, mais d'autres ici pourraient en témoigner, soit une solution de logement et une solution de choix de vie pour beaucoup de gens, y compris des Cadres supérieurs ou des Cadres moyens, tout simplement des Nordistes, qui veulent vivre dans de bonnes conditions mais qui n'ont pas les moyens de le faire sur la métropole européenne de Lille parce que les prix de l'immobilier deviennent extrêmement chers, parce que les difficultés pour se loger sont réelles, je le partage pleinement.

Loin de moi l'idée de prodiguer des conseils de lecture, mais vous pouvez prendre les analyses réalisées par un brillant sociologue comme Jérôme Fourquet qui, sans être ni de droite ni proche de la majorité départementale, démontre aisément le lien entre l'éloignement des grandes villes et le vote Rassemblement National aujourd'hui dans chaque élection. Par tranche de dix kilomètres, vous vous éloignez des centres-villes et des grandes métropoles, vous voyez le vote RN en train de s'implanter partout dans les territoires, et le mien n'y fait pas obstacle.

Quand les gens viennent vivre dans des territoires comme le mien, ou comme dans le Cambrésis, dans le Douaisis ou dans le Valenciennois, là où on est à une demi-heure de Lille, je pense qu'ils viennent chercher tout d'abord la capacité à se loger, vous avez raison. Leur deuxième préoccupation après le logement, c'est immédiatement la question des déplacements et la question de l'accessibilité des territoires, notamment en voiture.

C'est à ce propos que je reviens sur l'intervention de Monsieur PERIN qui me concernait un peu plus directement, pour sortir, vous et nous, des propos parfois simplistes sur la question de la voirie.

C'est aussi une réponse politique, à la montée des extrémismes dans nos territoires, que de prendre en compte la question de la voiture et des déplacements dans les territoires périphériques comme l'est la France intérieure. C'est absolument fondamental. C'est aussi pour cela qu'on se bat pour sortir des projets, sans avoir envie à tout prix de vouloir étaler les mètres carrés d'enrobées supplémentaires. Ce n'est pas l'objet. C'est de permettre le désenclavement des territoires qui n'est pas antinomique de la volonté de développer le trafic ferroviaire. On est très investis sur le projet de RER régional, porté par l'État et la Région.

À côté de cela, cela reste une réalité dans des territoires comme le nôtre : 9 déplacements sur 10 se font en voiture individuelle. C'est une réalité quotidienne que vivent les Nordistes. Si on veut rendre ces territoires attractifs, si on veut construire du logement dans ces territoires, il faut absolument qu'on puisse donner aux habitants les moyens de se déplacer. Tous les jours, ils vous disent que leur priorité est de savoir où ils gareront leur voiture le soir, comment ils vont pouvoir faire pour être à l'heure pour accéder au pôle d'échanges multimodal le plus proche pour pouvoir prendre un train pour rejoindre les métropoles. Il faut absolument prendre cela en compte dans les politiques qui sont les nôtres. Il nous faut prendre en compte leurs besoins de se déplacer, d'accéder plus facilement aux autoroutes et aux grandes infrastructures de transport. C'est en cela qu'on se bat. C'est en cela qu'on a porté le contournement de Valenciennes, qu'on porte aujourd'hui les 642, qu'on portera le contournement Nord de Maubeuge demain et qu'on a porté les grands projets d'infrastructures.

Par rapport à la réflexion de Monsieur PERIN et de Monsieur DARCOURT sur la baisse constatée cette année au budget, je vois aussi cela positivement. Cela ne nous interdit pas de vous écouter. Cela veut aussi dire qu'on avance et ce plan pluriannuel d'investissements qui a été fait sur des points stratégiques, comme l'échangeur de Lambres-Lez-Douai, ou sur des aménagements plus légers et plus simples sur les territoires qui sont arrivés à leur terme. Je vois cela comme une bonne nouvelle. Cela veut dire que les grands projets d'aménagement portés par le Département du Nord ne se reproduisent pas à l'infini. À un moment, quand on a solutionné des sujets sur un territoire, il n'y a pas besoin d'en porter de nouveaux. Il n'y a pas une obsession chez nous à vouloir porter de nouveaux projets d'aménagement, simplement à vouloir porter à leur terme ceux qui sont absolument nécessaires. Des points noirs ont été traités, c'est une bonne nouvelle de voir ces crédits d'investissement finalement diminuer au fil du temps parce que le Département est intervenu là où il devait le faire.

C'est là le point principal de mon propos. C'est de dire que cette ligne a diminué cette année parce que les projets où on était en accompagnement aux projets de développement locaux.

Par exemple l'échangeur de Lambres-lez-Douai, qui était cofinancé, n'est plus au budget. Cela fait mécaniquement descendre cette ligne d'investissements importante. Pour le contournement Nord de Valenciennes, l'essentiel des crédits est derrière nous. C'est pareil pour l'aménagement de la RD 500.

Nul besoin de renouveler ces grands investissements aujourd'hui, donc, mécaniquement, cette ligne d'investissements diminuer cette année. Nul doute qu'elle remontera dans les années à venir si, d'aventure, il y a d'autres projets de maillage territorial à financer.

Au passage, cela répond aussi à la question de Monsieur DARCOURT qui nous interrogeait sur la baisse des crédits de ces projets. C'est intimement lié à la fin de ce mandat municipal et intercommunal puisque la plupart de ces projets étaient inscrits dans la liste de cofinancements avec les territoires.

Nicolas SIEGLER. - Je sens qu'il y aura beaucoup de candidats aux élections municipales l'année prochaine. Je rappelle que les élections départementales seront en 2028. À les écouter les uns et les autres, on doit être les plus nuls de plus nuls... Pourtant, plus de 258 millions d'euros d'investissements pour ce budget 2025, Monsieur le Vice-Président aux Finances, c'est extraordinaire dans la situation qui est la nôtre, celle du pays, celle de notre Département. On ne va pas redire que l'État ne nous paye pas ce qu'il nous doit, ce n'est pas nouveau, mais ce n'est plus tenable.

La délégation que vous m'avez confiée, Monsieur le Président, représente 21,4 % de ce budget d'investissements 2025, c'est-à-dire 56,6 millions d'euros. Ce n'est possible que parce que la maison est bien tenue, c'est tout, n'en déplaise aux uns et aux autres qui sont probablement en pré-campagne municipale ou pré-pré-campagne départementale...

De ce fait, cela m'oblige à rectifier des contre-vérités que j'ai pu entendre.

La première d'entre elles est adressée à Monsieur BARTHOLOMEUS. Le métro Lillois, on a déjà été au soutien une fois, on a depuis signé une nouvelle convention avec la métropole européenne de Lille et on va au soutien une deuxième fois. Ce n'est pas le projet de Patrick KANNER, pas plus que le Canal Seine-Nord n'était le projet de Patrick KANNER, même si j'ai beaucoup d'amitié pour Patrick. C'était un projet national, avant que la Société du Canal ne soit régionalisée, ne soit un établissement public local. Je dois dire que c'est le Président de Région et tous les Présidents de Département, en dehors de leur appartenance politique, qui font que ce dossier continue d'avancer aujourd'hui. On s'est engagés à hauteur de 117 millions d'euros. Je veux bien que lorsque le bébé est beau il ne manque pas de père, comme le dit l'expression, mais enfin... Enfin !

Quant au SMTD, je me retournerai volontiers vers Didier et vers Luc, mais il me semble que Daniel PERCHERON en était le principal promoteur.

Je voulais partager mon point de vue. J'ai un peu d'ancienneté, Monsieur BARTHOLOMEUS, je commence à être un vieux conseiller départemental, car je siégeais déjà du temps de ces dossiers. Cela m'a permis de procéder à mon propos introductif.

D'abord, je vous remercie de me donner quitus. Sur l'ADVB Voirie communale, on fait ce qu'on a dit : on augmente de 500 habitants par tranche tous les ans – on a eu des débats extrêmement intéressants en commission avec votre groupe, le groupe communiste – et donc on passe à une éligibilité aux communes de moins de 4 500 habitants.

Une fois que j'ai été aimable, je rappellerai simplement, Monsieur BARTHOLOMEUS, qu'à chaque fois que je lance appel à projets ADVB/PTS, je vous fais une répartition, par arrondissement, par thème, par thème politique, par politique publique, des crédits dépensés l'année précédente. Je veux bien que vous soyez absent à chaque fois que je fais cette délibération, mais je ne le crois pas puisque vous m'interrogez tous les ans. Vous l'avez dit, j'ai lancé l'appel à projets en décembre, vous l'avez voté à l'unanimité, je vous ai présenté, thématique par thématique, arrondissement par arrondissement, ce qu'était la production de l'appel à projets que vous m'aviez autorisé à lancer et à recueillir auprès de nos collègues Maires et Présidents de l'intercommunalité.

Cela me fait dire que votre *requiem* sur le fait que ce soit une politique de guichet, que vous partagez avec le groupe Europe Écologie Les Verts, est, pour moi, quelque chose qui ne correspond à aucune réalité pragmatique, réalité que vous ne devez pas vivre en tant qu'élu local dans votre territoire. Je ne crois pas, non. Non, ce n'est pas une politique de guichet.

Qu'est-ce qu'une politique de guichet ? C'est : « Voilà des critères extrêmement serrés. C'est bleu, c'est noir, ou c'est gris, vous avez le droit à tant de pourcentage. » Ce n'est pas cela. On est les seuls partenaires des territoires du Nord aujourd'hui. On a été longtemps *leader*, on a été longtemps maillot jaune, et on sera toujours le maillot jaune du partenariat territorial cette année.

C'est donc tout naturellement que l'on est également le premier partenaire de la transition écologique et solidaire, puisqu'on a créé avec Patrick VALOIS le bonus « Nord durable ». Qu'il y ait des écueils, je veux bien l'entendre d'année en année. Les premières années, on devait verser 700 000 euros de bonus « Nord durable » ; l'année suivante, on a doublé, on devait à 2,2 ou à 2,5 millions d'euros l'année dernière. On continuera cette prise en charge, évidemment nécessaire, parce que nos élus partenaires, les Maires, sont responsables, sont face à cette réalité. Cette transition écologique, ils préfèrent la vivre plutôt que de la subir. Je rejoins les propos de Nicolas LEBLANC. Notre parti, ce n'est pas l'écologie punitive, mais la co-construction à l'amélioration durable du territoire du Nord. Cela vaut chez moi, comme cela vaut chez Valentin qui l'exprimait à l'instant, comme Patrick VALOIS l'incarne au quotidien dans les politiques Environnement et en matière d'agriculture.

Vous avez parlé ensuite de la contractualisation. Vous savez, je fais partie des conseillers généraux qui, à l'époque, avaient salué la démarche de mon prédécesseur, Martine FILLEUL, lorsqu'elle a annoncé la contractualisation des territoires. Cette contractualisation, derrière, n'était pas financée, du moins pas finançable. Cette contractualisation que vous appelez de vos vœux, excusez-moi, mais Mickaël HIRAUX l'incarne. Le renouveau des territoires, c'est la prise en charge par le Département du Nord de l'ERBM (Engagement pour le renouveau du bassin minier) et du pacte SAT (Sambre-Avesnois-Thiérache). Demandez simplement aux élus de l'arrondissement d'Avesnes ou l'ERBM ce qu'est le pacte SAT quand on est élu départemental. Sur les crédits qui sont les miens, c'est 15 millions d'euros supplémentaire par rapport au droit commun et ailleurs, sans compter tout le temps et l'énergie que les conseillers départementaux de ces arrondissements déploient en lien avec les services de la Maison départementale. Donc, une contractualisation, oui, mais à condition que ce contrat avec ce territoire se rejoigne sur un objet, sur une cause et, surtout, sur une destination.

J'en arrêterai là, je trouve que les choses sont suffisamment difficiles dans le contexte.

Pour faire un contrat, il faut des partenaires. On ne va pas faire un partenariat avec nous-mêmes. On préfère conclure un partenariat avec les Maires, qui nos partenaires au quotidien. On peut en faire avec le Président de l'Interco si on veut. On peut faire des conventions, mais je n'en ai pas besoin. Je ne crois pas qu'ils en aient besoin, on est déjà partenaires des intercommunalités.

Les autres partenaires sont en difficulté financière et budgétaire qui n'est pas la nôtre, c'est tout. C'est comme cela, c'est factuel. 21,5 % de nos crédits d'investissement de cette année seront consacrés à la politique d'aménagement du territoire dans le budget d'investissements. Nous, on n'est pas dans cette situation.

Sur cette logique de guichet, Madame SCAVENNEC, je me suis déjà exprimé. Je ne partage pas ce point de vue, je vous l'ai déjà dit.

Sur l'ADVB Énergie et le bonus « Nord durable », je prends vos mots. Je m'engage, chaque fois que je présente ces rapports, à améliorer les choses, à aller de plus en plus dans la finesse. Nos méthodes diffèrent. Excusez-moi, mais je ne veux rien imposer à mes collègues Maires. Nous conviendrons de notre désaccord jusqu'à la fin de ce mandat.

Sur l'ingénierie territoriale, je ne partage absolument pas votre point de vue. Où est iNord dans votre raisonnement ? Où est l'agence départementale iNord dans votre constat de la présence de l'ingénierie territoriale dans les arrondissements et dans les territoires ? Il n'y a pas une commune adhérente ou une intercommunalité adhérente qui n'est pas satisfaite de l'appel qu'elle peut formuler pour une cotisation absolument modique par rapport au coût d'un bureau d'études privé par exemple. Lorsqu'elle a un besoin d'ingénierie technique ou financière, de recherche de subventions, y compris européennes, iNord était à la disposition, pour un coût ridicule, de tous les territoires du Nord qui le souhaitent. Celles et ceux qui exercent des responsabilités exécutives dans une Collectivité territoriale locale, communale ou intercommunale, le savent et peuvent l'exprimer.

Avant d'en terminer, je reviendrai sur les propos de Nicolas LEBLANC.

Sur la politique logement, partager le constat que fait Jean-Claude DULIEU, pas forcément les causes du mal, mais le constat. Simplement témoigner que le Département du Nord a été un premier partenaire de l'Office public de HLM. Pour être Président d'un Office public de HLM aujourd'hui, il faut avoir une croyance incroyable dans une mission de service public. Quand je dis cela, je le dis au Président de Partenord Habitat, à tous les administrateurs présents et à tous les personnels du service public HLM. Oui, le contexte national est absolument odieux pour toutes celles et ceux qui ont la responsabilité de mener dans un Office public de HLM la déclinaison d'une politique. Pour autant, notre maison se bat.

Vous avez demandé des chiffres, le Président BELLEVAL vous les donnera sûrement.

L'Office public de HLM a besoin, aujourd'hui, d'un soutien politique inconditionnel, unanime, pour faire entendre la voix des 55 000 locataires de l'Office public de HLM du Nord.

Valentin BELLEVAL.- 100 000 locataires, 55 000 logements.

Nicolas SIEGLER.- Je peux vous assurer que le Département du Nord sera à ses côtés. On a une convention qui le fait. Au-delà de cela, c'est ce qu'il faut dire au Président de l'Office public de HLM, pas autre chose.

Sur le point particulier du fonds de solidarité logement, certains peuvent regretter qu'il n'augmente pas. Déjà, il faut se satisfaire qu'il ne baisse pas, excusez-moi. En outre, il arrive à 8,3 millions d'euros au total. Le Département du Nord est un contributeur, avec la métropole européenne de Lille. Cette année, on va quasiment chercher 1 million d'euros supplémentaire dans la poche de partenaires privés qu'on a gentiment appelés à venir avec nous, au FSL, pour résorber les dettes de loyers et de fluides que peuvent rencontrer les ménages les plus modestes de notre Département. Ils sont maintenant, c'est une nouveauté, à budget constant, allocataires du quote-part 2x le RSA, tout cela en n'augmentant pas le budget.

On est au travail, sur le FSL y compris maintenir avec la Caisse d'allocations familiales du Nord une forme de réactivité, une réponse dès que c'est possible, la prise en compte de 700 ménages en plus, *grosso modo*, cette année, en 2025. Tout cela se fait de manière absolument transparente et transversale avec tous les partenaires du FSL. Ce sont exactement les mêmes partenaires qui sont dans le plan départemental de l'habitat et dans le plan départemental de l'habitat pour les personnes défavorisées et en situation de handicap.

En commission je me suis engagé, je n'ai pas de difficulté à le dire. Madame SCAVENNEC me demandait un point d'étape sur un point d'étape sur l'écriture du PDH et du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées). Les démarches sont copilotées avec le Préfet à l'égalité des changes, on avance bien, on travaille, je n'ai pas de problème. J'ai déjà donné l'instruction depuis la Commission pour que les Présidents de groupe disposent des éléments de cahier technique qu'on a écrit avec le bureau d'études que vous m'avez autorisé à mandater pour ce faire avec l'État. On travaillera sur un PDH et un PDALHPD ambitieux, comme toutes les politiques nordistes, y compris sur la solidarité humaine, et surtout pragmatique et pas dogmatique. Pour l'instant, on sera dans le diagnostic. Dans les faits, dans les propositions, on fera du pragmatique. C'est ce que je vous proposerai en tout cas, dès lors qu'on ne s'égare pas.

Première traduction, le Président POIRET et vous-mêmes, mes chers collègues, vous avez désigné les titulaires de la charge de Présidents de commission d'arrondissement de prévention des expulsions, lors de la dernière séance je crois. Je présiderai au nom de Christian la Commission départementale de prévention des expulsions locatives. Nous avons désormais, dans chaque arrondissement, un élu de cette Assemblée qui est le Président de la Commission d'arrondissement de prévention des expulsions locatives.

Donc, même avec nos moyens, qui sont, je le rappelle, constants, même si on a 100 000 euros de crédits supplémentaires en matière de fonctionnement cette année par rapport à l'année dernière, on est à la manœuvre, on ne baisse pas les bras, on est à l'ouvrage.

Nicolas LEBLANC a appelé cela, je l'en remercie, une marque de responsabilité et de persévérance. Cher Nicolas, je te remercie de tes mots. En tant que membre d'exécutif, tu vis au quotidien la tempête qui pourrait renverser le bateau « Département du Nord ». Cette tempête nous frappe évidemment, mais le bateau, s'il tangue, ne chavire pas. Le bateau a un cap, une stratégie. C'est un partenaire historique, et c'est un partenaire expérimenté. Je reprends tes mots, c'est un « aiguillon bienveillant pour les Maires », j'ajouterai « pour tous les territoires et pour tous les Maires ».

Quant à la politique logement, nos dispositifs sont innovants. Ils feraient bien d'être imités lorsqu'on parle des dispositifs de logements communaux, d'habitat rural et de NEHS. Ce sont de beaux dispositifs, parfois anciens. Certains sont d'origine de la majorité politique. Ces dispositifs feraient bien d'être imités par d'autres. Si l'État nous entend, s'il pouvait nous accompagner beaucoup plus, le Vice-Président que je suis en serait évidemment ravi.

Je te remercie, Nicolas, pour ton intervention et tes propos, qui me confortent dans l'action que j'essaie de mener au service des habitants du Département du Nord.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ma part, je peux ajouter deux points.

D'abord, un point sur les habitats en milieu rural et autre. Il y a des représentants des groupes de conseils d'administration de Partenord. C'est au conseil d'administration de Partenord que cela doit se faire. Ce n'est pas ici, dans l'Assemblée départementale, qu'on va commencer à faire un point sur le nombre de logements. Je dis cela parce que Charles BEAUCHAMP l'a demandé au Président de Partenord. En réunion de conseil d'administration, vous aurez directement tous les éléments. On vous a délégué la compétence, donc on ne va pas réintégrer en Conseil départemental des débats qui doivent avoir lieu chez Partenord. Autrement, il faut que Partenord soit représenté ici, mais ce n'est pas le but de l'opération du tout.

Partenord va bien, Partenord avance. Il est présent sur tout le territoire, aussi bien rural qu'urbain.

Vous savez qu'on a délibéré, en 2021, c'est l'objet d'une de vos questions, sur la SAT, entre Vilogia et Partenord. On vous présentera une délibération pour dissoudre. Partenord restera Partenord tout seul. On gère la maison. Avec le Président de Partenord et le Président du Département et la majorité départementale, on se parle. On a décidé qu'aujourd'hui Partenord devait rester seul dans son action et avec ses moyens.

Charles BEAUCHAMP.- Donc nous avons raison à l'époque.

Nicolas SIEGLER.- Oui, peut-être...

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, peut-être, pour une fois ! Cela arrive !

Voilà la précision que je voulais donner.

Le Président de Partenord, bien sûr, ne peut pas s'exprimer à ce propos. Moi, je le peux, sur ces deux points.

Sébastien SEGUIN.- Très rapidement, un peu comme Nicolas, je suis un peu déçu, parce que depuis ce matin, on n'est bons à rien, on ne dit jamais quand c'est bien. C'est peut-être parce qu'à Avesnes mon opposition, qui est constructive, me dit quand c'est bien. Il faut le dire, c'est plaisant. Vous dites que vous faites de la politique, je peux l'entendre. Quand vous venez nous voir, on répond toujours présents à vos demandes, peu importe le territoire, parce qu'on est là pour tous les Nordistes. Je tiens juste à le rappeler.

Je remercie Caroline et Marie de mettre en avant le travail des équipes Vélo et Tourisme du Département. En moins d'un an, il a fallu tout mettre en route. Quand Monsieur PERIN nous dit qu'on n'a pas une politique dynamique au niveau des voies douces, je rappelle on était à 1 million d'euros d'investissement, et aujourd'hui on est à 7 millions d'euros. Je le rappelle, j'avais dit à vos collègues pendant la Commission, qu'on a 7 millions d'euros d'engagés et qu'on a voulu avoir un budget sincère. Je peux vous dire que cette année, avec Orchies-Beuvry-la-Forêt, Landas-Orchies, et Cambrais- Rumilly, on a des engagements sur deux ans. Certes, on n'engagera pas 7 millions d'euros cette année, mais on a engagé 7 millions d'euros de travaux cette année malgré tout.

Sur l'APCD (Aides pour l'accompagnement de la politique cyclable départementale), on est à 1,7 million de demandes. On n'a refusé personne. On accompagne parce que certains projets ne sont pas encore mûrs. En tout cas, aucun territoire ne pourra dire qu'en mobilité douce on a refusé son projet. Bien au contraire, il est accompagné.

Je suis déçu. Vous avez le droit de faire de la politique, mais tout un travail est réalisé par nos nombreuses équipes, ne vous en déplaît ! On ne vous a jamais dit « non », on a toujours, au contraire, facilité toutes vos demandes en dehors de cette plénière, mais apparemment rien ne va... Je peux vous dire que les élus de terrain, toutes couleurs politiques, sont satisfaits du travail réalisé au quotidien, pour l'accompagnement de leurs projets sur chaque territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rajouterai un tout petit point : évitez de nous comparer à la Seine Saint-Denis, s'il vous plaît, et ce pour deux raisons. Premièrement, ils ne s'occupent pas du tout des allocataires du RSA. Ils ont tout donné à l'État et ils

ne s'occupent de rien. Deuxièmement, vous parlez du réseau cyclable en Seine-Saint-Denis. Aujourd'hui, c'est facile, ils ont 1,6 milliard d'euros de dette. L'objectif du Président TROUSSEL est d'être à 2 milliards d'euros à la fin du mandat. Cela, ce n'est pas nous. C'est de la fuite en avant. Ils empruntent cette année 207 millions d'euros. On peut aller à l'emprunt, on va dépenser X millions d'euros, on peut les dépenser, mais ce sont les autres qui payeront quand ils arriveront au Département, quand nous ne serons plus là. Ne comptez pas sur nous !

Je voulais vous donner cette info, parce que je pense qu'il faut tout prendre, dans le contexte.

Je peux vous parler du Val-de-Marne – je suis cool parce que le Val-de-Marne est de droite. Le Val-de-Marne fait plus de voies, mais le Département a supprimé les aides au transport des étudiants et des seniors. Cela ne sert à rien d'instaurer des aides puis de les supprimer d'un côté, et de construire des pistes de l'autre.

Voilà les deux exemples que je voulais vous citer. Ce sont les deux Départements que vous aviez pris en référence.

Je laisse la parole à Sylvie, qui rapporte beaucoup d'argent au Département et qui effectue un travail important, quand on voit les 8 millions d'euros de recettes.

Sylvie LABADENS.- Comme vous venez de le dire, 8 millions d'euros dont 7 millions d'euros surtout pour tout le FSE, pour les coachs emploi, les Maisons Nord Emploi et autres qui relèvent plus de l'insertion et la délégation de Doriane.

Je voulais revenir sur les projets Interreg. C'est la première fois qu'on est chefs de file sur trois projets : les projets Henriette et « Clim@monts », et le projet « Cycloconnect ».

Je reviens sur l'intervention de Monsieur PERIN, car cela concerne le vélo.

Même dans le transfrontalier, on essaie de mobiliser des fonds pour pouvoir passer la frontière. On a quand même un département qui a 350 kilomètres de frontières avec la Belgique, 30 kilomètres de frontières maritimes avec l'Angleterre, ce qui est important au niveau transfrontalier.

C'est là que je travaille beaucoup. Je remercie Monsieur le Président de m'avoir confié cette délégation, notamment en me donnant son accord pour les chefs de file, pour mettre en avant ce qu'on fait dans le Nord, surtout dans le tourisme. Doriane œuvre par rapport à l'emploi, et Patrick VALOIS à l'environnement et un peu à l'éducation. Il est vrai que c'est une délégation qu'on ne voit pas, mais qu'on retrouve notamment au niveau des Finances.

Patrick VALOIS.- Merci Monsieur le Président, quelques mots en réaction des différentes interventions.

D'abord, pour remercier Frédéric BRICOUT pour ses mots. Tu as eu la délicatesse, Frédéric, de rappeler que cela fait déjà dix ans qu'on s'occupe des questions de ruralité, ce qui ne nous rajeunit pas. En tout cas, on le fait avec toujours autant de passion. Je pense que les acteurs du monde rural savent le reconnaître.

J'ai entendu aussi des évocations aux questions de ruralité et d'environnement dans les interventions des uns et des autres. C'est aujourd'hui complètement intégré à l'ensemble des délégations. Chacun d'entre vous, mes chers collègues, intègre ces questions-là. Je pense que c'est un vrai motif de satisfaction, vous en êtes tous conscients.

J'en viens à l'intervention de Madame CONSEIL. Vous savez à qui je pensais lors de votre intervention ? Je pensais à Robert Louis Stevenson, l'écrivain voyageur, qui a écrit *L'Étrange Cas du docteur Jekyll et de M. Hyde*. Pourquoi je pense à cela ? Tout simplement parce que lorsque nous sommes en CoPil Nord durable, nous avons des discussions intéressantes, ouvertes. Madame CONSEIL, en séance budgétaire du Conseil, lance des attaques frontales. J'avoue que, à l'instar de ce que disait tout à l'heure Sébastien SEGUIN, j'ai un peu de mal à comprendre, car on fait tout au long de l'année l'effort d'échanger, l'effort de créer une instance de concertation avec le CoPil Nord durable et on revient toujours sur ces questions, sur cette accusation de manque d'ambition du budget Environnement. Dois-je encore une fois vous rappeler que je suis ravi d'entendre Madame CIETERS parler d'approvisionnement local, de parler de passoire thermique dans les collèges, d'entendre Nicolas SIEGLER parler du bonus « Nord durable » ? Il existe d'autres bonus d'ailleurs. Je suis ravi d'entendre Valentin BELLEVAL parler de la route durable. Mes voisines Sylvie CLERC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE entre autres, tout le monde intègre ces questions, je le répète, c'est un budget transversal. Quelle signification les choses auraient-elles de présenter un budget Environnement et Ruralité à 30, 40 ou 50 millions d'euros, que sais-je, si on intégrait tout cela en Ruralité ? Je suis absolument ravi de savoir que chacun de mes collègues intègre ces questions-là à ses prérogatives.

Vous avez aussi évoqué des interrogations concernant la présentation budgétaire.

Je vous rappelle qu'en Commission nous avons fait l'effort de vous présenter, ligne par ligne, l'ensemble des engagements budgétaires, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Je n'ai pas entendu beaucoup de questions à ce moment-là. Je suis un peu surpris d'entendre en séance qu'il y a des points d'ombre, des points d'interrogation, etc. Je me dis que tout ce qui est excessif est insignifiant. Il me semble que c'est Talleyrand qui disait cela. En tout cas, c'est ce que je retiens de votre intervention.

Pour terminer sur un point positif, je tiens à remercier Monsieur le Président d'avoir permis la stabilité de ce budget Ruralité et Environnement. C'est important, dans le contexte difficile de notre Collectivité cette année, de remercier l'ensemble de mes collègues. Je l'ai déjà fait, je le refais et le referai autant de fois que possible.

Je tiens à remercier aussi les services, car il y a un travail énorme derrière tout cela. Je tiens à travers vous, Madame la Directrice, à remercier l'ensemble des services pour votre travail. Nous continuerons avec la même foi, en espérant que les choses s'arrondissent un peu avec le temps.

Je vous remercie.

François-Xavier CADART.- Monsieur le Président, quelques mots même si la politique sportive a assez peu été évoquée. Je vais rejoindre les propos de Sébastien. Certains Vice-Présidents peuvent être déçus d'être interpellés sur des politiques qui semblent emporter votre adhésion lorsqu'elles se traduisent sur le territoire et signifier autrement au stade du vote du budget. Je n'ai pas d'intervention particulière. J'en traduis ou j'interprète le fait que tout va bien sur le volet sportif, et c'est tant mieux.

Merci à Marie SANDRA pour son intervention qui reflète justement ce que Monsieur le Président a souhaité depuis le début de ce mandat. Je tiens à saluer votre engagement qui était le vôtre de porter la politique sportive sur un terrain bien supérieur à celui de ce qu'il pouvait être lors des mandats précédents. Le sport, aujourd'hui, est une politique importante pour le Département, et je tiens à le saluer. Je rappelle qu'au début de ce mandat le budget dédié au sport était de 3,3 millions d'euros et qu'il est de 5,2 millions d'euros au stade du budget qui va être voté.

Entre-temps, nous avons porté des manifestations extraordinaires, comme la Coupe du Monde de rugby, où nous avons été partenaires de cet événement mondial avec la Métropole européenne de Lille, ou la flamme Olympique que nous avons organisée. Je me souviens d'un des propos des composantes vertes de notre hémicycle qui disait qu'à la flamme Olympique ils auraient préféré le Tour de France. Leur vœu est exaucé puisque nous accueillerons le Tour de France dans quelques semaines. Je comprends mal la position de celle du groupe des Verts où je sens transpirer un zeste de regret dans leurs propos, lorsqu'ils disent qu'il s'agit du tour de la honte. Monsieur le Président est directement attaqué en considérant que, par la venue du Tour de France, c'est son rayonnement personnel qui est en jeu et non le rayonnement du Département. Je pense que les élus du groupe vert font fausse route. Au travers de cet engagement partagé par la Région et par la Métropole européenne de Lille, c'est tout le territoire qui rayonne à la vue du monde entier. C'est une « carte postale », comme cela a pu être retranscrit il y a quelques instants, incroyable et une démarche de communication impressionnante.

Je rappelle qu'après le départ du Tour de France à Copenhague, à Bilbao, et à Florence l'année dernière, le grand départ se fait ici, dans le département du Nord. Sur le grand départ à Bilbao, 12 millions d'euros ont été engagés pour 108 millions d'euros de retombées économiques. Pour 1 euro investi, Marie SANDRA l'a rappelé, ce sont 9 euros de retombées économiques pour, entre autres, l'hôtellerie et la restauration. C'est tout un écosystème qui prospère grâce à cette venue des grands événements.

Il est vrai qu'aujourd'hui j'ai besoin d'avoir une clarification de la part du groupe des Verts. Sont-ils pour ou contre, je n'en sais rien, j'en perds mon latin. À un moment donné, je pense qu'on a besoin de clarté sur ce point.

Et pour moi de répondre à la question qui nous a été posée, celle du financement. Le financement est très clair depuis que le vote a été acquis à l'unanimité, le 18 décembre 2023. Je comprends d'autant plus mal aujourd'hui ce retournement ou ces tergiversations, ces doutes même peut-être, quant à l'importance de cet événement. C'était un vote à l'unanimité, les choses étaient très claires depuis le début : un ticket d'entrée de 5,2 millions d'euros partagé par trois Collectivités (la Région, MEL, et le Département du Nord), partagé à 1,4 million d'euros chacun, versé sur deux exercices (700 000 euros en 2024 et 700 000 euros en 2025), avec un cahier des charges de 350 000 euros par Collectivité, faites le calcul vous-mêmes. Voilà ce que coûtera le Tour de France pour le Département : 1,4 million d'euros, 350 000 euros de cahier des charges à respecter pour des retombées économiques (1 euro investi = 9 euros de retombées).

J'espère, au travers de ce propos, avoir convaincu le groupe des Verts, s'il devait encore l'être, ou peut-être les ramener sur la voie de la délibération et du sens de la délibération qui avait été la leur en décembre 2023. Je pense que nous pouvons être collectivement très fiers des politiques sportives que nous portons à l'échelle du Département. Très régulièrement, des élus de tous bords politiques viennent me voir : « Pouvez-vous, Monsieur le Vice-Président me soutenir sur telle manifestation / venir en accompagnement sur un événement sportif qui est en train de performer / venir en accompagnement ou en présentiel sur des manifestations ? » Cela témoigne du rayonnement du sport sur le Département. Je pense que nous pouvons être très fiers de cette dynamique.

Je remercie bien évidemment les équipes restreintes. Il faut le dire, ce sont des équipes restreintes qui travaillent sur le volet sportif. Les équipes restreintes du Département effectuent un travail absolument admirable, qui permet au Département d'avoir un vrai rayonnement et une vraie politique.

Merci également à Madame la Directrice Générale des services pour l'accompagnement que vous nous offrez au quotidien.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, François-Xavier, de ta prise de parole.

Je dois dire que le débat est clos sur le tour de France. Vous l'avez tous voté. Personne n'a osé dire : « Je lève la main, je ne veux pas le Tour de France. » Politiquement, cela aurait pu faire un coup superbe. Il faut arrêter donc le débat là-dessus, tout le monde a voté, pour qui plus est, pour ses habitants, pour le Nord. Il faut arrêter de faire de la politique entre deux pour dire qu'on aurait peut-être pu économiser 1,4 million d'euros et les mettre ailleurs. Dans d'autres sphères de l'opposition, il y a également cette vision-là, de dire qu'on aurait pu investir autre part ce 1,4 million d'euros. Mais, attendez, on a bien fait le mettre là. C'est la richesse du Nord. C'est l'image du Nord. Le débat est clos, on en reparlera *après*.

Lorsque vous irez dans vos cantons, que les habitants auront vu passer le Tour de France devant chez eux, à 100 ou à 200 mètres de leur porte, ils vous diront : « Monsieur le Conseiller départemental, c'est bien que le Département soit sur le coup. Et quelle belle unanimité que de faire cela avec la Région, la Métropole européenne de Lille et le Département du Nord ! C'est génial ! »

Pour moi, le débat est clos. Il n'y a plus personne qui peut manifester son désaccord, car vous l'avez tous voté. Voilà ce que je voulais rajouter. Il faut assumer ses votes à un moment.

Sur ce, passons au SDIS. Le Président du SDIS est présent, il pourra dire quelques mots.

Jacques HOUSSIN.- Commençons par une note positive : je remercie mes collègues qui sont intervenus et qui reconnaissent les services des sapeurs-pompiers du Nord. C'est un Service efficient et performant.

Pour répondre à leurs interrogations, notamment sur le budget, une fois n'est pas coutume, le SDIS a voté son budget avant celui du département, le 27 mars. Je ne vais pas refaire le débat budgétaire ici mais revenir sur quelques éléments.

D'une part, la participation du Département est conforme à la convention que nous avons votée en Conseil départemental, en début de mandat. La participation du Département s'élève à 1,5 million d'euros chaque année. Effectivement, cette année, ce n'est qu'à hauteur de 1 million d'euros puisque l'année dernière nous avons eu 500 000 euros de plus au titre des jeux Olympiques.

Je voudrais remercier Régis CAUCHE, Vice-Président aux Finances, qui a fait un gros travail avec les services pour nous préparer un budget, certes un budget serré, puisqu'on a des contraintes financières, comme le Département, au niveau du SDIS. Il a fallu regarder toutes les dépenses et maintenir seulement les dépenses essentielles en supprimant tout ce qui était dispensable. Nous avons réussi à adopter un budget sincère pour l'année 2025. Je tiens à en remercier Régis CAUCHE.

Un effort particulier est fait sur l'investissement cette année. De gros projets vont tout de même sortir. On est à 31,7 millions d'euros de dépenses d'équipements cette année. Sur le plan des bâtimentaires, on veut optimiser et adapter les locaux aux enjeux de sécurité, de développement durable et de féminisation des effectifs, mais aussi renforcer la politique de sobriété énergétique. Notre plan est ambitieux : 15,8 millions d'euros sur le bâtiment ; 2,7 millions d'euros sur l'entretien ; 10 millions d'euros sur les projets prévus notamment avec le CIS du Cateau, d'Avesnes, la réalisation du CIS de Hautmont et des autres qui arriveront ; 7,4 millions d'euros d'investissement sur les véhicules, en sachant qu'un effort est fait aussi sur le renouvellement des véhicules. L'âge moyen des véhicules a plutôt tendance à baisser qu'à augmenter. Cela signifie que le parc se renouvelle correctement. On ne relâche pas nos efforts au niveau financier, dans un contexte qui est particulièrement difficile.

Je me permettrai ensuite de revenir sur les effectifs.

Monsieur RINGOT nous parlait des effectifs de 2011. J'ai vérifié, il y avait, en 2011, 2 168 sapeurs-pompiers professionnels. En 2025, on est à 2 224 sapeurs-pompiers professionnels. Le nombre a donc augmenté.

Je voudrais mentionner l'effort, consenti depuis maintenant dix ans, de développement du volontariat. On a augmenté aussi le nombre de sapeurs-pompiers volontaires, même si le contexte est difficile au niveau des volontaires. Nous croyons beaucoup dans le volontariat, nous souhaitons le développer, car cela a pas mal d'avantages, ne serait-ce que d'un point de vue citoyen, que d'avoir des sapeurs-pompiers volontaires qui s'engagent. Il est vrai que l'on va plus vers une augmentation des sapeurs-pompiers volontaires et que l'on essaye d'évoluer correctement sur le nombre de sapeurs-pompiers professionnels.

Pour preuve, les statistiques du SDIS du Nord ne sont pas mauvaises du tout puisque le taux d'interventions moyens sur le Département du Nord, je l'ai déjà dit à la séance plénière dernière, est de 10,6 minutes, contre 11,5 au niveau national. On est un des premiers Départements en termes de rapidité d'intervention. L'objectif du SDACR (Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques), lui, est de 15 minutes.

Sur l'année 2024, le nombre de départs en sous-effectif (c'est-à-dire un véhicule qui part avec un effectif incomplet), que les syndicats critiquent souvent, a baissé de 30 % grâce aux efforts qui ont été faits.

Sur les VLI (Véhicules légers infirmiers), il y a eu un échange durant l'année 2024 avec l'ARS (Agence Régionale de Santé). Elle a reconnu que le VLI n'était pas un dispositif nécessaire dans l'aide médicale d'urgence départementale.

Néanmoins, l'ARS a ciblé trois VLI : celle de Caudry, celle de Hazebrouck et celle d'Avesnes-sur-Helpe. Trois VLI ont été ciblés pour être soutenus par l'ARS.

Je rappelle juste que les VLI sont là pour venir en soutien sanitaire à nos sapeurs-pompiers et qu'ils n'ont pas un rôle d'intervention au niveau de l'aide médicale d'urgence. C'est ce que l'ARS a fait remarquer.

Sur le positionnement des VLI, nous avons toujours dit, depuis que nous les avons repositionnés, qu'un bilan sera établi en septembre pour voir si le positionnement est efficient ou pas. Si nécessaire, nous modifierons le positionnement de ces VLI sur le Département.

Voilà ce que je pouvais dire par rapport aux questions posées.

Les casernes sont effectivement modernisées et entretenues. Cela s'est vu dans l'investissement. Des efforts importants sont faits. Je crois que l'on continue nos efforts sur le SDIS et qu'on a de bons résultats.

Je tiens vraiment à remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires, pour le travail qu'ils exercent quotidiennement pour la sécurité des Nordistes.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis d'accord, Monsieur RINGOT, sur le fait que les risques augmentent avec les implantations d'entreprise. C'est évident. Toutefois, la loi ne permet pas d'imposer aux Collectivités qui ont ces entreprises sur leur territoire qui touchent le foncier bâti en totalité, en plus sur des modèles qui touchent également la CFE, de bonifier le montant payé au SDIS. Cela ne peut être que du volontariat. On a fait l'étude, on ne peut l'imposer à personne.

Je connais un Président d'agglomération qui acceptait d'investir de l'argent, à condition que les autres en mettent également. J'ai vécu les 3 millions d'euros sur les clubs de FRAG, où personne n'a voulu mettre un centime, sauf deux Communes.

En l'occurrence, c'est du volontariat, donc personne ne viendra pour les communautés d'agglomération ou les communautés urbaines dire : « Je viens mettre une partie. » On a l'étude, on peut faire, mais faire rentrer les dizaines de millions tous les ans de fonciers bâtis et de CFE... Je parle bien de dizaine de millions, je connais bien le dossier.

Si on prend la Vallée de la batterie par exemple, être contributeur avait du sens. Sur l'automobile, cela avait du sens.

Aujourd'hui, c'est à la bonne volonté. Les Présidents de communautés urbaines me disent « non », et les Présidents de communauté d'agglomération me disent aussi « non », mais je suis d'accord.

Bertrand RINGOT. - On va avoir le sujet quand même.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y aura le sujet.

Bertrand RINGOT. - Vu la hauteur des bâtiments...

M. LE PRÉSIDENT. - Cela ne veut pas dire que l'on n'a pas fait l'étude. Financièrement, on a l'étude. Ensuite, avec les différentes tranches d'entreprises qu'il y aura, il y en a qui ne sauront quoi faire de leur argent. Vous verrez. Des Communes ne sauront pas quoi faire de leur argent !

Jacques HOUSSIN. - Je voudrais juste préciser qu'Avesnes-sur-Helpe est la troisième Ville.

J'ai demandé à créer un groupe de travail sur le Dunkerquois, justement pour voir les moyens nécessaires à mettre sur le SDIS, et à impliquer les industriels, également pour essayer de trouver des sources de financement sur les investissements qui devront être faits sur le Dunkerquois face à l'augmentation des risques.

M. LE PRÉSIDENT. - La loi va dire que cela revient au Service de secours et d'incendie, point. Je ne vois pas un chef d'entreprise dire qu'il va mettre X millions en plus. C'est un vrai sujet. Toujours est-il qu'on l'a étudié, mais la loi n'oblige à rien.

Bertrand RINGOT. - Le jour où il y a un problème, il faut l'expliquer.

M. LE PRÉSIDENT. - On l'a bien expliqué déjà, on a fait l'étude, j'ai même des écrits, mais personne n'a voulu...

Intégrez votre intervention dans votre intervention globale de demain, si cela ne vous dérange pas.

Nous avons terminé les débats d'aujourd'hui. Je vais suspendre la séance. Retrouvons-nous demain.

La séance est suspendue à 19 heures 18.

*La séance est ouverte à 9 heures 12 sous la présidence de M. Christian POIRET,
Président du Conseil départemental du Nord*

M. LE PRESIDENT.- Nous allons poursuivre cette séance budgétaire ce matin. Merci à toutes et à tous d'être là à l'heure. Je voudrais souhaiter un joyeux anniversaire à Françoise MARTIN.

(Applaudissements.)

C'est également l'anniversaire de Max-André PICK. Il est sur la route et a un peu de retard.
Mes chers collègues, on va commencer par l'appel.

(Appel nominatif des conseillers départementaux par M. Maël GUIZIOU.)

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, dans cette plénière, pour l'ordre de passage des groupes, nous avons :

1. Le groupe Union pour le Nord (UPN) ;
2. Le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen (GSRC) ;
3. Le groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! (GCRHA) ;
4. Le groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.s (GEELVG.s) ;

Barbara BAILLEUL interviendra également.

Je vous propose de passer à l'explication de vote sur le projet de budget 2025. Je laisse la parole à Sébastien LEPRÊTRE.

POINTS PRINCIPAUX

0.1 Budget primitif 2025 - Budget principal

Rapport n° DFCG/2025/4

M. LEPRÊTRE.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, chaque époque nourrit ses propres illusions. La nôtre voudrait nous faire croire que l'on pourrait faire autant, voire plus, avec moins. Mes chers collègues, il est indispensable, même urgent de nous guérir collectivement de cette illusion.

Gérer, c'est se confronter à la réalité sans naïveté ni angélisme, mais avec responsabilité et pragmatisme. Gérer, ce n'est pas attendre que la tempête arrive et qu'elle passe. Gérer, c'est se préparer à la tempête et c'est l'affronter.

Aujourd'hui, à l'échelle de notre département, gérer c'est aussi parler avec clarté aux Nordistes, leur dire la vérité, surtout quand le contexte est difficile. Oui, il faut le dire, il faut le répéter, ce BP 2025 est un budget sincère et équilibré, mais c'est aussi un budget de vérité.

Confronté aux charges imposées transférées d'en haut et confronté aux incertitudes grandissantes, le Département du Nord est là, toujours là, il fait face. Il fait face en assumant et en assurant l'essentiel de ses politiques publiques, là où tant d'autres départements, y compris ceux dirigés par des majorités de Gauche, ont taillé souvent allègrement et parfois brutalement dans leurs politiques publiques obligatoires. Je laisserai le soin à mon président de groupe, Luc MONNET, d'en donner différents exemples dans quelques instants.

Ici, dans le Nord, nous avons fait un autre choix : celui de ne pas céder, celui de résister. Ce choix est l'expression d'une ligne politique volontariste que nous revendiquons et que nous portons sans faiblir, ni faillir, depuis 2015.

Alors, chers collègues, je ne vous apprendrais pas que ce volontarisme est mis à rude épreuve. À vrai dire, il l'est depuis 2012, à une époque où la Gauche détenait d'ailleurs les leviers du pouvoir national. Chers collègues, il n'est pas inutile de rappeler que c'est depuis 2012 que nous subissons une baisse constante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), soit

un manque à gagner, à recevoir de 1,5 Md€ pour nos finances départementales, comme le rappelait hier notre vice-président aux finances.

À cette baisse de la DGF, il faut encore ajouter le gel de la dynamique de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et celui de nos ressources ; gels qui nous sont aujourd'hui infligés et qui nous privent d'une partie essentielle de notre capacité à administrer librement notre territoire et à anticiper son avenir.

Au registre des coups de boutoir donnés aux recettes de notre collectivité, il faut encore mentionner la suppression de la fiscalité directe dont nous avons été victimes. Aujourd'hui, il ne nous reste plus que des ressources dépendantes, en grande partie, d'un marché de l'immobilier qui se trouve en forte tension. C'est dans ce contexte que nous avons dû prendre la décision d'ajuster les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Mais nous ne nous y trompons pas, cet ajustement ciblé et mesuré, qui ne concerne pas les primo-accédants, n'est qu'une petite bouffée d'oxygène, qu'une mesure conjoncturelle qui ne pourra pas résoudre les défis et les difficultés structurelles qui pèsent sur notre collectivité.

Face à des recettes en berne, nos dépenses explosent quant à elles. Cette explosion de nos dépenses trouve sa source dans les réalités humaines, sociales, sociétales, qui caractérisent et qui singularisent le Nord, et que notre Département est bien seul à devoir assumer. Malgré ce grand écart de plus en plus douloureux et de moins en moins tenable, nous parvenons à présenter, cette année encore, un budget sincère, équilibré, solide et fidèle à nos engagements. Nous y parvenons parce que nous avons anticipé. Nous y parvenons parce que nous avons fait des choix courageux. Nous y parvenons parce que nous avons refusé de céder aux sirènes de la facilité. Nous avons anticipé en constituant des provisions. Cette stratégie de précaution nous a valu bien des critiques de l'opposition, nous accusant alors de gérer – je cite – *« comme des comptables »* et de ne pas assez investir.

Dans quelle situation serions-nous aujourd'hui sans ces provisions ? Quelles seraient nos marges de manœuvre sans ces provisions ?

Sans ces provisions, ce budget 2025 ne passerait pas. Ce sont bien les provisions constituées qui nous permettent de préserver et de consolider l'essentiel de nos dispositifs.

Ceux qui hier ironisaient sur notre prétendu excès de prudence devraient aujourd'hui méditer la leçon d'Esopé, selon laquelle il ne faut se garder de la négligence pour éviter les chagrins. Mais si nous y parvenons en 2025, le pourrions-nous en 2026 ? Il est permis d'en douter très fortement si rien ne change, c'est-à-dire si l'État ne prend pas ses responsabilités au lieu de les transférer sans compensation aux Départements.

Soyons clairs, les premières tendances de la prochaine loi de finance n'indiquent malheureusement pas un changement de paradigme. Dès lors, 2026 s'annonce pour notre collectivité comme un vraisemblable point de bascule, pour ne pas dire un point de rupture.

Si nous n'en sommes pas encore là, ce budget 2025 est donc un budget de résistance et un signal d'alarme. Ce budget est d'abord la preuve de notre capacité à résister pour rester, envers et contre tout, la collectivité de toutes les solidarités, tant humaines que territoriales. Il est aussi l'avertissement de notre majorité que les efforts ne peuvent plus être portés uniquement par ceux qui gèrent sérieusement à l'échelle locale, pendant que d'autres continuent, à l'échelle nationale, de décider sans assumer. Oui, nous défendons, nous proclamons le principe que celui qui décide est celui qui paye. Ici, dans le Nord, nous avons pris et nous prenons nos responsabilités. Nous ne promettons pas l'impossible. Nous préférons la clarté, la responsabilité, la constance et la vérité. Nous restons convaincus que c'est ce qu'attendent de nous les Nordistes. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci. La parole est à Luc MONNET.

M. MONNET. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les vice-présidents, mes chers collègues, après avoir dressé le constat, je veux à mon tour mettre en lumière ce que nous portons collectivement à travers ce budget primitif 2025.

Un budget de vérité, certes, mais surtout, un budget d'énergie, d'engagement, d'actions. Malgré toutes les contraintes, malgré un environnement que nul ici ne peut ignorer, le Département du Nord avance. Il investit, protège, soutient. Ce budget, c'est d'abord la traduction d'une ambition simple : ne pas céder à la morosité ambiante. C'est choisir de continuer à construire, moderniser et accompagner. C'est choisir l'optimisme de l'action face au pessimisme du renoncement. Nous ne réduisons pas la voilure. Nous l'élargissons là où c'est nécessaire, que ce soit en matière de collèges, de logements sociaux, d'appui au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord) ou encore de soutien aux projets communaux. Nous gardons le cap. D'autres départements ont fait d'autres choix. Quelques exemples :

- Réduction de 50 M€ par an prévus à 5 M€ pour les travaux dans les collèges, ceux-ci étant annulés ou reportés dans le Pas-de-Calais, majorité de Gauche, alors qu'il reste 14 collèges métalliques à rénover ou à transformer dans ce département ;
- La Charente, placée sous tutelle par le préfet, majorité de Gauche ;
- Diminution de 48 % des subventions aux associations et à la culture dans l'Hérault, majorité de Gauche ;

- Suppression de 500 postes contractuels dans la Haute-Garonne, majorité de Gauche ;
- Baisse drastique des investissements passant de 220 M€ à 135 M€ en Loire-Atlantique, majorité de Gauche ;
- Réduction des investissements sur les 14 collèges lancés dont deux ne seront pas construits en Gironde, majorité de Gauche.

Je pourrais également prendre des exemples dans des départements dirigés par les élus de Droite et du Centre. Force est de constater que les mesures prises par ces départements portent plus sur les compétences optionnelles que sur les compétences obligatoires, signe probable d'une culture de la gestion départementale plus responsable.

Nous, Département du Nord, affirmons que l'investissement n'est pas une variable d'ajustement. C'est un levier pour tenir et pour rebondir. C'est ce choix qui fait aujourd'hui du Nord un département qui reste debout, fidèle à son histoire et résolument tourné vers l'avenir.

Bien sûr, nous savons que cet effort ne se fait pas sans tension. Nous savons que notre équilibre budgétaire devient plus difficile à préserver. Quand les recettes stagnent et que les charges progressent, il faut du sérieux pour tenir. Il faut aussi du courage pour ne pas sacrifier ce qui fait l'âme de notre action publique.

C'est parce que nous avons su construire un modèle solide que nous pouvons encore aujourd'hui préserver notre ambition pour la protection de l'enfance, un domaine où depuis des années, nous n'avons jamais reculé, jamais transigé avec notre responsabilité. Dans le domaine de la protection de l'enfance, jamais le Département n'a renoncé. Jamais il n'a reculé devant l'ampleur des besoins. Jamais il n'a fait un plan d'économies sur l'enfance, comme l'affirme Mme CHOAIN de façon mensongère, honteuse et violente à l'égard de la protection de l'enfance et de ses enfants. Nous avons renforcé nos dispositifs, multiplié les places, soutenu les établissements et les professionnels, parce qu'accompagner un enfant en difficulté, c'est porter une promesse d'avenir. Il n'y a pas de Nord fort, sans enfant protégé.

Le rapport parlementaire publié récemment sur la protection de l'enfance nous donne raison. Il met en lumière des difficultés que nous avons identifiées depuis longtemps. Mais il oublie l'essentiel : agir demande aussi des moyens, pas seulement des constats. Nous n'avons pas attendu ce rapport pour agir. Nous continuerons à avancer, sans attendre que d'autres prennent conscience des réalités que nous vivons sur le terrain.

Nous avons aussi tenu bon dans l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Là encore, nous avons fait plus que gérer, nous avons transformé. Sur l'insertion et le RSA, nous avons tenu bon là où d'autres dans cet hémicycle se contentaient de gérer les allocations sans contrôle, sans savoir si les allocataires étaient inscrits à France Travail, sans solution pour eux. Nous avons fait le choix du retour à l'emploi, du retour à l'activité avec des résultats très nets. En privilégiant le retour à l'emploi, en soutenant les parcours d'insertion, nous avons permis à plus de 15 000 Nordistes de retrouver une dynamique, un projet, une fierté. Notre action sociale n'est pas une simple protection, c'est un tremplin pour l'autonomie.

Si nous pouvons aujourd'hui parler de réussite, c'est parce que nous avons cru à l'exigence plutôt qu'à la résiliation. Alors, oui, nous avons des raisons d'être fiers. Fiers d'un département qui, dans la tourmente, continue d'agir. Fiers d'un département qui protège les plus fragiles, dès les premiers jours de la vie jusqu'à l'accompagnement du grand âge. Fiers d'un département qui investit pour ses territoires, pour sa jeunesse, pour son avenir. Mais cette fierté ne doit pas masquer la lucidité. Nous savons que ce modèle que nous défendons bec et ongles ne pourra pas reposer éternellement sur nos seules épaules. Nous savons que si les tendances actuelles ne changent pas, il faudra un jour faire des choix plus difficiles.

Jusqu'à présent, nous avons réussi à préserver l'essentiel. Nous avons soutenu les territoires, maintenu nos aides volontaires, poursuivi nos investissements. Mais nous ne pourrions pas, seuls contre vents et marées, continuer sans moyens donnés au département.

Les incantations des membres de l'opposition sur ce budget ne sont que chimères. À aucun moment, l'opposition ne fait de proposition pour trouver les ressources nécessaires pour financer leurs projets. En ont-ils d'ailleurs ?

Nous, nous ne cédon pas au fatalisme. Nous restons fidèles à notre engagement et aux Nordistes. Ce budget primitif 2025 est une nouvelle étape de ce chemin exigeant que nous avons choisi ensemble depuis 2015, un chemin de responsabilité, de proximité et d'efficacité. Nous continuerons à porter cette ambition collective avec la même énergie, la même détermination et la même confiance de ce que peut et doit être un grand département comme le nôtre. Pour tout cela, Monsieur le Président, soyez assuré du soutien plein et entier du groupe Union pour le Nord. Nous voterons naturellement ce budget avec fierté et conviction. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Luc. La parole est à Didier MANIER.

M. MANIER.- Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes réunis ce matin, certes, un peu tardivement, pour voter notre budget primitif 2025. Avec ce décalage, on aurait presque cru que l'on attendait un signe d'en haut, une aide de l'État. Mais, pour autant, si on ne l'a pas, cela ne doit pas occulter l'enjeu qui nous réunit ce jour : chaque euro que nous décidons, écrit ici, doit définir l'avenir de centaine de milliers de Nordistes.

Dans un contexte, cela a été dit et redit, où l'inflation creuse les inégalités, où la précarité gagne du terrain et où la puissance publique se doit d'être un bouclier, notre choix doit être clair : faire primer l'audace solidaire sur la frilosité comptable.

Cette année, notre département échappe au dispositif de lissage conjoncturel, afin de participer au redressement des comptes publics, cela en raison de notre indice de fragilité sociale. De fait, doit-on finalement s'en réjouir ? D'autre part, y échappera-t-on en 2026 ?

On peut se le demander, au regard des incertitudes auxquelles il nous faut faire face tant sur la scène internationale qu'au plan intérieur : guerre menée par les États-Unis, inflation maîtrisée mais prix à la consommation peinant à reculer, prix des énergies, remontée du chômage, sans parler d'une atonie politique certaine après quatre Premiers ministres en un an et une loi de finance votée en février par un Parlement sans majorité claire. C'est, je crois, tout le contraire qu'espérait par le président de la République. Autant d'éléments ayant conduit le ministre de l'Économie à revoir fortement à la baisse une prévision de croissance, déjà bien maigre, passant de 0,9 % à 0,7 % début avril. On pouvait, j'en conviens, rêver meilleur contexte pour étudier notre budget 2025.

Cependant, si les hommes changent, les méthodes ne sont pas nouvelles. Les collectivités territoriales sont régulièrement montrées du doigt et mises à contribution financièrement quand l'État dérape. Lorsqu'on coupe dans nos ressources, ce sont moins de politiques de solidarité, moins d'investissements pour le territoire, moins de chances pour les Nordistes, avec le spectre jamais totalement écarté d'une disparition des départements, comme l'a déjà évoqué de nombreuses fois le président de la République.

L'effet ciseaux qui enserre les finances des départements n'est pas neuf non plus. Nous répétons chaque année que nos recettes se recroquevillent, notamment en raison d'une perte d'autonomie fiscale, et nos dépenses essentielles sociales galopent.

Il y a cependant une petite nouveauté cette année, puisque la loi de finance nous a autorisés à passer le taux des droits de mutation à titre onéreux de 4,5 à 5 % à compter du 1er mai, sauf pour les primo-accédants. Un relèvement que nous avons voté sans état d'âme et auquel vous-même, Monsieur le Président, êtes converti quand vous renâchiez en 2014 dans les mêmes circonstances.

Vous pensez donc engranger 10 M€ supplémentaires pour 2025, faisant remonter les DMTO à 355 M€ pour 350 M€ en 2024. Nous pensons que l'on ne peut guère compter sur une remise dynamique du marché de l'immobilier à court terme et à moyen terme. C'est mieux que rien, certes, mais cela a été dit, cela ne résout pas le problème structurel de nos recettes. Nous partageons d'ailleurs votre sévérité à l'égard de l'État et je cite votre rapport. Force est de constater que la situation est bien éloignée de ce que prévoit la charte européenne sur l'autonomie locale, traitée de référence pour la sauvegarde des droits des collectivités et partiellement violée par l'État français du fait de l'insuffisante possibilité d'évolution des ressources locales.

Parlons recettes. Elles progressent de 1,9 %, soit 3,028 Md€. Citons sur le front des baisses les dotations globales de fonctionnement, le fonds de péréquation des DMTO, les parts de TVA compensatrice de la cotisation sur la valeur ajoutée et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour les hausses principalement, citons la taxe spéciale sur les conventions d'assurance et les recettes sociales. Bien sûr, une reprise sur provision de 69,10 M€, vous en faites un argument de bonne gestion, nous en faisons une autre lecture, j'y reviendrai.

Côté dépenses de fonctionnement, les solidarités humaines progressent de 2,2 %, ce qui est très logique au regard des besoins des Nordistes, qu'il s'agisse de protection de l'enfance, d'accompagnement de la jeunesse ou de l'autonomie.

Avant de discuter du fond, un mot sur la méthode. Nous avons bien reçu les documents budgétaires, mais après la presse et les alertes d'élus et des partenaires du département. L'année, en effet, a démarré fort avec un article de *La Voix du Nord*, annonçant la baisse des subventions à la prévention spécialisée. La mobilisation était telle, plus de 1 000 travailleurs sociaux dans la rue, que vous avez finalement reculé. Ce n'était pas une concertation, c'était plutôt une improvisation, admettez-le.

Autre illustration, fin décembre, des maires découvrent vos décisions en dernière minute, sans concertation préalable. Là encore, la méthode interroge. Fin mars, on apprend que vous refusez, comme d'autres départements de Droite, d'appliquer la revalorisation du RSA au 1er avril, tout en inscrivant quand même la somme dans le budget. Pourtant, nous étions en séance pour débattre des orientations budgétaires. Enfin, la semaine dernière, nouveau revirement, à l'aide à la parentalité pour les parents en situation de handicap, les associations *via* un article de presse nous ont informés. Il faut reconnaître à votre communication une qualité : elle précède toujours l'information. Pour les élus que nous sommes, c'est un vrai défi démocratique. Je vous rassure, nous sommes prêts à le relever.

Concernant l'accompagnement des allocataires du RSA, le budget d'insertion augmente de 1,1 % avec une baisse de 1 M€ pour le seul RSA, mais les questions en suspens dépassent le seul montant de l'allocation, ce sont celles de l'accompagnement vers l'emploi. Là, encore une fois, nous avons besoin de visibilité. Quand nous évoquons la question des Maisons Nord Emploi (MNE), qui mobilisent 18 M€ aujourd'hui dans le cadre budgétaire qui nous est imposé, il ne s'agit pas de dire que les Maisons Nord Emploi ne servent à rien, il s'agit de se demander si d'aucuns n'auraient pas pu s'en occuper à notre place. C'est pour cela que nous posons des questions. Quelle est l'aide de L'État pour compenser cet engagement ? Quel est le

résultat concret pour les personnes accompagnées ? On apprend par bribes que certains contrats de *coachs* ne sont pas renouvelés. Pourquoi ? Est-ce par manque de moyens, manque de caps ? Je réitère notre demande à ce sujet. Dans un contexte de hausse du chômage, il est urgent d'avoir une stratégie claire. L'insertion n'est pas une ligne comptable, mais un chemin vers l'autonomie. Cela mérite mieux que des revirements ou des réponses au coup par coup.

Concernant le volet « enfance famille jeunesse », vous annoncez plus de 133 M€ depuis 2021, soit plus 25 %, mais s'il s'agissait d'un effort au-delà des obligations, il n'y aurait plus 200 enfants en attente de placement dans le Nord, ce chiffre n'intégrant ni les placements en sureffectif, ni les enfants déplacés, faute de solution pérenne. Certes, la crise Covid a amplifié les difficultés. L'État a sa part de responsabilité. Mais, ne vous en déplaise, Monsieur MONNET, vous avez supprimé 700 postes entre 2015 et 2018. La mission d'évaluation saluée par tous est restée lettre morte. Rappelez-vous, cette mission d'évaluation était présidée par notre collègue Paul CHRISTOPHE.

Vous tentez de réparer, mais le Nord, pas les autres départements, est sévèrement pointé par la commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance. Ce ne sont pas 200 demandes, mais 200 enfants en situation de danger. Face à cela, il n'y a ni excuse ni chiffre qui tienne, il y a un devoir, notamment un devoir de soutien des agents du département, que nous remercions pour leur engagement et leur travail au quotidien.

Concernant l'autonomie, nous sommes surpris de voir que la dépense prévue pour 2025 est en baisse. Vous nous avez répondu que le budget restait supérieur à ce qui sera dépensé en 2024, très bien. Jusqu'à présent, la tendance était plutôt à une augmentation constante. Pourquoi cette inflexion soudaine ? Avez-vous des éléments concrets pour l'expliquer ? Les besoins diminuent-ils ? Est-ce un ajustement technique ou une restriction ? Nous serons vigilants. L'autonomie est un droit, pas une variable d'ajustement.

Nous sommes vigilants concernant les collèges et nos collégiens. On constate une baisse de 4 % des moyens pour les collégiens. Vous l'expliquez en partie par la baisse des coûts de l'énergie, soit, mais il y a également un million en moins sur les dotations pédagogiques, comme confirmé en commission. Le Projet éducatif départemental du collégien (PEDC), déjà amputé d'un million en 2024, reste cette année encore à son plus bas niveau. Dans un département jeune, marqué par de fortes inégalités, ce niveau d'engagement interroge. L'éducation n'est pas uniquement une question de bâtiment ou de chauffage, c'est un choix politique qui se mesure à l'aune des moyens réellement mis sur la table. Or, ici, les moyens ne sont pas à la hauteur du projet.

Quant à la culture, le budget recule, moins 8,8 % cette année, après moins 10 % l'an dernier. On met en avant le musée Matisse rénové, le Forum des sciences en travaux, mais ces équipements départementaux ne doivent pas masquer le reste. Leurs tarifs ont d'ailleurs augmenté. Pendant ce temps, les petites structures et associations culturelles peinent à se relever depuis 2020. Or, ce sont ces structures de proximité qui rendent la culture vivante, accessible, ancrée dans les territoires et loin d'être accessoires, elles en sont même le cœur battant. Moins de fréquentations, inflation, hausse des coûts de l'énergie et, maintenant, moins de soutien, un avenir bien incertain pour celles qui pourtant font vivre notre territoire et participent pleinement à l'émancipation et à la vitalité du Nord.

Le sport, cela a été dit, se porte bien, avec un budget de 5,50 M€ en progression de 20 %. Faut-il y voir un effet « Tour de France » ? Un événement populaire auquel nous ne sommes pas opposés par principe, mais qui nous interroge légitimement. Vous avez répondu à la question du coût. Nous sommes surpris qu'aucun budget dédié de communication ne soit adossé à l'événement. Nous pouvons être dubitatifs lorsqu'on nous annonce un retour de 1 sur 9 sur les retombées économiques. Nous prenons acte et nous en acceptons bien volontiers l'augure.

Passons à l'investissement. Parfois, on cite les citations populaires. Hier, j'entendais un certain nombre de choses. Je tiens à rappeler qu'il faut rendre à César ce qui est à César. Je tiens à rappeler à l'ancienne majorité de Gauche ce qu'elle a fait en matière d'investissements : Canal Seine Nord, iNORD, syndicat mixte du haut débit, contournement de Valenciennes Nord, doublement du métro avec 50 millions, même si ce n'est pas de notre fait que l'on mette dix ans pour arriver à doubler ces rames, contournement bourg Pradel. Ce sont autant de réalisations que nous avons initiées dans le contexte budgétaire que vous rencontrez aujourd'hui. Il faut reconnaître cela et avoir l'honnêteté intellectuelle de dire : « Oui, vous avez initié ces démarches ». Comme quoi les choix à l'époque étaient de bonne nature, il faut le dire. De même, quand on s'enorgueillit d'un nouveau collège et le dernier Pailleron. Un collège Pailleron a été fait en dix ans. À l'époque de Bernard, nous en faisons parfois quatre par an. Il faut reconnaître cela.

Concernant l'investissement dans notre budget, il s'agit d'une baisse de 26,7 % atteignant 265 M€ après une première diminution de 4 % en 2024. Ce repli touche particulièrement la voirie, l'aide aux territoires, les projets territoriaux structurants et les collèges.

Concernant l'aide au territoire, la baisse de l'enveloppe semble justifiée par l'année pré-électorale et la diminution de nombre de projets avec une réduction de 15 % en 2024, comme l'a précisé Nicolas SIEGLER en commission.

En revanche, pour la voirie, moins 15 %, 75,80 M€, l'impact est plus problématique. Les coûts des travaux ont augmenté ces dernières années, avec l'inflation des matières premières. À enveloppe égale, moins d'actions sont possibles. Ne risque-t-on pas de négliger des besoins de sécurité ou des urgences imprévues ?

Pour les collèges, l'investissement baisse de 20 % à 63,30 M€, soit une chute de 20 M€ en deux ans, alors qu'il était de 83,40 M€ en 2023. Le Département peut-il réussir à faire aussi bien avec une enveloppe aussi réduite, au vu de la hausse des coûts des chantiers depuis le Covid ?

Enfin, concernant le développement durable et la transition écologique, le Département reste trop timide. C'est un enjeu majeur. Il est crucial d'intégrer de manière plus volontariste ces préoccupations dans nos investissements.

Certes, cela a été dit et sera répété, les temps sont incertains. Il est difficile de se projeter. Néanmoins, vous le savez, Monsieur le Président, gouverner, c'est prévoir. Il ne suffit pas de dire que le Nord est là. Encore faut-il qu'il soit là au bon moment, de manière stratégique, et en anticipant les besoins à moyen terme. Vous le savez bien, Monsieur le Président, vous qui avez été premier vice-président aux finances, les conditions n'ont pas été toujours aussi difficiles, notamment sur le plan financier. Si la gestion rigoureuse des finances publiques est nécessaire, il faut aussi en faire un usage intelligent pour accompagner les Nordistes et développer notre territoire. Le département, certes, dont acte, réduit sa dette, mais au prix de coupes drastiques dans les politiques vitales, notamment dans la protection de l'enfance et la solidarité.

Un département n'est pas une collectivité comme une autre. Le Département du Nord n'est pas un département comme un autre. Le département, c'est la collectivité de la solidarité. Ne pas être au rendez-vous ne se chiffre, cela se traduit en parcours brisé, en souffrance et, parfois, en comportement terrible. Le département, c'est la collectivité de la proximité, celle qui agit là où les autres institutions ne vont pas, au plus près des réalités de la vie, là où on soutient une famille en difficulté, un enfant sans repère ou une personne âgée isolée.

À mi-mandat, vous affirmez vouloir protéger les Nordistes, aménager le territoire et faire rayonner le Nord. Sur le principe, nous partageons cette ambition. Encore faut-il s'en donner les moyens. Dans un département comme le nôtre, la priorité doit aller à la protection des habitants. Cela suppose d'investir davantage en recourant à un endettement vertueux et maîtrisé. Un endettement utile, tourné vers l'avenir, vaut mieux qu'un désendettement comptable qui sacrifie l'essentiel.

Ce budget, force est de constater, ne donne pas d'impulsion nouvelle. Ce budget ne propose pas de projet à la hauteur des défis de trajectoire clairs mettant l'humain au cœur de l'action politique.

Nous, la Gauche, voulons un département qui agit, anticipe, transforme, investit dans l'avenir, soutient les plus fragiles, accompagne les jeunes, croit dans la puissance de l'action publique pour changer les choses. D'autres départements l'ont fait, quoi que vous puissiez en dire. Effectivement, une autre politique est possible. C'est pourquoi, par cohérence et par conviction, nous ne voterons pas ce budget.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. La parole est à Charles BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues, le budget 2025 a une nouvelle fois un décalage entre vos éléments de langage et la réalité. Vous prétendez préserver toutes les politiques départementales et, dans le même temps, vous réduisez l'investissement de 21 %. Ce n'est pas une préservation, c'est une réduction, et elle n'est pas anecdotique. Pour le fonctionnement, idem, vous dites qu'il s'agit de la préservation de toutes les politiques, et pourtant, on observe bien des coupes ici et là, des ajustements budgétaires que vous passez sous silence. Une méthode déjà éprouvée en 2024, où votre budget primitif ne disait pas tout. Combien d'arbitrages budgétaires avons-nous découverts au fil de l'eau par la presse, les organisations syndicales, les associations, les partenaires ou les maires ?

Aviez-vous écrit dans le budget 2024 que vous alliez abandonner le financement de l'insertion par la culture, réduire les allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance, augmenter les tarifs d'entrée dans les équipements culturels, arrêter de financer « Collège au cinéma » ? Non, ces décisions d'économies ne figuraient pas dans le budget primitif 2024. Que faut-il en déduire ? Que vos choix les plus contestables sont volontairement occultés dans les documents budgétaires, cela a été vrai en 2024. Cela va-t-il se vérifier en 2025 ?

Malheureusement, on en a déjà un exemple avec les services d'aide et d'accompagnement à la parentalité, en direction des pères et mères en situation de handicap intellectuel. Le désengagement intégral du département a été dénoncé publiquement par les associations gestionnaires et relayé par la presse. Pourtant, cet arbitrage ne figure nulle part dans le budget 2025. Pourquoi ? À quoi peuvent bien rimer nos débats budgétaires si les dés sont pipés, si les présentations sont partielles et manquent de transparence, si les arbitrages les plus problématiques sont évacués de vos présentations et, donc, du débat.

D'autres départements, comme le Pas-de-Calais puisqu'on en parle beaucoup dans cet hémicycle, ont pris des arbitrages budgétaires dans une commission « transpartisane » pour un budget 2025. Voilà un bon exemple de transparence et de démocratie.

Que dire de ce budget 2025 ? Après les interventions placées sous l'angle de la défense de nos collègues, MM. LEPRÊTRE et MONNET, commençons par le contexte national systématiquement invoqué comme un moyen de justifier toutes les décisions départementales. Nous sommes bien conscients que tous les départements sont en difficulté. L'impasse budgétaire devient inévitable face à des dépenses croissantes imposées par l'État sans compensation ; face également à une baisse de la dotation globale de fonctionnement, un manque à gagner dépassant 1,5 Md€ depuis 2012 pour

le Nord, si vos amis sénateurs de Droite avaient suivi, l'an dernier, la proposition des parlementaires communistes d'indexer la DGF sur l'inflation, nous n'en serions pas là aujourd'hui ; face à des recettes qui ne reposent plus sur la fiscalité locale mais sur la conjoncture économique, les DMTO et la TVA, par exemple. Tout cela n'est pas nouveau. La tendance est à l'aggravation, c'est vrai.

Faute de prise sur les recettes, de nombreux départements doivent, en 2025, tailler dans les dépenses. Pour autant, ceux qui ont décidé de cette trajectoire pour les départements ne vous sont pas inconnus. Ce sont vos amis politiques, comme ceux des gouvernements successifs de M. MACRON, ceux-là mêmes qui ont fait tant de cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux ultra-riches depuis 2017. Le creusement spectaculaire de la dette est en bonne partie lié à ce choix, une politique favorable à une poignée de privilégiés et sanctionnant tous les autres depuis les classes populaires jusqu'aux classes moyennes. Cela ne suffit pas encore. Le Premier ministre, tout aux ordres du MEDEF qu'il est, confirme un plan d'économies de plus de 40 Md€ pour 2025. Il engage le pays dans une impasse austéritaire, refusant d'aller chercher de nouvelles recettes pour l'État, car cela impliquerait de taxer les méga profits. Ce sont 98 Md€ de dividendes pour les entreprises du CAC 40 en 2024. Lutter drastiquement contre l'évasion fiscale, c'est un potentiel de 80 à 100 Md€ par an. Conditionner sérieusement les subventions publiques aux entreprises, actuellement, elles représentent 200 Md€ par an. En taxant les très hauts patrimoines, 25 Md€ pourraient être ainsi récupérés chaque année grâce à la taxe Zucman bientôt présentée au Sénat. D'ailleurs, quelle sera la position de la Droite sénatoriale ? On va dire que c'est le miroir parfait de votre propre majorité départementale, avec des macronistes, des républicains et des centristes. Voilà des propositions pour récupérer l'argent là où il est. Ce sont autant de choix auxquels se refuse la Macronie par solidarité avec les plus riches. Nous ne sommes pas solidaires de cela. Et vous ?

Monsieur le Président, chers collègues de l'exécutif, n'êtes-vous pas intéressés par des recettes supplémentaires qui pourraient être générées pour toutes les collectivités ? Vous avez deux membres de votre majorité qui sont ministres dans le gouvernement Bayrou. Hier, c'était trois. On finit par s'y perdre. Est-ce que les gouvernements de Droite successifs maltraitent le Nord en le sous-finançant ou est-ce que vous y souscrivez, vous et votre exécutif, au point d'entrer dans un de ces gouvernements, comme Mme PARMENTIER-LECOCQ et Mme LETARD l'ont fait ? Vous ne pouvez pas être blancs au département, et être noir au gouvernement. Assumez votre engagement politique et cessez de vous dédouaner à tous les instants par tous les moyens, y compris dans ce débat budgétaire.

Vous dites engager des négociations avec les ministres, pour obtenir au mieux que quelques subsides. Ce n'est pas de mendicité dont le Département du Nord a besoin, mais d'une refondation de la fiscalité locale. C'est notre combat, mais apparemment pas le vôtre. C'est pourtant l'unique manière de sortir de l'impasse.

Vous vous targuez d'obtenir gain de cause sur certains dossiers comme la compensation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) par la CNASEA, mais ce chantier est commun à tous les départements. Ce n'est pas vous seul qui avez fait bouger les lignes pour une réforme des concours APA et PCH. De fait, on dira que c'est une bonne nouvelle pour le Nord, tout au moins une moins mauvaise, mais il nous semble que le présenter comme une victoire individuelle est une façon tronquée de présenter la réalité.

Ce contexte budgétaire national ne vous exonère pas de vos responsabilités locales. Sur ce point, on a plutôt constaté que vous rajoutez de la crise à la crise. Par exemple, vous avez lancé le département dans une entreprise de substitution aux missions de France Travail en créant des services de *coaching*, de relation aux entreprises. Dans un écosystème déjà saturé entre France Travail, la région, les intercommunalités, vous êtes venus superposer et dépenser inutilement. Vous avez rendu un fier service à l'État en le délestant de cette charge, à vos propres frais. Notre position est constante sur le sujet. Se coordonner avec France Travail, c'est oui ; se substituer, c'est non.

J'en profite pour revenir sur les Maisons Nord Emploi, vous avez prétendu que nous souhaitions les supprimer. C'est faux. C'est une mauvaise habitude de déformer nos propos. Nous vous demandons simplement de rendre des comptes parce que la démocratie et la transparence l'exigent. Nous souhaitons savoir ce que représente le coût pour le département des missions exercées au lieu et place de France Travail, information que nous ne connaissons probablement jamais, ce qui est bien dommage.

Votre slogan « Tout est mieux que le RSA » est difficilement entendable. Dans de nombreux cas, l'indigence des salaires et la faible qualité des conditions de travail démontrent que non, tout n'est pas mieux que le RSA. Les allocataires du RSA ne doivent pas être réduits à une main-d'œuvre en puissance ou à une population à discipliner par la sanction. La politique punitive du Nord à cet égard est disproportionnée, nous l'avons dit. Le département contribue de plus en plus à précipiter les allocataires dans plus de pauvreté et d'exclusion, en particulier à travers la suspension automatique de 80 % de l'allocation dès la première absence. Sanctionner avant de vérifier, voilà une politique qui ne fait pas dans la dentelle.

D'ailleurs, vous refusez encore et toujours de nous fournir le nombre de suspensions et de radiations du RSA, données que nous réclamons avec nos collègues de l'opposition depuis plusieurs années. Si toutes les sanctions prononcées sont justifiées à vos yeux, pourquoi ne pas nous communiquer les chiffres ? Avez-vous peur que l'on découvre que la baisse du nombre d'allocataires du RSA est en bonne partie imputable à des radiations plutôt qu'à des sorties positives ? Quand aurons-nous enfin ces chiffres à disposition et ce débat sur le RSA promis ?

Au passage, on note que vous prétendez défendre l'emploi tout en prenant des décisions qui conduisent à mettre des emplois et des salariés en danger, par exemple : les médiateurs culturels des réseaux d'insertion par la culture ou encore les professionnels du handicap en charge des Services d'aide et d'accompagnement à la parentalité (SAAP). Même Mme PARMENTIER-LECOCQ, ministre en charge du handicap et membre de votre majorité au Département, condamne votre décision sur les SAAP. Le dispositif aurait un financement exceptionnel de l'Autorité régionale de la santé (ARS) en 2025, mais il reste en sursis.

Une autre décision incompréhensible est la fixation à 0 % du taux d'évolution des dépenses pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Vous jouez un jeu dangereux. Ces structures sont déjà très exsangues. Comment vont faire les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les unités de soins de longue durée (USLD), les SAAD, les établissements handicap, les établissements accueillant des mineurs placés ? Déjà les années précédentes, avec un taux d'évolution positive, les structures s'en sortaient péniblement, alors en 2025 et un taux figé à 0 %, on n'ose pas imaginer.

Il y a même un taux d'évolution négative, moins 4,2 % pour les maisons d'enfance à caractère social ayant refusé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Où sont les marges de manœuvre financières ? Sur quoi vont-elles bien pouvoir rognier ?

Sur la protection de l'enfance, nous sommes étonnés qu'aucune communication ne soit prévue sur le rapport parlementaire issu de la commission d'enquête. Pourquoi ce silence si vous estimez que le budget 2025 dédié à l'enfance permet de répondre au défi ?

Un mot sur les ressources humaines dont le budget est constitué à 99 % des dépenses de paie, il augmente en 2025 par pur effet mécanique issu d'évolution légale et réglementaire. Au-delà de ce budget, il me semble qu'aucune réponse n'a été apportée aux personnels départementaux concernant le malaise qui règne dans la collectivité. Ils ont pourtant exprimé leurs problématiques de façon massive et répétée ces derniers mois. Je parle des travailleurs sociaux, mais aussi de nombreux agents et d'autres métiers qui ne parviennent plus, eux non plus, à travailler en mode dégradé.

Parlons maintenant de votre politique d'investissement. Vous annoncez une baisse de 21 % des crédits et une diminution de 28 % du recours à l'emprunt. Cela pourrait se justifier si nous étions en situation de dérapage de l'endettement, mais ce n'est pas le cas. La capacité de désendettement du Département est de 7 années et demie et non pas de 17 ans, comme on nous l'a dit au débat d'orientation budgétaire.

Une situation financière qui permettrait d'investir avec prudence et ambition. Non, ce sera l'austérité. Monsieur le Président, vous dites souvent que l'on ne peut pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. N'est-ce pas le principe de l'emprunt, dans le respect des grands équilibres budgétaires financiers, bien évidemment.

À force de limiter l'emprunt et de freiner l'investissement depuis 2015, le Nord a connu un véritable décrochage en comparaison d'autres territoires. Aujourd'hui, en 2025, vous confirmez votre stratégie de ne pas préparer l'avenir. Mauvaise stratégie. Les coûts évités aujourd'hui seront chèrement payés demain. Les territoires et les habitants n'en subiront que plus violemment les chocs climatiques qui auront lieu.

En conclusion, ce budget primitif 2025 est un budget qui renonce à assumer. Nombreux sont les départements qui affichent publiquement leurs arbitrages. Ils ne cachent pas les endroits précis où les coupes auront lieu, ce qui permet de comprendre sur qui ces restrictions vont peser concrètement. Ici, dans le Nord, à vous entendre, tout est maintenu et préservé, personne ne subira les restrictions budgétaires. On sait déjà que c'est faux. Parmi les victimes, il y a les établissements, les services sociaux et médico-sociaux, la culture, le volet prévention de la politique de protection de l'enfance et l'investissement. Et peut-être découvrirons-nous dans le courant de l'année 2025 des arbitrages budgétaires d'économies non affichés ici dans le budget primitif. Évidemment, dans l'intérêt des Nordistes, nous voterons contre le budget 2025.

Je voudrais ajouter une précision à la suite des propos tenus hier par certains vice-présidents et certaines vice-présidentes qui nous ont reproché de ne pas être intervenus sur certaines thématiques. Nous intervenons en fonction du temps de parole qui nous est accordé, à nous, l'opposition.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Céline SCAVENNEC.

Mme SCAVENNEC. - Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais revenir sur certains échanges qui ont été tenus ici, hier après-midi. Nous pouvons parfois avoir des convergences de vue. Nous pouvons aussi avoir des divergences. Mais, il y a également en politique ce que le philosophe, Patrick VIVERET, appelle des désaccords féconds. Peut-être pourrions-nous, sur la question du Tour de France, en arriver à un désaccord fécond afin de profiter ensemble du grand départ dans quelques semaines.

Pour cela, je voudrais rappeler un certain nombre d'éléments, pour nous éloigner de la caricature et du dénigrement qui ne grandissent personne. D'abord, oui, nous avons voté tous ici pour la délibération sur le Tour de France. Oui, il y a des retombées économiques positives de cet événement sur le territoire. Cela a été démontré par des économistes du sport, et

c'est d'ailleurs ce que nous avons dit lors du vote sur le passage de la flamme olympique. L'événement flamme olympique n'avait pas de retombées économiques à la différence du Tour de France. On a découvert après coup qu'il y avait eu des dépenses supplémentaires pour la flamme olympique.

Pour évaluer au plus juste les retombées économiques, pour dire qu'il y a un retour sur investissement d'un euro pour neuf par exemple, il faut bien savoir combien on investit au départ. Nous demandons juste cela. On souhaiterait connaître la mise de départ réelle, incluant les aménagements de route éventuels ou prestations diverses et variées liées à cet événement.

Puisque je parlais de désaccord fécond, je voudrais aussi vous faire part de mon étonnement. Un bon exemple de désaccord fécond se trouve lors du comité de pilotage Nord durable, où M. le Vice-président anime brillamment ces réunions. Je voulais dire que j'avais été mal à l'aise par les propos qu'il a tenus hier à l'égard de notre collègue, Valérie CONSEIL. Puisqu'il a cité Robert Louis STEVENSON, je voudrais lui suggérer une lecture peut-être un peu moins torturée de l'écrivain écossais, cela s'appelle « En canoë sur les rivières du Nord ». Cela raconte le voyage de Robert Louis STEVENSON en 1976 sur la Sambre en canoë. Vous verrez, c'est beaucoup plus apaisant.

J'en viens maintenant au BP 2025. Dans sa présentation introductive, M. le vice-président aux finances a fait référence de manière assez ambiguë à notre rapport à l'État. C'est un élément de contexte incontournable cette année. Nous en avons déjà parlé hier. Tous les départements sont en grande difficulté. L'ADF (Assemblée des Départements de France) parle d'asphyxie budgétaire des départements. Le Premier ministre nous assure, dans un mantra, que la vérité permet d'agir. Je voudrais commencer mon propos par rappeler quelques vérités, même celles qui ne sont pas très agréables à entendre.

D'abord, il me semble que vous soutenez ce gouvernement, ce Président, ce Premier ministre, comme tous les précédents qui nous ont conduits à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Ensuite, je cite les propos de notre vice-président aux finances et ce qu'il a rappelé ici même hier : « *Les collectivités locales sont devenues de simples gestionnaires, des priorités définies au niveau national. Force est de constater que la situation est bien éloignée de ce que prévoit la charte européenne sur l'autonomie locale, traitée de référence pour la sauvegarde des droits des collectivités et partiellement violée par l'État français du fait de l'insuffisante possibilité d'évolution des ressources locales* ». C'est là que je vous trouve ambigu, Monsieur le Vice-président, mais vous allez nous expliquer. Vous regrettez de ne pas pouvoir lever davantage d'impôts locaux. Est-ce cela ? Vous déplorez donc, je suppose, toutes les baisses ou suppressions d'impôt depuis le premier mandat du Président Macron, qui empêche aujourd'hui l'État de soutenir les départements dans la mise en œuvre des politiques sociales et des services publics.

Je connais l'admiration de notre vice-président aux finances pour le Général de Gaulle. On a déjà eu l'occasion d'avoir des échanges à ce sujet. Là, on parle d'une charte européenne sur l'autonomie locale, de la jurisprudence du Conseil de l'Europe. C'est très bien. Je suis très pro européenne, donc cela me va, mais il y a quand même la constitution de 1958 de la cinquième république, l'article 34, la loi qui fixe les règles concernant l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures, et l'article 72-2 de la Constitution qui indiquent que les collectivités locales bénéficient des ressources dont elles peuvent disposer librement dans les conditions fixées par la loi. On ne va pas faire ici plus de droit constitutionnel, mais la jurisprudence du Conseil constitutionnel nous explique qu'il ne faut pas confondre « autonomie fiscale » et « autonomie financière ». C'est juridiquement plus robuste que des chartes européennes.

Tout votre discours introductif d'hier sur le contexte traduit surtout une grande fébrilité, parce que vous vous êtes trompé. Pour financer nos finances publiques et politiques sociales, il faut des impôts et que les plus riches contribuent davantage. C'est cela qu'il faut faire remonter à nos gouvernements et à nos ministres quand vous les rencontrez. Si vous voulez des compensations et des dotations à la hauteur de vos besoins, il faut que l'État rétablisse les impôts supprimés ces dernières années. Il faut aussi – nous serons peut-être dans un désaccord fécond – revenir sur le modèle économique global de financement des politiques départementales qui sont des politiques sociales, avec le transfert d'une partie de la fiscalité sociale, et pas uniquement de la fiscalité territoriale.

On pourrait aussi balayer un peu devant notre porte. Vous avez la possibilité d'augmenter légèrement le taux de la taxe d'aménagement. Bien sûr, c'est sans commune mesure dans les ordres de grandeur.

Vous avez aussi la possibilité, Monsieur le Président, d'engager le Département du Nord dans l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA, comme nous l'avons demandé en 2021. Je vous invite, ainsi que Mme DESCAMPS qui est intervenue hier sur ce sujet, à regarder le très intéressant rapport parlementaire présenté en octobre dernier par le sénateur du Nord, Éric BOCQUET, avant qu'il quitte le Sénat, et le sénateur LR, Arnaud BAZIN, sur cette expérimentation menée dans trois départements – l'Ariège, les Pyrénées-Orientales et la Seine-Saint-Denis – qui montre que c'est gagnant-gagnant. Pour la Seine-Saint-Denis, le gain net est de 44 M€ en 2023. Je cite le rapport du Sénat. Encore une fois, ne caricaturez pas nos propos, le financement du RSA est bien recentralisé, mais le département reste responsable de la politique d'insertion et de l'accompagnement en proximité des bénéficiaires vers le retour à l'emploi.

Au lieu de cela, le Nord a décidé, lorsque les DMTO rapportaient des recettes importantes, de réaliser des provisions. Depuis deux ans, nous consommons ces provisions. Première remarque, ces provisions sont des investissements qui n'ont pas eu lieu ou qui ont été retardés. Deuxième remarque, elles vont bien s'épuiser. De combien pourrions-nous encore disposer l'an prochain ? Troisième remarque, manifestement, cela n'empêche pas d'avoir à faire des choix cruels. C'est ce qui arrive dans

tous les départements cette année, de Droite comme de Gauche, à la différence près que les choix ne sont pas les mêmes dans tous les départements. Nous contestons les choix que vous nous présentez dans ce budget 2025. C'est ce que Stéphanie BOCQUET va vous préciser maintenant. Je vous remercie.

Mme BOCQUET. - Tel un refrain, ces mots lors de la séance du rapport d'orientations budgétaires il y a trois semaines : « pas de coupe budgétaire ». Alors, un focus si vous voulez bien sur les mises en difficulté des associations ; des établissements publics, des acteurs partenaires incontournables dans la mise en œuvre de nos politiques départementales. Quelques exemples : l'enjeu de l'évaluation qualitative de la prise en charge et non pas seulement l'évaluation administrative, la disparité de moyens dans des établissements relevant de la protection de l'enfance. Les établissements publics sont davantage sur des situations d'urgences, les uns et les autres profils aux établissements privés. Les professionnels se trouvent ainsi sur l'accompagnement à court terme et non plus sur le projet de vie de l'enfant donnant sens à leur engagement. Les postes de psychologue, psychiatre en unité mobile sont souvent ceux qui sautent les premiers au vu des restrictions budgétaires. Or, il n'y a pas de santé sans santé mentale.

Près d'une personne sur cinq en France est concernée par un trouble psychique ou un trouble lié à la santé mentale. Depuis la crise du Covid, qui a mis en lumière le fait que tout le monde pouvait subir des stress dégradant sa santé mentale, la santé mentale est reconnue comme un enjeu prioritaire de santé publique indissociable de la santé globale et comme un enjeu de société. La santé mentale, grande cause nationale 2025, après les violences faites aux femmes, l'égalité femmes/hommes. On sait ce que cela veut dire depuis deux quinquennats : aux grandes causes, les petits bilans.

À présent, concernant les personnes âgées, entre 2021 et 2023, la part des EHPAD bénéficiaires est passée de 27 % à 66 %, source : Direction générale de la cohésion sociale. L'enquête de la fédération hospitalière de France révèle qu'en 2023, 84,4 % des établissements enregistrent un résultat déficitaire. D'une part, il y aurait nécessité de réguler ce secteur, le privé ne payant pas de redevance à l'État. D'autre part, concernant la tarification, nous regrettons qu'il n'y ait pas la possibilité d'augmenter les tarifs applicables aux bénéficiaires sur les volets hébergement et dépendance dans les EHPAD publics.

En effet, le département plafonne la tarification alors qu'il faudrait permettre aux EHPAD publics d'augmenter les tarifs pour sortir du rouge, tout en permettant que l'augmentation soit prise en charge pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens de suivre financièrement. Je parle de celles et ceux qui perçoivent l'aide sociale et pour lesquels le Département doit prendre en charge les frais. C'est pour cela que vous n'autorisez pas cette possibilité, Monsieur le Président. Vous le savez, le privé n'a pas cette contrainte et un public qui peut payer. Or, ne pas faire évoluer les tarifs, c'est répercuter le déficit sur les communes, voire fermer les établissements et baisser ainsi la capacité d'accueil. Voilà comment on organise la fermeture inéluctable d'EHPAD publics, sauf s'il y a une compensation par la commune. Là aussi, combien de temps cela va-t-il tenir ?

Revenons à votre refrain : pas de coupe budgétaire. Certes, pas de coupe rase, mais des baisses importantes sur la culture, l'éducation, l'environnement, nous en avons parlé hier. Mais il est des ajustements qui ne disent pas leur nom et qui mettent en danger les partenaires. Que dire de cet avenant qui passera en commission permanente cet après-midi ? Oui, cet avenant en annexe II de la délibération sur le partenariat au titre de l'insertion professionnelle pour les allocataires du RSA et son point 2 sur les ajustements de l'appel à projet « insertion et emploi 2022-2025 ». On découvre une modification des modalités de calcul et de versement de la subvention qui posait déjà question et difficulté, nous le soulignons alors lors du vote de cet appel à projet.

Pour rappel, les modalités initiales étaient de 80 % versés presque en fin du premier semestre et 20 % en solde avec pénalité calculée en fonction de l'atteinte des résultats en termes d'effectifs accueillis, mais aussi du respect des engagements fixés par le département en termes de « contrôle des allocataires ». L'article 4 de cet avenant porte aujourd'hui modification comme suit : 70 % versés au premier semestre pour l'avance de subvention et 30 % maximum versés en 2026 pour le solde prévisionnel de ladite subvention. Cette modification des modalités de calcul et de temporalité de versement de la subvention impacte les acteurs de l'accompagnement social et professionnel, et aucun mot dans le corps de la délibération. Voilà bien un exemple de votre gouvernance, comme nous l'avions souligné il y a trois semaines dans la question d'actualité commune aux trois groupes d'opposition, à savoir une gouvernance jupitérienne, à la fois autoritaire et impérieuse.

Le département modifie ainsi unilatéralement les clauses d'une convention prévue comme triennale. Les associations sont bien considérées par le département comme opérateurs, prestataires non respectés assujettis à une conception de l'insertion imposée sans concertation et coopération. Ces modifications en matière de financement et de versement de la subvention fragilisent et insécurisent l'équilibre de leur budget.

Le sens du politique exige de regarder au-delà du court terme. Ce n'est toujours pas ce que vous faites. On sait que les montants des subventions n'ont pas évolué depuis trois ans, ne prenant donc pas en compte l'inflation et les coûts salariaux. On sait que les conditions de financement et de convention génèrent des conditions de travail dégradées, de la souffrance professionnelle, de l'anxiété et une perte de confiance dans le dialogue avec le Département. Tout ceci est déplorable car les associations sont une réelle ressource pour les territoires, pour les Nordistes, particulièrement les plus précaires.

Concernant les conditions de travail dégradées, la souffrance professionnelle, l'anxiété et la perte de confiance dans le dialogue avec le département, je finirai par les agentes et les agents de notre collectivité. Votre non-réponse à notre question d'actualité commune aux trois groupes d'opposition le 30 mars dernier ne peut nous satisfaire, notamment concernant votre

gouvernance autoritaire et non respectueuse envers les agentes et agents du département, mais aussi envers leurs représentantes et représentants, les organisations syndicales aujourd'hui en intersyndicale.

Concernant le personnel du département, ce BP 2025 engage l'abaissement des indemnités journalières de 100 % à 90 % pour les trois premiers mois en arrêt maladie, ce qui représente une économie budgétaire pour les collectivités et employeurs, mais bien au détriment du personnel.

Ce BP (Budget primitif) 2025 engage également l'indemnisation du télétravail au Département du Nord. Pour rappel, avec 2,50 € par jour, cette indemnisation est inférieure aux agentes et agents de l'État et de nombreuses collectivités territoriales. Ce n'est guère encourageant.

Monsieur le Président, chers collègues, ce budget n'est pas à la hauteur des réalités de notre territoire sur nos compétences obligatoires. Au vu des interventions que le groupe Écologiste a présentées depuis hier, ce sera un vote contre ce BP 2025. Vote contre comme tous les budgets annexes qui vont suivre et ce n'est bien sûr pas le travail du personnel qui est mis en cause, s'il fallait le préciser, mais bien les orientations de ces budgets, lesquelles découlent du vote du BP 2025.

Dernière précision, Monsieur le Président, à la suite de vos propos hier en fin de plénière, non, tous les groupes ne sont pas représentés au Conseil d'administration de Partenord. Le groupe Écologiste n'a aucun représentant, malgré nos demandes répétées. Nous estimons que les débats sur Partenord en plénière sont complètement légitimes. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - La parole est à Barbara BAILLEUL.

Mme BAILLEUL. - Monsieur le Président, chers collègues, je ne reviendrai pas sur l'ensemble des explications et débats formulés jusqu'ici. Néanmoins, le vote du budget est toujours un moment important dans la vie démocratique d'une collectivité, et nous, élus départementaux, élus de proximité, savons ô combien que l'argent est le nerf de la guerre pour accompagner et protéger nos concitoyens et conforter la vie des Nordistes du plus jeune âge jusqu'au plus âgé. Je retiens à la lecture du budget que cet axe est tenu, que ce budget contraint fait tout pour ne pas contraindre un peu plus la vie quotidienne des habitants du Nord qui, pour beaucoup d'entre eux, rencontrent déjà nombre de difficultés. Ainsi, le Département du Nord résiste, semble-t-il, mieux que d'autres.

Le département assume aussi au mieux le désengagement progressif de l'État dans nombre de domaines. Celui-ci continuant néanmoins d'être le décideur, alors qu'il n'en est pas le payeur. Quelques exemples : la décision unilatérale de la part de l'État d'augmenter la part employeur des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) qui vont peser fortement sur le budget RH, sans apporter de gain supplémentaire dans la poche des agents, ou encore – et vous savez que ce sujet me tient à cœur, Monsieur le Président – le report aux calendes grecques par le gouvernement des politiques du grand âge, si nécessaires quand on voit les défis du vieillissement de la population.

Face à cette asphyxie budgétaire, le budget ici présenté nous permet de résister et de continuer d'assumer l'essentiel, notamment la solidarité envers les Nordistes. Nous résistons aussi à ce déni d'autonomie, car quand l'exécutif national affaiblit les départements, c'est un signal de condamner à bas bruit la gouvernance et l'autonomie des départements. C'est de cela qu'il s'agit et dont il faut avoir conscience au moment du vote du budget.

Fort de ce constat et à la lumière des éléments mis en exergue, je voterai favorablement pour ce budget 2025 et tiens à féliciter le Président, l' élu en charge des finances et les services administratifs concernés qui, cette année encore, ont équilibré une équation toujours plus complexe et aux inconnus multiples. Je vous remercie de votre attention.

M. CATHELAIN. - Monsieur le Président, mes chers collègues, en écoutant les débats budgétaires de la journée d'hier et ceux de ce matin, une chose ressort de ces débats : l'énergie déployée par les oppositions pour essayer de trouver des coupes qui n'existent pas. Il y avait au cinéma « Les aventuriers de l'arche perdue », on a ceux de la coupe perdue dans le Nord.

Alors, je comprends que cela puisse déconcerter, car c'est la douche froide dans d'autres départements. Je remercie notre président, Luc MONNET, d'avoir listé les mesures qui étaient prises dans d'autres départements.

Une fois encore, heureusement qu'en début de mandat, nous avons suggéré de provisionner les recettes exceptionnelles de DMTO de façon responsable. La sincérité et la bonne foi voudraient que ce soit davantage souligné dans les interventions de chacun. Sans ces provisions, nos politiques publiques n'auraient pu être maintenues. Je l'ai dit hier, je le redis aujourd'hui, le maintien de nos politiques publiques et l'utilisation de ces provisions sont le point principal de ce budget. Cela doit évidemment tous nous interroger, car si en 2026 ou en 2027, nous nous retrouvons dans la même situation, nous pourrions être amenés à ne pas pouvoir équilibrer.

Dans ces cas-là, je vais reprendre vos mots, Monsieur BEAUCHAMP, avoir des amis – j'appelle cela des partenaires – peut être utile. On est pleinement engagé pour obtenir des recettes supplémentaires sur ces politiques sociales qui croissent d'année en année pour soutenir notre population. On a un dialogue avec ces partenaires responsables, courtois et sans concession. Le Président, comme moi-même, sommes là pour défendre les intérêts du département.

Je reviens sur les coupes que vous avez cru voir. Ma collègue, Sylvie CLERC, a très bien répondu hier sur le Service d'accompagnement à la parentalité, qui est toujours financé. Le Département met 200 000 €, l'ARS met 450 000 € et la CAF

met 50 000 €.

Sur d'autres lignes, vous avez cru voir également des baisses. Les fluides baissent. Le prix des fluides a diminué cette année, nous en tenons compte.

Vous le savez, vos amis à la tête de départements aujourd'hui, eux, ne se posent qu'une question : que baisse-t-on ? J'ai entendu dire que c'était transpartisan dans le Pas-de-Calais, mais ils seront amenés à répondre à cette question : quel budget allons-nous baisser cette année ? J'ai envie de dire que l'on est revenu comme en 1983 au niveau national. En 2025, pour les départements gérés par vos amis, c'est le tournant de la rigueur. L'histoire se répète invariablement. Les disciples de la dépense publique deviennent, à un moment ou à un autre, les artisans de la rigueur.

Nous devons rester humbles. Dans cette conjoncture, les difficultés des départements sont désormais insoutenables. Heureusement que nous avons fait ces provisions qui permettent, pour cette année, de maintenir nos politiques publiques. Vous pourriez nous donner *quitus* sur ce budget vu la situation particulièrement grave dans laquelle se trouvent les départements en général. Il serait à votre honneur d'acter que nous avons préservé une politique publique pour les Nordistes.

De même, dans cette situation, il serait irresponsable de réclamer davantage de dépenses, sans nous indiquer des nouvelles recettes. Vous savez qu'en fonctionnement, il est impossible de dépenser plus que ce que l'on a, à moins d'être insincère. À un moment donné, chacun doit prendre ses responsabilités. Je vais reprendre les mots de Sébastien LEPRETRE qui a employé plusieurs fois le mot « anticipation ». On a eu une gestion responsable, une gestion d'anticipation, qui nous permet aujourd'hui de faire face à la situation devant laquelle se trouvent les départements au sens global. Je trouve qu'il serait tout à votre honneur d'acter ce point. Ce n'est pas le choix que vous avez fait, je le regrette.

Tu as également employé un très beau mot : « résistance ». C'est ce qu'incarne ce budget. Il s'agit d'un budget de résistance pour les Nordistes. Cela permet, au moment où les autres sabrent dans leur politique publique, de lâcher un peu de lest. Ces provisions avaient été faites pour cela. Quand les autres sont en train de sabrer, le Département du Nord préserve sa politique publique en lâchant ce lest de 70 M€ pour équilibrer notre budget. C'est un effort social conséquent pour les Nordistes.

Vous êtes tous revenus, comme je l'ai fait moi-même, sur la situation de l'État et l'état dans lequel se trouvent nos recettes. Vous êtes revenu également, Monsieur le Président BEAUCHAMP, sur la DGF, dont j'avais moi-même parlé hier. Vous parliez de nos amis, mais j'aimerais parler des gouvernements de Gauche, qui ont été les premiers à sabrer la DGF pour les collectivités locales.

M. BEAUCHAMP.- Ce n'est pas nous qu'il faut regarder.

M. CATHELAIN.- C'étaient des gouvernements de Gauche, je le rappelle quand même.

M. LE PRESIDENT.- 30 millions dès le 1er janvier.

M. CATHELAIN.- C'est pour cela que l'année de référence est en 2012.

M. LE PRESIDENT.- Vous ne pouvez pas dire « non ». C'est Hollande, ce n'est pas moi.

M. CATHELAIN.- Vous êtes également revenu sur l'accompagnement du RSA. M. MANIER indiquait que les Maisons Nord Emploi représentaient une dépense pour le département de 18 M€. Les Maisons Nord Emploi sont beaucoup plus que cela, c'est aussi ce qui a permis de remobiliser les allocataires du RSA à l'emploi. Entre le 1er janvier 2021 et aujourd'hui, les allocataires du RSA ont baissé de plus de 15 %. Je vous rappelle que le budget insertion, en 2021, si ma mémoire est correcte, était de 680 M€. Il sera de 620 M€ cette année. Les Maisons Nord Emploi ont fait la preuve de leur efficacité. Je pense que le résultat est là et il est sans appel.

Sur l'enfance, je remercie le Président MONNET pour avoir dénoncé ce qui est, effectivement, un mensonge. En 2015, il y avait 4 076 places en établissement. On en compte désormais 5 208. Des ouvertures sont encore en projet. Entre 2018 et 2022, 311 places ont été créées. Depuis juillet 2022, 420 places supplémentaires ont été créées. À côté de ces places d'hébergement, plus de 540 mesures d'accompagnement à domicile ont été créées depuis juillet 2022. Ces évolutions sont la conséquence de choix politiques que nous avons faits, notamment le plan d'urgence en 2022 avec 450 places et 100 mesures d'intervention renforcée supplémentaires. 50 travailleurs sociaux ont été recrutés pour diminuer les taux d'encadrement des référents des équipes enfance. Le plan collège en 2024 a permis d'ouvrir 72 places supplémentaires, 14 sont encore à venir. Ces orientations se poursuivent en 2025 avec la réécriture de la feuille de route « prévention et protection de l'enfance ».

Cela porte ses fruits. Le 29 février 2024, 248 enfants étaient en attente de placement, ils sont désormais 193. Il y a une inflation des ordonnances de placement. Heureusement que nous avons fait ces efforts supplémentaires et que nous avons créé des places supplémentaires, sans quoi notre stock atteindrait peut-être celui de la Gironde aujourd'hui.

Entre 2021 et 2025, le budget consacré à l'enfance a augmenté de 132 M€. Ce n'est pas rien. On ne peut pas dire que rien n'a été fait. C'est la priorité de notre majorité. Effectivement, le budget a augmenté de 26,43 %. Je remercie encore une fois Luc MONNET de l'avoir souligné.

Sur le PEDC, je rappelle que la pédagogie est avant tout une compétence de l'Éducation nationale et de l'État. On peut être fier d'en avoir un PEDC dans ce département, de faire plus d'actions éducatives pour nos collégiens. C'est une fierté dans ce contexte particulièrement compliqué.

Il a été dit par M. MANIER que le département réduisait sa dette. M. BEAUCHAMP est revenu en disant que nous limitons l'emprunt. Ce n'est pas tout à fait exact. On maîtrise notre dette. On ne la réduit pas. La dette a évolué depuis le début de ce mandat. La volonté est de ne pas laisser filer les dépenses. C'est un choix de cette majorité, qui est le bienvenu vu le contexte difficile et le niveau des intérêts d'emprunt. On a fait le choix de maîtriser notre dette et de ne pas laisser s'envoler le stock de dettes. Les courbes sont présentes dans le rapport, vous voyez que la dette n'est pas fixe et qu'elle évolue.

Madame SCAVENNEC, vous avez parlé longtemps de désaccords féconds. Quand il y a trop de désaccords, parfois, cela peut devenir stérile. Il faut faire attention aux désaccords que l'on peut avoir les uns avec les autres. Je suis d'accord avec vous, cela fait partie de la démocratie d'avoir un débat et que chacun puisse exprimer ses convictions.

Je n'ai aucun rapport ambigu à l'État. Je défends les intérêts du département. Je défends les intérêts de la collectivité que je représente. J'ai des amis au gouvernement qui défendent leurs intérêts. Je crois qu'ils font ce qu'ils peuvent par moments, vu la composition du Parlement. Je pense qu'ils sont bien conscients que des réformes seraient à entreprendre, mais qu'ils ne pourront pas les faire adopter, compte tenu de la configuration actuelle de l'Assemblée nationale. De mon côté, avec le Président et la majorité ici présente, on défend les intérêts du département.

Pour moi, c'est un faux débat entre l'autonomie fiscale et l'autonomie financière, puisque nous n'avons plus ni l'un, ni l'autre aujourd'hui. Si on veut retrouver des marges de manœuvre, cela passera soit par un retour de la taxe d'habitation, soit par davantage de recettes fiscales indirectes. À un moment, l'État devra faire aussi des choix. Il ne pourra pas toujours sabrer dans les recettes des collectivités locales. On est au bout d'un système, qui a démarré après la crise financière et qui consiste à piocher année après année dans les recettes des collectivités locales. Tout le monde en a conscience. La difficulté est de faire adopter une réforme au sein de l'Assemblée nationale. C'est un autre débat.

On défend les intérêts du département. On rencontre les ministres que l'on doit rencontrer. On essaie de revoir les clés de répartition qui peuvent exister sur certaines recettes pour continuer de financer nos politiques publiques, ce que l'on continue à faire en 2025.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Loïc.

Je suis un peu surpris. Je voudrais que l'on reparte un peu en arrière et on va faire un peu de fiction. Tout le monde est content pour les DMTO. La Gauche dans sa globalité nous dit que ce que l'on fait est scandaleux, que l'on doit dépenser et investir. M. MANIER devait revenir sur les provisions dans son intervention, il n'est pas revenu. C'est certainement un oubli. Au niveau du parti Communiste, on ne parle pas de provisions. Au niveau d'Europe Écologie les Verts, on dit que les provisions doivent être mises en investissement. Le problème du département ne se trouve pas dans l'investissement, mais dans le fonctionnement. Si vous ne bouclez pas votre fonctionnement, on donne le budget à Monsieur le préfet. Vous ne pouvez pas les mettre en investissement. Si vous les mettez, vous ne les avez plus dans votre fonctionnement et vous êtes plantés. Ce sont des méthodes comptables. On a mis 70 M€ cette année. Si on ne les met pas, le budget sera chez Monsieur le préfet. Autrement, il faut faire des coupes sombres. Vous n'avez pas le choix. C'est clair.

Quand vous parlez de la frilosité comptable, non, Monsieur MANIER, il s'agit de la responsabilité. La majorité l'assume et assume ses décisions. On a bien fait de les prendre. Si on vous écoutait, on était dans le mur. Heureusement que l'Union pour le Nord gère le budget et ce département et que nous sommes responsables. C'est stratégique. C'est la base. On peut reprendre les textes et la plénière. On s'en est pris plein la figure.

Un deuxième point m'interpelle, vous évoquez par cinq fois la presse. Les débats sont ici, pas dans la presse. Si vous croyez tout ce que dit la presse, vous n'êtes pas sauvés. Il y a des pages entières sur les médiathèques, l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et les éducateurs. Personne n'a dit que l'on avait demandé 3 millions aux communes. Il était indiqué : « on enlève 3 millions ». Vous manifestez, vous êtes en bas, vous dites que l'on ne gère pas bien et que l'on n'est pas bon. Les communes disent qu'elles n'iront pas, ce qui nous amène à mettre les 3 millions. On n'est pas revenu en arrière. On a simplement dû assumer ce que les communes n'ont pas assumé. N'écoutez pas la presse. Elle va trop vite parce qu'il faut faire du papier, de l'extraordinaire et sortir des grands titres. Évitez de prendre ces références, cela améliorera nettement le score et ce sera certainement un peu plus serein.

Quand on parle de frilosité comptable et que vous dites que je gérerais le département comme une PME, j'assume. C'est une PME de 11 000 personnes. On l'assume tous ensemble.

Ensuite, les partis politiques viennent avec les drapeaux et les députés du LFI que je retrouve dans la commission d'enquête. L'ancienne maire de Lille vient même manifester au Département du Nord. On pourrait se poser la question : faut-il un jour manifester à la mairie de Lille ou de Villeneuve-d'Ascq ?

Aujourd'hui, on est responsable. On assume ce que l'on fait et on s'en sort. Je comprends que, pendant le débat, cela vous gêne. Il n'y a pas de prise.

Vous venez sur les Maisons Nord Emploi (MNE). C'est nouveau. Nos collaborateurs vont apprécier. Si on n'avait pas les MNE, on n'en serait pas là. J'ai toujours dit que l'on n'était pas un distributeur automatique de billets. On veut prendre les personnes par la main, les coacher, aller voir les entreprises et faire matcher les deux pour qu'ils trouvent un emploi. C'est la dignité et elle est importante. C'est le choix politique de cette majorité. Les Français et les Nordistes sont en phase. Les Français ne souhaitent plus que l'on soit distributeur automatique de billets.

Vous aurez le Front national un jour dans vos cantons. Alors que si on donne la dignité à chacun et chacune de trouver un emploi afin de se stabiliser, la personne sera bien dans la société et ne sera pas dans les extrêmes Front national et LFI, je ne l'oublie pas car ce n'est pas triste du tout à ce niveau-là.

J'ai une confiance totale dans tous les agents des MNE. On les briefe, on travaille avec Doriane et nos services, on avance. J'y travaille également avec Catherine VAUTRIN. Le jour où on aura réussi à s'en sortir comme cela, on pourra voir 26, 27, 28. On y arrivera.

Tout à l'heure, vous parliez de l'APA et de la PCH. Paul est allé chercher les 200 millions. Il s'agissait de 150 millions de compensation pour remonter les taux. Si on n'a pas un ministre, on n'a pas 200 millions. Aujourd'hui, Catherine VAUTRIN est prête à discuter sur la trajectoire et comment on arrive à 50 %. Que dois-je faire ? Dois-je ne pas aller discuter avec Catherine VAUTRIN, ne pas lui téléphoner, ne pas échanger des messages ? Si, on a besoin de préparer l'avenir. C'est le rôle du Président avec l'accord de sa majorité. On doit travailler avec le gouvernement. J'ai besoin d'avancer et de préparer 2026. Le budget 2025 est là. Maintenant, il faut penser à 2026 et 2027. Il ne faut pas le donner à Monsieur le préfet et à la Chambre régionale des comptes. Il n'en veut déjà pas. Je l'ai même dit au Président de la République à Aulnoye-Aymeries et Monsieur le préfet était à côté. Il a répondu qu'il n'en voulait pas. On n'ira pas en demi-teinte.

Vous avez du mal à le reconnaître. Je peux le comprendre. Vous êtes dans une opposition. Aujourd'hui, si vous étiez aux affaires, vous auriez dépensé l'argent et on serait dans le mur. Il faut le savoir. Vous auriez pu quand même vous sauver, passer par un trou de souris, comme vous savez le faire. On aurait enlevé 54 millions de RSA et mis 11 mois au lieu de 12 mois. On aurait présenté un budget en disant : « On va travailler sur le RSA, tout va bien se passer. On ne payera que 11 mois ». Le coup a déjà été fait, on ne le fait plus.

Ce budget est sincère et équilibré. Je ne voudrais pas vous laisser dire que la culture a baissé. Attendez, prenez les pourcentages. De 13,7 millions, on passe à 12,5 millions. Il s'agit de 1,2 million en moins. Cela s'explique par les fluides et les expositions qui seront moins coûteuses que les années précédentes. Cela s'équilibrera. Dans le Nord, on ne baisse pas la culture, on augmente le sport. Monsieur le préfet aurait commencé par la culture et le sport. Ensuite, il serait également allé sur la PEI. Par ailleurs, il y a eu une page dans *La Voix du Nord*, j'adore cela. On verse 91 M€ à la PEI par an. Je vais sortir les comptes de la PEI car je voudrais voir s'il y a des marges de manœuvre ou pas et que l'on discute des 730 000 €, que l'on a réussi avec l'ARS, la CAF et le Département à prendre pour cette année. On a le temps de voir venir. Est-ce qu'il y a des provisions ? Si on construit les bâtiments et qu'on les paye *cash*, on peut peut-être regarder. Collège au cinéma a également eu une page. Il s'agit de 150 000 €. C'est magnifique.

Le budget est équilibré, sans coup de rabot. Je le maintiens, je l'assume avec la majorité du département. Nous y avons travaillé des mois et des mois. On n'était pas sûr de l'équilibrer. On a réussi à l'équilibrer. Beaucoup de départements ont du mal, alors arrêtez de nous parler de l'ASE. J'ai été entendu par la commission d'enquête.

M. JAMELIN.- On a vu le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Il y a des préconisations dans le rapport, mais pas de montant. Sur les 680 millions que nous coûte l'ASE, 16 millions sont compensés par l'État. Quand je suis arrivé dans la commission, je leur ai dit qu'ils allaient nous sortir des éléments pour faire plus pour les enfants. Les députés étaient venus nombreux, même ceux qui n'étaient pas de la commission sont venus. C'était intéressant, c'était le Nord. Ils voulaient surtout taper. Cela étant, ils n'ont pas donné de chiffres. Le rapport accouche d'un constat. On sait tous que l'on n'arrive pas à financer tout ce que l'on doit financer.

J'ai eu des questions à l'Assemblée sur Châteauroux, mais ce n'est pas moi, c'est vous. Excusez-moi, à certains moments, il faut aussi assumer les choses. C'était bien de le placer, mais il fallait peut-être le vérifier avant. On ne peut pas toujours taper sur les mêmes. Il faut être clair et le dire dans cet hémicycle. Je ne l'ai jamais dit, mais aujourd'hui, cela va trop loin. On ne peut pas toujours nous taper quand on travaille et que l'on préserve. Il vaut mieux mettre les enfants dans des maisons et des collèges à côté de nous avec les fratries, que d'aller les mettre à 500 km et de ne pas s'en occuper. Cela fait du bien aussi de se dire les choses.

On s'aperçoit que vous êtes moins pour les Maisons Nord Emploi, mais on va chercher 50 % à l'État. Quand vous vous inscrivez au RSA, vous êtes convoqués, ce qui est bien. Ce n'est pas : je m'inscris et je touche. On essaie de travailler tous les freins et cela part vers l'insertion. Cela reste un moment avec nos *coachs* et cela part vers France Travail. Si on ne fait pas cela, beaucoup plus de personnes seraient au RSA, sur le bas-côté. On ne veut pas de cela. On donnera de la dignité. Les Maisons Nord Emploi, s'il vous plaît, n'y touchez pas. On ne lâchera rien. C'est trop simple de taper à ce niveau-là.

Le département a réussi à l'équilibrer cette année. L'objectif de la majorité est de l'équilibrer l'année prochaine. Vous pouvez parler du CAC 40 et des riches. Faites le débat dans un autre hémicycle, à l'Assemblée. Ce n'est pas ici que je vais

dire que l'action BNP doit baisser et que l'on doit donner moins d'argent en dividendes aux actionnaires. Je voudrais bien que l'on augmente la contribution sociale généralisée (CSG) de 0,15 % sur l'ensemble. Cela s'est fait une fois pour 2,6 Md€ de recettes. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) l'a pris dans sa poche. L'État en a pris un peu pour la prime qualité. Mettons 0,15 % pour l'ensemble des départements et on n'aura plus de problème pour s'occuper de nos anciens, de nos enfants, des personnes porteuses de handicap et des allocataires du RSA, et on pourra faire de l'investissement. Je veux bien, mais ce sera 0,15 % pour tout le monde. Ce sera sur les frais de bourse, mais également sur l'activité. Ce sont des choses simples. Je vous propose de faire une proposition de loi avec vos députés.

M. BEAUCHAMP.- Il y a deux ministres.

M. LE PRESIDENT.- Ne vous inquiétez pas, on travaille avec nos ministres. Hier midi, j'ai mangé à côté de Valérie LÉTARD, qui voyait le Premier ministre l'après-midi, elle est repartie avec une note claire. Nos contacts sont réguliers avec Catherine VAUTRIN. Elle est aux manettes sur les solidarités. Quel que soit le gouvernement, on discute avec les ministres. Bernard BAUDOUX ne dira pas le contraire, quand il accueille dans sa ville le président de la République. On ne peut pas dire que tout est mauvais ou tout est bon. Il y a des choses bonnes et d'autres moins bonnes. Je ne suis pas là pour défendre le gouvernement.

M. BAUDOUX.- On l'a reçu pour signer le pacte pour l'ensemble de l'arrondissement.

M. LE PRESIDENT.- On est allé voir de belles entreprises à Maubeuge.

M. BAUDOUX.- Encore heureux. Cela ne veut pas dire que l'on est en accord avec sa politique, mais on peut avoir des relations correctes.

M. LE PRESIDENT.- Et amicales.

M. BAUDOUX.- Chacun avec ses positions.

M. MANIER.- Républicaines.

M. LE PRESIDENT.- On est là pour protéger les Nordistes. On a tenu, on a réussi. L'objectif à ce jour est d'aller chercher le budget 26. On y travaille déjà. On ne lâchera rien. Le Nord est hors-norme. C'est un département qui, aujourd'hui, se fait entendre.

Concernant l'APA et la PCH, personne n'avait sorti le dossier disant que l'on n'était pas bien compensé. Le Département du Nord l'a mis sur la table. On a quand même fait quelques petites choses.

On veut rayonner, cela passe aussi par le Tour de France. On a le droit de rendre nos habitants heureux. C'est très bien que la délibération soit votée par tout le monde, mais cela ne sert à rien de venir après sur ce sujet.

Le Département du Nord est toujours dans la tempête. La majorité a souvent utilisé ce mot hier. Toutefois, on tiendra le cap et on ira au bout.

Je voudrais remercier la majorité, l'ensemble de mes collègues. Vous possédez vos dossiers comme jamais. Vous l'avez démontré toutes et tous à l'opposition hier. Vous avez maîtrisé, vous avez pu expliquer. Les interventions étaient pensées. Merci beaucoup à toutes et à tous du travail que vous avez fait et de votre engagement pour le Nord. On n'est pas là pour promettre, on est là pour faire. C'est la solidarité de l'équipe de l'Union pour le Nord, même si, à certains moments, on a essayé de dire : « Il y a le Président d'un côté et l'Union pour le Nord de l'autre ». Non. Vous avez eu la démonstration de la solidarité de l'Union pour le Nord pendant deux jours.

Je voudrais remercier la Directrice générale des services, Sophie, le cabinet, Lionel et Charlotte, et l'ensemble de nos collaborateurs de ce département, pas uniquement les directeurs généraux adjoints, l'ensemble des collaborateurs. Ils effectuent le travail tous les jours, parfois avec des difficultés, parce que les situations sont graves. Ils sont sur les routes également, ce n'est pas toujours facile. Tout le monde travaille, on est dans un bateau. Ce bateau est dans la tempête. On doit le tenir à flot. On va s'employer dans les mois à venir à le maintenir à flot pour aller en 2026 et 2027 avec un seul objectif : protéger les Nordistes.

(Applaudissements.)

Préalablement au passage au vote, le Président demande à l'Assemblée de lui donner acte de la transmission aux conseillers départementaux, préalablement à l'examen du budget, de l'état des indemnités prévues à l'article L.3123-19-2-1 du Code général des collectivités territoriales. Cet état a été transmis individuellement à chaque conseiller départemental en date du 9 avril 2025. Pas de souci, tout le monde prend acte ? *(Oui.)*

Nous allons passer au vote formel du budget.

(Il est procédé au vote.)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives au Budget principal sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Madame BAILLEUL, non-inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame DECODTS, non-inscrite, votent contre. Madame QUATREBOEUF et Monsieur RENAUD, non-inscrits s'abstiennent).

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives aux Engagements pluriannuels sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Madame BAILLEUL, non-inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame DECODTS, non-inscrite, votent contre. Madame QUATREBOEUF et Monsieur RENAUD, non-inscrits s'abstiennent).

M. LE PRESIDENT.- Ensuite, nous avons l'autorisation de la mise à disposition de véhicules pour le président, le vice-président, le président de la commission d'appel d'offres et les présidents des groupes d'élus. Je pense que cela ne pose de problème à personne.

(Il est procédé au vote.)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives à la mise à disposition d'un véhicule pour l'exercice du mandat aux élus exerçant les fonctions suivantes : Président du Conseil départemental, Vice-présidents, Conseillers délégués, Président de la Commission d'appel d'offres et Présidents de Groupes d'élus, sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL, DECODTS et QUATREBOEUF ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre).

M. LE PRESIDENT.- Nous passons au vote sur la contribution annuelle pour le SDIS. Vous avez eu la modification sur au niveau des dates.

(Il est procédé au vote.)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives à la contribution annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, Mesdames BAILLEUL et QUATREBOEUF ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! ainsi que Madame DECODTS, non-inscrite, s'abstiennent).

M. LE PRESIDENT.- Nous passons au vote sur le financement départemental 2025 du CAUE d'un montant de 5 978 311 €.

(Il est procédé au vote.)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives au financement départemental 2025 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, Mesdames BAILLEUL et QUATREBOEUF ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! ainsi que Madame DECODTS, non-inscrite, s'abstiennent).

M. LE PRESIDENT.- Nous passons au vote sur l'adoption des propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2025.

(Il est procédé au vote.)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2025 sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, Mesdames BAILLEUL et QUATREBOEUFs ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame DECODTS, non-inscrite, votent contre).

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose 10 minutes de suspension de séance.

La séance, suspendue à 11 heures 09, est reprise à 11 heures 30.

0.2 Budget primitif 2025 - Budget annexe Laboratoire départemental public

Rapport n° DFCG/2025/5

M. LE PRESIDENT.- Je vais laisser la parole à Patrick VALOIS concernant la délibération du budget annexe du Laboratoire départemental. Nous en parlons très peu dans cet hémicycle, alors que c'est un outil très important, pour le Département et pour les habitants. Tu as la parole, Patrick.

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président. Je vous propose de démarrer cette présentation par un petit film. Je vous donnerai ensuite quelques éléments complémentaires en ce qui concerne cet outil départemental.

(Visionnage d'un film.)

Monsieur le Président, vous avez inauguré récemment un local classé P3 au Laboratoire départemental d'analyses, qui devient l'un des 18 laboratoires départementaux français équipés en local à haute protection.

Ce local permettra à notre laboratoire de devenir le référent régional dans la détection de la grippe aviaire. C'est l'occasion d'évoquer l'importance de cette structure départementale, et cela nous a été rappelé lors de cette inauguration par le Directeur départemental de la protection des populations.

En présentation, nous avons quelques chiffres très rapides vous évoquer ce laboratoire. Ce sont 32 agents. 250 000 analyses y sont pratiquées par an. 15 000 factures sont produites chaque année. Le laboratoire dispose de 74 accréditations Cofrac. Qu'est-ce qu'une accréditation ? C'est tout simplement une garantie de qualité sur l'analyse pratiquée.

Quelques indicateurs vous sont transmis sur ce tableau. Le premier d'entre eux concerne l'évolution des dépenses et des recettes depuis 2017. Comme vous le savez, le Conseil départemental est engagé par une subvention d'équilibre, qui est la résultante de la différence entre les recettes et les dépenses. Vous observez que cette subvention d'équilibre de 1 M€ en 2015 est arrivée à 0 en 2024. Nous avons, tout récemment, modifié cette courbe, parce qu'elle présente une bonne surprise. L'équilibre a été trouvé entre dépenses et recettes, ce qui est assez exceptionnel. Elle n'est pas due à une baisse d'activité, mais à une progression forte de la part des recettes. On a effectué un gros travail sur des nouvelles missions. On a parlé de la grippe aviaire, mais il y en a d'autres. Quelques indicateurs internes montrent une implication forte des équipes, notamment le chiffre d'affaires par équivalent temps plein. Cela sous-entend aussi des investissements importants de la part du laboratoire dans des équipements extrêmement performants.

Sur la partie droite de cette diapositive, vous retrouvez la participation financière par rapport aux dépenses de fonctionnement. Nous partons en 2007 de 40 % de parts de participation, on atterrit à 0 en 2024, ce qui est assez remarquable.

Sur la diapositive suivante, on observe que jusqu'en 2022 la répartition entre l'activité santé animale et l'activité hygiène alimentaire était assez marquée en faveur de la santé animale. Cela s'est rééquilibré depuis. Aujourd'hui, nous sommes presque à parité, avec 55 % de l'activité du laboratoire en santé animale et 45 % en hygiène alimentaire, ce qui est plutôt une bonne nouvelle parce que cela sous-entend que cet équilibre préserve l'avenir du laboratoire.

Comment réduire cette subvention de l'équilibre ? D'abord, cela a été un mouvement de mutualisation intelligente avec les laboratoires du Pas-de-Calais et de la Somme, essentiellement sur les fonctions supports et les investissements. Vous avez la courbe d'évolution des investissements. Des investissements importants ont été faits dans ce laboratoire et permettent

d'arriver à un niveau de recettes important.

Nous avons également de nouvelles recettes. Chers collègues, vous avez des recettes que l'on appelle « SIEG », issues des analyses officielles payées par l'État. Je rappelle que le laboratoire est soumis à une obligation de service public. À ce titre, une rémunération est envisagée par les services de l'État. Le Laboratoire du Nord est le référent pour les produits alimentaires issus du Royaume-Uni. Cela avait déjà été évoqué à ce moment-là.

Ce laboratoire départemental est une véritable sentinelle car les menaces sanitaires sont nombreuses pour les animaux des élevages nordistes. La peste porcine est à nos frontières. On a beaucoup parlé de la fièvre catarrhale ovine. Je veux saluer la mobilisation des équipes du laboratoire en plein été 2024, lorsqu'on a constaté l'apparition des premiers cas de fièvre catarrhale. Les agents se sont remobilisés pour assurer les nombreuses analyses à effectuer.

On peut aussi mentionner la grippe aviaire. Nous sommes le référent pour la région Hauts-de-France en matière de grippe aviaire. La particularité de ce virus réside dans le fait qu'il mute extrêmement régulièrement. Ces mutations peuvent aboutir à une transmission à l'homme et éventuellement une transmission interhumaine. Je ne vous rappelle pas ce que nous avons vécu avec le Coronavirus. On pourrait imaginer quelque chose de relativement semblable avec la grippe aviaire. On observe, à travers le monde, des transmissions d'oiseau à homme. Ces constatations ont été faites en Asie. Aux États-Unis, un certain nombre de transmissions de ce virus a été observé aux bovins avec des contaminations de lait. Cette présence importante de la grippe aviaire et cette circulation importante du virus de la grippe aviaire entraînent déjà des conséquences sur des pénuries d'œufs dans nos rayons de magasin. On constate une politique sanitaire aux États-Unis un peu surprenante, avec un responsable qui est plutôt antivax. Cela sous-entend de nombreuses euthanasies de volailles, qui aboutissent à cette pénurie mondiale d'œufs.

L'autre pathologie inquiétante est la trichine, que l'on retrouve dans la viande de porc. La transmission est possible à l'homme avec des atteintes au niveau du muscle cardiaque. Les menaces sont importantes sur nos animaux d'élevage, mais elles le sont tout autant pour l'homme.

Le Laboratoire départemental est présent pour les événements sportifs. Une demande a été faite pour les manifestations du Tour de France. Le laboratoire est en capacité de se mobiliser pour assurer les analyses, par exemple, en cas d'une intoxication alimentaire.

En conclusion, le Laboratoire départemental d'analyses du Nord est un outil remarquable de prévention en santé animale et humaine. C'est une sentinelle au service des éleveurs du Nord. C'est surtout un établissement qui, par son expertise et son implication, protège les Nordistes dans ce qu'ils ont de plus cher : la santé.

Je tiens à saluer son Directeur, Alain LEMAIRE, et l'ensemble des agents pour leur implication dans cette belle structure départementale, comme vous le disiez Monsieur le Président, qui est trop peu connue à ce jour.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour cette présentation, Patrick. C'est important. Nous sommes allés voir avec Françoise MARTIN et Didier MANIER les nouveaux outils et leur implication. C'est intéressant que chacun et chacune puisse bien connaître ce laboratoire.

M. CAREMELLE.- Il est des équipements que l'on croise rarement, des services qui ne s'exposent pas, et pourtant, ce sont parfois les plus discrets qui se révèlent les plus essentiels. Le Laboratoire départemental public du Nord fait partie de ceux-là, et vous l'avez très bien rappelé à cette assemblée, Monsieur le Vice-président. Ce n'est pas une structure parmi d'autres. C'est un outil de veille sanitaire, de sécurité collective, de prévention, d'alerte, et parfois de réponse rapide en cas de crise. C'est aussi, il faut le rappeler, une compétence obligatoire pour le département.

Au-delà de l'obligation légale, le Département du Nord en a fait un levier stratégique, un outil qu'il a su moderniser, mutualiser et inscrire dans une logique de performance. Depuis plusieurs années, nous avons engagé une trajectoire claire : coopérer avec les départements voisins, faire évoluer les missions et professionnaliser la gestion. Ce travail porte ses fruits.

En 2025, la subvention d'équilibre versée par le département s'élèvera à 400 000 €. C'est 100 000 € de moins qu'en 2024, et surtout, c'est deux fois plus qu'en 2015. Ce n'est pas anodin, c'est la preuve qu'un service public peut gagner en efficacité sans perdre son sens. C'est la démonstration que mutualisation peut rimer avec ambition.

Cette baisse progressive s'explique par une stratégie cohérente :

- D'abord, une meilleure organisation des fonctions supports, partagées avec les départements du Pas-de-Calais et de la Somme ;
- Ensuite, l'acquisition d'équipements modernes qui allège les coûts de maintenance ;
- Et surtout, l'intégration des missions nouvelles confiées et financées en tout ou partie par l'État : analyses liées à la grippe aviaire, contrôle renforcé dans le cadre du Brexit, surveillance de la chaîne alimentaire.

Ce partenariat avec l'État est un point fondamental. Il ne s'agit pas simplement d'un laboratoire départemental isolé, mais bien d'un maillon actif d'une stratégie sanitaire nationale, capable de monter en charge en cas de crise et de répondre aux

exigences de santé publique.

Il faut aussi souligner que ce laboratoire génère des recettes. En 2025, le produit de la facturation des analyses représentera plus de 2,70 M€. Il ne coûte pas, il fonctionne et il contribue à son propre équilibre, ce qui est à souligner dans le contexte que nous connaissons.

Au-delà des chiffres, chers collègues, c'est la mission qui compte. Lorsqu'une épidémie touche un élevage ou des exploitations, des filières entières se retrouvent fragilisées. Lorsqu'un risque sanitaire apparaît dans l'alimentation, les Nordistes sont concernés. Dans ces moments, le laboratoire n'est pas un acteur secondaire, il est en première ligne. Il analyse, il détecte et il sécurise.

Monsieur le Vice-président, je voudrais rappeler les chiffres que vous avez cités : 250 000 analyses par an. Il s'agit d'1 million d'analyses depuis 2021. Au-delà des chiffres, ce sont les missions qui priment, nous ne devons jamais perdre cela de vue. Ce laboratoire départemental est un outil de santé publique, de résilience agricole et de confiance pour les citoyens. C'est aussi un service de proximité ancré dans son territoire, au contact des réalités du monde rural, comme des impératifs sanitaires globaux. Oui, il mérite notre attention et d'être valorisé car il montre concrètement ce que peut être un service public agile, connecté aux enjeux et financièrement maîtrisé. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Yannick.

Mme MARTIN.- Tout d'abord, merci pour ce petit film pédagogique. Je trouve que c'est une belle approche de cet outil, de ce laboratoire qui se trouve sur le territoire de Villeneuve-d'Ascq.

Le Laboratoire départemental assure une mission de service public essentiel pour la sécurité alimentaire, la santé animale et donc la protection de la population Nordiste, et si j'ai bien compris les explications, cela va bien au-delà du Nord puisque des analyses sont menées pour d'autres territoires que le territoire Nordiste. Il faut souligner l'importance de pouvoir compter sur un laboratoire public, fiable et indépendant. Je répète : public, fiable et indépendant. C'est tellement important au niveau des laboratoires et des analyses.

Nous avons noté en prévisionnel, dans le budget du laboratoire, l'inscription de dépenses réelles d'investissements à hauteur de 0,20 M€ affectées à des acquisitions de matériels nécessaires pour la réalisation des analyses et des travaux destinés à renforcer la sécurité, la performance énergétique et le confort d'utilisation du laboratoire.

Concernant les locaux, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, Didier et moi-même sommes venus à l'inauguration. Au niveau du groupe, Valérie l'a visité dans un autre cadre. Je l'avais visité au dernier mandat, j'ai donc pu voir les efforts en investissements pour avoir cette qualification de P3. Pour tout vous avouer, avec Valérie, nous avons usé nos fonds de pantalon dans des laboratoires de recherche pendant des années, nous avons donc l'œil un peu plus professionnel. Nous avons une observation sur l'état général du bâtiment qui héberge ce laboratoire et qui mériterait des travaux de modernisation, à la fois pour répondre à l'engagement de ce laboratoire et pour permettre d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel qui travaille dans ce laboratoire et d'optimiser l'activité du service qui monte en puissance. Au niveau des investissements à venir, est-il question d'investir dans les autres parties de ce bâtiment pour maintenir ce bel outil en place et en bon fonctionnement ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Ce bâtiment appartient bien au département. Il faut simplement que l'on étudie les choses, afin de voir comment lui donner un autre relief, une autre image. Je suis d'accord. L'accès n'est pas des plus agréables. On va regarder comment le rénover un peu. Je voudrais bien rénover un peu le devant du forum, je parle aux élus de Villeneuve-d'Ascq. C'est bien d'avoir un beau planétarium, mais il faudrait que l'on puisse donner une autre image. Vous le savez bien, je suis preneur, on va regarder cela.

Sur ce budget, je n'ai pas d'autre demande de prise de parole.

(Il est procédé au vote.)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.2 relatives au Budget annexe Laboratoire départemental sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL et QUATREBOEUFs ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre).

DOSSIER DU PRESIDENT

1 Liste des marchés publics et modifications de marchés supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2024

Rapport n° DAJAP/2025/114

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des remarques particulières ? *(Il n'y en a pas.)*

On prend acte.

Le Conseil départemental donne acte à l'unanimité à Monsieur le Président du Département du Nord de la présentation des listes des marchés publics et modifications de marchés supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2024.

Je vous propose d'aller déjeuner. On se retrouve à 14 heures.

La séance, suspendue à 11 heures 52, est reprise à 14 heures 02.

COMMISSION 1 Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

1.1 Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour l'exercice 2025

Rapport n° DRH/2025/56

M. LE PRESIDENT.- Nous avons le quorum. Je vais laisser la parole à Jean-Luc DETAVERNIER sur la création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour l'exercice 2025.

M. DETAVERNIER.- Les collectivités peuvent recruter des agents contractuels pour des emplois non permanents afin de faire face à des besoins temporaires. Ces contrats sont strictement encadrés en termes de durée. Une délibération doit être produite pour créer ces emplois.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs sans durée minimale de contrat. Cet accroissement temporaire d'activité doit correspondre à l'exécution d'une tâche occasionnelle précisément définie et non durable, et ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité.

Le présent rapport permet de présenter cette délibération à la suite d'une demande du contrôle de légalité afin de mettre en conformité nos procédures. Il s'agit de fixer la création des emplois non permanents pour accroissement d'activité, et ce, pour anticiper les besoins de recrutement au niveau de la collectivité. On a calé le nombre à 390 agents, intégrant les besoins de la Direction de l'offre de soin, avec notamment l'ouverture des nouvelles Maisons Nord Santé, pour une enveloppe globale de 6 447 308 €. Pour 2023, l'enveloppe était quasiment identique.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ai une demande de prise de parole. Je laisse la parole à Laurent PERIN.

M. PERIN.- Il s'agit d'une explication de vote. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, nous nous abstiendrons sur cette délibération, pour la première fois. Vous nous proposez la création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité. Il s'agit de 390 emplois de toutes natures dans différents services, y compris le cabinet du président, avec 14 postes. Même si nous comprenons les besoins en emploi pour assurer bon nombre de missions en tension actuellement, la délibération n'explicite pas les accroissements temporaires d'activité qui seraient de nature à déroger à un recrutement statutaire.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. DETAVERNIER.- Ce n'est pas parce qu'on en crée 390 que l'on va en recruter 390. C'est une possibilité. On crée les cases et on embauchera en fonction des besoins, qui sont plus des besoins saisonniers d'ailleurs.

M. LE PRESIDENT.- C'est pareil pour le cabinet, il n'y a pas 14 postes de cabinet. Les 14 postes ne sont pas occupés en totalité.

(Il est procédé au vote.)

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, ainsi que Mesdames BAILLEUL, QUATREBOEUF et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

1.2 Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale pour l'année scolaire 2025-2026

Rapport n° DRH/2025/115

M. DETAVERNIER.- Il s'agit d'une reconduction pour la période 2025-2026 pour trois types de métier : assistants sociaux, éducateurs spécialisés et éducateurs jeunes enfants.

Ce sujet est mis en œuvre depuis 201. Le dispositif a permis d'octroyer 145 bourses pour les élèves de la filière médico-sociale. Le montant de la bourse s'élève à 4 207 € par an, pendant un, deux, ou trois ans. Ce versement est fait en cinq fois, 841,52 € chaque année sur l'année scolaire.

En septembre 2025, le dispositif totalisait 104 jeunes diplômés recrutés au sein des services, à l'issue de leurs études. Sur ces boursiers, quelques jeunes se sont retirés du dispositif pour des raisons différentes : cinq pour un abandon des études, quatre pour un contrat en alternance, un pour un changement de région et quatre pour une rupture anticipée du contrat d'engagement.

Ce dispositif est toujours d'actualité. Ce sont des métiers sur lesquels on a beaucoup de tensions. Sur le métier de travailleur social, nous avons un taux de vacance de poste de l'ordre de 138 agents. Au niveau du service social de proximité, il s'agit de 114 agents. Cela justifie le recrutement à la suite de ces dispositifs.

La particularité pour l'année 2025 est que l'on propose d'expérimenter le ciblage uniquement sur les étudiants de troisième année de cycle de formation, afin de les recruter au plus vite et ce dès le mois de septembre 2026.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ai une demande de prise de parole d'Anne MIKOLAJCZAK.

Mme MIKOLAJCZAK.- Depuis 2019, afin de répondre aux difficultés rencontrées par le département pour recruter des travailleurs sociaux, un dispositif de bourse en faveur des étudiants de la filière médico-sociale a été instauré dans le Nord. En contrepartie de cette aide financière, les bénéficiaires s'engagent à travailler pour le département pendant une durée proportionnelle au nombre d'années de bourse obtenue. Ce dispositif prometteur peut effectivement inciter des jeunes talents à rejoindre les services du département. Cependant, pour garantir l'efficacité de ce dispositif, il est essentiel d'accompagner les efforts financiers du département par quelques principes fondamentaux.

Premièrement, il est crucial d'inscrire ce dispositif dans la durée afin de le rendre visible auprès des publics concernés, notamment les étudiants actuels et futurs tels que les lycéens au moment de choisir leur orientation professionnelle. Cela nécessite une stabilité dans les règles d'attribution des bourses. Le choix que vous faites, à travers cette délibération, de restreindre les bourses aux élèves de dernière année d'études à partir de la rentrée 2025, au lieu de maintenir l'accès dès la première année, constitue une erreur à notre sens et envoie un signal négatif.

Deuxièmement, il est impératif d'éviter les messages contradictoires à l'égard de la filière médico-sociale. Encourager les jeunes à embrasser cette carrière tout en leur attribuant des bourses, puis donner une image peu valorisante de cette filière sans considération à leur égard, comme cela a été le cas lors de vos vœux à Tétéghem, est pour le moins décourageant.

Enfin, il nous paraît nécessaire de revaloriser cette bourse afin de permettre aux étudiants d'y trouver un véritable intérêt. À titre de comparaison, en Charente-Maritime, le montant de cette bourse s'élève à 5 000 €. Nous nous abstenons donc sur cette délibération, car nous soutenons l'idée d'un dispositif de bourse et d'études. Nous souhaitons le développer et espérons que vous reviendrez rapidement sur votre décision de le limiter aux élèves de dernière année. Je vous remercie.

M. DETAVERNIER.- On va mener une expérimentation cette année, en concentrant les bourses pour les élèves de troisième année, afin d'en avoir davantage à recruter dès septembre 2026, par rapport aux besoins de la collectivité.

Les besoins dans ce domaine ne sont pas spécifiques au Département du Nord. On a ces demandes sur tout le territoire national. Il n'y a pas longtemps, j'entendais que 30 000 demandes sont non pourvues pour les métiers d'éducateurs jeunes enfants sur l'ensemble de la France. C'est assez symptomatique.

(Il est procédé au vote.)

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, ainsi que Mesdames BAILLEUL, QUATREBOEUF et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

1.3 Délibération relative au renouvellement d'agrément des services civiques

Rapport n° DRH/2025/127

M. DETAVERNIER.- C'est une reconduction de ce que l'on a mis en œuvre depuis 2019. Les services civiques ont permis d'accueillir 224 volontaires en mission de service civique. Les jeunes en mission de service civique avaient essentiellement des missions d'accompagnateur numérique au sein des services. Cette mission a quelque peu évolué. Dorénavant, les missions affectées sont celles d'accompagnateur numérique en MNS, en MNE, au niveau des Maisons France Services, du développement durable dans les collèges, du développement de l'offre de stage de troisième année et des missions d'ambassadeur de développement durable en MNS.

Cette convention avait été signée en 2019 pour trois ans et a déjà été prolongée deux fois depuis. Je vous propose de la reconduire dès maintenant. Cela génère un coût qui n'est pas excessif, de l'ordre de 52 000 €. C'est relativement stable depuis quatre ans.

M. LE PRESIDENT.- Merci Jean-Luc. Je n'ai pas de demande d'intervention.

(Il est procédé au vote.)

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s ainsi que Mesdames BAILLEUL, QUATREBOEUF et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

COMMISSION 2 Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention, santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

2.1 Révision de la délibération cadre relative au soutien à la politique d'aide à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Rapport n° DirA/2025/77

M. LE PRESIDENT.- Je laisse la parole à Frédérique SEELS.

Mme SEELS.- Mes chers collègues, la délibération que je vous présente porte sur un enjeu central pour notre politique d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Je partage cette délibération avec ma collègue Sylvie CLERC par ailleurs.

C'est le soutien aux établissements dans l'investissement sur les établissements sociaux et médico-sociaux. Notre cadre d'intervention, jusqu'ici défini par une délibération de 2017, devait évoluer pour mieux répondre aux nouveaux défis de la transformation de l'offre, de l'adaptation aux besoins des usagers et, évidemment, à notre ambition sur la transition écologique. Trois grandes priorités structurent cette nouvelle délibération :

- Mieux accompagner la transformation des établissements en encourageant des projets qui améliorent le quotidien des résidents et la qualité de vie au travail des professionnels, en renforçant l'ouverture des établissements sur la société et en intégrant dans les territoires ;
- Clarifier les règles et modalités de soutien, avec un plafond de subvention à 2 M€ dans la limite de 50 % du coût du budget. On s'est aussi aperçu qu'un certain nombre de territoires avaient beaucoup de subventions, d'autres pas du tout et on a souhaité mettre une règle qui s'applique maintenant à tous. La bonification Nord durable peut aller jusqu'à

10 % pour les projets intégrant une réelle ambition environnementale. Évidemment, c'est un sujet qui me préoccupait et auquel mon collègue a répondu en intégrant cette dynamique dans les projets sur lesquels nous travaillons. Le soutien peut aller jusqu'à 70 % pour les projets de petites envergures inférieurs à 500 000 €.

- Assurer la cohérence des projets et l'efficacité des financements, en demandant aux porteurs de projet de justifier d'une recherche de cofinancement. Certains projets étaient très financés par le département et aucune demande n'était faite par ailleurs. Cela ne veut pas dire que l'on ne financera pas les projets qui n'auront que peu de financeurs, cela veut dire que l'on demandera de prouver qu'il y a au moins eu des recherches de financement chez d'autres acteurs. Cela nous semble important pour pouvoir donner à un maximum de communes.

En donnant priorité aux projets qui sont contractualisés dans le cadre des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) ou visant la rénovation de bâtiments anciens ou encore ceux qui s'inscrivent dans une logique cohérente territoriale, c'est une ambition sociale et écologique assumée avec des critères d'attribution qui intègrent des analyses complètes et détaillées. Vous y retrouvez des améliorations concrètes pour les résidents, les chambres individualisées, les lieux de vie, la mobilité et la question de la prise en compte des agents, de leurs conditions de travail, des conditions qui leur sont requises, notamment les espaces dédiés pour eux. Vous retrouverez également les performances environnementales, les économies d'énergie, les matériaux biosourcés et la végétalisation.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir voter cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- J'ai une demande de prise de parole pour une explication de vote de Maël GUIZIOU.

M. GUIZIOU.- Tout d'abord, nous souhaitons saluer la mise en place du bonus Nord durable dans cette délibération. Cependant, nous allons quand même nous abstenir, car nous sommes inquiets sur le durcissement des conditions de soutien à l'investissement en faveur des établissements médico-sociaux. Je vous remercie.

(Il est procédé au vote.)

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, Mesdames BAILLEUL et QUATREBOEUFs ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! et les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

COMMISSION 5 Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

5.1 Motion pour la qualité de l'eau et l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage en eau potable déposée conjointement par les groupes d'élus « Écologiste Europe Écologie Les Verts - Génération.s », « Socialiste, Républicain et Citoyen » et « Communiste et Républicain Pour l'Humain d'Abord ! »

Rapport n° DAJAP/2025/177

M. LE PRESIDENT.- Je vais laisser la parole à Patrick VALOIS sur la motion pour la qualité de l'eau.

M. VALOIS.- Cette motion est présentée par les groupes écologistes, socialistes, et communistes, dont le titre est : Motion pour la qualité de l'eau et l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage en eau potable.

Cette motion a fait l'objet d'une discussion en commission. Nous avons rappelé à cette occasion l'implication des différents acteurs dans le domaine, en particulier des collectivités, avec l'exemple de la métropole européenne de Lille qui s'est engagée dans le cadre de la protection des espaces agricoles naturelles périurbains (PEANP). Le Département aura la mission de coordonner les différentes étapes administratives. C'est prévu dans les textes. Je peux nommer également Douaisis Agglo pour la zone de captage du Douaisis, qui s'est impliqué dans un contrat d'action pour la ressource en eau. J'ai vu dans la presse que des réunions avaient été organisées par Douaisis Agglo auprès d'agriculteurs, pour les orienter vers une agriculture à bas niveau d'intrants (BNI). On peut également souligner l'implication du parc naturel régional de l'Avesnois, avec une inscription de cette problématique dans la charte.

Bien évidemment, la problématique de la qualité de l'eau potable nous concerne tous. Ce sujet avait été abordé dans l'encyclique du Pape, où il parle de notre maison commune qui doit veiller à ses sujets.

D'autres partenaires sont impliqués, comme l'Agence de l'eau et la Chambre d'agriculture. L'Agence de l'eau Artois-Picardie est un agent essentiel dans cette démarche, tout comme la Chambre d'agriculture. Ces zones de captage représentent 46 800 hectares de surfaces agricoles utiles, soit 13 % de la totalité de la surface agricole utile du département.

Le département, à travers ces espaces naturels, a en charge la gestion du foncier. Nous avons mis la priorité sur les zones

humides et leur préservation.

La motion précise que le Conseil départemental soutient l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage en eau potable. L'interdiction d'usage de produits phytosanitaires est un sujet non seulement sensible et qui nécessite un dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés. Je veux seulement rappeler que tous les produits phytosanitaires ne sont pas générateurs de pollution. Je pense qu'il faut vraiment aller dans la finesse. C'est le cas pour les collectivités, comme la MEL, Douaisis Agglo ou les territoires de l'Avesnois. Un principe est retenu au niveau de chaque collectivité : pas d'interdiction sans substitution.

Interdire l'usage de phytosanitaires reviendrait à transformer ces 47 000 hectares en agriculture biologique, qui, hélas, ne se porte pas très bien économiquement.

Je rappelle que l'usage du cuivre et du soufre sur ces espaces d'agriculture biologique sous-entend également des problématiques en termes de pollution de l'eau potable.

En conclusion, ces quelques éléments nous prouvent qu'une approche dogmatique sur ce sujet est inappropriée. Nous proposons une concertation, comme elle est déjà entamée avec les territoires, l'Agence de l'eau et la Chambre d'agriculture. Ces concertations sont indispensables. À ce titre, nous proposons le rejet de cette motion.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. J'ai une demande d'intervention de Valérie CONSEIL. Vous avez la parole.

Mme CONSEIL.- Monsieur le Président, chers collègues, cette motion sur la qualité de l'eau dans le Nord répond aux inquiétudes croissantes des habitants, des consommateurs et des élus, ainsi que du monde agricole, bien conscient des enjeux. L'urgence est là. Le dernier rapport de Générations Futures le confirme. Nous respirons, buvons et ingérons tous des pesticides, que l'on vive en ville ou à la campagne.

Dans ce contexte, améliorer et protéger les aires de captage d'eau est un enjeu prioritaire. C'est pourquoi notre motion s'appuie sur la proposition de loi de Jean-Claude RAUX, adoptée en commission du développement durable de l'Assemblée nationale le 11 février 2025, visant à « protéger durablement la qualité de l'eau potable ». Elle prévoit l'interdiction des pesticides de synthèse dans toutes les zones de captage d'eau potable d'ici 2030. C'est un engagement ambitieux et nécessaire pour appliquer le principe de précaution et éviter un scandale sanitaire. En effet, certains cancers, troubles neurologiques, hormonaux et de la fertilité sont liés aux pesticides.

Les débats menés récemment en commission ont pointé un élément central. Nous ne parviendrons pas à une eau potable de qualité sans associer l'ensemble des acteurs et le monde agricole en premier. Les agriculteurs pris entre exigences écologiques et contraintes économiques doivent bénéficier d'accompagnements pour réussir la transition de leurs pratiques.

Le texte de la motion aurait pu le préciser, le souligner même. J'ajouterai que la défense de l'eau potable est un enjeu transpartisan. Il ne s'agit pas d'opposer les défenseurs des agriculteurs et ceux qui défendraient l'environnement et la santé. Preuve en est, tout récemment, en février 2025, le Conseil départemental de Loire-Atlantique a adopté à l'unanimité un vœu intitulé : « Pour la santé de nos habitants, pour une eau de qualité, pour l'interdiction des produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation de captage ». Un manifeste a été signé par plus de 150 responsables locaux de tout bord. Nous pouvons et devons engager cette démarche dans le Nord. La responsabilité politique nous en incombe et il est très grand temps d'agir. Je vous remercie de votre attention.

M. GUIZIOU.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes propos iront en cohérence avec ma collègue, Valérie CONSEIL.

En France, 30 à 40 % des masses d'eau sont affectées par la présence de résidus de pesticides et de nitrates, selon le rapport d'information sénatoriale « Éviter la panne sèche » de novembre 2022. Malgré les efforts conjugués des acteurs de l'eau, depuis des années, environ 16 % des points de captage restent non conformes au seuil de potabilité. Dans le Nord, un prélèvement d'eau du robinet réalisé à Lille le 8 mai 2024 dans le cadre d'une enquête de la cellule d'investigation de Radio France a mis en évidence la présence de neuf polluants éternels, et ce n'est pas le seul lieu.

En plus du danger que représentent les pollutions pour la santé humaine, elles sont aussi une menace pour la biodiversité. Alors que le dérèglement climatique va accroître la pression sur la ressource en eau, ces pollutions représentent enfin un coût considérable pour les finances publiques, en termes de traitement de l'eau pour la rendre potable et pour notre système de santé public.

Nous vous proposons que le Conseil départemental du Nord soutienne l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage en eau, et souhaite que cette interdiction soit effective dans les plans d'action de nos captages et qu'elle puisse être transcrite dans la loi.

Cette motion, Monsieur le Vice-président, nous l'avons effectivement étudiée en commission 5, bien nommée « Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau ». Lors de nos échanges, vous avez souhaité apporter un éclairage juridique sur cette proposition, en précisant que la compétence de gestion de l'eau n'est plus une compétence départementale depuis la loi NOTRe. D'accord, mais alors pourquoi conserver ce sujet dans le titre d'une commission

départementale ? D'accord, mais pourquoi votons-nous régulièrement ici des motions qui n'ont que peu à voir avec les compétences départementales ?

Toujours lors de nos échanges, vous nous avez fait part de vos doutes quant à la méthode. Pour vous, adopter cette motion reviendrait à passer en agriculture bio les 150 000 hectares concernés par les captages, ce qui pour vous est impossible. C'est faux, l'agriculture bio est un label. Nombreux en France sont les agriculteurs qui se passent ou réduisent fortement les pesticides, pour leur santé et celle des consommateurs, sans pour autant revendiquer la labellisation bio.

On conviendra que passer les 150 000 hectares ou 48 000, comme vous l'avez évoqué, en agriculture bio serait pour le moment particulièrement difficile. Vos amis du gouvernement ont méthodiquement réduit à peau de chagrin toutes les aides en faveur du bio. On ne peut pas dire que la Région ou le Département ait œuvré massivement pour structurer la filière avec toutes les conséquences que l'on connaît sur notre capacité faible à respecter la loi Egalim.

Nous avons eu un débat fort intéressant lors de nos échanges sur la méthode en commission. Vous seriez pour l'accompagnement et le dialogue avec les agriculteurs, alors que nous serions pour l'interdiction et la contrainte. C'est faux et c'est justement pourquoi nous vous avons proposé d'amender cette motion, en particulier sur la question de la méthode. Vous avez refusé et nous le regrettons.

En réalité, vous nous avez confié en commission la vraie raison qui vous pousse à rejeter cette motion. Vous n'avez pas encore rencontré le nouveau Président de la Chambre d'agriculture. Vous considérez que le rencontrer avec une motion du Conseil départemental visant à réduire de façon même minime l'utilisation des pesticides sur son territoire serait commencer la discussion de façon complexe.

Pour résumer, nous regrettons votre rejet de cette motion.

M. LE PRESIDENT.- Si vous pouvez aller à votre conclusion, on a plus que débordé.

M. GUIZIOU.- Vous parlez de dogmatisme, nous voyons ici de l'immobilisme.

(Il est procédé au vote.)

Les propositions du rapport n° 5.1 sont rejetées à la majorité. (Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s ainsi que Mesdames BAILLEUL, QUATREBOEUFs et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Union pour le Nord votent contre).

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je vous propose de passer aux questions d'actualité. Nous allons commencer avec Françoise MARTIN.

Mme MARTIN.- Merci, Monsieur le Président. Je prends la voix d'Olivier CAREMELLE qui a dû s'absenter.

Le rapport de l'enquête parlementaire sur les politiques de protection de l'enfance vient d'être publié le 8 avril dernier. Le sujet a fait la une de très nombreux médias nationaux et locaux, en médiatisant la crise que traverse depuis plusieurs années la protection de l'enfance. Le rapport a suscité une émotion considérable et doit permettre une prise de conscience collective.

La dégradation générale de la prise en charge des enfants et des jeunes a plusieurs explications. Nous les connaissons. La première est l'augmentation sans précédent du nombre de mesures d'aide sociale à l'enfance. Elles ont cru au niveau national de plus 20 % entre 2014 et 2024.

La crise du secteur est également liée à la pénurie de professionnels, éducateurs, travailleurs sociaux et familles d'accueil.

Enfin, elle est liée aux choix budgétaires qui ont été faits, aux décisions de fermer des places d'accueil, de ne pas ouvrir les postes nécessaires et de tailler dans les budgets au nom de la bonne gestion financière.

Certes, le système de l'Aide sociale à l'enfance a subi pendant des années les désengagements et le désintérêt de l'État, par exemple sur la question de la prise en charge des mineurs non accompagnés ou la pénurie de l'offre en santé mentale et en pédopsychiatrie.

Néanmoins, la protection de l'enfance demeure la responsabilité première des départements, qui ne peuvent s'y soustraire. Comme le souligne la rapporteure Isabelle SANTIAGO, l'étranglement financier des départements ne peut justifier à lui seul certains arbitrages défavorables à la protection de l'enfance.

C'est la raison pour laquelle notre groupe politique, je souhaite le rappeler ici, a demandé en 2019 la création d'une mission d'information et d'évaluation (MIE) sur la politique de l'aide sociale à l'enfance, face aux multiples alertes et notamment aux conséquences de la fermeture des 700 places d'hébergement. Un rapport avait été publié en février 2020, c'était il y a plus de cinq ans. Le rapport est très fourni, fruit de nombreuses auditions, et apportait au total 122 propositions. Cela n'a pas été suivi de faits. Il n'y a pas eu de feuille de route. Aucun véritable changement n'a été enclenché. Pourtant, certaines propositions se montrent tout à fait adéquates dans le contexte actuel. Par exemple, la proposition n° 12 consistait à « créer un comité

d'inspection des sites d'accueil d'enfants associant les élus, les directions départementales et les associations représentatives des enfants placés », à mettre au regard de l'affaire de Châteauroux.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, ma question est donc simple : après la publication de ce rapport d'enquête parlementaire qui pointe les défaillances nationales et locales, quelle lecture faites-vous de ce travail et quelles sont à la fois vos priorités et vos urgences ?

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose que Céline SCAVENNEC pose sa question à la suite. Il y aura une seule réponse, comme on est sur le même sujet.

Mme SCAVENNEC.- Merci, Monsieur le Président. La commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques de la protection de l'enfance a rendu public son rapport le 8 avril. Ce rapport revient sur plusieurs dysfonctionnements, au préjudice des enfants placés qui se produisent ou se sont produits dans notre département. Le moins que l'on puisse dire, c'est que non, ce rapport ne vous donne pas raison, contrairement à ce qui a été dit ce matin. Le rapport évoque l'affaire dite de Châteauroux. Il serait trop facile, voire indécent, de se contenter de dire que, malheureusement, des enfants du Nord ont été placés dans des familles maltraitantes dans la Creuse ou l'Indre entre 2010 et 2017, et que les auteurs de ces maltraitances ayant été condamnés en décembre 2024, nous pourrions passer à autre chose. D'abord, le rapport Santiago parle de 79 enfants concernés. Au procès de Châteauroux, ils étaient bien peu nombreux. Le Département du Nord a-t-il cherché à retrouver tous ces enfants pour les aider à faire valoir leurs droits ?

Des informations essentielles du rapport de la commission d'enquête proviennent d'un rapport de l'Inspection générale des services du Département du Nord daté du 31 janvier 2019. Je vous demande donc de bien vouloir nous communiquer les documents détenus par le Département du Nord concernant les conventions établies avec toutes les associations en dehors du Nord depuis 2010 jusqu'à ce jour, dans le cadre de la protection de l'enfance, ainsi bien sûr que ce rapport de l'Inspection générale des services de 2019 que je viens de mentionner.

Je m'étonne d'ailleurs qu'à aucun moment, lors de la mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance en 2019-2020, il n'ait été fait référence à ce document important, ni même à l'affaire d'ailleurs.

Neuf jeunes adultes se sont rendus à Châteauroux en novembre dernier. Ceux-là sont bien identifiés. Le Département du Nord a-t-il proposé une aide financière ? C'est ce que nous avons demandé dans notre courrier du 2 octobre 2024, pour les aider dans ces démarches juridiques coûteuses. La réponse est non. Leur avocat de l'association Innocence en danger a même dû lancer une cagnotte en ligne pour cela.

Les enfants victimes sont aujourd'hui de jeunes adultes de moins de 25 ans. S'ils étaient dans la métropole de Lyon, ils pourraient bénéficier d'un dispositif RSA jeune, qui cible en priorité les jeunes sortants d'un parcours d'aide sociale à l'enfance. Après tant de difficultés, on n'est pas forcément un adulte autonome à 18 ans ou même à 21 ans.

Le Département du Nord a lui aussi été trompé par les malfaiteurs incriminés au procès de Châteauroux. Durant une période de huit ans, il a versé à ces associations 708 000 €, apprend-on dans le rapport Santiago, pour accueillir des enfants du Nord dans des séjours de rupture ou des accueils à la ferme, pas pour des travaux forcés avec hébergement en caravane, sévices sexuels inclus. Pourquoi le Département du Nord n'a-t-il pas engagé des poursuites à leur égard, afin de recouvrer les sommes versées ? Le procès de Châteauroux ayant établi tout ce que les enfants ont subi, pourquoi désormais ne se porte-t-il pas partie civile ?

Enfin, le rapport Santiago propose, parmi ses recommandations, la mise en place d'une commission de réparation nationale pour les enfants placés victimes de maltraitance. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Président, compte tenu de la gravité de l'affaire qui a mis en cause notre département, qu'il serait tout à notre honneur de montrer l'exemple et de mettre en place une telle commission de réparation pour les enfants placés du Nord ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Marie SANDRA.

Mme SANDRA.- Je vous prie d'excuser Marie TONNERRE, retenue auprès de ses enfants.

En tant que Présidente de l'Établissement public départemental pour soutenir, accompagner, éduquer (EPDSAE), je suis chaque jour confrontée aux réalités du terrain, les difficultés, les failles, mais aussi les réussites et les défis qui sont liés à la protection de l'enfance dans notre département.

Voici deux questions que vous posez ayant trait au rapport de la commission parlementaire sur les manquements de la politique publique de la protection de l'enfance. Je vous propose d'y répondre en une seule intervention.

En propos liminaire, mes pensées vont aux victimes de l'affaire dite de Châteauroux, dont les souffrances nous rappellent la nécessité absolue de vigilance. Mes pensées vont également à l'ensemble des professionnels, qu'ils soient départementaux ou associatifs et qui œuvrent chaque jour avec conviction et courage auprès de nos enfants.

Madame SCAVENNEC, je vous laisse prendre connaissance du jugement du 18 décembre 2024 sur le procès dit de Châteauroux qui, pour rappel, ne condamne pas notre institution.

Au-delà des polémiques que vous souhaitez lancer, je tenais à apporter quelques clarifications. Ce jugement établit que le Département du Nord a été abusé par des associations qui ont sciemment trahi la mission confiée.

Notre rôle n'est pas de réécrire l'histoire sous la pression de l'indignation, mais d'en tirer les conséquences et d'agir. C'est ce que nous faisons sans relâche. Je tiens donc à mettre en exergue toutes les actions départementales et l'investissement de nos collaborateurs qui, par vos mots, semblent inactifs.

Nous avons centralisé le traitement des alertes à la Direction Enfance Famille Jeunesse, permettant ainsi d'avoir une vision globale des événements indésirables survenant en établissement et de prendre beaucoup plus rapidement les mesures adéquates en cas de difficulté.

Nous avons renforcé la politique de contrôle des établissements par la création d'un service dédié. Nous avons renforcé les partenariats avec l'État pour mettre en œuvre les contrôles conjoints avec la préfecture et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Plus récemment, nous avons créé un poste de directeur de projet contrôle, rattaché directement à la DGA Enfance Famille Santé, pour renforcer le contrôle des établissements de protection de l'enfance et des lieux d'accueil des jeunes enfants.

Nous avons également développé la systématisation du contrôle des antécédents judiciaires des professionnels en contact avec les enfants protégés. Le département expérimente depuis septembre 2024, aux côtés de cinq autres départements, le déploiement du portail Honorabilité, qui permet de systématiser la production, par tous les salariés et bénévoles intervenant en protection de l'enfance et auprès de jeunes enfants, d'un certificat d'honorabilité qui garantit l'absence d'antécédent judiciaire pour les personnes concernées. Ce portail sera généralisé à l'ensemble des départements avant la fin de l'année 2025.

Madame MARTIN, au nom de la majorité départementale, je tiens à mettre en exergue l'engagement constant et renforcé du Département du Nord sur la politique enfance famille jeunesse. À travers la présentation des budgets réalisée précédemment, vous avez pu mesurer l'augmentation constante, année après année, du budget dédié. Quel département peut se targuer d'avoir consacré un tel effort à cette politique ?

Le Président POIRET rappelle que notre département est hors-norme, et c'est une réalité avec 23 000 enfants accompagnés, soit plus de 3 % des Nordistes âgés de 0 à 21 ans.

Depuis trois ans et en lien avec la feuille de route de 2020 faisant suite à la MIE que vous évoquez, nous avons créé plus de 500 places d'accueil. Il serait temps d'ailleurs d'admettre que nous n'avons pas supprimé 700 places, mais ventilé pour multiplier les offres de prise en charge. Je crois qu'à chaque conseil, la démonstration vous est faite, mais il paraît que la répétition fixe la notion.

Au-delà des engagements financiers, le département a également œuvré à une transformation des pratiques à travers la mise en œuvre de projets innovants. Je n'en citerai que deux parmi les exemples pléthoriques. Le premier est l'ouverture de la protection de l'enfance à la société civile et à la désinstitutionnalisation, *via* notamment le développement du mentorat et du parrainage et le déploiement des conférences familiales ou pour l'EPDSAE de l'internat de demain, ou encore le dispositif « Ouverture des horizons » qui vise à offrir aux enfants confiés une ouverture vers l'extérieur à travers l'accès à la culture, au sport, à la nature. Le deuxième exemple est l'amélioration de la prise en charge des enfants confiés par le développement de petites unités d'accueil, notamment dans les logements de fonction vacants adjacents aux collèges.

Notre collectivité a créé de nouveaux postes de travailleurs sociaux, a amplifié la formation des professionnels, a encouragé nos acteurs associatifs dans de nouvelles expérimentations et a renforcé ses partenariats avec les autres acteurs institutionnels pour avoir des solutions pluridisciplinaires. C'est finalement là l'essence de ce rapport : la nécessaire coordination entre les institutions.

Les 500 pages du rapport se recourent en 92 recommandations, certaines exigeantes, mais à juste titre. D'autres pouvant être considérées comme difficilement atteignables, voire complètement irréalisables faute de compensation dédiée.

Quand le rapport préconise de privilégier le placement des bébés en famille d'accueil, c'est évidemment un souhait que nous partageons tous. À l'aune des recherches nationales menées par notre Observatoire départemental de la protection de l'enfance et notre Conseil scientifique, nous mesurons les impacts quant au développement d'enfants confiés à l'hôpital ou restés trop longtemps en pouponnière. Évidemment, l'accueil familial semble être la réponse adaptée et devant être amplifiée. Pour autant, face à la pyramide des âges, face à la difficulté de prise en charge de certains enfants et malgré la revalorisation salariale impulsée par notre institution, nous peinons à recruter et devons faire face à une crise des vocations.

La ministre Catherine VAUTRIN souhaite renforcer le recrutement d'assistants familiaux en élargissant les possibilités de cumul d'emplois, nous nous inscrivons complètement dans cette proposition.

Parallèlement à cela, le rapport vise à favoriser la qualité de la prise en charge, à renforcer le contenu du projet de l'enfant en y intégrant l'évaluation des compétences parentales, à améliorer la coordination territoriale, à déployer les contrôles des

établissements, à formaliser les relations financières entre départements et partenaires *via* des contrats pluriannuels. Certaines de ces recommandations sont déjà en cours de mise en œuvre dans le département. Nous nous réjouissons donc de la parution de ce rapport, qui préconise de faire de la protection de l'enfance une grande cause nationale.

Le Président POIRET avait d'ailleurs lancé différents appels en ce sens, réclamant un pacte social État/Département ou en proposant un cofinancement à 50 % des nouvelles expérimentations.

Une politique nationale ambitieuse, cohérente, réaliste, évaluée et vraiment indispensable. Elle doit donner aux collectivités les moyens d'agir à la hauteur des besoins, de garantir l'égalité territoriale et de fixer un cadre clair et exigeant pour la protection de l'enfance. C'est en ce sens que nous appelons l'État à renforcer son pilotage stratégique, à soutenir les départements et à s'engager pleinement aux côtés des acteurs locaux.

Nous attendons donc avec impatience une loi de programmation budgétaire à la suite des annonces de la ministre VAUTRIN. Celle-ci pourra abonder notre nouvelle feuille de route départementale 2025-2028 qui vous sera présentée en juin prochain.

Oui, nous avons des responsabilités et nous les assumons pleinement. Mais nous ne céderons ni à la caricature, ni à l'instrumentalisation. Ce département agit, investit, innove et continuera de le faire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Marie.

La parole est à Bernard BAUDOUX pour la dernière question d'actualité de Bernard BAUDOUX.

M. BAUDOUX.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, 1 574 emplois sont en danger dans les entreprises d'insertion par l'activité économique dans la Sambre Avesnois, mais bien sûr, avec des problèmes dans le reste du département. Le dernier exemple est l'association AGIIE, qui a frôlé le dépôt de bilan, malgré un travail exemplaire, et qui est en redressement judiciaire. D'autres associations sont dans le rouge, Arc-en-ciel et Synergie. Ces trois associations représentent un tiers de ces 1 574 emplois. D'autres structures sont gérées par des CCAS et éprouvent, elles aussi, de nombreuses difficultés financières.

Est-il nécessaire de rappeler, Madame la Vice-présidente, l'utilité du travail réalisé par ces militants associatifs ?

Les chiffres l'attestent, le retour soit à l'emploi, soit à une formation représente près d'une personne sur deux accueillie, ce qui est quand même un résultat intéressant. Le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA est une priorité du département. On voit que ces résultats très positifs sont particulièrement intéressants. On reste dans l'incompréhension la plus totale quand on voit que l'on est en train de les mettre en danger pour des problèmes financiers. Pourquoi ces baisses de moyens du FSE, de l'État et du Département ?

Nous savons que cette politique des personnes en réinsertion dans ces associations touche des personnes éloignées, voire très éloignées du monde du travail et de ses réalités. Elles sont aussi dans des situations très difficiles et nécessitent un accompagnement de tous les instants. Sans oublier l'état parfois d'isolement dans lequel se trouvent ces familles, bien souvent marginalisées, et parfois le mauvais exemple qu'elles peuvent transmettre à leurs enfants. Nous le savons bien, combien il faut être attentif aux autres générations pour ne pas retomber dans les mêmes travers.

Je pense inutile de développer plus longuement l'indispensable mission effectuée par ces associations. Je rappelle que l'ensemble des associations sont en difficulté dans notre département.

En plus, dans ces associations, il manque du personnel formé. Les salaires sont souvent très bas. Cela complique les choses pour réinsérer les gens dans leur travail.

Je rappelle que toutes ces politiques qui touchent à la fois à la réinsertion, mais aussi le handicap, le vieillissement, l'ASE et globalement le RSA, sont les mal-aimés de la République, comme l'a dit François RUFFIN dans son film. Je vous invite à être attentifs sur les salaires des gens qui s'occupent du maintien à domicile des personnes et autres. Je ne vais pas tous les énumérer. Elles manquent de formation, les salaires sont très bas et elles n'ont pas la considération qu'elles méritent. Pourtant, le système ne fonctionne pas sans eux. Je vous le dis, nationalement, pas seulement dans notre département, on va dans le mur si on ne prend pas ces questions en considération.

Il est donc nécessaire que nous ouvrons les yeux et reconnaissons cette réalité qui nous mène à une catastrophe sociale. Aujourd'hui, tous les clignotants sont au rouge. Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas.

Je suis profondément inquiet quand j'entends une nouvelle baisse de 8 Md€ des moyens donnés aux collectivités territoriales pour 2026. Quand on entend ces deux jours de débat, comment peut-on comprendre que l'on va accentuer encore la baisse des moyens qui nous sont octroyés.

Cela a été dans le débat ce matin, ce n'est pas partagé par tout le monde. Cela reste un des éléments que je défendrai tout le temps. Visiblement, cette idée d'un véritable partage des richesses produites dans ce pays n'est toujours pas entendue. Je pense qu'on n'en sortira pas tant qu'on n'aura pas une vraie réflexion sur comment utiliser les richesses produites.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, comment comptez-vous faire pour aider ces associations et éviter les

dépôts de bilan ? J'ai très peur de cela dans l'avenir. Ne pensez-vous pas utile de les rencontrer avec les représentants de L'État, le FSE, le Département et les conseillers départementaux de cet arrondissement ? Partir d'un exemple nous permettrait peut-être de réfléchir plus globalement sur ces questions.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Mme BECUE.- Je suis contente, parce que nous sommes enfin d'accord sur un sujet, quand il s'agit de l'insertion et du retour à l'emploi des allocataires du RSA. Il y a un lien très fort entre l'insertion par l'activité économique (IAE) et nos Maisons Nord Emploi et l'expérimentation « accompagnement rénové » des allocataires du RSA. J'expliquais encore hier, pour des personnes très éloignées de l'emploi, que l'IAE est vraiment un bon outil pour remettre le pied à l'étrier.

Qu'entend-on par IAE ? Il s'agit des ateliers et chantiers d'insertion, les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion et les associations intermédiaires. En 2025, on a prévu une enveloppe de 5 M€. C'est très soutenu par le Département. C'est une politique totalement volontariste. C'est pour cela que l'on finance 5 M€ en plus dans notre appel à projet. L'appel à projet s'élève à 4,40 M€. On a également les fonds européens, 3,50 M€ de FSE et 650 000 € de fonds de transition juste. En 2024, plus de 14 M€ ont été financés pour l'insertion par l'activité économique.

Notre collègue a raison, malheureusement, il y a une baisse des crédits au niveau de l'État. L'État a consacré 100 M€ pour le Département du Nord en 2024 et 841 M€ à l'échelle nationale. Pour 2025, on sait qu'il y aura une baisse de 80 M€ à l'échelle nationale. On n'a pas encore véritablement l'effet sur le Département du Nord. En tout cas, on a des groupes de travail avec l'État. On a cette réflexion ensemble pour voir comment accompagner les structures.

On va aider les structures à développer leur modèle économique. Il n'y a pas que des aides publiques. Ce sont 70 % de financement d'aides publiques et 30 % du chiffre d'affaires dégagé par les entreprises. On va aussi les accompagner pour qu'elles dégagent plus de chiffre d'affaires.

Sur les associations citées, on maintient les subventions comme l'année dernière pour AGIIE et Arc-en-ciel. Un financement est prévu pour Synergie. Ils ont déposé un dossier FSE+ pour une demande de 156 000 €. On attend la réponse. En tout état de cause, on défend ces dossiers. On échange beaucoup lors de la commission avec L'État.

Pour nous, c'est un outil précieux. On en a besoin pour trouver des solutions pour les allocataires les plus éloignés. Avec plaisir pour les rencontrer si besoin, comme nous l'avons fait avec Charles.

M. BAUDOUX.- Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je laisse la parole à M. Frédéric DELANNOY.

M. DELANNOY.- Monsieur le Président, vous avez annoncé par voie de presse que le Département du Nord ne paierait pas la revalorisation de 1,7 % du RSA à compter du 1^{er} avril. C'était dans *La Voix du Nord* du 31 mars dernier. Je suis désolé de rappeler à nouveau la presse.

L'article évoque les 830 000 € supplémentaires prévus pour le mois d'avril, qui ne seront pas versés à la Caisse d'allocations familiales (CAF). Vous avez déclaré, Monsieur le Président, qu'on laisse la CAF se tourner vers l'État, que nous n'avons pas reçu de recettes supplémentaires, donc nous ne paierons pas. Votre position n'est pas unique en son genre. Vous rejoignez les 71 départements de Droite et du Centre, qui refusent d'appliquer la hausse du RSA.

Petit rappel, il est vrai qu'en 2025, lorsque la majorité de Gauche avait décidé de décaler d'un mois le versement du RSA à la CAF, en payant les dépenses au titre du RSA à terme échu, ce décalage de paiement avait été négocié avec la CAF sans pénalité financière pour le Département du Nord. Cela sera-t-il le cas en ce qui concerne le non-paiement de la revalorisation du RSA du mois d'avril ?

Votre collègue, président LR du Conseil départemental des Ardennes, a déjà reconnu qu'il faudra payer à la CAF la revalorisation du RSA avec des intérêts de retard. Il a déclaré en toute franchise à la radio Ici Champagne Ardennes : « Nous aurons une dette vis-à-vis de la CAF que nous devons sans aucun doute payer ». Il a également confirmé au journal L'Union : « On aura des pénalités de retard, mais tant pis ».

Monsieur le Président, nous avons bien conscience que votre déclaration de ne pas payer la revalorisation du RSA est une posture, au risque d'être contraint et forcé par la Chambre régionale des comptes de verser les sommes dues à la CAF. Pouvez-vous, Monsieur le Président, nous indiquer sur ce point combien va coûter au Département du Nord le non-paiement de la revalorisation du revenu de solidarité active ? À combien se chiffreront les pénalités de retard ? Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je laisse la parole à Doriane et je reviendrai sur les pénalités.

Mme BECUE.- Notre Président a raison, comme les autres présidents des départements qui veulent maintenir ce bras de fer. Ce n'est pas juste. On fait le maximum pour que les gens puissent retrouver un travail. Notre nombre d'allocataires diminue, on se dit donc que moins d'allocations seront versées et que cela nous permettra de financer les places qu'il nous manque en protection de l'enfance, mais non on se paye une revalorisation qui n'est pas compensée par l'État. Le problème

ne vient pas de la revalorisation et du fait que les allocataires du RSA touchent un peu plus chaque mois dans un contexte budgétaire contraint. On peut l'entendre. La difficulté réside dans le fait que l'on demande aux départements de gérer cette augmentation. Cela nous met en difficulté sur les autres budgets qui concernent les thématiques sociales.

En 2024, il y a déjà eu une première revalorisation. Cela a eu un coût de 10 M€ l'année dernière et 25 M€ en année pleine. Cette année, la revalorisation aura un impact de 4 M€. Effectivement, cela pose des difficultés. Je rejoins le Président et les autres départements. Ce n'est pas à nous de compenser. On paye toujours le 12^e mois manquant.

M. LE PRESIDENT.- Concernant le mois que vous avez décalé, rappelez-vous, on était à plus de 50 M€.

M. DELANNOY.- Je n'étais pas là.

M. LE PRESIDENT.- C'est dans la continuité de l'opposition. Aujourd'hui, on a remboursé une partie des 50 M€. On a remboursé 19 M€, il reste 33 M€. Sur ces 33 M€, on paye 1,40 M€ d'intérêts. Je vous remercie de la question, qui me permet de dire que cela nous coûte aujourd'hui 1,40 M€ d'intérêts de ce que vous nous avez laissés en décalage. Si je vais jusqu'au bout de mon raisonnement, je n'ai pas de langue de bois, ce 1,40 M€ me fait penser au prix de quelque chose que j'ai dans la tête, dont on discute parfois.

(Rires.)

Il reste encore 33 M€ à payer. Si un jour on a la possibilité de payer les 33 M€, il faudra les payer.

M. DELANNOY.- Ce n'était pas ma question.

M. LE PRESIDENT.- Cela va être ridicule. Le 1,40 M€ que l'on paye par an, par rapport à ce que vous avez laissé, et ce que l'on va peut-être payer comme intérêts à la CAF sera dérisoire et se traitera rapidement. C'est un moyen de pression aussi à l'État. Vous ne pouvez pas nous dire qu'il faut aller contre l'État et demander à l'État tout ce qu'il ne nous paye pas sur le RSA depuis des années. J'entendais Charles BEAUCHAMP nous le dire depuis des années. Pour une fois que l'on dit « non » à l'État, vous n'allez pas nous dire que vous n'êtes pas d'accord. Cela coûtera un peu d'argent, mais rien par rapport au 1,40 M€ que l'on donne tous les ans. J'aimerais bien que l'on puisse rembourser les 33 M€ que vous nous avez laissés à l'époque.

M. BEAUCHAMP.- Puisque vous m'avez cité, je vais répondre. Vous avez cité le groupe Communiste, qui ne s'est jamais exprimé sur cette question et qui ne vous a jamais interrogé sur cette question. Je souhaiterais un débat sur le RSA. Vous vous y êtes engagé. Ce sera l'opportunité de clarifier un certain nombre de choses sur le RSA et sur le rôle de l'État, qui joue un très mauvais rôle et qui se moque des collectivités. Vous savez ce que nous pensons. Par conséquent, nous n'avons pas porté de jugement sur les présidentes et présidents de département qui ont décidé de ne pas cautionner l'augmentation du RSA.

M. DULIEU.- *(Inaudible).*

M. LE PRESIDENT.- On est d'accord, c'est pour cela qu'on a dit « stop » et que l'on continuera à le dire sur tout ce qui arrivera maintenant. On va jusqu'au bout de la démarche. Il faut savoir ce que l'on veut, soit on dit toujours « oui » et on va droit dans le mur et on n'existera plus, soit on dit « non », c'est ce que l'on a dit.

M. BAUDOUX.- Je sens que Christian va adhérer à notre Groupe.

(Rires.)

M. LE PRESIDENT.- Je laisse la parole à Isabelle CHOAIN.

Mme CHOAIN.- Monsieur le Président, mes chers collègues, notre sidérurgie est en danger. ArcelorMittal a décidé de suspendre ses projets de décarbonation du site dunkerquois, alors qu'il devrait être un acteur majeur de l'acier vert. La décision d'Arcelor est grave à plus d'un titre.

Le site de Dunkerque est l'un des principaux émetteurs de CO₂ de France, de l'ordre de 1,2 million de tonnes par an, soit 15 % des émissions industrielles nationales.

Les enjeux sanitaires liés à la question de la qualité de l'air nécessitent la décarbonation du site. La suspension des travaux risque de compromettre les objectifs climatiques fixés par la France pour 2030.

Le projet initial prévoyait un investissement de 1,8 Md€, soutenu par un effort public conséquent de 850 M€ pour moderniser le site et développer l'utilisation de nouvelles technologies, telles que le four à arc électrique et la capture de CO₂. Ces investissements sont nécessaires pour préserver les plus de 3 000 emplois directs et près de 9 000 emplois indirects. Aux conséquences sociales et économiques s'ajouteraient la perte de souveraineté et le savoir-faire dans la filière de l'industrie sidérurgique, le site de Dunkerque ayant une des productions les plus importantes en Europe.

Nous partageons les inquiétudes des salariés d'Arcelor, car avec les reculs opérés par leur actionnaire Mittal de ne plus investir dans notre région, c'est tout le Groupe qui est menacé de Dunkerque à Fos-sur-Mer en passant par Montataire, Denain

dans la région du Valenciennois, où 25 emplois viennent d'être supprimés. Cette stratégie est claire : fermer les usines en France. C'est en tout, à l'échelle nationale, 18 000 emplois directs et 60 000 emplois indirects qui sont menacés, avec ceux notamment des PME PMI œuvrant dans la métallurgie. Mittal met en avant la responsabilité de la Chine pour justifier ses reculs, alors qu'il fait venir l'acier de ses usines brésiliennes, indiennes, etc.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, nous devons tout faire pour que la décarbonation du site de Dunkerque puisse être rendue effective à l'horizon 2030. Il doit être nécessairement associé à une garantie le maintien de la production et des emplois à long terme sur le territoire français. Comment le Département du Nord entend-il agir en ce sens ? Il s'agit là d'un enjeu capital.

Merci de votre attention.

M. VALOIS.- J'ai une question importante, d'autant plus pour nous qui sommes des élus du Dunkerquois. Vous avez évoqué un certain nombre de chiffres. D'après mes informations, le site de Dunkerque émet environ 3 % des émissions de CO₂ à l'échelle industrielle nationale. Vous avez cité un autre chiffre, peu importe. Que ce soit votre chiffre ou le mien, c'est un émetteur extrêmement important avec deux sites majeurs en France : Fos-sur-Mer et Dunkerque. Effectivement, cette annonce d'un budget de 1,8 Md€ pour les sites de Dunkerque et de Fos-sur-Mer, en objectif de réduction des émissions de CO₂ par des technologies innovantes, était une bonne nouvelle. La méthode était le remplacement des fours à charbon par des fours à hydrogène bas carbone. Un article provenant de la presse locale faisait état d'une proposition de subvention de l'ADEME de 750 M€. Le calcul est assez rapide. Il reste 1 Md€ à la charge de l'entreprise. Cependant, nous avons des contraintes économiques, des contraintes réglementaires et un contexte de concurrence internationale dont fait état également la presse, qui font que l'entreprise a renoncé à cet investissement, ce qui provoque bien évidemment des inquiétudes sur l'avenir de la décarbonation à l'échelle européenne, d'une manière générale, et un ralentissement de l'atteinte des objectifs climatiques européens.

Sur le sujet précisément, le Département n'a pas été interpellé. Il n'a été interpellé par personne pour une raison simple : la compétence n'est pas chez nous. La Région a la compétence économique. La loi NOTRe l'a décidé. La Communauté urbaine de Dunkerque est le territoire référent de l'implantation d'Arcelor Dunkerque. Les autres intervenants sur le domaine sont l'État et l'Europe. Nous partageons cette inquiétude. Je pense que les vrais interlocuteurs sont ceux que je viens de nommer.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Patrick. Ce qui m'inquiète le plus, c'est l'annonce qui aura peut-être lieu cet après-midi au niveau de suppressions de postes à ArcelorMittal Dunkerque, on parle de 300 suppressions de postes. On n'est pas sauvé sur le fait qu'une entreprise mette des centaines de millions dans la décarbonation quand elle n'arrive pas à vendre à un prix correct ou équilibré et qu'elle veut supprimer 300 postes. Je pense qu'il vaut mieux sauver les postes aujourd'hui. Je vous donne l'information.

Mes chers collègues, nous avons terminé l'ordre du jour.

Bernard BAUDOUX m'a donné le courrier hier de sa démission du Conseil départemental. Mon cher Bernard, je vais te donner la parole. Si tu me le permets, je reprendrai la parole juste après.

M. BAUDOUX.- Merci, Président. Chers collègues, les choses doivent se faire dans la simplicité et l'humilité. Quelques mots pour dire le plaisir que j'ai eu à travailler dans cet hémicycle au service des Nordistes.

Remercier les habitants de mon canton pour la confiance qu'ils m'ont accordée pendant 24 ans.

Saluer le travail des maires de ce canton rural qu'avec ma collègue, Agnès DENYS, nous représentons dans ce Conseil départemental. Dans ce canton rural, le Pacte SAT (Sambre-Avesnois-Thiérache) est l'illustration d'un territoire meurtri tri par des restructurations économiques et une désindustrialisation aberrante pour notre pays et particulièrement douloureuse pour les habitants de la Sambre-Avesnois.

Sans l'action, le dévouement des maires, des adjoints et des conseillers municipaux, notre Avesnois aurait probablement sombré dans l'implosion et la désespérance. On ne peut pas être un bon conseiller départemental sans avoir des maires efficaces qui se battent au quotidien. Je les salue et les remercie pour cette collaboration efficace pendant toutes ces années.

Bien entendu, je veux vous parler maintenant de notre département, auquel je suis profondément attaché. 24 années, c'est beaucoup, mais elles passent tellement vite. Je dirai une banalité : j'ai l'impression que c'était hier.

Je veux en premier lieu remercier l'ensemble du personnel de cette belle et grande maison, qui œuvre au quotidien pour les Nordistes. Sans leur travail, aucun des projets que nous imaginons ne serait possible.

Pendant plus de 11 ans, cette assemblée m'a confié la vice-présidence aux collègues et à l'éducation. Je ne vais pas tout énumérer. Je vais rappeler un point important qui me tient encore à cœur aujourd'hui. Nous avons la responsabilité, entre autres, de supprimer tous les collèges Pailleron. Faut-il rappeler que la commission de sécurité donnait un avis défavorable à tous ces collèges Pailleron, leur ouverture et leur fonctionnement et qu'à l'époque, notre département était dans la plus complète illégalité, notamment s'il y avait un incident ? Pourtant, l'État avait réalisé ces collèges et mettait à l'époque 14 M€

pour la construction, la rénovation et l'entretien des collèges, pendant que le département mettait 150 M€. Mission accomplie, il n'en restait qu'un seul, celui de Wattrelos. Je la répète, à cette époque, l'investissement a monté quelques fois jusqu'à 200 M€ par an. C'était la bonne époque, je ne ferai pas de commentaire particulier.

Une fierté fera plaisir à mes collègues écologistes. Nous avons réalisé en France le premier collège haute qualité environnementale (HQE), qui avait été primé au niveau européen et qui nous avait valu quelques subventions. On en était assez fier parce que la seule augmentation pour arriver à un collège HQE était les études. Il fallait beaucoup de travail préparatoire pour voir comment faire ce collège HQE.

Après, nous avons continué tous les collèges de cette manière. Ensuite, le Département a appliqué cette méthode à toutes les constructions qu'il a réalisées. Je passe parce que ce serait trop long. Ces années ont été passionnantes et très chargées. Je ne regrette rien du temps passé. Cela a vraiment été beaucoup de travail, mais aussi beaucoup de plaisir.

Je remercie les trois présidents qui m'ont accordé leur confiance : Bernard DEROSIER, Patrick KANNER et Didier MANIER. J'avais la chance d'avoir une belle équipe, des cadres. Je salue tous les agents qui m'ont accompagné pour leur disponibilité, leur efficacité, leur créativité, leur solidarité, mais je peux dire aussi leur amitié. Nous avons passé de bons moments ensemble.

Bien sûr, une pensée émue pour Didier POL, mon directeur de cabinet, qui nous a quittés trop tôt, très brutalement.

Je veux saluer les équipes du rectorat, tous les principaux et les équipes éducatives que j'ai eu l'occasion de rencontrer. C'était vraiment un très beau partenariat.

Pour continuer et poursuivre sans m'étendre, je voudrais maintenant saluer notre groupe, un Président disponible, ce n'est pas évident, il n'a pas cumulé un certain nombre de fonctions. Il était donc toujours disponible pour nous et ce département. Un beau travail d'équipe avec l'ensemble des collègues et une belle fraternité, ce qui est important entre nous tous.

Chers collègues, je veux également vous remercier pour votre écoute, votre conception républicaine des débats dans cette assemblée, et des liens d'amitié qui se sont noués dans le respect des convictions de chacun avec certains d'entre vous d'ailleurs. Sans oublier les deux présidents avec qui j'ai travaillé de manière constructive : Jean-René LECERF et Christian POIRET. J'ai usé quelques présidents.

(Rires.)

Chers collègues, je défendrai toujours l'existence des départements. Je ne soutiens pas la création du conseiller territorial. Je lui préfère le maintien du conseiller départemental, qui est identifié canton par canton, reconnu par les maires et la population. Vous montrez au quotidien votre attachement à votre territoire, votre canton et vous montrez tout le temps votre engagement pour les Nordistes. Nous sommes différents, mais nous avons souvent cette passion de l'humain.

J'ai assisté à la décentralisation aussi. J'ai pu constater l'efficacité, notamment le transfert des personnels de l'Éducation nationale au département. Au début, on nous avait dit que personne ne voudrait venir. Cela s'est passé en une semaine, ils sont tous venus travailler au département. Je précise que je ne parle que des collèges et des personnels concernés par la décentralisation. Ces transferts se sont faits volontairement, et je peux dire, massivement en quelques jours. Plusieurs vagues de décentralisations se sont poursuivies et ont été opérées, notamment par les lois Raffarin. Cependant, après nous avoir confié ces missions, que nous exécutons avec beaucoup d'efficacité, les gouvernements respectifs recentralisent les moyens financiers. On voit un peu ce qui se passe aujourd'hui. Le département n'a plus aucun levier financier. On ne peut plus décider de rien, hormis l'achat des maisons. Nous sommes devenus la variable d'ajustement des problèmes financiers de l'État. C'est extrêmement inquiétant et angoissant pour l'avenir. Finalement, nous n'avons plus la maîtrise de nos recettes, ni véritablement de nos dépenses. Nous le savons, ces décisions financières sur les politiques sociales qui augmentent notre budget sont prises sans aucune concertation et sans aucune compensation.

Si je devais résumer, je vous le dis comme je pense, si les choses ne changent pas, nous allons dans le mur. Nous pourrions avoir tous les débats et toutes les explications que nous voudrions, à un moment donné, il faudrait qu'il y ait une véritable prise en compte des responsabilités sociales des départements et des moyens qui sont nécessaires. Nous avons à notre charge une part importante de notre population qui ne peut pas se passer de nous. Il ne faut jamais l'oublier. N'oubliez pas que c'est une mission collective que nous avons, majorité et opposition.

Les solutions ne seront pas dans les départements, qui sont tous en difficulté, mais elles sont nationales. Elles nécessitent – c'est un débat, je partage les propos de Charles – un vrai partage des richesses dans ce pays, que notre groupe réclame depuis toujours quels que soient les gouvernements. Je le dis, même quand c'était le gouvernement Hollande, nous n'étions pas d'accord.

Monsieur le Président, chers collègues, je ne pars pas sans une certaine nostalgie, mais je souhaitais le faire en forme et en lucidité, convaincu que nous devons être, à un moment de notre vie, des passeurs de témoin.

Aujourd'hui, ma collègue Agnès est prête à assurer cette lourde tâche et elle l'a prouvé maintes fois. Elle sera accompagnée par Éric LAVALLEE, que vous découvrirez et que vous apprécierez. Je pars donc rassuré et confiant. Ces 24 années m'ont

beaucoup appris, car je me suis construit dans ces moments de partage que nous avons vécus collectivement, et je vous en remercie à nouveau.

Je serai toujours à vos côtés pour défendre le Département et accompagner les Nordistes dans leurs besoins et leurs espérances.

Ragon disait : « *Quand je croise les hommes de certitude, je m'incline respectueusement, mais je passe mon chemin pour aller à la rencontre de ceux qui sont habités par le doute* ». Tout cela pour vous dire que la vérité est quelque chose de partagé et qu'il faut se méfier de nos certitudes. Elle est comme le savoir, j'ai toujours expliqué que le savoir était holistique. Personne ne détient ce savoir à lui seul. Alors écoutons-nous tout en gardant nos convictions pour des échanges féconds, comme je l'ai entendu ce matin. Merci de votre écoute.

(Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- Mon cher Bernard, je voudrais simplement te dire merci au nom des Nordistes. Tu as effectué le travail pendant des années. Tu l'as fait avec grand cœur, avec ta passion, ta passion d'aimer les habitants. Quand on arrive à Aulnoye-Aymeries, vous êtes tranquilles, il connaît tout le monde. Il aime ses habitants, il les protège. C'est pour cela qu'il était maire dès 1995 et conseiller municipal dès 1971. Cela fait 30 ans. Tu as continué à la mairie et à la Communauté d'agglomération que tu présides maintenant.

Bernard a été, comme il l'a dit, vice-président en charge des collèges. Tu as rénové 29 collèges. À l'époque, on pouvait le faire, et tu l'as dit. Je pense que Marie CIETERS t'a copié un peu, en allant dans tous les collèges pour voir si tout va bien, s'il n'y a pas des travaux à faire, s'il n'y a pas des choses à aménager dans la cuisine ou autres. Tu étais toujours sur le terrain. Je me rappelle une de tes visites dans un collège pourri, cela ne donnait même pas envie d'y aller.

Mme SANCHEZ.- C'était mon collège.

(Rires.)

M. LE PRESIDENT.- On l'a refait car Bernard a fait le nécessaire, avec le mur d'escalade également. On l'a traité cela dans la soirée même. Tu es venu, tu as fait des propositions. Quand Marie est sur le terrain, elle fait la même chose. Tu l'as fait beaucoup plus longtemps. Marie va le faire très longtemps encore.

Merci de cet investissement. Merci de cette simplicité aussi, dans nos relations. Ce sont de vraies relations, des relations d'amitié, même si on n'est pas sur les mêmes bancs. Cela étant, l'amitié existe et elle est vraie.

Tu es une force tranquille. Tu prends le temps de réfléchir, de gérer et de prendre les décisions.

Je dirais une deuxième chose importante, mais ce n'est qu'à titre personnel, au niveau du groupe, pour faire plaisir à ton président qui travaille énormément, tu es aussi un sage. Ce sage est important dans un groupe. On a tous besoin, que ce soit à l'Union pour le Nord, au groupe Écologiste, au groupe Socialiste ou au groupe Communiste, de sages qui prennent le recul. Tu as toujours eu cette fonction et la volonté de travailler avec les services du département, notamment quand tu étais aux affaires en tant que vice-président, mais même après 2015, tu es toujours dans le fait de construire ensemble.

Merci beaucoup de ton engagement. Merci de tout ce que tu as fait pour les Nordistes. Merci de tes convictions. Dans la vie, il faut avoir des convictions. Il n'y a que comme cela que l'on fait avancer les choses et que l'on pourra faire avancer la France.

Je te souhaite surtout de continuer d'être maire et président d'agglomération, c'est un très beau *challenge*, que j'ai la chance de connaître également. Profite bien à ce niveau-là. Profite également de Marie, c'est important. Elle est restée à Aulnoye, elle nous regarde peut-être. Continue d'être à nos côtés. On a besoin de toi pour le Pacte SAT. On ne doit rien lâcher sur le Pacte SAT. Je serai dans deux semaines avec le conseiller du président de la République à l'Élysée, pour parler entre autres du Pacte SAT. Continuons à travailler ensemble. Tu quittes cet hémicycle, mais tu es dans le Nord, et le Nord sera toujours aux côtés d'Aulnoye-Aymeries et de ta communauté d'agglomération. Si un jour, vous voulez rencontrer le président de la République, il faut aller à Aulnoye-Aymeries, c'est là qu'il vient le plus souvent quand il vient dans le Nord. Cela montre bien que l'on peut avoir des positions différentes, mais on peut s'apprécier et travailler ensemble. Merci beaucoup Bernard.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 15 heures 25.



CONSEIL DEPARTEMENTAL
REUNION DES 22 ET 23 AVRIL 2025
ORDRE DU JOUR

POINTS PRINCIPAUX :

0.1 - Budget primitif 2025 - Budget principal
Rapport n° DFCG/2025/4

0.2 - Budget primitif 2025 - Budget annexe Laboratoire départemental public
Rapport n° DFCG/2025/5

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIER DU PRESIDENT :

- 1 - Liste des marchés publics et modifications de marchés supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2024
Rapport n° DAJAP/2025/114

COMMISSION 1 Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public :

- 1.1 - Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour l'exercice 2025
Rapport n° DRH/2025/56
- 1.2 - Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale pour l'année scolaire 2025-2026
Rapport n° DRH/2025/115
- 1.3 - Délibération relative au renouvellement d'agrément des services civiques
Rapport n° DRH/2025/127

COMMISSION 2 Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention, santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse :

- 2.1 - Révision de la délibération cadre relative au soutien à la politique d'aide à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
Rapport n° DirA/2025/77

COMMISSION 5 Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau :

- 5.1 - Motion pour la qualité de l'eau et l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage en eau potable déposée conjointement par les groupes d'élus « Ecologiste Europe Ecologie Les Verts - Génération.s », « Socialiste, Républicain et Citoyen » et « Communiste et Républicain Pour l'Humain d'Abord ! »
Rapport n° DAJAP/2025/177

RAPPORTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 avril 2025

OBJET : Budget primitif 2025 - Budget principal

La construction du budget primitif 2025 du Département du Nord se déroule dans un contexte économique, politique et social particulièrement difficile.

L'instabilité politique et économique complique les projections budgétaires. En effet, les trajectoires de recettes comme de dépenses sont particulièrement incertaines. La succession de quatre Premiers Ministres sur une année a empêché la construction de budgets territoriaux fiables, eux-mêmes fortement dépendants des trajectoires et données nationales.

Estimées responsables en partie du déficit public, les Collectivités ont dû construire leur budget dans l'incertitude et la perspective d'une mise à contribution du redressement des finances.

Cette participation reposait initialement sur la mesure phare de mise en place d'un mécanisme de mise en réserve des recettes des plus grandes Collectivités (environ 450) pour prélever 2% de leurs recettes et devant permettre de réaliser 3 Mds€ d'économie. La Loi de Finances (LF) votée le 7 février 2025 a finalement abandonné cette mesure, transformée en « DILICO », Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales et qui doit permettre de faire économiser 1 Md€ à l'État en 2025. Constitué d'un prélèvement d'1 Md€ au lieu de 3 dans la première version du texte, il concernera néanmoins davantage de Collectivités (plus de 2 000).

Les montants prélevés pour 2025 sont définis par catégories de collectivités :

- 25% sur les Communes ;
- 25% sur les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- 28% sur les Régions ;
- 22% à la charge des Départements.

Compte tenu de sa fragilité et de ses difficultés budgétaires, le Département du Nord devrait cependant être exonéré de cette contribution de solidarité.

Il reste néanmoins impacté par les autres mesures de la LF, comme le gel de la fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui le prive de la dynamique de cette recette.

Il faut aussi rappeler que depuis la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), le Département ne possède plus d'autonomie fiscale.

- POINT PRINCIPAL N°1 -

Par ailleurs, les décisions étatiques déjà actées et à venir ne sont, le plus souvent, pas ou peu compensées. Les besoins croissants dans plusieurs secteurs tels que celui de la protection de l'enfance ou des personnes âgées, pèsent lourdement sur le budget du Département alors même que ce dernier ne dispose que de peu d'autonomie quant à l'évolution de ses recettes.

Entre la baisse progressive de la part de la fiscalité locale et celle des dotations de l'État, les décisions étatiques créant de nouvelles dépenses et le contexte économique et social dégradé, les Collectivités locales sont devenues de simples gestionnaires des priorités définies au niveau national.

Force est de constater que la situation est bien éloignée de ce que prévoit la charte européenne sur l'autonomie locale, traité de référence pour la sauvegarde des droits des Collectivités, et partiellement violée par l'État français du fait de l'insuffisante possibilité d'évolution des ressources locales.

Le Conseil de l'Europe a d'ailleurs rappelé que « les impôts locaux constituent un outil permettant d'opérer des choix politiques afin d'influencer le comportement de la population et des entreprises locales et de favoriser le développement économique local ». Or, selon la Cour des comptes, les taux d'autonomie fiscale étaient en 2022 de 43,7% pour le bloc communal, 21,2% pour les Départements et 8,2% pour les Régions.

Certes, les ressources sont diversifiées, mais elles n'ont pas de caractère évolutif. Les subventions ne suivent pas le coût de la vie, et sans pouvoir sur les taux, les Collectivités ne peuvent non seulement pas accroître leurs recettes mais doivent en même temps faire face aux nouvelles dépenses imposées par l'État.

Malgré ce contexte, le Département du Nord a réussi à construire un budget à l'équilibre grâce aux fruits de sa bonne gestion des années précédentes. Ce budget primitif permet au Département de préserver pour cette année 2025, l'ensemble de ses politiques publiques formant un ensemble cohérent d'intervention pour les Nordistes, tout en maîtrisant sa dette. L'ambition de mener ses politiques de proximité, de solidarité et de cohésion pour accompagner les Nordistes reste ancré dans ce budget malgré les difficultés rencontrées.

Je propose au Conseil départemental :

- de reconduire les taux et le coefficient des taxes et droits en 2025, à l'identique de ceux existants en 2024 sauf pour les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour lesquels sera fait application de la délibération DFCG/2025/128 votée le 31/03/2025 ;

- d'arrêter l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2025 selon le tableau ci-dessous et conformément au rapport budgétaire présenté en annexe 5, la maquette officielle étant aussi annexée au rapport (annexe 1) :

		Dépense	Recette
Fonctionnement	Ordre	190 000 000,00	21 000 000,00
	Réel	3 116 126 579,00	3 285 126 579,00
Total Fonctionnement		3 306 126 579,00	3 306 126 579,00
Investissement	Ordre	66 000 000,00	235 000 000,00
	Réel	503 300 000,00	334 300 000,00
Total Investissement		569 300 000,00	569 300 000,00
Total général		3 875 426 579,00	3 875 426 579,00

- d'arrêter le Budget Primitif 2025 par fonction et chapitre conformément à l'annexe 2 du rapport ;

- de fixer à 171 706 953 € le montant maximum d'emprunt autorisé pour financer les opérations d'investissement (auquel s'ajoutent 100 000 000 € de gestion active de la dette) ;

- POINT PRINCIPAL N°1 -

- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission Permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- de m'autoriser à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- d'arrêter les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- d'arrêter les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- de créer les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- de créer les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- de créer 141 postes permanents, de supprimer 102 postes permanents et ainsi mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté en annexe budgétaire tels et dans l'annexe 4 de cette délibération ;
- d'attribuer au SDIS une contribution annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2025 de 101 500 000 € et de verser cette contribution de la manière suivante : de janvier à avril, versement des 4 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 33 500 000 €) puis par douzièmes mensuels de 8 500 000 € d'avril à décembre ;
- de verser une subvention d'équipement au SDIS au titre de l'exercice 2025 de 2 000 000 € ;
- d'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Nord, une part départementale de la taxe d'aménagement réalisée au compte administratif 2024 pour un montant de 978 311 € et selon le calendrier prévu dans la délibération DFCG/2025/85 en date du 31/03/2025 ;
- d'autoriser la mise à disposition d'un véhicule pour l'exercice du mandat aux élus exerçant les fonctions suivantes : Président du Conseil départemental, Vice-présidents, Conseillers délégués, Président de la Commission d'appel d'offres et Présidents de Groupes d'élus ;
- d'adopter les propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses, dans le cadre de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour l'année 2025, à savoir :

- POINT PRINCIPAL N°1 -

- pour le secteur de l'enfance :
 - concernant les Maisons d'Enfants à Caractère Social hors CPOM soumises à une tarification départementale, un taux d'évolution de - 4,20% de leurs charges nettes, telles que déterminées dans le présent rapport ;
 - concernant les autres structures hors CPOM, soumises à une tarification départementale, la reconduction de leurs charges nettes telles que déterminées dans le présent rapport ;
 - concernant les clubs de prévention, la reconduction de leurs charges nettes telles que déterminées dans le présent rapport.
- pour le secteur des personnes âgées :
 - sur la section « hébergement »,
 - un taux d'évolution de 0% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des établissements habilités à l'aide sociale départementale ;
 - un taux d'évolution de 0% appliqué aux tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements partiellement habilités ;
 - sur la section « dépendance » un taux d'évolution de 0% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des unités de soins longue durée (USLD) ;
- pour le secteur des personnes en situation de handicap :
 - un taux d'évolution de 0% sur les dépenses nettes reconductibles de la section hébergement des établissements et services pour personnes en situation de handicap hors CPOM et sur l'enveloppe relative aux tarifs de prise en charge pour les conventions individuelles en Belgique.

Christian POIRET

Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 avril 2025

OBJET : Budget primitif 2025 - Budget annexe Laboratoire départemental public

Le Budget Primitif (BP) 2025 du budget annexe du Laboratoire départemental public retrace les dépenses de ce dernier qui prend en charge deux grands domaines d'activité :

- le secteur « santé animale » ;
- le secteur « hygiène alimentaire ».

Par rapport au BP 2024, le BP 2025 est en augmentation de + 53 843 € :

	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024
Fonctionnement			
Dépenses	3 134 547,00	3 154 390,00	19 843,00
Ordre	176 000,00	210 000,00	34 000,00
dont virement entre sections	-	-	-
Réel	2 958 547,00	2 944 390,00	- 14 157,00
Recettes	3 134 547,00	3 154 390,00	19 843,00
Ordre	-	-	-
Réel	3 134 547,00	3 154 390,00	19 843,00
dont subventions du Budget Principal	500 000,00	400 000,00	- 100 000,00
dont autres recettes de gestion et facturation d'analyses	2 634 547,00	2 754 390,00	119 843,00
Investissement			
Dépenses	181 000,00	215 000,00	34 000,00
Ordre	5 000,00	5 000,00	-
Réel	176 000,00	210 000,00	34 000,00
Recettes	181 000,00	215 000,00	34 000,00
Ordre	181 000,00	215 000,00	34 000,00
dont virement entre sections	-	-	-
Réel	-	-	-
dont excédents reportés	-	-	-
Total Dépenses	3 315 547,00	3 369 390,00	53 843,00
Total Recettes	3 315 547,00	3 369 390,00	53 843,00

Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse de 14 K€ par rapport au BP 2024 et elles sont affectées :

- aux dépenses de personnel pour 1,8 M€ ;
- à l'entretien et la gestion des bâtiments pour 0,3 M€ ;
- à la gestion courante du laboratoire pour 0,9 M€ ;
- à la dotation aux amortissements pour 0,2 M€ (qui est une dépense d'ordre).

- POINT PRINCIPAL N°2 -

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent quelques évolutions décrites ci-dessous :

- la maintenance est en baisse de 0,1 M€, cette baisse est liée à l'achat de nouveaux matériels sous garantie et/ou sous maintenance pendant deux ans en remplacement de matériels anciens sous contrat de maintenance ;
- les fournitures sont en hausse de 4 K€, cette augmentation est liée à l'inflation sur les achats du laboratoire ;
- les charges locatives sont en hausse de 5 K€, cette augmentation est liée au renouvellement du contrat d'électricité de la copropriété dans laquelle se situe le laboratoire et au changement de mode de chauffage (passage au bois).

Ces dépenses de fonctionnement sont couvertes par diverses recettes :

- le produit de la facturation des analyses s'élèvent à 2,5 M€ (soit une légère baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2024). Par ailleurs, il est prévu une stabilisation du nombre d'analyses pour 2025 ;
- la dotation de l'Etat dans le cadre de la convention de service d'intérêt économique général à hauteur de 0,2 M€. Cette dotation est versée pour la première fois en 2025 ;
- la subvention du budget principal du Département du Nord à hauteur de 0,4 M€ (soit une baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2024) ;
- des recettes de gestion sur les chèque-déjeuners à hauteur de 0,03 M€ en 2025 (soit un montant identique par rapport au BP 2024).

Les dépenses réelles d'investissement (0,2 M€) sont affectées à des acquisitions de matériels nécessaires pour la réalisation des analyses et des travaux destinés à renforcer la sécurité, la performance énergétique et le confort d'utilisation du laboratoire.

Elles sont financées par la dotation aux amortissements de la section de fonctionnement (qui est un mouvement d'ordre).

Les différentes inscriptions budgétaires entraînent la mise à jour des autorisations d'engagement et de programme.

Je propose au Conseil départemental :

- d'arrêter l'équilibre du budget annexe laboratoire départemental pour l'exercice 2025, selon les tableaux ci-dessous, la maquette officielle étant annexée au rapport (annexe 1) :

Section	Type de mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Ordre	210 000,00	-
	Réel	2 944 390,00	3 154 390,00
Total Fonctionnement		3 154 390,00	3 154 390,00
Investissement	Ordre	5 000,00	215 000,00
	Réel	210 000,00	-
Total Investissement		215 000,00	215 000,00
Total Budget		3 369 390,00	3 369 390,00

- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission Permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;

- POINT PRINCIPAL N°2 -

- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- de m'autoriser à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- d'arrêter le montant des autorisations d'engagement du budget annexe laboratoire public départemental selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C8 :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2025	Montant Total
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT BS 2024	376 664,20
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	21 499,72
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
SOUS-TOTAL	398 163,92
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	398 163,92

- d'arrêter le montant des autorisations de programme du budget annexe laboratoire public départemental selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C7 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2025

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2025	Montant Total
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BS 2024	1 831 296,13
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	-14 205,91
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
SOUS-TOTAL	1 817 090,22
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	1 817 090,22

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 avril 2025

OBJET : Liste des marchés publics et modifications de marchés supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2024

L'article L.3321-11 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président, par délégation du Conseil départemental, peut-être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; à charge pour lui de rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Suivant les dispositions de l'article précité, l'assemblée départementale, par délibération n° DAJAP/2021/231 du 1^{er} juillet 2021, a donné délégation à son Président pour prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et des avenants s'y rapportant.

Afin de satisfaire à l'obligation de rendre-compte, les listes des marchés et avenants passés au cours de l'année 2024 et d'un montant supérieur à 40 000 € HT, seuil de l'obligation de mise en concurrence, sont produites en annexes 1 et 2.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte de la présentation des listes des marchés et modifications de marchés passés en 2024 figurant dans les annexes 1 et 2.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 avril 2025

OBJET : Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour l'exercice 2025.

Chaque année, le Département du Nord est confrontée à un accroissement temporaire de ses activités dans certains secteurs.

Afin de garantir la continuité et la qualité du service public tout en préservant le bon fonctionnement de l'institution, il devient essentiel de renforcer les effectifs départementaux au cours de l'année.

Ces recrutements seront effectués en vertu de l'article L.332-23 du code général de la Fonction Publique permettant aux collectivités de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L.332-23-1°).

La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Je propose au Conseil Départemental de :

- Créer, pour l'année 2025, 390 emplois non permanents sur le motif d'accroissement temporaire d'activité, dont le détail des besoins est repris en annexe ;
- Fixer, pour les postes hors médecins et infirmiers en pratique avancée des Maisons Nord Santé, une rémunération allouée sur la base du traitement indiciaire d'un échelon du grade correspondant à la nature des fonctions de l'emploi occupé, de l'expérience et du profil. Il sera appliqué pour les agents ainsi recrutés le régime indemnitaire des titulaires occupant un grade et des fonctions similaires ;
- Fixer, pour les médecins et infirmiers en pratique avancée des Maisons Nord Santé, une rémunération forfaitaire par référence à la rémunération des agents du Département du Nord relevant respectivement du cadre d'emploi des médecins territoriaux et des infirmiers territoriaux en soins généraux ;
- Imputer les dépenses inscrites au budget général en section fonctionnement.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	98 715 084€	7 687 589€	6 447 308€

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 avril 2025

OBJET : Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale pour l'année scolaire 2025-2026.

Depuis 2019, le Département du Nord a fait le choix d'octroyer des bourses aux élèves en cours de formation pour les métiers d'assistants sociaux, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants et d'infirmiers puériculteurs.

Suite à l'obtention de la bourse, les élèves s'engagent en contrepartie à travailler dès l'obtention de leur diplôme pour le Département du Nord pour une durée au prorata du nombre d'années d'obtention de la bourse en contrat à durée déterminée (CDD).

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de pré-recrutement. Le nombre de bourses peut donc évoluer en fonction des besoins de la collectivité, et du budget alloué.

Depuis 2019, nous totalisons **145** bourses octroyées et **91¹** jeunes diplômés recrutés, à l'issue de leur cycle de formation, sur les postes suivants au sein des services départementaux :

- **37** assistants sociaux en service enfance (SE) ;
- **37** assistants sociaux en service social de proximité (SSP) ;
- **9** éducateurs spécialisés ;
- **7** éducateurs de jeunes enfants ;
- **1** infirmier puériculteur.

Dans ce dispositif, l'élève perçoit une bourse départementale d'un montant de **4 207,60 €** par année d'étude soit :

- 1 an pour les élèves de 3^e année,
- 2 ans pour les élèves de 2^e année,
- 3 ans pour les élèves de 1^{ère} année.

La bourse est versée sous forme de **5** acomptes d'un montant de **841,52 €** durant la période d'étude.

Les étudiants de 3^e année ayant obtenu leur diplôme sont convoqués par la DRH afin que des propositions d'affectations leurs soient présentées, en fonction des besoins des services territorialisés de la DGA Enfance Famille Jeunesse (DGA EFS) et de la DGA Retour à l'Emploi et Action Sociale (DGA REAS).

¹ Chiffres arrêtés au 01/01/2025

Après analyse des retours des étudiants, et concertation avec la DGA EFS et la DGA REAS, la DRH les informe de leur affectation définitive par écrit.

La sortie du dispositif se fait à la fin de l'engagement du CDD d'une durée établie en fonction du prorata du nombre d'année(s) de bourse. En cas de démission avant le terme échu de l'engagement contractuel, le remboursement des sommes versées est dû au prorata dudit engagement.

En 2025, 38 jeunes déjà inscrits dans le dispositif poursuivront leurs études en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année, selon la répartition suivante :

- 22 pour la cohorte recrutée en 2024,
- 10 pour la cohorte recrutée en 2023,
- 6 pour la cohorte recrutée en 2022.

19 (17 ASS et 2 ES) d'entre eux termineront leur cursus d'études à l'été 2025, et seront recrutés sous réserve d'obtention de leur diplôme dans nos services pour la période de septembre / octobre.

Il est donc proposé, pour la rentrée scolaire de septembre 2025, de prévoir l'attribution de **20 bourses maximum** afin d'anticiper les départs en retraite de certains collaborateurs départementaux, de pourvoir les postes éventuellement vacants mais aussi de participer activement au recrutement de jeunes diplômés et à la valorisation d'une filière métier essentielle au service public départemental.

Afin de réduire le délai de mise à l'emploi de ces futurs diplômés, il est proposé, pour l'année 2025, d'expérimenter le ciblage uniquement sur les étudiants de 3^{ème} année de cycle de formation. Ainsi, ces boursiers pourraient être recrutés dès septembre 2026, afin de limiter la vacance de postes, notamment dans le domaine de la protection de l'enfance.

L'impact budgétaire annuel de cette mesure sur le budget 2025 de la DRH est fixé à **166 598,00 €** pour un volume maximum de 20 bourses réparties sur les métiers cités, en fonction des projections de vacances de poste.

Le Comité Social Territorial a été saisi pour avis le 7 mars 2025.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les modalités du dispositif boursier en faveur des élèves assistants de service social, d'éducateurs spécialisés, et d'éducateurs de jeunes enfants décrites au rapport ;
- de fixer le nombre maximum de **20** nouveaux élèves boursiers dans le secteur médico-social à la rentrée scolaire 2025-2026 ;
- de maintenir le montant annuel de la bourse à hauteur de **4 207,60 €** réglés en 5 versements de 841,52 € pour les élèves assistants sociaux, éducateurs spécialisés, et éducateurs de jeunes enfants ;
- d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à **166 598,00 €** sur le budget de la Direction des Ressources Humaines.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP004	36002E01	177 097 293€	0€	166 598€

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 avril 2025

OBJET : Délibération relative au renouvellement d'agrément des services civiques.

Par délibération DRH/2019/260 du 1^{er} juillet 2019, le Département du Nord a fait le choix d'établir un agrément auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES) afin d'accueillir des jeunes en service civique.

Le service civique est un dispositif d'encouragement à l'engagement de citoyenneté et de soutien public à celle-ci, créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 : *« Il a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée ».*

1. Les personnes concernées par le service civique :

Les personnes pouvant être accueillies dans le cadre d'un service civique sont des jeunes de 16 à 25 ans (ou 30 ans pour ceux en situation de handicap).

Ils doivent être ressortissants français ou européens, ou originaires d'autres pays mais résidant en France depuis plus d'un an, sous couvert d'un titre de séjour autorisant un séjour durable.

Les étudiants étrangers hors Union Européenne ne sont donc pas éligibles au service civique, sauf s'ils bénéficient d'une carte de séjour de longue durée.

Concernant les mineurs, une autorisation parentale est exigée.

Au sein du Département du Nord, les volontaires pouvant être accueillis en service civique sont des jeunes de 18 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans ceux en situation de handicap.

2. La durée de l'engagement :

Le contrat est conclu pour une période pouvant aller de 6 à 12 mois, avec un temps de travail minimum de 24 heures hebdomadaires.

La durée hebdomadaire du contrat ne peut dépasser 48 heures, réparties au maximum sur 6 jours. Pour les mineurs âgés de 16 à 18 ans, la durée hebdomadaire du contrat ne peut dépasser 35 heures, réparties au maximum sur 5 jours.

Le volontaire en service civique a droit à un congé d'une durée fixée à 2 jours ouvrés par mois de service effectif.

Au sein du Département du Nord, le contrat de service civique est conclu pour une période de 8 mois, peu importe la mission, avec un temps de travail fixé à 25h/semaine.

3. La rémunération :

- 1/3 -

Le service civique ouvre droit pour le jeune à une indemnité financée par l'Etat de 504,98 euros nets par mois.

La Collectivité doit verser une prestation nécessaire à la subsistance, l'équipement, l'hébergement ou au transport. Elle peut être servie en nature, au travers de l'allocation de titre repas ou en espèces.

Au sein du Département, le montant mensuel de cette prestation est fixé à 114,85 euros.

Le total de ces deux sommes donne une allocation de 619,83 euros mensuelle.

4. Les obligations du volontaire et de la collectivité :

Les obligations relatives à la collectivité sont les suivantes :

- Désigner un tuteur en charge du volontaire. Ce dernier doit recevoir une formation (1 journée financée par l'Etat) ;
- Réaliser un bilan au début et à la fin de la mission ;
- Rendre compte de l'accueil de volontaires en service civique chaque année au cours de l'agrément à la DRAJES ;
- Accompagner le jeune dans son projet « d'après service civique ».

Celles incombant au volontaire en service civique sont les suivantes :

- Il est soumis aux règles des services de la Collectivité,
- Il est tenu à la discrétion pour les faits dont il a connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Les litiges relatifs à son contrat relèvent de la compétence de la juridiction judiciaire.

5. Les missions exercées :

Lors de la mise en place du dispositif, les missions de service civique étaient des missions d'accompagnateurs numériques au sein des services de la Direction Générale Adjointe Solidarité afin d'assister les usagers dans leurs démarches administratives.

Depuis, les besoins ont évolué et ont fait l'objet d'avenants auprès de la DRAJES sur les missions suivantes :

- Accompagnateurs numériques en Maisons Nord Solidarité,
- Accompagnateurs numériques Maisons Nord Emploi,
- Accompagnateurs bus itinérants,
- Accompagnateurs Pôles Autonomies,
- Accompagnateurs Maisons Nord Solidarités zone rurale,
- Accompagnateurs développement durable directions territoriales,
- Accompagnateurs mission transfrontalier,
- Accompagnateurs développement durable dans les collèges.

D'une manière générale, la mission du jeune en service civique doit être avant tout une mission d'intérêt général au service de la société et non seulement au service de la Collectivité.

Ainsi, un contrat ne peut être conclu « *lorsque les missions confiées à la personne volontaire relèvent du fonctionnement général de l'organisme d'accueil* ». Donc un volontaire ne peut pas être en charge de missions administratives gérées par d'autres services (ex : suivre la facturation d'un service).

L'agrément passé en décembre 2019 d'une durée de 3 ans a été prolongé au vu du contexte sanitaire jusqu'en septembre 2022. Ce dernier autorise la Collectivité à recruter 60 jeunes par an sur des missions d'accompagnateurs numériques.

Il est possible pour la Collectivité de demander l'ouverture d'une première partie de l'enveloppe en début d'année, puis d'ajuster cette dernière en fonction du nombre de recrutements effectifs.

Je propose au Conseil Départemental :

- de maintenir le recours au service civique dans les conditions décrites au rapport ;
- de m'autoriser à solliciter un renouvellement d'agrément auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport qui arrive à son terme, et ce, pour une durée de 3 ans ;
- de m'autoriser à procéder au renouvellement annuel des enveloppes de postes allouées ;
- de m'autoriser à signer les contrats des volontaires en service civique ;
- d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à 52 000 € sur le budget des Ressources Humaines.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	95 815 084€	15 729 681€	52 000€

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 22 avril 2025

OBJET : Révision de la délibération cadre relative au soutien à la politique d'aide à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

La politique départementale d'aide à l'investissement est un levier important dans le soutien aux acteurs du champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

En apportant un soutien financier qui permet de concrétiser des projets de travaux, elle permet la mise en œuvre de la stratégie de diversification et de modernisation de l'offre d'accueil sur le territoire tout en maintenant un prix de journée facilitant l'accès à ces établissements au plus grand nombre.

Les règles encadrant ce soutien aux Etablissements et services médico-sociaux (ESMS), jusqu'alors définies par la délibération cadre DOSAA/2017/227 du 9 octobre 2017, doivent faire l'objet d'une révision afin d'intégrer les nouveaux enjeux de la transformation de l'offre et de clarifier les modalités de soutien du Département.

L'objectif est d'accompagner les ESMS dans leur transformation vers les établissements « de demain » en orientant davantage les investissements vers l'adaptation aux défis actuels et futurs tels que l'ouverture des établissements sur la société, l'amélioration de la qualité de vie au travail, l'implication dans la transition écologique, la prise en compte des nouveaux besoins des résidents.

Cette nouvelle délibération cadre fixe ainsi des objectifs de subventionnement ambitieux tout en clarifiant les modalités de demande et d'instruction afin de répondre à l'amélioration de la prise en charge en établissement des Nordistes.

Enfin, conformément à la délibération cadre SEPT/2019/224 du 18 novembre 2019 « Nord durable - pour une transition écologique et solidaire », le présent rapport prévoit une bonification pour les projets prenant en compte les objectifs de transition écologique, dans une logique de convergence des différents dispositifs départementaux de soutien à l'investissement.

I. Orientations départementales et priorisation des demandes

1.1. Objectifs départementaux de transformation de l'offre

Le Département du Nord fixe plusieurs principes afin d'orienter les financements départementaux vers les projets les plus vertueux dans la prise en compte des besoins des résidents et des enjeux sociaux et environnementaux. Les demandes de soutien seront étudiées et priorisées en fonction des objectifs stratégiques départementaux ci-dessous :

- soutenir des projets mettant en avant leur dimension sociale et sociétale par le renforcement du sentiment d'un « chez soi » pour les résidents, l'ouverture sur l'extérieur et l'intégration à la cité ou encore la prise en compte de la qualité de travail des professionnels ;
- soutenir les projets vertueux d'un point de vue environnemental qui prennent en compte la transition écologique, notamment par l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et la maîtrise des coûts, ainsi que le bien-être des résidents, en particulier le confort d'été ;
- soutenir les projets qui ont fait l'objet d'une contractualisation avec le Département dans le cadre de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et qui permettent d'augmenter et d'améliorer les capacités d'accueil des Nordistes ;
- permettre le développement d'une offre cohérente sur les territoires qui prennent en compte les capacités déjà existantes et encourager quand cela est pertinent le regroupement d'établissements ;
- permettre la rénovation de bâtiments particulièrement anciens ;
- inciter à l'intégration par le maître d'ouvrage d'une démarche d'achats socialement responsables.

Le détail et la déclinaison des objectifs sociaux et environnementaux est repris en annexe 1 du présent rapport.

1.2. Bonification Nord durable

Par la délibération cadre SEPT/2019/224 du 18 novembre 2019 « Nord durable », le Département s'est doté d'une stratégie ambitieuse de transition écologique et solidaire. Conformément à l'engagement consistant à aligner les dispositifs de subvention du Département avec les objectifs de la transition écologique, une bonification pourra s'appliquer à certains projets au regard de leur performance environnementale (voir point 2 de l'annexe 1 du présent rapport).

Les modalités de cette bonification sont détaillées ci-après.

II. Un cadrage clarifié

2.1. Périmètre des établissements et services éligibles

Sont éligibles au soutien à l'investissement les ESMS tels que mentionnés aux 6 et 7 du I de l'article L 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et bénéficiant d'une autorisation du Département du Nord.

Les établissements situés en dehors du territoire départemental ne peuvent pas faire l'objet d'un soutien à l'investissement.

Le soutien aux habitats inclusifs demeure régi par la délibération DOSAA/2017/227.

2.2. Modalités de soutien

L'aide à l'investissement est une aide directe en subvention, calculée sur la base d'une dépense subventionnée en valeur de fin de travaux et non révisable. L'aide présente un caractère transférable qui permet d'atténuer, dans le budget d'exploitation, les surcoûts en fonctionnement liés à l'opération.

L'aide a vocation à permettre la finalisation des plans de financement, une fois les autres sources de financement mobilisées. Elle est donc subsidiaire.

Afin de clarifier le niveau de soutien du Département, la participation départementale ne pourra pas excéder 50% du montant total du projet TTC et 2 000 000 € TTC.

Les projets de petite envergure et inférieurs à 500 000 € TTC pourront faire l'objet d'un soutien supérieur en fonction de leur qualité, et dans la limite de 70% du montant total du projet TTC.

Par ailleurs, la participation du gestionnaire (autofinancement et/ou emprunt) devra atteindre à minima 30% du coût total du projet.

Sur demande du maître d'ouvrage, une bonification « Nord durable » pourra être appliquée directement sur le montant de la subvention attribuée au projet. Le montant de cette bonification est fixé à 10% maximum du montant de la subvention initialement attribuée, dans la limite du montant maximal de subvention fixé ci-dessus. Son octroi est soumis au respect des objectifs environnementaux détaillés en annexe 1, à l'exception de l'objectif relatif à la consommation et la production responsable. Le maître d'ouvrage indiquera et justifiera les objectifs atteints par le projet présenté.

En fonction du nombre de demandes et du volume de subventions sollicitées, le Département peut être amené à opérer des arbitrages pour choisir, parmi l'ensemble des dossiers éligibles, les projets subventionnés et le montant de la subvention.

2.3. Nature des opérations éligibles

Il s'agit de soutenir les opérations de création, reconstruction, extension, restructuration ou de rénovation des établissements précités. Il peut s'agir d'opérations concernant les locaux privatifs attribués aux résidents, les espaces collectifs, les espaces dédiés aux employés et les espaces extérieurs participant à leur bien-être.

Sont ainsi éligibles :

- les travaux lourds de construction ou de restructuration concernant les capacités existantes ou créant de nouvelles capacités ;
- les travaux d'adaptation ou de rénovation permettant d'améliorer les conditions d'accueil des résidents, les conditions de travail des personnels ou le fonctionnement de l'établissement ;
- les travaux de mises aux normes techniques et de sécurité.

Les coûts d'études sont éligibles au financement. Les opérations relevant de l'entretien courant et de la maintenance des bâtiments sont exclues ainsi que les coûts d'acquisition foncière et immobilière.

Les subventions ne concernent que les opérations pour lesquelles les travaux n'ont pas démarré, sauf accord dérogatoire après demande motivée.

2.4. Modalités de versement

La subvention départementale fera l'objet d'un acompte et d'un solde, selon les modalités décrites par la convention signée avec le porteur du projet, dont le modèle figure en annexe 2 du présent rapport.

III. Obligations des porteurs de projet

Les projets devront obligatoirement :

- 2/1 -
- être portés à la connaissance du Département le plus tôt possible afin que celui-ci en apprécie l'opportunité ;
 - être économiquement viables et porter une attention particulière à l'évolution du prix de journée et à l'impact sur les coûts de fonctionnement afférents ;
 - être aboutis et reposer sur une analyse cohérente des besoins de la population ;
 - avoir recherché des co-financements, notamment ceux de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et délégués à l'Agence régionale de santé (ARS), et pouvoir justifier de cette recherche ainsi que mobiliser en priorité des fonds propres ;
 - évaluer de manière cohérente et sincère les coûts ;
 - faire l'objet d'une demande officielle adressée au Président du Département du Nord au moyen d'un dossier de candidature disponible sur le site internet du Département, permettant d'apprécier la nature et les objectifs du projet et être accompagné de toutes les pièces de nature à justifier la demande.

Les projets déjà subventionnés antérieurement par le Département ne seront pas prioritaires dans l'instruction des demandes.

Toute subvention accordée fera l'objet d'un contrôle relatif à son utilisation.

Toute subvention dont l'utilisation ne pourra pas être justifiée dans les délais prévus par convention sera récupérée.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le nouveau cadre de soutien à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, comme détaillé dans le rapport et repris en annexe 1 ci-jointe ;
- d'approuver le modèle de convention dans les termes du projet ci-joint en annexe 2, relative à l'octroi de subventions départementales d'investissement au bénéfice des Établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Département du Nord.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 avril 2025

OBJET : Motion pour la qualité de l'eau et l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage en eau potable déposée conjointement par les groupes d'élus "Ecologiste Europe Ecologie Les Verts - Génération.s", "Socialiste, Républicain et Citoyen" et "Communiste et Républicain Pour l'Humain d'Abord !".

Dans le respect du Règlement intérieur du Conseil départemental du Nord, et conformément à son article 41, les groupes d'élus; « Ecologiste Europe Ecologie Les Verts - Génération.s », « Socialiste, Républicain et Citoyen » et « Communiste et Républicain, Pour l'Humain d'abord ! » ont déposé, conjointement lors de la réunion du Conseil départemental du 31 mars 2025, une motion pour la qualité de l'eau et l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage en eau potable.

Cette motion est jointe en annexe du présent rapport.

Je propose au Conseil Départemental :

- de se prononcer sur la motion pour la qualité de l'eau et l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage en eau potable, ci-jointe

Christian POIRET
Président du Département du Nord

DELIBERATIONS

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332172-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 5 mai 2025

Publié le 5 mai 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025**SEANCE DU 23 AVRIL 2025****Suite à la convocation en date du 7 avril 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DAR COURT, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) : Claudine DEROEUX, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Budget primitif 2025 - Budget principal

Vu le rapport DFCG/2025/4

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2025 en deux temps, d'abord le mardi 22 avril 2025, puis le mercredi 23 avril 2025

AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE à la majorité:

- de reconduire les taux et le coefficient des taxes et droits en 2025 à l'identique de ceux existants en 2024 sauf pour les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour lesquels il sera fait application de la délibération DFCG/2025/128 adoptée le 31 mars 2025 ;
- d'arrêter l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2025 selon le tableau ci-dessous et conformément au rapport budgétaire présenté en annexe 5, la maquette officielle étant aussi annexée au rapport (annexe 1) :

		Dépense	Recette
Fonctionnement	Ordre	190 000 000,00	21 000 000,00
	Réel	3 116 126 579,00	3 285 126 579,00
Total Fonctionnement		3 306 126 579,00	3 306 126 579,00
Investissement	Ordre	66 000 000,00	235 000 000,00
	Réel	503 300 000,00	334 300 000,00
Total Investissement		569 300 000,00	569 300 000,00
Total général		3 875 426 579,00	3 875 426 579,00

- d'arrêter le Budget Primitif 2025 par fonction et chapitre conformément à l'annexe 2 du rapport ;
- de fixer à 171 706 953 € le montant maximum d'emprunt autorisé pour financer les opérations d'investissement (auquel s'ajoutent 100 000 000 € de gestion active de la dette) ;
- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission Permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- de créer 141 postes permanents, de supprimer 102 postes permanents et ainsi mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté en annexe budgétaire et dans l'annexe 4 de cette délibération ;

(Sachant que le tableau et les annexes à la délibération sont libellées en euros)

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 22 avril 2025 à 11 h 16 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2025.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY (jusqu'alors représentée par Madame SANCHEZ), FAHEM, QUATREBOEUFs et SEELS ainsi que Messieurs CAILLIERET, DIEUSAERT, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PLOUY, RINGOT (jusqu'alors représenté par Monsieur MANIER).

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 23 avril 2025 à la reprise du débat budgétaire à 09 h 13.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Étaient alors représentés : Mesdames Sylvie CLERC (pouvoir à Monsieur Yannick CAREMELLE), Christine DECODTS (pouvoir à Madame BRIDOUX), Isabelle FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Michelle GREAUME (pouvoir à Charles BEAUCHAMP), Valérie LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Charlotte PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Marie-Paule ROUSSELLE (pouvoir à Monsieur LEBANC), Marie TONNERRE-DESMET (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), Isabelle ZAWIEJA-DENIZON (pouvoir à Madame CHOAIN), ainsi que Messieurs Pierre-Michel BERNARD (pouvoir à Monsieur DARCOURT), Benjamin CAILLIERET (pouvoir à Madame FAHEM), Régis CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Laurent DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur SEGUIN), Vincent LEDOUX (pouvoir à Monsieur ACHIBA), Michel LEFEBVRE (pouvoir à Madame LUCAS), Michel PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE), Nicolas SIEGLER (pouvoir à Madame LABADENS), Jean-Noël VERFAILLIE (pouvoir à Monsieur BRICOUT).

Était absente : Madame DEROEUX.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE, QUATREBOEUF, SANDRA, ZOUGGAGH (jusqu'alors représentée par Monsieur PICK), ainsi que Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), CHRISTOPHE (jusqu'alors représentée par Madame ARLABOSSE), DIEUSAERT, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PICK, RENAUD et VALOIS.

Messieurs Olivier CAREMELLE et JAMELIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Madame CONSEIL et Madame SCAVENNEC.

Vote intervenu le mercredi 23 avril 2025 à 11 h 08.

Au moment du vote, 61 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	20
Absents sans procuration :	1
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	81 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	2 (Madame QUATREBOEUFs ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Total des suffrages exprimés :	79
Majorité des suffrages exprimés :	40
Pour :	50 (Groupe Union Pour le Nord –Madame BAILLEUL, non-inscrite)
Contre :	29 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s – Madame DECODTS, non-inscrite)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

ANNEXE 2 : BUDGET PRIMITIF 2025 PAR FONCTION ET CHAPITRE - BUDGET PRINCIPAL

Mouvements	Chapitres	Libellés des chapitres	Fonctionnement		Investissement	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			0,00	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00		
	900	SERVICES GENERAUX			22 567 685,50	670 000,00
	902	ENSEIGNEMENT			61 866 000,00	18 286 346,00
	903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS			6 698 200,00	558 000,00
	904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE			1 911 000,00	90 000,00
	905	ACTION SOCIALE (HORS 9054 RMI ET HORS 9056 RSA)			10 895 498,00	2 041 400,00
	906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES			76 787 394,00	10 625 800,00
	907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			3 292 414,50	225 000,00
	908	TRANSPORTS			0,00	0,00
	909	DEVELOPPEMENT			1 050 000,00	48 000,00
	910	SERVICES GENERAUX			50 000,00	
	911	SECURITE			2 000 000,00	
	912	ENSEIGNEMENT			1 622 000,00	0,00
	913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS			550 000,00	
	914	PREVENTION MEDICO-SOCIALE			135 000,00	
	915	ACTION SOCIALE (HORS 9154 RMI ET HORS 9156 RSA)			9 857 602,00	733 501,00
	9156	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			0,00	
	916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES			6 376 956,00	0,00
	917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			55 740 250,00	400 000,00
	918	TRANSPORTS			100 000,00	
	919	DEVELOPPEMENT			1 080 000,00	0,00
	922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			0,00	26 900 000,00
	923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES			240 215 000,00	271 721 953,00
	92410	Remembrements effectués d'office pour le compte de tiers			445 000,00	0,00
	92411	Curage des cours d'eaux non domaniaux effectué d'office pour le compte de tiers			0,00	0,00
	92412	Travaux d'aménagement des routes sous mandat			0,00	0,00
	92415	Travaux pour compte tiers privés puits d'accès aux carrières souterraines			0,00	
	92417	Travaux sous mandat de constructions de salles de sports			50 000,00	0,00
	92418	Opérations d'investissement constructions de lycées (cités mixtes)			4 000,00	0,00
	92419	Opérations sous mandat Gestion des déchets			0,00	0,00
	92420	Opérations sous mandat Constructions de bâtiments annexes aux collèges			6 000,00	0,00
	92421	Travaux sous mandat Terrains ENS			0,00	0,00
	930	SERVICES GENERAUX	164 803 615,00	42 927 412,70		
	931	SECURITE	101 500 000,00			
	932	ENSEIGNEMENT	174 160 036,00	6 153 278,00		
	933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	33 406 396,00	1 793 923,00		
	934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	95 755 422,00	7 123 427,00		
	935	ACTION SOCIALE (HORS 9354 RMI, HORS 9355 APA ET HORS 9356 RSA)	1 407 451 747,00	154 108 506,30		
	9354	REVENU MINIMUM D'INSERTION	255 638,00	0,00		
	9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	338 984 236,00	157 870 000,00		
	9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	656 307 832,00	31 610 325,00		
	936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	63 885 817,00	1 439 235,00		
	937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 007 699,00	8 213 693,00		
	938	TRANSPORTS	0,00	0,00		
	939	DEVELOPPEMENT	5 158 270,00	160 000,00		
	940	IMPOSITIONS DIRECTES	239 000,00	190 568 000,00		
	941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	22 456 537,00	1 982 007 000,00		
	942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	631 565 000,00		
	943	OPERATIONS FINANCIERES	41 866 731,00	500 000,00		
	944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	887 603,00	7 000,00		
	945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	0,00	69 079 779,00		
	950	DEPENSES IMPREVUES (DEPENSES)			0,00	
	952	DEPENSES IMPREVUES (DEPENSES)	0,00			
	954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)				2 000 000,00
Réel		Total Mouvements	3 116 126 579,00	3 285 126 579,00	503 300 000,00	334 300 000,00

Ordre	925	OPERATIONS PATRIMONIALES			45 000 000,00	45 000 000,00
	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			21 000 000,00	190 000 000,00
	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	190 000 000,00	21 000 000,00		
	951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)				0,00
	953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)	0,00			
Ordre		Total Mouvements	190 000 000,00	21 000 000,00	66 000 000,00	235 000 000,00

		TOTAL BUDGET PRINCIPAL	3 306 126 579,00	3 306 126 579,00	569 300 000,00	569 300 000,00

ANNEXE 3 : ETAT AP - AE - BP 2025 - BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2025

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME DM1 2024	4 565 839 941,70
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	10 086 420,57
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	5 000 000,00
SOUS-TOTAL	4 580 926 362,27
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	4 580 926 362,27

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2025

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DM1 2024	1 040 981 477,09
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	-2 721 145,48
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	7 290 000,00
SOUS-TOTAL	1 045 550 331,61
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	1 045 550 331,61

AP - AE NOUVELLES BP 2025

AP Investissement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Montant
22005E01	22005 - 2025- AP - Renforcement transports métropolitains	5 000 000,00
	Total AP	5 000 000,00

AE Fonctionnement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Montant
11007E08	11007 - 2025 - AE - Subv Lutte contre les violences intra	1 050 000,00
23006E34	23006 - 2025 - AE - D - Subv Habitat, politiques urbaines et	30 000,00
31004E18	31004 - 2025 - AE - D - PROJETS INTERREG	6 210 000,00
	Total AE	7 290 000,00

Département du Nord

Budget primitif 2025

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
L'EQUILIBRE BUDGETAIRE	5
I. UN PANIER DE RESSOURCES SOUMIS À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE	6
A. LA FISCALITE DIRECTE LOCALE	7
1. L'attribution de compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	7
2. Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	7
3. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	8
4. Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER)	8
B. LA FISCALITE INDIRECTE	8
1. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	9
2. Les Droits de Mutation À Titre Onéreux (DMTO)	9
3. Les autres ressources de fiscalité indirecte	10
C. LES FONDS DE PÉRÉQUATION	12
D. LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS	13
1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	13
2. La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	14
3. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) - fonctionnement	14
4. Les allocations compensatrices	14
5. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	14
6. La fraction supplémentaire de TVA	14
7. Le fonds de sauvegarde	15
E. LES RECETTES SOCIALES	16
F. LES AUTRES RECETTES	18
II. MALGRÉ LES INCERTITUDES ET LES CONTRAINTES, LE DÉPARTEMENT POURSUIT SON ACTION VERS LES PLUS FRAGILES	20
A. LE RETOUR À L'EMPLOI DES ALLOCATAIRES DU RSA AU CŒUR DE LA POLITIQUE D'INSERTION	22
B. L'ENGAGEMENT DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE	25
C. UN SOUTIEN ACCRU AUX SECTEURS DE L'AUTONOMIE MALGRÉ LES HAUSSES DES ALLOCATIONS APA ET PCH	27
D. UNE OFFRE DE SOINS TOUJOURS PLUS ETENDUE POUR LES NORDISTES	29
E. LE SECTEUR DES COLLÈGES SOUMIS AUX ALÉAS DU PRIX DES FLUIDES	30
F. LA MAÎTRISE DE LA MASSE SALARIALE	31
G. LES AUTRES SECTEURS	34
H. L'ENGAGEMENT FORT DU DÉPARTEMENT POUR UN NORD DURABLE	35
III - L'INVESTISSEMENT DU DÉPARTEMENT SUR SON TERRITOIRE	36

A. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT : ENTRE RECHERCHE DE FINANCEMENTS, AUTOFINANCEMENT ET RECOURS À L'EMPRUNT.....	36
1. Les recettes d'investissement.....	37
2. Un endettement toujours maîtrisé malgré la hausse des taux	39
B. DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT QUI S'AJUSTENT AUX CAPACITÉS DE FINANCEMENT DU DEPARTEMENT.....	42
CONCLUSION.....	44

INTRODUCTION

La construction du budget primitif 2025 du Département du Nord se déroule dans un contexte économique, politique et social particulièrement difficile.

L'instabilité politique et économique complique les projections budgétaires. En effet, les trajectoires de recettes comme de dépenses sont particulièrement incertaines. La succession de quatre Premiers Ministres sur une année a empêché la construction de budgets territoriaux fiables, eux-mêmes fortement dépendants des trajectoires et données nationales.

Estimées responsables en partie du déficit public, les Collectivités ont dû construire leur budget dans l'incertitude et la perspective d'une mise à contribution du redressement des finances.

Cette participation reposait initialement sur la mesure phare de mise en place d'un mécanisme de mise en réserve des recettes des plus grandes Collectivités (environ 450) pour prélever 2% de leurs recettes et devant permettre de réaliser 3 Mds€ d'économie. La Loi de Finances (LF) votée le 7 février 2025 a finalement abandonné cette mesure, transformée en « DILICO », Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales et qui doit permettre de faire économiser 1 Md€ à l'État en 2025. Constitué d'un prélèvement d'1 Md€ au lieu de 3 dans la première version du texte, il concernera néanmoins davantage de Collectivités (plus de 2 000).

Les montants prélevés pour 2025 sont définis par catégories de collectivités :

- 25% sur les Communes ;
- 25% sur les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- 28% sur les Régions ;
- 22% à la charge des Départements.

Compte tenu de sa fragilité et de ses difficultés budgétaires, le Département du Nord devrait cependant être exonéré de cette contribution de solidarité.

Il reste néanmoins impacté par les autres mesures de la LF, comme le gel de la fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui le prive de la dynamique de cette recette.

Il faut aussi rappeler que depuis la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), le Département ne possède plus d'autonomie fiscale.

Par ailleurs, les décisions étatiques déjà actées et à venir ne sont, le plus souvent, pas ou peu compensées. Les besoins croissants dans plusieurs secteurs tels que celui de la protection de l'enfance ou des personnes âgées, pèsent lourdement sur le budget du Département alors même que ce dernier ne dispose que de peu d'autonomie quant à l'évolution de ses recettes.

Entre la baisse progressive de la part de la fiscalité locale et celle des dotations de l'État, les décisions étatiques créant de nouvelles dépenses et le contexte économique et social dégradé, les Collectivités locales sont devenues de simples gestionnaires des priorités définies au niveau national.

Force est de constater que la situation est bien éloignée de ce que prévoit la charte européenne sur l'autonomie locale, traité de référence pour la sauvegarde des droits des Collectivités, et partiellement violée par l'État français du fait de l'insuffisante possibilité d'évolution des ressources locales.

Le Conseil de l'Europe a d'ailleurs rappelé que « les impôts locaux constituent un outil permettant d'opérer des choix politiques afin d'influencer le comportement de la population et des entreprises locales et de favoriser le développement économique local ». Or, selon la Cour des comptes, les taux d'autonomie fiscale étaient en 2022 de 43,7% pour le bloc communal, 21,2% pour les Départements et 8,2% pour les Régions.

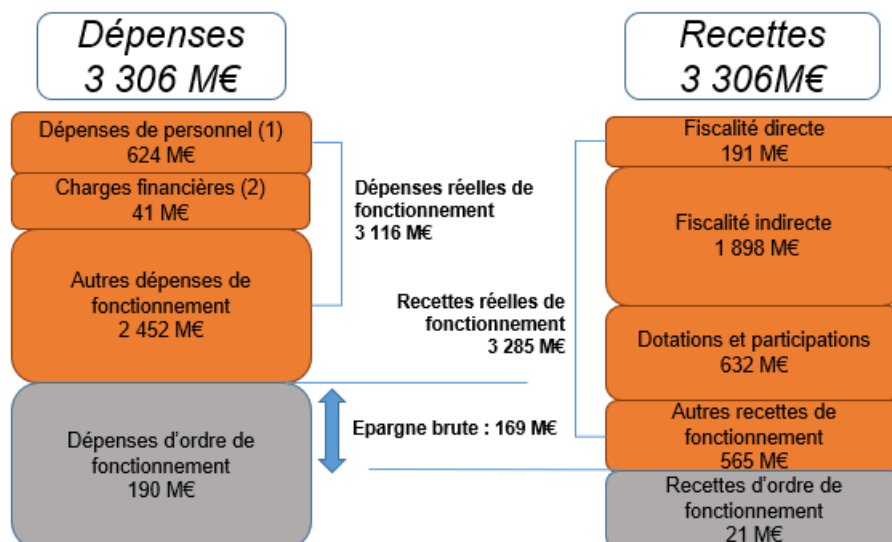
Certes, les ressources sont diversifiées, mais elles n'ont pas de caractère évolutif. Les subventions ne suivent pas le coût de la vie, et sans pouvoir sur les taux, les Collectivités ne peuvent non seulement pas accroître leurs recettes mais doivent en même temps faire face aux nouvelles dépenses imposées par l'État.

Malgré ce contexte, le Département du Nord a réussi à construire un budget à l'équilibre grâce aux fruits de sa bonne gestion des années précédentes. Ce budget primitif permet au Département de préserver pour cette année 2025, l'ensemble de ses politiques publiques formant un ensemble cohérent d'intervention pour les Nordistes, tout en maîtrisant sa dette. L'ambition de mener ses politiques de proximité, de solidarité et de cohésion pour accompagner les Nordistes reste ancré dans ce budget malgré les difficultés rencontrées.

NB : Les montants des évolutions et/ou des totaux peuvent différer de la somme et ou des soustractions des lignes du fait des arrondis.

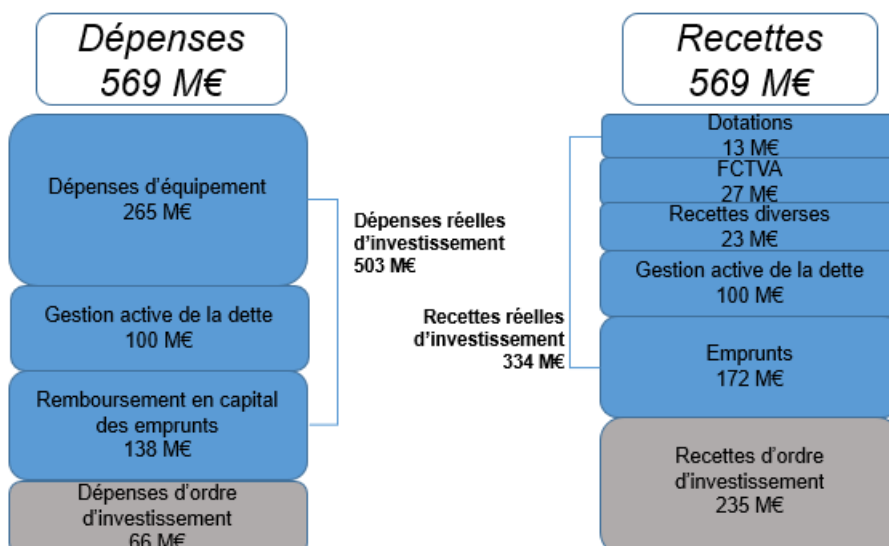
L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Section de fonctionnement



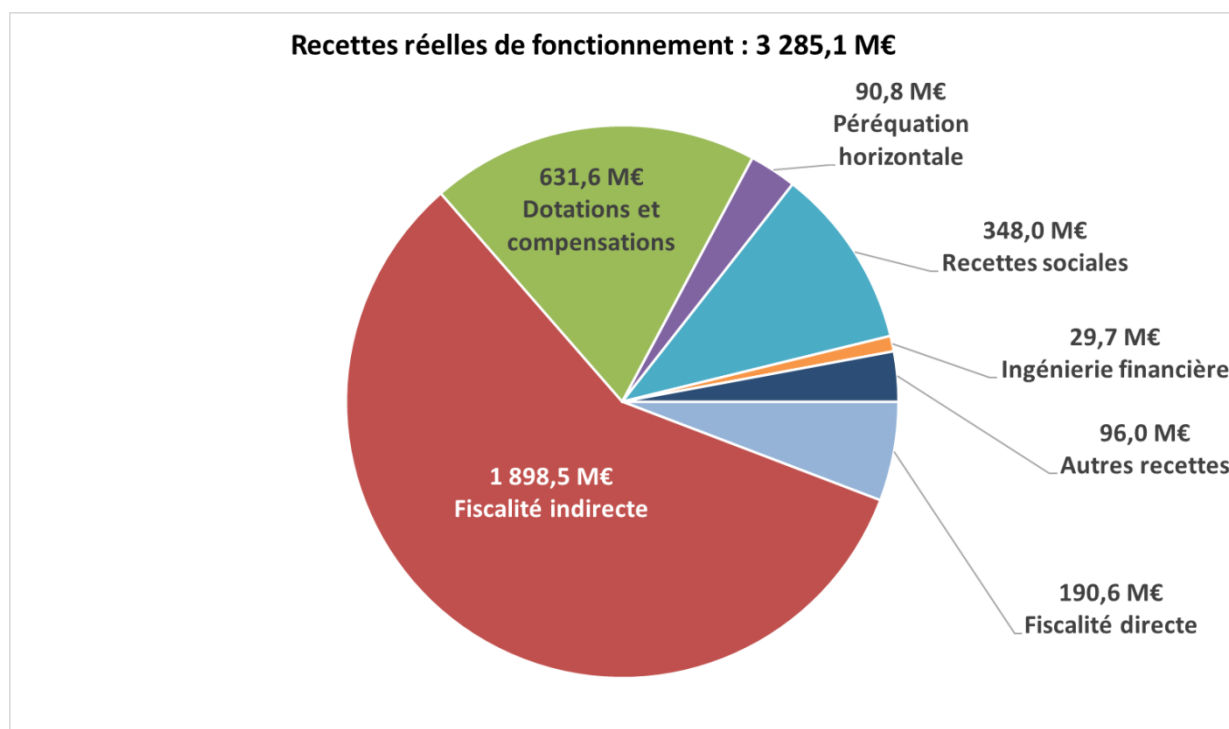
- (1) Les dépenses de personnel s'entendent y compris les rémunérations des assistants familiaux et des élus.
(2) Les charges financières intègrent les intérêts de la dette (33,3 M€) et d'autres frais financiers annexes (commissions d'engagement, intérêts des lignes de trésorerie ...)

Section d'investissement



I. UN PANIER DE RESSOURCES SOUMIS À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

En M€	BP 2023	BP 2024		BP 2025		Evolution	
	%	M€	%	M€	%	M€	%
<i>Fiscalité directe : Dispositif de compensation péréquée (DCP), Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER), Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)</i>	5,9%	191,3	5,9%	190,6	5,8%	-0,8	-0,4%
<i>Fiscalité indirecte : Fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE), Taxe d'Aménagement (TA), Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)</i>	59,4%	1 880,2	58,3%	1 898,5	57,8%	+18,3	+1,0%
<i>Dotations et compensations : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation Générale de Décentralisation (DGD), Fonds de stabilisation, Fraction supplémentaire de TVA, Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), Allocations compensatrices ...</i>	20,1%	647,9	20,1%	631,6	19,2%	-16,4	-2,5%
<i>Péréquation horizontale (DMTO)</i>	3,6%	112,1	3,5%	90,8	2,8%	-21,3	-19,0%
<i>Recettes sociales : Dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), Plan pauvreté, Plan Taquet, Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI), Conférence des financeurs, Indus Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)...</i>	8,7%	316,6	9,8%	348,0	10,6%	+31,4	+9,9%
<i>Ingénierie financière dont Fonds Social Européen (FSE)</i>	0,8%	19,7	0,6%	29,7	0,9%	+10,0	+50,6%
<i>Autres recettes : Collèges, Infrastructure et réseaux, Développement territorial et cadre de vie, Culture, iNord, Opérations comptables, Moyens généraux, Patrimoine et Ressources humaines</i>	1,5%	55,1	1,7%	96,0	2,9%	+40,9	+74,2%
Total recettes réelles de fonctionnement	100%	3 223,0	100%	3 285,1	100,0%	+62,1	+1,9%



A. LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

En M€	BP 2024	BP 2025	Evolution en M€ et en %	
Attribution de compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	71,1	71,1	-	-
Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	55,9	55,9	-	-
Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	45,7	43,8	-1,9	-4,2%
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	18,6	19,8	+1,1	+6,0%
Total fiscalité directe	191,3	190,6	-0,8	-0,4%

Depuis 2024, le Département a perdu 4,2 M€ au titre de la non-indexation de l'attribution de compensation de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) sur l'inflation hors tabac (1,8% en 2024 donnée INSEE et 1,5% en 2025).

1. L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)

Le transfert de la compétence Transports à la Région Hauts-de-France, institué depuis 2017 par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), inclut des flux financiers entre les deux collectivités. Ainsi, le Nord perçoit une attribution représentant le solde de la CVAE transférée à la Région et du coût net de la compétence transférée. Cette ressource n'évoluant pas depuis 2018, elle s'élèvera à 71,1 M€ en 2025.

2. LE DISPOSITIF DE COMPENSATION PÉRÉQUÉE (DCP)

Le DCP permet d'affecter aux Départements les produits nets des frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), soit environ 3% du produit perçu au titre de la TFPB. Issu du pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les Départements de 2013, l'objectif est d'assurer aux Départements une nouvelle ressource pour financer les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS).

La répartition du fonds se fait en deux parts :

- une part « compensation » (70%) qui est fonction du reste à charge des AIS ;
- une part « péréquation », selon des critères de ressources et de charges tels que le revenu, le nombre de bénéficiaires des AIS (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et Revenu de Solidarité Active (RSA) rapportés au nombre d'habitants).

Compte-tenu d'un reste à charge en moindre dégradation que la moyenne et d'un nombre de bénéficiaires des AIS évoluant moins vite qu'à l'échelle nationale, la prévision est prudente. Ainsi, le produit est attendu à 43,8 M€ 2025 pour 45,7 M€ au BP 2024, soit une baisse de 1,9 M€ (-4,2 %).

3. LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)

Mis en œuvre à compter de 2011, le FNGIR est, avec la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), l'un des deux mécanismes destinés à compenser intégralement le manque à gagner résultant de la suppression de la Taxe Professionnelle. Ce fonds est prévu à hauteur de 55,9 M€ en 2025. Ce montant, fixe et pérenne, est ainsi identique au budget précédent.

4. LES IMPOSITIONS FORFAITAIRES DES ENTREPRISES DE RÉSEAUX (IFER)

Instaurée par la LF pour 2010 au profit des collectivités territoriales, les IFER sont une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Les IFER concernent les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

Une recette de 19,8 M€ est attendue en 2025, en augmentation de +6% par rapport au produit inscrit au BP 2024 (+18,6 M€).

Cette fiscalité prend notamment en compte l'inflation des bases estimée à +2,3%.

B. LA FISCALITE INDIRECTE

En M€	BP 2024	BP 2025	Evolution en M€ et en %	
Taxe sur la Valeur Ajoutée (part CVAE)	183,5	176,5	-7,0	-3,8%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (part TFPB)	564,7	543,0	-21,7	-3,8%
Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	350,0	355,0	+5,0	+1,4%
Taxe d'Aménagement (TA)	10,0	7,3	-2,7	-27,2%
Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE)	27,2	25,5	-1,7	-6,4%
Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)	0,8	0,7	-0,1	-6,9%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)	390,0	435,5	+45,5	+11,7%
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétique (TICPE)	354,0	355,0	+1,0	+0,3%
Total fiscalité Indirecte	1 880,2	1 898,5	+18,3	+1,0%

La hausse de la fiscalité indirecte dans les ressources départementales est liée, comme dans les BP précédents, à la montée en puissance de la TVA qui est devenue depuis 2023 la première recette de la collectivité (57,8% des recettes réelles de fonctionnement). Les recettes du Département sont donc fortement tributaires de la conjoncture économique et le Département a perdu tout pouvoir de taux.

Ainsi, le Département n'a plus de réelle autonomie fiscale.

1. LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

La TVA du Département est composée de deux fractions, correspondant à la perte successive des recettes fiscales, en 2021 la TFPB revenue aux Communes et en 2023, la CVAE.

En principe, la TVA suit peu ou prou la croissance et l'inflation nationales. Cependant, son rendement est également tributaire de la stratégie de déclaration des entreprises qui peuvent décider d'imputer ou de reporter des crédits de TVA sur les périodes d'imposition qui leur sont les plus favorables.

Par ailleurs, dans le cadre de leur participation au redressement des Finances publiques, la LF pour 2025 prévoit, le gel de la dynamique de la part de TVA qui revient aux Collectivités.

La première fraction de TVA, dite ex TFPB, est attendue à hauteur de 543 M€ en 2025. La seconde fraction de TVA, dite ex CVAE, l'est pour 176,5 M€. Par rapport au BP 2024, l'évolution est donc de -3,8% (748,2 M€ en 2024 contre 719,5 M€ en 2025), les projections de TVA 2024 ayant été surévaluées dans la LF 2024.

La TVA, principale ressource du Département, représente 37,9% de la fiscalité indirecte.

2. LES DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX (DMTO)

La LF pour 2025 autorise les Départements à relever leur taux de droit commun sur les DMTO de 0,5 point. L'État a partiellement entendu la demande de Départements de France, appuyée en particulier par le Nord, puisque ce déplaçonnement, applicable au 1^{er} mai 2025, ne sera valable que pour 3 ans et les primo-accédants en seront exclus, ceux-ci représentant a priori la majorité des transactions¹.

La projection d'atterrissage des DMTO pour 2024 est de 318,4 M€, soit une diminution de 15 M€ (-4,5%) par rapport à 2023 (333,3 M€), nettement en deçà de l'estimation nationale (- 13%).

Malgré des prix de l'immobilier en légère baisse, la chute des DMTO reflète un marché immobilier en crise avec deux facteurs principaux :

- l'inflation qui entraîne une baisse du pouvoir d'achat des ménages ;
- des taux d'intérêt toujours élevés qui génèrent des difficultés d'accès au crédit immobilier pour un certain nombre de ménages.

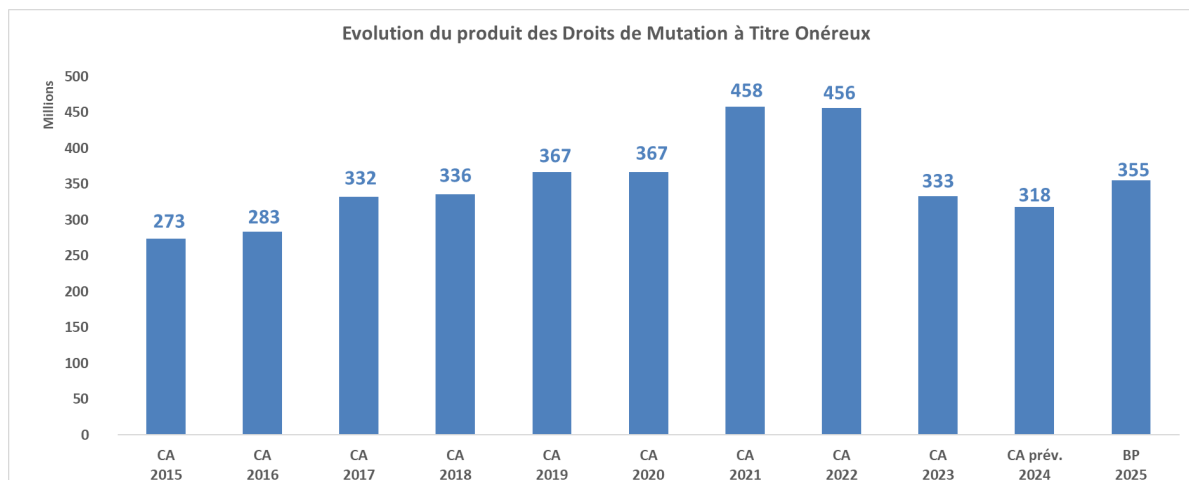
Toutefois, cette situation devrait s'améliorer pour 2025. La baisse des prix constatée pourrait relancer le marché. Par ailleurs, l'inflation (hors tabac) devrait continuer à ralentir pour atteindre 1,5% en 2025 contre 1,8% en 2024. Enfin, selon l'observatoire du crédit au logement, le taux d'emprunt moyen devrait avoisiner 3,25% quand il était à 3,5% en moyenne en octobre 2024².

Les recettes des derniers mois confirment cette tendance d'amélioration.

¹ [Panorama des prêts à l'habitat des ménages | Banque de France](#)

² [Panorama des prêts à l'habitat des ménages – Octobre 2024 | Banque de France](#)

Ainsi, 355 M€ sont prévus de manière prudente au BP 2025 (dont 11,7 M€ au titre du déplaçonnement du taux), soit une hausse de 5 M€ (+1,4%) par rapport au BP 2024.



3. LES AUTRES RESSOURCES DE FISCALITÉ INDIRECTE

a. La Taxe d'Aménagement (TA)

Elle s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments. Le produit de cette taxe est affecté au financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et des Espaces Naturels du Nord (ENN).

Le taux de la TA est de 1,45% (taux plafond de 2,5%). Depuis 2022, la répartition du taux de TA s'établissait de la manière suivante :

- 1,35% pour les ENN ;
- 0,10% pour le CAUE.

Toutefois, pour renforcer le soutien financier auprès du CAUE, le Département a délibéré pour une mise œuvre au 1^{er} mai 2025, cette nouvelle répartition :

- 1,2% pour les ENN ;
- 0,25% pour le CAUE.

Au BP 2025, une inscription prudente de 7,3 M€ est proposée, soit une baisse de 2,7 M€ (- 27,2%) par rapport au BP 2024 (10 M€), conséquence de la conjoncture économique qui pèse notamment sur les mises en chantier mais aussi des difficultés de l'Etat dans la collecte de cette taxe.

b. La Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Électricité (TICFE)

La LF pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité et a supprimé progressivement les Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Électricité (TLCFE) en les intégrant progressivement à la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Électricité (TICFE).

Depuis 2022, les Départements perçoivent une part de la TICFE, sans pouvoir de taux.

Une inscription de 25,5 M€ est prévue en 2025. Celle-ci résulte de l'application de l'inflation et des prévisions de consommation d'électricité.

c. La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)

La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour est entrée en vigueur en 2013. Le produit de cette taxe finance la politique touristique départementale. Le produit attendu en 2025 est de 0,7 M€, soit une stabilité par rapport à 2024. Cette ressource dépend des tarifs décidés par les Communes ou leurs groupements.

d. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

La TSCA comprend trois parts :

- la compensation des transferts de compétences (loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL) du 13 août 2004), également financée par la TICPE pour 118,4 M€ ;
- une contribution au titre du remplacement d'une part de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour le financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) (article 53 de la LF pour 2005) pour 51,1 M€ ;
- une compensation au titre de la réforme de la taxe professionnelle (imposition des contrats d'assurances, principalement les complémentaires maladies, en plus des assurances sur les véhicules terrestres à moteur, sur la navigation et contre les incendies) pour 266 M€.

Au vu des assiettes dynamiques de cette taxe, dans un contexte de primes d'assurance élevée, il est inscrit un montant de 435,5 M€ pour 2025, soit une hausse de 45,5 M€ (dont 23 M€ de reliquat de 2024 encaissé en 2025).

e. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)

La TICPE comprend trois parts :

- le financement des transferts de compétences de la loi LRL (personnels Techniciens, Ouvriers et de Service (TOS), voirie...), également financés par la TSCA pour 21,4 M€ ;
- le financement du RSA pour un montant figé de 267,9 M€. Il correspond au RSA transféré aux Départements par la loi LRL en 2004 (acte II de la décentralisation) ;
- le financement d'une partie des charges supplémentaires créées par le transfert du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), à savoir l'Allocation Parent Isolé (API), par la LF 2009 pour un montant figé de 65,7 M€.

En 2025, sont inscrits 355 M€, soit une hausse de 1 M€ (+0,3%), par rapport au BP 2024, correspondant à un reliquat de 2024 encaissé en 2025.

C. LES FONDS DE PÉRÉQUATION

Le tableau suivant synthétise les montants attendus pour 2025 sur la péréquation horizontale par rapport à ceux inscrits au BP 2024.

En M€	BP 2024	BP 2025	Evolution en M€ et en %	
Recettes = reversement	112,1	90,8	-21,3	-19,0%
Dépenses = prélèvement	25,0	22,4	-2,6	-10,4%
Solde du Fonds de Péréquation des DMTO	87,1	68,4	-18,7	-21,5%

Un mécanisme de prélèvement alimente le fonds. Il est calculé de la manière suivante :

- un premier prélèvement proportionnel à l'assiette des DMTO de droit commun appliqué à tous les Départements de 0,34%, soit une contribution totale prévisionnelle d'environ 0,8 Md€ à l'assiette 2024. Ce montant est inférieur de près de 100 M€ par rapport à l'exercice précédent (0,9 Md€) compte tenu du recul du marché immobilier. Les premières tendances sont estimées à 22,4 M€ pour le Nord ;
- un second prélèvement, d'un montant fixe de 750 M€ pour les seuls Départements dont l'assiette de droit commun des DMTO est supérieure à 75% de la moyenne. Ce prélèvement s'applique de manière progressive, en faisant contribuer davantage les Départements les mieux dotés et est plafonné à 15% des DMTO perçus l'année précédente. Le Nord ne serait pas concerné par ce second prélèvement.

Cette masse prévisionnelle prélevée (1,5 Mds€) est inférieure à celle de 2024, qui était de 1,64 Mds€, abondée de la totalité de la réserve antérieure (0,25 Md€), soit 1,9 Mds€. Ainsi, c'est ce montant moindre, sans aucune possibilité d'abondement complémentaire (pas de réserve disponible) qui explique un effet redistributif moins péréquisiteur en 2025 qu'en 2024.

La répartition s'opère en trois enveloppes dont les règles de calcul sont analogues à celles des anciens fonds de péréquation assis sur les DMTO (Fonds National de Péréquation des DMTO (FNPDMTO), Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD) et Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID)). Chaque enveloppe est répartie selon des critères qui lui sont propres : revenu moyen, potentiel financier, DMTO par habitant, reste à charge par habitant, taux de pauvreté, avec parfois des dispositifs visant explicitement ou implicitement à soutenir les territoires ruraux.

Ce système permet de tenir compte de différents objectifs, à savoir :

- la péréquation des écarts de dynamique foncière, des différences de richesse fiscale et des charges des Départements (notamment sur les AIS et en particulier le RSA) ;
- le soutien aux Départements ruraux connaissant d'importantes fragilités sociales.

Sur la base d'un fonds réparti à hauteur de 1,5 Mds€, le reversement pour le Nord est estimé en 2025 à 90,8 M€ soit une baisse de 21,3 M€ (-19%) par rapport au BP 2024 (112,1 M€).

Le solde net serait donc de 68,4 M€ au BP 2025 pour 87,1 M€ au BP 2024, soit une perte de 18,7 M€.

D. LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS

Le redressement des finances publiques avait mis à contribution en 2018 les collectivités locales pour les faire participer à l'effort national. La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, prévoit une maîtrise des dépenses publiques locales de fonctionnement. Cela se traduit notamment par une stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

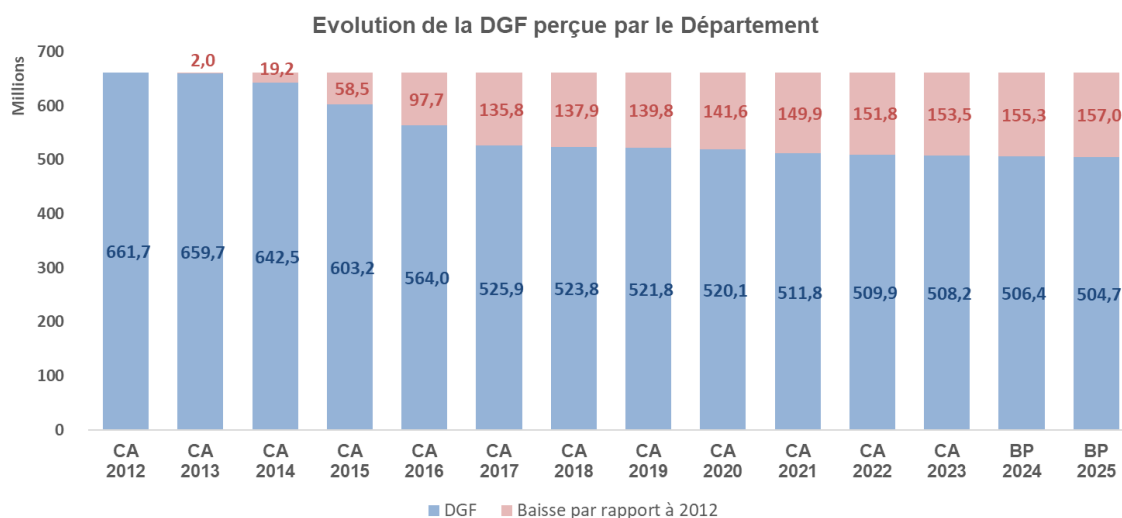
En M€	BP 2024	BP 2025	Evolution en M€ et en %	
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	506,4	504,7	-1,8	-0,3%
Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	29,5	29,5	0,0	0,0%
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	1,0	0,9	-0,1	-13,5%
Allocations compensatrices	9,8	9,8	0,0	0,0%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	61,7	59,6	-2,1	-3,4%
Fraction supplémentaire de TVA	22,6	20,6	-2,0	-8,8%
Fonds de sauvegarde	16,9	6,5	-10,4	-61,5%
Total dotations et compensations	647,9	631,6	-16,4	-2,5%

1. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Les mécanismes de prise en compte de la part dynamique de la population, d'écêtement de la dotation forfaitaire et d'accroissement de la péréquation perdurent. Ainsi, l'impact global serait de l'ordre de -1,8 M€ par rapport au montant inscrit en 2024 pour le Nord.

La DGF est donc attendue pour 504,7 M€ en 2025. Malgré des revendications portées par l'Assemblée des Départements de France (DF), cette recette n'est pas indexée sur l'inflation : depuis 2021, ce sont 98,5 M€ cumulés que le Nord perd au titre de la non-indexation de la DGF sur l'inflation (IPCH).

Depuis 2012, la DGF n'a cessé de baisser à l'inverse des dépenses qu'elle est censée compenser.



2. LA DOTATION GLOBALE DE DÉCENTRALISATION (DGD)

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) vise à compenser le Département au titre du transfert de compétences de l'Etat. En 2004, 95% de la DGD ont été intégrés dans la dotation forfaitaire des Départements. Ainsi, cette dotation est attendue à 29,5 M€ (montant stable depuis 2022).

3. LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) - FONCTIONNEMENT

La LF pour 2016 rend éligibles les dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie de la section de fonctionnement au FCTVA. Depuis 2022, les dépenses d'informatique en nuage sont également prises en compte dans le calcul du FCTVA. Il est attendu un produit de 0,9 M€ de FCTVA en 2025, montant stable par rapport au BP 2024.

4. LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Le Nord perçoit des allocations compensatrices de fiscalité au titre de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière (TF) et de la Taxe Professionnelle (TP), qui trouvent leur origine dans les mécanismes d'allègements et de réductions d'impôts décidés par l'Etat.

En M€	BP 2024	BP 2025
Dotation pour perte de compensation de fiscalité directe locale (TH, TF, TP)	9,7	9,7
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	0,1	0,1
Total allocations compensatrices	9,8	9,8

Ces allocations sont prévues à un montant identique à celui de 2024, soit 9,8 M€. Les anciennes allocations compensatrices de TFPB et les exonérations compensées de CVAE sont, quant à elles, intégrées dans le produit de TVA.

5. LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (DCRTP)

Cette dotation créée en 2010 visait à neutraliser la suppression de la TP. Suite au vote de la LF 2025, il est prévu un montant de 59,6 M€, soit un montant en baisse de 2,1 M€ (- 3,4%) par rapport au BP 2024.

6. LA FRACTION SUPPLÉMENTAIRE DE TVA

Le fonds de stabilisation, créé par la LF 2019, visait pour trois ans, à accompagner les Départements connaissant des difficultés particulières en raison de la dynamique de leurs dépenses en matière d'AIS. En 2021, dernière année du fonds de stabilisation, l'État a créé un fonds issu de la TVA, doté de 250 M€, visant à compenser la non prise en compte de la dynamique de TVA en 2021 à la suite de la suppression de la part départementale de taxe foncière.

Les bénéficiaires de ce fonds spécifique sont les Départements dont les DMTO par habitant sont inférieurs à la moyenne nationale et dont le taux de pauvreté est supérieur à 12%. La répartition est effectuée par un indice de fragilité sociale (proportion de bénéficiaires des AIS et revenu par habitant).

L'estimation pour 2025 pour le Nord est de 20,6 M€, soit une baisse de 2 M€ (-8,8%) par rapport au BP 2024.

7. LE FONDS DE SAUVEGARDE

En application de l'article 16 de la LF 2020, un fonds dit « fonds de sauvegarde », abondé chaque année par la dynamique de la fraction de TVA, a été créé pour soutenir les Départements en cas de forte baisse des DMTO et de hausse importante des dépenses sociales.

Pour rappel, en 2024, le Président du Département du Nord a obtenu la mobilisation de ce fonds au bénéfice des Départements dont la situation financière est actuellement la plus fragilisée. Les travaux de DF et de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL) ont conduit à proposer deux conditions cumulatives d'éligibilité :

- un taux d'épargne brute moyen calculé sur les deux dernières années avant répartition inférieur à 12% ;
- un indice de fragilité sociale, calculé en fonction des bénéficiaires des AIS, supérieur à 80% de la moyenne nationale.

Toutefois, la LF pour 2025 ne prévoit pas d'abondement de l'enveloppe, ni de répartition du fonds sur la base des critères de 2024. L'enveloppe disponible aujourd'hui est de 32 M€, insuffisante pour venir en aide aux Départements les plus fragiles.

En appliquant les mêmes critères que 2024, ce seraient près de 30 Départements qui deviendraient éligibles au fonds de sauvegarde en 2025 contre 14 en 2024.

Le Département du Nord prévoit un montant de 6,5 M€ contre 16,9 M€ en 2024 soit une baisse de 10,4 M€ (-61,5%).

E. LES RECETTES SOCIALES

Les recettes sociales sont en progression de 31,4 M€ par rapport au BP 2024 et s'établissent à 348 M€, soit une hausse de 9,9%.

En M€	BP 2024	BP 2025	Evolution en M€ et en %	
Mineurs Non Accompagnés (MNA)	1,9	1,6	-0,3	-14,0%
Plan Taquet	4,8	4,8	-	0,0%
Enfance (hors plan pauvreté), Famille, Jeunesse	7,6	7,3	-0,3	-3,9%
Plan pauvreté prévention (enfance) / PLS	5,3	4,2	-1,1	-20,0%
Enfance, famille, jeunesse	19,6	17,9	-1,6	-8,3%
Plan pauvreté insertion / PLS	9,4	18,0	+8,6	+91,4%
Indus RSA	5,9	5,6	-0,3	-5,1%
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)	27,5	26,0	-1,5	-5,5%
Autres recettes d'insertion (SPI, IEJ)	0,2	0,0	-0,1	-80,7%
Insertion	43,0	49,6	+6,7	+15,5%
Concours CNSA pour le financement APA + Dotation qualité	142,2	139,1	-3,0	-2,1%
Concours CNSA pour le financement PCH + Dotation qualité	44,9	47,9	+2,9	+6,5%
Recours sur successions	28,0	40,0	+12,0	+42,9%
Conférence des financeurs	7,0	7,0	-	0,0%
MDPH	4,1	3,9	-0,2	-4,9%
Avenant 43	10,8	11,8	+1,0	+9,3%
Financement Ségur	4,2	5,4	+1,3	+30,1%
Autres recettes PA/PH	7,0	19,0	+12,0	+170,9%
Autonomie	248,2	274,1	+25,9	+10,4%
Prévention santé	4,5	3,8	-0,7	-14,6%
Centres de santé	1,4	2,5	+1,1	+74,7%
Santé	5,9	6,3	+0,4	+6,9%
Total recettes sociales	316,6	348,0	+31,4	+9,9%

Cette évolution tient compte de plusieurs facteurs :

- le Pacte Local des Solidarités (PLS)³ :
Les recettes prévues au titre du PLS sont estimées à 22,2 M€, soit une hausse de 7,5 M€ (+51,3%) par rapport au BP 2024. Les recettes PLS 2024 avaient en effet été ajustées au Budget Supplémentaire (BS) en 2024.
La contractualisation Etat/Département s'organise autour de deux volets :
 - un volet « solidarités » pour des actions d'insertion à destination des jeunes et Nordistes vulnérables ;
 - un volet « emploi » comprenant des actions d'accompagnement des allocataires du RSA vers l'emploi ainsi que l'élargissement des expérimentations avec France Travail pour un accompagnement renoué des allocataires du RSA. L'enveloppe dédiée à ces expérimentations n'est pas connue à date de rédaction du présent rapport ;

³ Anciennement Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE)

- Les recettes en provenance de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :
Elles financent pour l'essentiel les AIS : l'APA et la PCH. Ces dernières, en particulier l'APA, sont en forte progression et insuffisamment compensées.

	Niveau national	Département du Nord
Dépenses APA 2023	6 548 832 615 €	273 794 947 €
Dotations CNSA 2023	2 759 572 877 €	98 559 544 €
Taux de couverture 2023	42,1%	36,0%
Geste APA perçu en 2024	149 750 641 €	20 021 048 €
Projection du taux de couverture avec geste APA	44,4%	43,3%

**La dépense d'APA correspond à la dépense nette qui est transmise à la CNSA - celle-ci s'entend hors dotation qualité.*

Quant au taux de couverture départemental de la PCH, il se trouve dans la moyenne, mais très éloigné de la cible attendue de 50% :

	Niveau national	Département du Nord
Dépenses PCH 2023	2 916 961 393 €	126 682 560 €
Dotations CNSA 2023	916 772 176 €	39 803 786 €
Taux de couverture 2023	31,4%	31,4%

Le Président du Département s'est pleinement engagé auprès du Gouvernement afin de faire valoir un taux de couverture minimum de 50% à terme pour ces allocations.

La loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2025 acte l'ouverture de travaux pour la fusion des concours APA et PCH ainsi qu'une enveloppe nationale supplémentaire de 200 M€, pour faire face à la hausse importante du coût de ces deux allocations. Les taux planchers garantis doivent correspondre à ceux de 2024. A terme, un taux de couverture de 50 % est visé. Cependant, cette compensation reste insuffisante au regard de la dynamique de ces dépenses.

Au total, les dotations en provenance de la CNSA sont estimées à 229,7 M€ au BP 2025, en hausse de 14,1 M€ (soit +6,5%) par rapport au BP 2024 (215,6 M€) dont :

- 184,3 M€ au titre des dotations destinées à être fusionnées :
 - o APA 1 et APA 2 : 113,8 M€ ;
 - o PCH : 42,6 M€ ;
 - o avenant 43 : 11,8 M€ ;
 - o tarif plancher : 12,1 M€ ;
 - o « Geste APA » : 4 M€.

- 45,4 M€ au titre des autres dotations :
 - o dotation qualité : 26,6 M€ ;
 - o conférence des financeurs : 7 M€ ;
 - o solutions innovantes : 3,2 M€ ;
 - o Ségur PH : 5,4 M€ ;
 - o MDPH : 3,2 M€.

- Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) :
 Ce fonds national de 432 M€ permet aux Départements de recevoir une compensation au titre des dépenses de RSA. Ce fonds est composé de trois parts :
 - o une première part (40%) au titre de la compensation eu égard à l'écart entre la compensation reçue et la dépense exposée ;
 - o une deuxième part (30%) au titre de la péréquation répartie en fonction de critère de ressources et de charges des Départements (potentiel financier, nombre d'allocataires du RSA) ;
 - o une troisième part (30%) au titre de l'insertion.
 Les résultats de la politique menée par l'Exécutif pour remettre à l'emploi les allocataires du RSA ont pour conséquence une réduction du FMDI pour le Nord. Le BP 2025 prévoit ainsi une baisse de 1,5 M€ (soit -5,5%) par rapport au BP 2024.

- Le titrage des recours sur successions :
 L'optimisation de cette recette, permet de revoir à la hausse pour 2025 les crédits à hauteur de 40 M€ (+12 M€ soit +42,9% par rapport au BP 2024).

F. LES AUTRES RECETTES

En M€	BP 2024	BP 2025	Evolution en M€ et en %	
Ingénierie financière (dont FSE)	19,7	29,7	+10,0	+50,6%
Collèges	4,3	5,9	+1,6	+37,0%
Infrastructure et réseaux	1,2	1,2	0,0	0,0%
Dév. territorial et cadre de vie	0,3	0,2	-0,2	-53,0%
Culture	1,2	1,5	+0,4	+32,2%
Inord	0,8	0,9	+0,1	+12,5%
Opérations comptables	8,0	7,0	-1,0	-12,5%
Moyens généraux et systèmes d'information	0,2	0,3	+0,1	+50,0%
Patrimoine	0,4	0,4	0,0	0,0%
Ressources humaines	8,7	9,5	+0,8	+9,3%
Reprise de provisions	30,0	69,1	+39,1	+130,3%
Total autres recettes	74,8	125,7	+50,9	+67,9%

Le montant attendu des autres recettes est de 125,7 M€, soit une hausse de 50,9 M€ (soit +67,9%) par rapport au BP 2024.

L'insuffisance significative de recettes pour couvrir les dépenses de fonctionnement impose la reprise de près de 70 M€ de provisions constituées grâce à la politique de prévoyance menée ces dernières années. Le solde restant de provision s'élèvera donc à 42,4 M€ fin 2025.

Les recettes d'ingénierie financière sont en hausse de 10 M€ au BP 2025 (+50,6%) par rapport au BP 2024. Elles incluent les recettes liées au FSE+, au Fonds de Transition Juste (FTJ) et au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Cette évolution s'explique par un décalage d'opérations de 2024 sur 2025.

Les recettes relatives aux ressources humaines d'un montant de 9,5 M€ prennent en compte notamment des régularisations de prélèvements de chèques déjeuners (4,3 M€) et le remboursement de la prévoyance (2,7 M€). Elles sont en augmentation par rapport au BP 2024 (+0,8 M€ soit +9,3%).

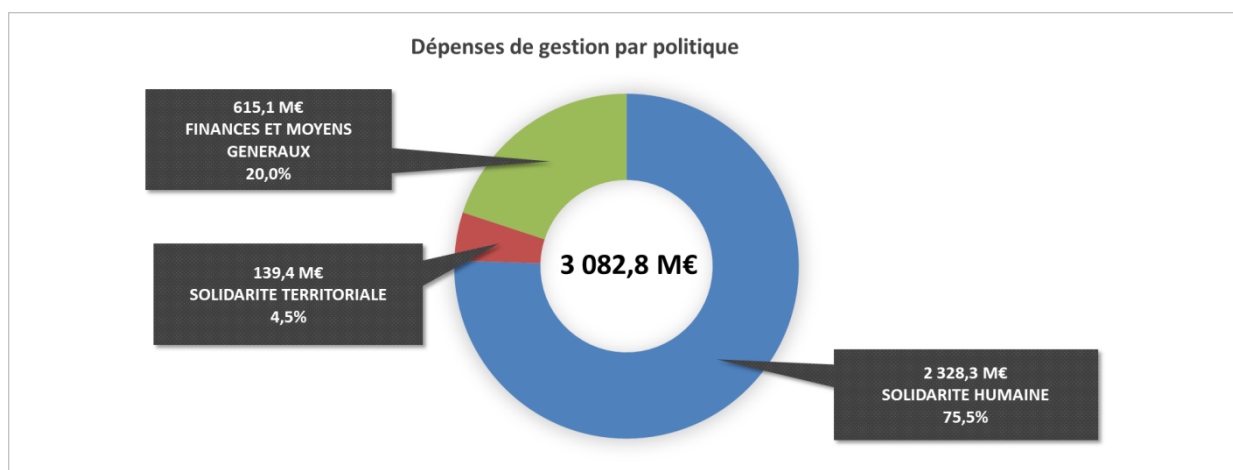
II. MALGRÉ LES INCERTITUDES ET LES CONTRAINTES, LE DÉPARTEMENT POURSUIT SON ACTION VERS LES PLUS FRAGILES

Les dépenses réelles de fonctionnement hors dette atteignent un niveau de 3 082,8 M€, soit une hausse de 58,2 M€ (+1,9%) par rapport au BP 2024. Cette hausse peut s'expliquer notamment par un contexte économique inflationniste, des décisions étatiques impactant la Collectivité et des difficultés sociales au sein de la population.

Les intérêts de la dette sont en baisse de 0,3 M€ (-0,9%) par rapport au BP 2024.

Le budget du Département se décline en trois parts inégales :

- la solidarité humaine, qui est par essence même la politique publique au cœur des actions du Département, représente 75,5% des dépenses de gestion ;
- les finances et moyens généraux représentent 20% des dépenses de gestion, (ces fonctions supports représentent notamment les moyens RH (Ressources Humaines), les finances...) ;
- la solidarité territoriale représente 4,5% des dépenses de fonctionnement. Les actions de la solidarité territoriale se traduisent de manière plus prégnante en investissement.

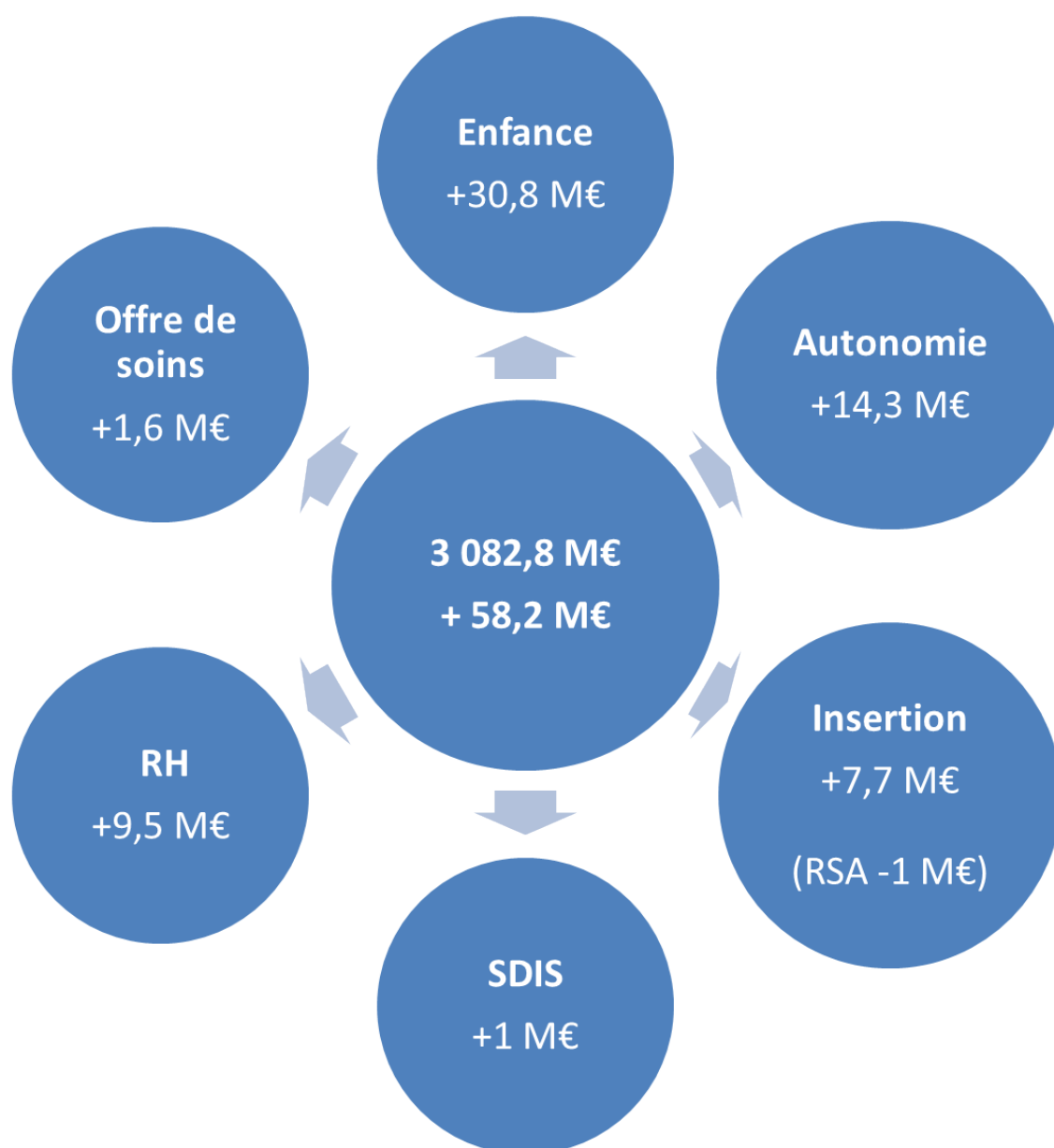


Hors dette, l'évolution de chaque politique publique est la suivante :

En M€	BP 2024	BP 2025	Evolution en M€ et en %	
SOLIDARITE HUMAINE	2 279,1	2 328,3	+49,3	+2,2%
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	598,4	629,2	+30,8	+5,1%
ACTIONS D'INSERTION	686,2	693,9	+7,7	+1,1%
PERSONNES AGEES	425,8	425,9	+0,1	+0,0%
PERSONNES HANDICAPEES	445,9	460,0	+14,2	+3,2%
ACTIONS DE SANTE	7,1	6,6	-0,5	-6,9%
COLLEGIENS	113,8	109,2	-4,6	-4,0%
OFFRE DE SOINS	2,0	3,6	+1,6	+81,1%
SOLIDARITE TERRITORIALE	138,6	139,4	+0,8	+0,6%
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	9,5	9,4	-0,2	-1,8%
PROJETS STRATEGIQUES CO-FINANCES	0,8	0,7	-0,1	-10,9%
DVPMT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	12,8	13,7	+1,0	+7,6%
CULTURE	13,7	12,5	-1,2	-8,8%
AIDE AUX TERRITOIRES	1,2	1,6	+0,3	+26,0%
SDIS	100,5	101,5	+1,0	+1,0%
FINANCES ET MOYENS GENERAUX	607,0	615,1	+8,1	+1,3%
FINANCES	74,9	76,9	+1,9	+2,6%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	22,7	24,5	+1,8	+8,1%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	19,3	15,7	-3,6	-18,9%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADM.	13,0	11,5	-1,4	-11,2%
MOYENS DE L'ASSEMBLEE	8,9	8,8	-0,1	-0,7%
MOYENS RH	468,2	477,7	+9,5	+2,0%
TOTAL	3 024,6	3 082,8	+58,2	+1,9%
TOTAL hors fonds de péréquation	2 999,6	3 060,4	+60,8	+2,0%

Le Département du Nord fait face à une augmentation de 1,9% de ses dépenses de fonctionnement. Cette augmentation est liée majoritairement à la hausse de la politique publique de solidarité humaine (enfance, famille, jeunesse, personnes âgées, personnes en situation de handicap, actions de santé, collèges et offres de soin), représentant +49,3 M€.

Les principales hausses par rapport au BP 2024 sont les suivantes :



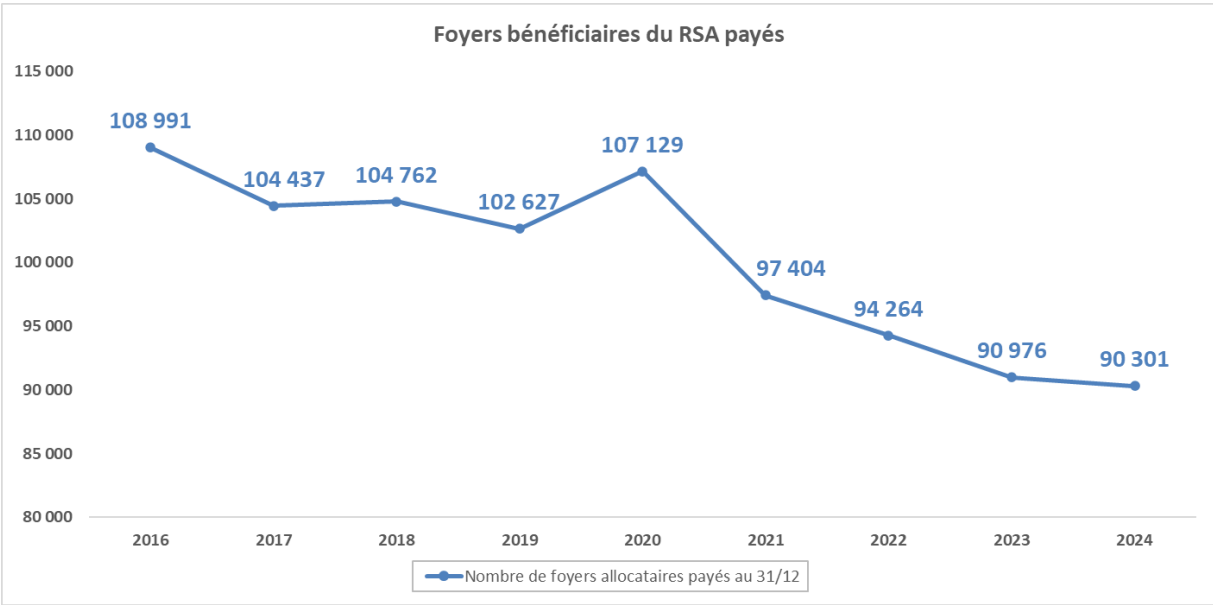
A. LE RETOUR À L'EMPLOI DES ALLOCATAIRES DU RSA AU CŒUR DE LA POLITIQUE D'INSERTION

La Collectivité poursuit sa politique ambitieuse de remobilisation et de retour à l'emploi et en direction des allocataires du RSA, désignée comme une des priorités politiques du mandat. Malgré les revalorisations successives du montant de l'allocation, le Département a su contenir le coût du RSA en poursuivant la baisse du nombre d'allocataires en les accompagnant vers l'emploi. Ainsi, entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2024, cette diminution atteint 15,7% (soit 16 828 foyers allocataires payés en moins).

L'allocation RSA est revalorisée à la hausse une fois par an en avril (sauf exception) suivant l'inflation hors tabac :

	Avril 2021	Avril 2022	Juillet 2022	Avril 2023	Avril 2024	Avril 2025
Pourcentage de revalorisation du RSA	0,1%	1,8%	4,0%	1,54%	4,6%	1,7%

Par ailleurs, la politique volontariste a permis à plusieurs milliers d'allocataires de retrouver le chemin de l'emploi.



Cette tendance baissière est le résultat des efforts menés sur le territoire par les équipes. Le tableau ci-dessous permet de mesurer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre au regard des statistiques nationales d'évolution du nombre d'allocataires du RSA :

	Nord	National
Juillet 2024 / Juillet 2023	-2,4%	-0,8%
Décembre 2024 ⁴ / Décembre 2023	-1,5%	0,2%

Données de février 2025 Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES)

Ces résultats ont notamment été permis par la mobilisation de la Direction du Retour à l'Emploi du Département et de ses sept Maisons Nord Emploi (MNE), des partenaires de l'Appel À Projets (AAP) (Insertion et emploi) et de France Travail. Ainsi, en 2024, plus de 139 400 allocataires du RSA ont été accompagnés.

⁴ Donnée provisoire

Le partenariat inédit et efficace développé depuis plusieurs années avec France Travail s'est intensifié en 2024.

Ainsi, la sixième édition de la semaine « Réussir Sans Attendre », qui s'est tenue du 6 au 13 novembre 2024, a permis de trouver des solutions concrètes pour un nombre plus important de Nordistes. Plus de 11 000 Nordistes se sont déplacés pour participer aux quelques 1 200 événements programmés pendant cette semaine exceptionnelle, qui a mobilisé plus de 520 partenaires dont 340 entreprises, notamment dans les secteurs en tension que sont les métiers du bâtiment et des travaux publics, la logistique ou encore l'automobile mais aussi les métiers de la petite enfance et du grand âge.

Pour cette 6ème édition, le taux de participation s'élève à 76% et cette année encore, le Département a tenu son engagement car chaque allocataire a pu se voir proposer une solution : une perspective de recrutement (65% des participants), une offre de formation (19%) et un coup de pouce pour lever les derniers freins à l'emploi (16%).

Fin février 2025, 2 675 allocataires ont trouvé des solutions dont 1 954 ont accédé à l'emploi et 721 à des formations.

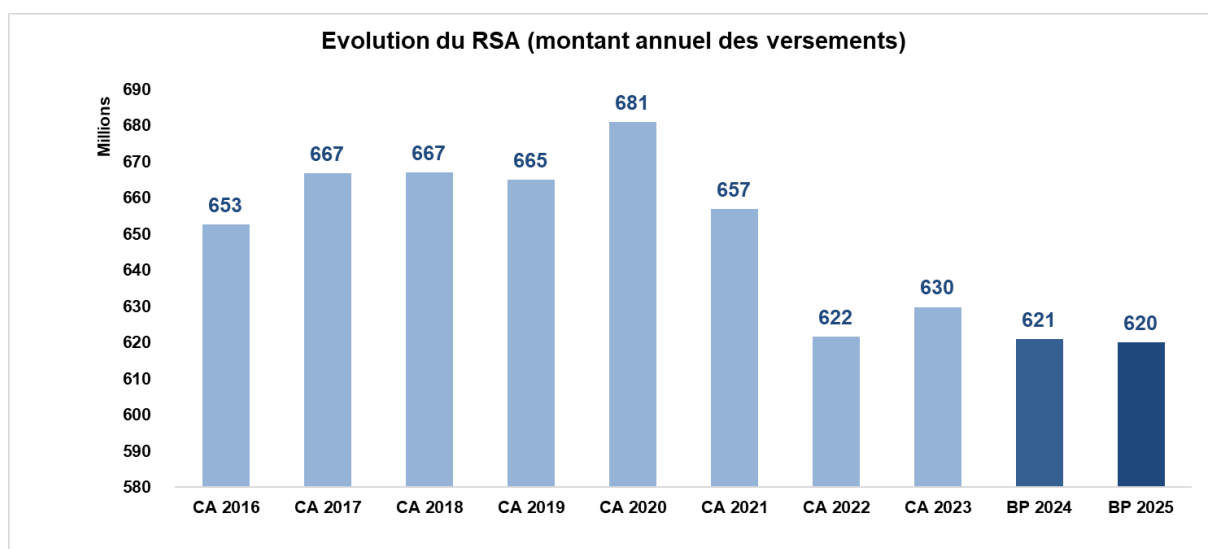
Dans la perspective de la loi sur le plein emploi, l'État a lancé en 2023 une expérimentation, permettant de tester "grandeur nature", de nouvelles modalités d'accompagnement intensif des allocataires du RSA. Le Nord a été retenu pour cette expérimentation qui a été initiée dès avril 2023 à Tourcoing, puis élargie à 4 autres territoires en 2024 (Roubaix, Dunkerque, Maubeuge et Denain). Cette expérimentation a ainsi permis de mettre en place un plateau unique à Tourcoing mutualisant les moyens de France Travail et du Département, la mise en place d'un diagnostic 360 partagé, l'intensification de l'accompagnement proposé par des portefeuilles allégés, le développement de l'accompagnement global permettant de travailler simultanément l'accès à l'emploi et la levée des freins. Grâce à l'élargissement de l'expérimentation, 12 230 personnes ont pu être accompagnées entre le début du dispositif et la fin de l'année 2024.

Parmi les 18 premiers Départements expérimentateurs, le Nord est aujourd'hui celui qui présente les meilleurs résultats : le taux de non-versement du RSA, au bout de 12 mois d'accompagnement, a atteint dans le Nord 46,5% contre 39,6% au niveau national.

L'année 2024 a également été marquée par la signature d'une convention inédite entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille (MEL), en faveur du retour à l'emploi des allocataires du RSA. Le Département et la MEL s'engagent ainsi à mobiliser leurs ressources autour d'une coopération inédite, qui permettra notamment la mutualisation des équipes pour mieux répondre aux besoins des entreprises et l'organisation régulière de forums de l'emploi, avec un focus sur les seniors et les jeunes.

L'ensemble de ces actions a permis de réduire de manière considérable les dépenses de RSA réalisées entre le Compte Administratif (CA) 2020 (681 M€) et les CA de ces 3 dernières années (moyenne de 626 M€).

Pour 2025, une inscription à la baisse est ainsi prévue à hauteur de 620 M€ (-1 M€ ; -0,2% par rapport au BP 2024).



Sur les autres thématiques de l'insertion, le Département du Nord engage encore en 2025 des moyens importants pour les politiques de remobilisation d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle, notamment des moyens humains, des appels à projets « Insertion et Emploi » (17,6 M€) pour accompagner les allocataires, des contrats aidés (11,4 M€) ou la mise en œuvre du Contrat à Impact Social (1,7 M€) pour « Accompagner des allocataires du RSA vers la création et le développement d'entreprise et la sortie du RSA ».

15,3 M€ de financements européens (FSE+ et FTJ) sont fléchés en dépenses sur ces politiques d'insertion.

Enfin, l'année 2025 permettra la poursuite des engagements de l'État aux côtés du Département à travers la contractualisation au titre du Pacte Local des Solidarités. En continuité des actions développées en 2024, cet engagement permettra à la Collectivité à la fois d'accentuer sa politique en faveur de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, notamment à destination des jeunes Nordistes, et d'amplifier la politique d'accès à l'emploi des allocataires du RSA par l'intensification de leur accompagnement et le déploiement d'actions de levée des freins périphériques en particulier en matière de santé, mobilité et garde d'enfants. 10,9 M€ sont inscrits sur le volet insertion au BP 2025 pour ce faire.

B. L'ENGAGEMENT DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Depuis plusieurs années, la protection de l'enfance a pris une place prépondérante dans l'espace public. Plusieurs acteurs publics se sont emparés de cette question. Par exemple, en octobre dernier, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) qui a rendu un rapport de 122 pages avec 20 préconisations pour l'amélioration de la situation de la protection de l'Enfance. La Défenseure des Droits, Claire HEDON, a constaté des difficultés et manquements dans cette politique. A ce titre, au 29 janvier 2025, elle prend une décision-cadre et 7 décisions territoriales relatives à la dégradation de plus en plus préoccupante de la protection de l'enfance. Elle rappelle le rôle de l'État, garant du respect de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Dans ce contexte, le Président du Département du Nord a été auditionné par la Commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de la protection de l'enfance le 5 février 2025. Cette invitation s'entend au regard de la situation hors norme du Département du Nord. En effet, ce sont plus de 12 000 enfants qui sont accueillis en protection de l'enfance, ce qui fait du Nord le Département accueillant le plus d'enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : cela représente l'équivalent des 21 Départements en queue de liste, ou du nombre cumulé d'enfants accueillis par les deuxième et troisième Départements – le Pas-de-Calais et la Gironde. A l'occasion de la commission, le Président a notamment rappelé la faiblesse des dotations de l'État au regard du budget de l'enfance du Nord. En effet, les recettes prévues pour le BP 2025 estimée à 17,9 M€ paraissent bien insuffisantes au regard du coût estimé de la politique (701 M€ charges de personnels comprises) couvert à hauteur de seulement de 2,6%.

Pour répondre à ces problématiques, le Département consacre chaque année davantage de moyens, au service de cette politique de solidarité essentielle.

En 2021, le budget alloué à cette politique (hors ressources humaines) s'élevait à 495,6 M€. Il est de 629,2 M€ pour le BP 2025. En l'espace de quatre ans, cette augmentation est donc de 133,5 M€ (soit +26,9%). Ces dépenses représentent à elles seules 20,4% des dépenses de fonctionnement hors dette de la Collectivité.

La majorité des dépenses concerne à la fois l'accueil en établissement et l'accueil familial qui représentent un total de 533,7 M€, soit 84,8% des dépenses totales de l'enfance.

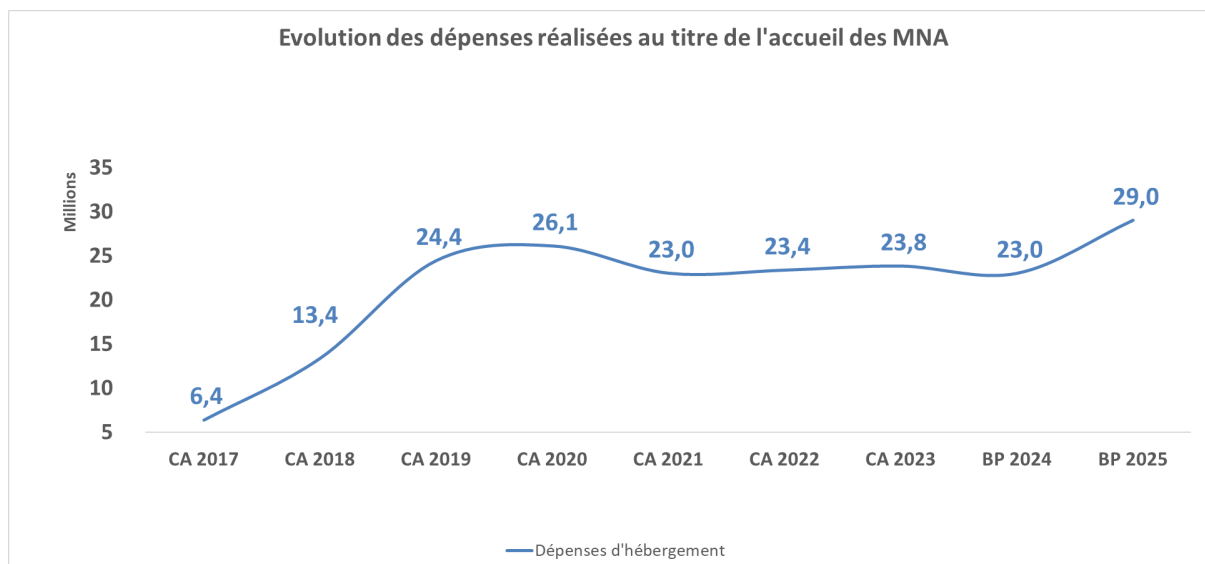
Les efforts en matière d'accompagnement et d'accueil en établissement continuent en 2025 à hauteur de 339,2 M€ avec une hausse de 27,2 M€ par rapport à 2024 (312 M€) sur l'ensemble de la politique, soit une hausse de 8,7% sur une seule année. C'est également le cas pour l'accueil familial dont le budget passe de 188,9 M€ à 194,4 M€ (+5,6 M€ ; +2,9%).

Ces augmentations s'expliquent par plusieurs mesures à la fois nationales et départementales : revalorisation salariale, plan d'urgence départemental pour la protection de l'enfance de juin 2022 et l'appel à manifestation d'intérêt lancé en février 2023. A cela s'ajoute une hausse des besoins. Depuis janvier 2021, 1 750 enfants de plus se sont vus confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour atteindre 12 000 enfants confiés.

A titre d'exemple, le coût des revalorisations salariales cumulées depuis 2020 des assistants familiaux du Département (revalorisation du SMIC) et dans les établissements (Ségur) est évalué à 29,6 M€ pour l'année 2025.

Le Département souhaite aller encore plus loin et mobilise depuis un an et demi des logements de fonction des collèges afin de permettre l'ouverture rapide de places d'accueil, notamment dans les territoires du Valenciennois, du Douaisis, de la Métropole Roubaix Tourcoing et de la Métropole de Lille.

Après s'être stabilisées, les dépenses relatives à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont en forte augmentation en 2025. Elles atteignent 29 M€ contre 23 M€ au BP 2024, soit (+6 M€ /+26,1%). A cet égard, il convient de souligner la faiblesse des compensations versées par l'État, estimées à 1,6 M€ en 2025, soit 5,5% des dépenses.



Par ailleurs, le Département souhaite permettre aux enfants de rester au sein du domicile familial quand cela est possible. C'est pourquoi il consacre 41,3 M€ aux actions de soutien à domicile dont plus de 28,6 M€ pour les dispositifs d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et d'Intervention Educative A Domicile (IEAD), et 10 M€ pour les associations de soutien à domicile.

Au-delà de l'accueil des enfants, le Département souhaite proposer une politique d'autonomisation et de prévention auprès des jeunes. Les budgets 2025 sont estimés à hauteur de 35,2 M€, dont 12 M€ pour le volet prévention du PLS et 13 M€ pour les clubs de prévention.

En matière de prévention et d'accompagnement à la parentalité, le budget 2025 est de 5,6 M€. Les dépenses majoritaires sont confirmées à hauteur de 3,2 M€ pour le Centre d'Aide Médico-Psychologique (CAMPS) ainsi que 1,3 M€ pour subventionner les acteurs de l'accompagnement à la parentalité.

Le Département consacre un budget de 5,7 M€ à la loi relative à la protection de l'Enfance (dite loi Taquet), permettant notamment un soutien aux associations œuvrant pour la protection de l'enfance.

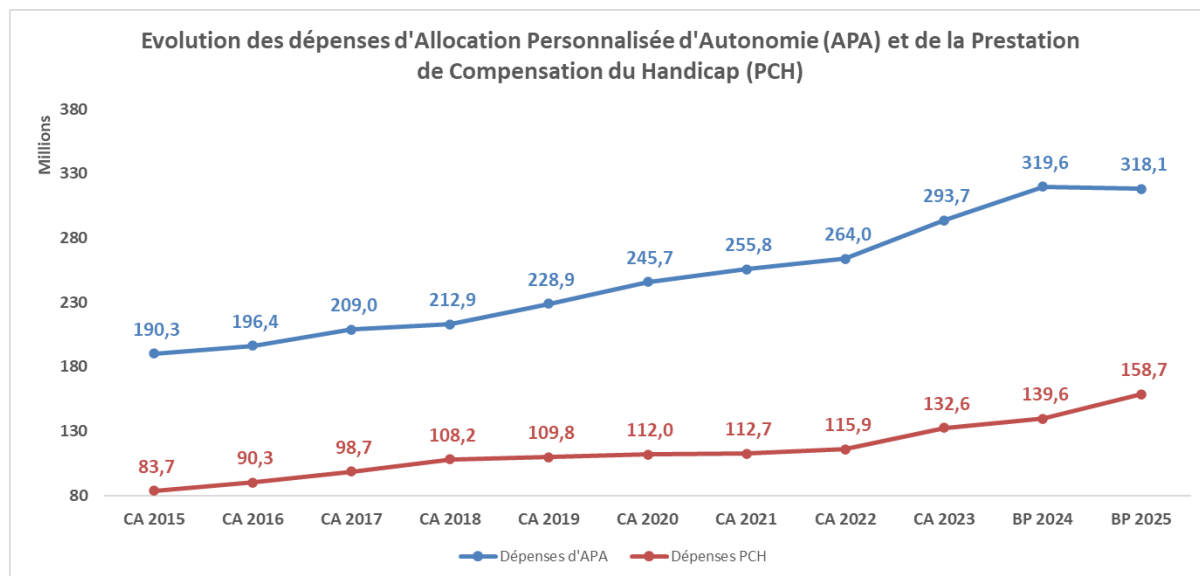
Au regard des besoins du secteur et de l'engagement de la Collectivité dans cette politique (629,2 M€), les seuls 17,9 M€ de recettes que le Département a réussi à inscrire au BP 2025, paraissent bien insuffisants. Cette inscription ne couvre en effet que 2,9% des dépenses du secteur.

C. UN SOUTIEN ACCRU AUX SECTEURS DE L'AUTONOMIE MALGRÉ LES HAUSSES DES ALLOCATIONS APA ET PCH

En 2025, les dépenses des secteurs relatifs à l'autonomie sont en forte augmentation par rapport au BP 2024 (+14,3 M€, soit +1,6%). Cette hausse concerne principalement le secteur des personnes en situation de handicap (+14,2 M€, soit +3,2%).

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), représentant 318,1 M€, est en baisse de 1,5 M€ (-0,5%) par rapport au BP 2024 (319,6 M€). Toutefois, elle est en hausse par rapport à l'exécution 2024 (prévue à 311,2 M€) du fait du contexte moins inflationniste que prévu.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est en augmentation de 19,1 M€ (soit +13,7%). La hausse de la PCH s'explique notamment par un soutien aux Services Autonomie à Domicile (SAD) à hauteur de 70,4 M€ (+5,8 M€, soit 8,9%) par rapport au BP 2024.



Par ailleurs, le budget 2025 a été ajusté au regard des dépenses d'hébergement qui ont pu être prises en charge dès la fin de l'exercice 2024. Le montant 2025 peut ainsi être établi à 353,6 M€. La transformation de l'offre se poursuit notamment en favorisant le lien entre des solutions d'hébergement et le domicile, et permet d'accompagner au mieux les Nordistes dans une logique de parcours.

En 2025, le Département du Nord poursuit aux côtés de ses partenaires la stratégie de lutte contre l'isolement social et l'âgisme dans le cadre du programme coordonné de la commission des financeurs adopté en mai 2023.

Le soutien à domicile reste une priorité départementale se traduisant par un accompagnement renouvelé aux SAD. Dans ce cadre, l'enveloppe relative à l'avenant 43 représente :

- pour les personnes âgées, le montant de 20,3 M€ (soit +2,6 M€ ; +14,4%) ;
- pour les personnes en situation de handicap, le montant de 4,6 M€ (soit -0,2 M€ (-3,2%)).

Au même titre que les personnes âgées, le Département souhaite valoriser plus largement les prestations d'aide humaine réalisées auprès des bénéficiaires de la PCH. Le développement de solutions d'habitat inclusif est une véritable alternative entre le domicile et l'établissement en trouvant une solution adaptée pour chaque Nordiste.

Enfin, le budget prévu pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est stabilisé à 6,6 M€. Le Département a également inscrit 10,7 M€ pour le transport des personnes en situation de handicap.

D. UNE OFFRE DE SOINS TOUJOURS PLUS ETENDUE POUR LES NORDISTES

En M€	BP 2024	BP 2025	Evolution en M€ et en %	
Offre des soins	2,0	3,6	+1,6	+81,1%

Dans le Nord, près de 10% des habitants n'ont pas de médecin traitant et la moyenne d'âge des praticiens est de 52 ans. Pour que chaque Nordiste puisse avoir accès aux soins près de son lieu de vie, le Département s'engage en créant, en collaboration avec les acteurs de santé et les collectivités, plusieurs Maisons Nord Santé (MNS).

Les compétences ont ainsi été réparties entre les différentes institutions :

- Département du Nord : la gestion des ressources humaines et du matériel médical et administratif ;
- Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : la mise à disposition des locaux, de leurs entretiens et des fluides ;
- Agence Régionale de Santé (ARS) : l'accompagnement en ingénierie, logiciel d'information partagé et équipement informatique relié à ce logiciel et la validation d'un projet de santé ;
- Assurance Maladie : le conventionnement et la contractualisation.

Le Conseil départemental a ainsi validé, en 2023, le principe de création de deux MNS en consacrant 2 M€ à ce projet ambitieux.

Entre 2021 et 2023 dans le Douaisis, ce sont 25 médecins qui ont cessé leur activité. Avant l'ouverture de la première MNS inaugurée à Cuincy en janvier 2024, on estimait à près de 13 000 les patients sans médecin traitant. Plus de 16 000 consultations ont été effectuées par les professionnels de la MNS, au centre et à domicile.

Dans l'arrondissement de l'Avesnois, une deuxième MNS a ouvert ses portes en avril 2024 sur la commune de Glageon et une antenne a été déployée en septembre de la même année sur la commune de Landrecies.

Grace à ces deux MNS, 4 500 patients ont retrouvé un médecin traitant.

Deux nouvelles MNS verront également le jour dans les Flandres, sur la commune de Cappelle-la-Grande, et dans l'Avesnois sur la commune de Feignies. Fin 2025, début 2026, l'arrondissement de Cambrai accueillera aussi un centre de santé départemental sur la commune de Quiévy.

Ainsi donc, le Département assume pleinement une politique volontariste au-delà de ses compétences obligatoires, mais qui s'inscrit pleinement dans son « ADN » en matière de solidarité et de soutien aux personnes les plus fragiles.

E. LE SECTEUR DES COLLÈGES SOUMIS AUX ALÉAS DU PRIX DES FLUIDES

Le Département a pris en compte dans le calcul de la dotation, le renouvellement des marchés d'achat d'énergie pour le gaz et l'électricité sur la période 2024-2030. Cette politique d'achat maîtrisée et regroupée permet d'envisager des coûts moins élevés en 2024 et pour les années à venir.

De plus, les efforts de maîtrise des coûts de l'énergie demandés aux établissements se traduisent par une économie intégrée dans les dotations attribuées.

Les dépenses relatives aux collèges sont de 109,2 M€ en 2025, soit une baisse de 4,6 M€ (soit -4%) par rapport au BP 2024, mais restent toutefois plus élevées que les années avant COVID (+21,5% par rapport à 2022 et +27,7% par rapport au CA 2021).

Depuis 2022, le mode de calcul se base sur les consommations réelles des collèges sur les exercices antérieurs, ainsi que sur les fluctuations des prix de l'énergie. Les dotations aux collèges publics sont portées à 26,5 M€, soit une baisse de 10,4 M€ (-28,1%) par rapport au BP 2024.

Après une hausse de 22,3 M€ (+24,3%) entre les BP 2022 et 2024, liée aux impacts de l'inflation et notamment à l'augmentation du coût des fluides, ce sont les forfaits d'externat qui seront en augmentation cette année (+2,3 M€ ; +5,8%). Calculé sur la base des dotations des collèges publics de l'année précédente, l'impact sur les forfaits d'externat s'en trouve décalé pour atteindre 41,2 M€ en 2025.

Par ailleurs, afin d'obtenir des bâtiments les moins énergivores possibles, le Département mise sur un programme de réhabilitations et de reconstructions des collèges. 4 collèges de l'Avesnois (Léo Lagrange et Joliot-Curie à Fourmies, mais aussi Jean Rostand à Sains-du-Nord et du Solrézis à Solre-le-Château) sont associés à un contrat de performance énergétique. Une diminution de 50% de leur consommation d'énergie est attendue.

Réduire les coûts de la facture énergétique nécessite aussi de continuer de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des utilisateurs et usagers des collèges sur la réduction des consommations. Les établissements sont ainsi invités à participer activement à la mise en œuvre des écogestes (éteindre les lumières, arrêter les ordinateurs, impression recto/verso, lumière naturelle privilégiée...) et à limiter la consommation énergétique dans l'ensemble des installations (bureaux, salles de classe, demi-pension, logements...).

Pour ce faire, le Département s'engage à accompagner les efforts dans le cadre de la maîtrise d'énergie, notamment via le recrutement de « energy managers ».

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite de l'externalisation de l'entretien, les dépenses d'entretien des collèges sont de 17,5 M€, soit +2,6 M€ (+17,6%) par rapport au BP 2024.

Dans le cadre de Conventions Annuelles d'Objectifs et de Moyens (CAOM), le Département cofinance avec l'État les contrats aidés, notamment les Parcours Emplois Compétences (PEC) pour faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. Au sein des collèges, le Département favorise leur emploi sur des missions au sein des structures de restauration en complément des prestations externalisées.

F. LA MAÎTRISE DE LA MASSE SALARIALE

Le budget alloué aux Ressources Humaines (RH) pour 2025 s'élève à 477,7 M€ (+9,5 M€ ; +2%) par rapport au BP 2024.

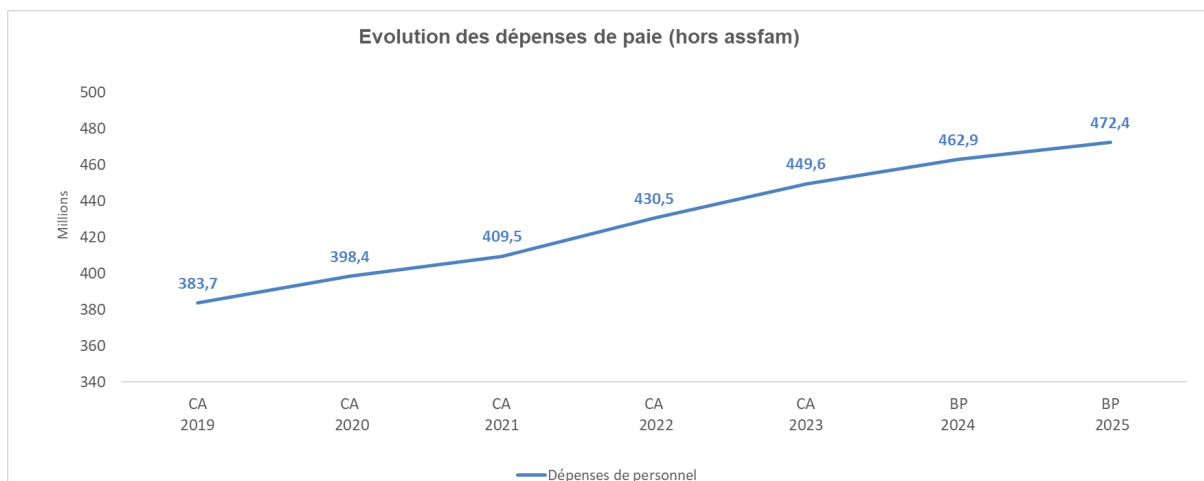
Ce budget des ressources humaines se décompose en deux éléments :

- dépenses hors paye : 5,3 M€ en 2025 soit 1,1% du budget des RH.
Ces dépenses concernent la formation, l'accompagnement, la médecine professionnelle, les frais d'accidents de travail, la subvention au Comité d'Œuvres Sociales (COS) et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ;
- dépenses de paye : 472,4 M€ en 2025 soit 98,9% du budget des RH (+9,5 M€ ; +2,1% par rapport au BP 2024).

En 2025, l'évolution de la masse salariale se caractérise par des mesures budgétées telles que :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour 5,5 M€ ;
- la hausse de 3 points par an pendant 4 ans de la cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), à hauteur de 6,5 M€ par an, prévue par le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ;
- le rétablissement du taux normal de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) maladie pour le régime spécial CNRACL (2,1 M€). Pour rappel, ce taux a été abaissé de manière temporaire en 2024 à la suite de la hausse d'un point de la cotisation patronale CNRACL ;
- le paiement d'une partie du régime indemnitaire des agents en congé longue maladie depuis le 1^{er} septembre 2024, prévu par le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'État (+0,18 M€) ;
- l'abaissement de 100% à 90% de la rémunération des 3 premiers mois d'absence pour maladie ordinaire (-1,4 M€), prévu par la LFSS ;
- la hausse du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) pour 0,7 M€ (effet report de la hausse du 1^{er} novembre 2024) ;
- la hausse de l'enveloppe Forfait Mobilité Durable (FMD) avec une extension aux agents qui disposent d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail.

En dépit des mesures nationales qui s'imposent à la Collectivité sans aucune concertation avec les employeurs publics, le Département du Nord est résolument engagé dans une gestion rigoureuse et maîtrisée de sa masse salariale.



Le Département met ainsi en œuvre une stratégie RH d'optimisation des ressources activant plusieurs leviers : dialogue de gestion interne proactif pour piloter les besoins en remplacement et de recrutement (en particulier pour les départs en retraite), politique de formation ambitieuse pour accompagner les évolutions professionnelles des collaborateurs, stratégie marque employeur pour attirer et fidéliser les talents, pilotage de l'absentéisme pour favoriser le maintien dans l'emploi et diminuer le recours aux Contrats à Durée Déterminée (CDD), recherche de co-financements sur les projets de la Collectivité, mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information pour optimiser le recours aux outils numériques et augmenter l'efficacité des services. Cette gestion optimisée a pour but de pouvoir renforcer les moyens pour les politiques prioritaires (politique de retour à l'emploi des allocataires du RSA, protection de l'enfance, évaluation des plans d'aide APA, MNS ...) par des créations de postes.

Cette stratégie se traduit par une maîtrise des effectifs et permet ainsi d'intégrer les différentes mesures salariales telles que la hausse des cotisations patronales retraite et maladie du régime spécial de la CNRACL, et le paiement d'une partie du régime indemnitaire des agents en congé longue maladie.

Parallèlement, le Département mène une action déterminée pour attirer les talents nécessaires aux évolutions de son fonctionnement et de son offre de services sous le triptyque : attirer, recruter et fidéliser. La diversification des modes de recrutement permet d'accueillir de nouveaux profils et de trouver les compétences utiles, notamment en investissant largement les sites d'emplois, les réseaux sociaux et les écoles et universités du Nord.

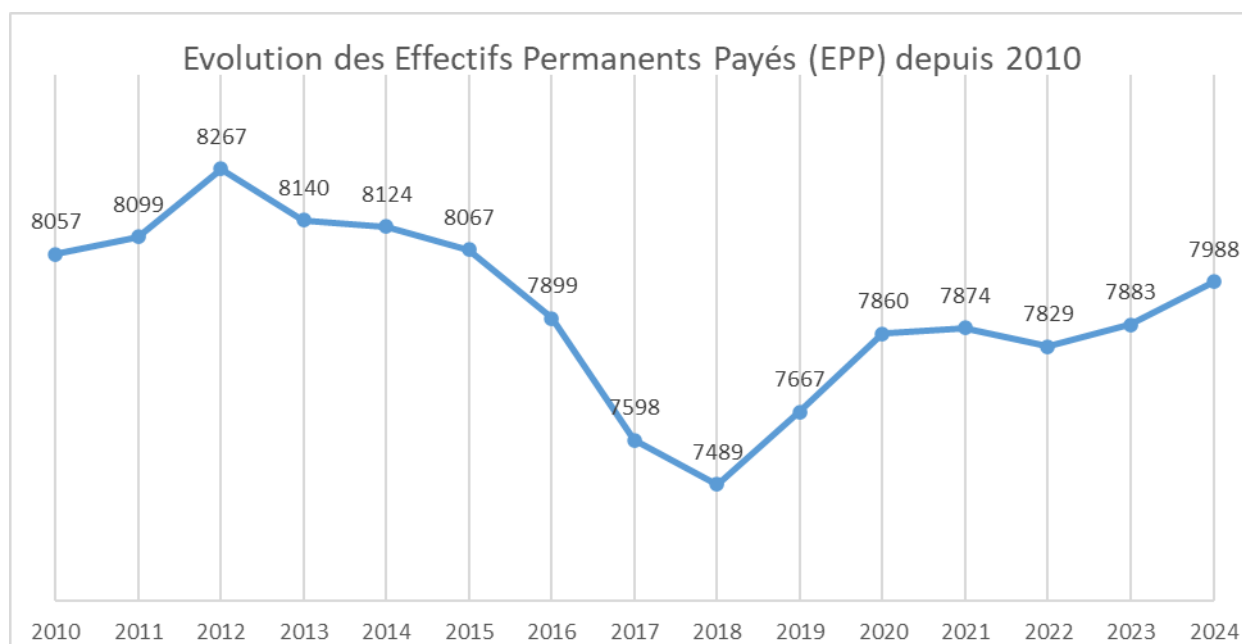
Certains des dispositifs déployés participent au développement de notre « marque employeur » : création de viviers d'apprentis et stagiaires, accueil des services civiques volontaires, financement des bourses notamment dans le secteur du travail social et immersion professionnelle des allocataires du RSA, permettant de découvrir et de candidater aux différents métiers de la Collectivité.

Depuis 2020, l'offre de service relative à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) permet d'anticiper les évolutions des métiers impactant nos activités, et de professionnaliser les collaborateurs pour acquérir de nouvelles compétences par la mise en place de plans de formations cohérents. L'objectif est de disposer du personnel qualifié nécessaire aux missions actuelles et futures de l'organisation départementale.

Un travail de revue du référentiel emplois et compétences est en cours, ayant pour enjeu d'être davantage en adéquation avec la réalité et l'évolution des métiers dans le cadre de la modernisation de l'outil de GEPP prévu pour 2025.

Le programme de formation interne "Nord Académie" sera poursuivi avec de nouveaux contenus, tout en valorisant l'expertise des formateurs internes.

Tous les outils et dispositifs RH sont ainsi construits et orientés pour veiller à la meilleure adéquation des ressources humaines aux besoins du service public rendu aux Nordistes.



Par ailleurs, la politique de prévention pilotée par la Maison départementale de la santé au travail (aménagements et adaptations de postes), les dispositifs d'entretien de ré-accueil au retour des absences, combinés à la mise en place d'un entretien systématique avec les services de la Direction des Ressources Humaines pour les collaborateurs absents plus de 90 jours, permettent d'assurer les conditions d'un maintien dans l'emploi du personnel départemental. 4% des collaborateurs du Département ont été accompagnés en 2023 dans leur mobilité et évolution professionnelles.

La Collectivité souhaite reconnaître l'investissement de tous les collaborateurs par le maintien du versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de 3,3 M€ (versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé chaque année depuis 2019).

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) n'a pas été reconduite en 2024 et ne le sera pas en 2025. Pour rappel, son coût estimé en 2024 était de 0,6 M€.

Le dispositif de rémunération des heures supplémentaires (0,85 M€) ainsi que l'enveloppe des contractuels « CDD renforts/remplaçants » (13,5 M€) seront reconduits en 2025 dans les mêmes conditions que l'année précédente.

G. LES AUTRES SECTEURS

En matière de solidarité territoriale, le Département poursuit son action en faveur des Nordistes et des territoires.

Le Nord maintient son effort financier pour l'entretien et l'exploitation des routes. Ce sont ainsi 9,4 M€ qui sont consacrés aux dépenses d'infrastructures et réseaux, dont 6,7 M€ sur l'entretien de la voirie et des véhicules. Le Département conforte également sa politique de service hivernal en lui allouant 2 M€. Il est organisé sur 60 circuits à la fois en régie et en prestations externes.

13,7 M€ sont dédiés au secteur du développement territorial et du cadre de vie. Le plus gros poste de dépenses de ce secteur est celui de la promotion et du développement des activités sportives, avec notamment 2,6 M€ prévus pour les subventions de fonctionnement aux structures sportives. Par ailleurs, 1,8 M€ sont fléchés pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Nord.

Concernant la Culture (12,5 M€), la gestion courante des équipements culturels est évaluée à 4,8 M€ en 2025. Les subventions aux acteurs et manifestations culturels sont portés à 5,2 M€.

Le budget consacré au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en 2025 est en augmentation de 1 M€ par rapport au budget 2024 pour atteindre le montant de 101,5 M€. Le Département souhaite soutenir le SDIS, en particulier dans le cadre de sa mobilisation pour les étapes du Tour de France 2025 accueillies dans le Nord.

Les moyens généraux de l'administration pour 2025 sont en légère hausse par rapport à 2024 : 24,5 M€ contre 22,7 M€. Cette augmentation s'explique principalement par trois phénomènes :

- la hausse des primes d'assurances dans un contexte de raréfaction de l'offre disponible ;
- la hausse des remboursements des frais de déplacement liée à leur revalorisation ;
- la hausse des services de gardiennage pour protéger le personnel départemental face aux agressions ;
- le nettoyage des locaux en lien avec la politique d'externalisation conduite depuis 2016.

Les dépenses relatives aux systèmes d'information sont maîtrisées tout en veillant à préserver la sécurité, à poursuivre la dématérialisation et l'accompagnement aux nouveaux usages. Une politique ambitieuse d'impressions est à l'œuvre avec une réduction de près de 40% du total des impressions. Le parc de copieurs sur l'ensemble des sites a été remplacé et optimisé (réduction des équipements de 30%) : déclenchement par badge, règle du recto-verso et déploiement progressif de la gestion électronique du courrier. Cette nouvelle politique d'impression a permis une économie de presque 1 M€ en 5 ans.

Les moyens relatifs à l'assemblée sont stables en 2025 par rapport à 2024.

Enfin, dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, les services ressources ont contribué à un effort de maîtrise budgétaire à hauteur de -1,4 M€ (soit -1% par rapport au BP 2024), notamment permis par la baisse du coût des fluides (-0,8 M€).

H. L'ENGAGEMENT FORT DU DÉPARTEMENT POUR UN NORD DURABLE

Le Département du Nord a défini dès 2019 sa stratégie de transition écologique et solidaire, nommée « Nord durable ». À l'horizon 2040, le Département s'est engagé à atteindre la neutralité carbone pour le patrimoine et les activités départementales, la zéro artificialisation nette hors voirie et les 10% d'autonomie alimentaire des territoires du Nord. La délibération « Actualisation de la stratégie Nord Durable » adoptée en 2024 a dressé un bilan des objectifs à atteindre et des actions mises en œuvre depuis 2020.

L'approvisionnement local est désormais incontournable dans les assiettes des demi-pensionnaires des collèges du Nord, ainsi que dans les établissements médico-sociaux. Le label "Ici je mange local" ainsi qu'une charte sont nés de cette initiative, avec 149 établissements labellisés. Par ailleurs, 74 collèges ont été accompagnés au travers de l'opération « Plantons dans la cour du collège » et 62 kits potagers ont été distribués.

La rénovation des bâtiments et la maîtrise de la consommation énergétique sont essentielles pour lutter contre le réchauffement climatique.

Par exemple, le collège Robert Badinter à Cambrai, ouvert à la rentrée 2024, est construit à 80% en bois et a obtenu la Certification Bâtiment Durable au niveau « excellent ». En 2024, l'aide départementale au financement des travaux de réhabilitation comportant une dimension de performance énergétique a permis d'améliorer le bâti de résidences-autonomie et de 3 maisons de retraite médicalisées ou EHPAD. Un appel à initiative a permis à 11 maisons de retraite médicalisées de bénéficier d'une aide départementale pour le remplacement de chaudières anciennes et la mise en œuvre d'un mix énergétique.

Le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS) se prolonge en 2025 pour encourager les citoyens du territoire à prendre leur part dans la rénovation énergétique. Le Département a mis en place depuis 2022 une bonification sur les subventions attribuées aux projets répondant aux enjeux de sa politique de transition écologique et solidaire Nord durable. En 2024, 111 projets ont été bonifiés sur 354, pour un montant total de bonus de plus de 2,7 M€.

Le Département a la capacité d'acquérir des terrains naturels pour en préserver la biodiversité et y accueillir le public. En 2024, 850 animations ont été organisées sur les Espaces Naturels du Nord. Le site de Chabaud-Latour a été réaménagé et restauré pour devenir une zone humide d'importance départementale.

Depuis 5 ans, le Département investit massivement dans le renouvellement de sa flotte automobile pour réduire son impact sur l'environnement. En 2025, un budget de 1,9 M€ sera consacré à cette politique de renouvellement du parc automobile départemental. Parallèlement, le Département installe des bornes de recharge électrique sur ses différents sites.

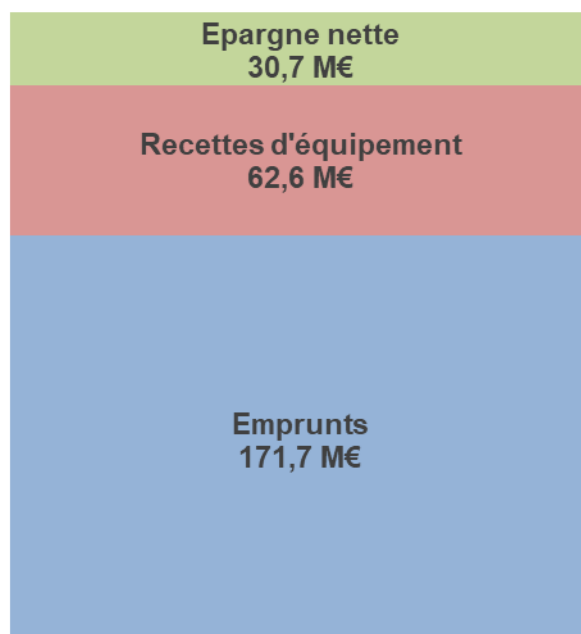
Enfin, la politique d'impression a permis de les réduire de 40%, correspondant à une économie d'environ 2 millions sur 4 ans.

III - L'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT SUR SON TERRITOIRE

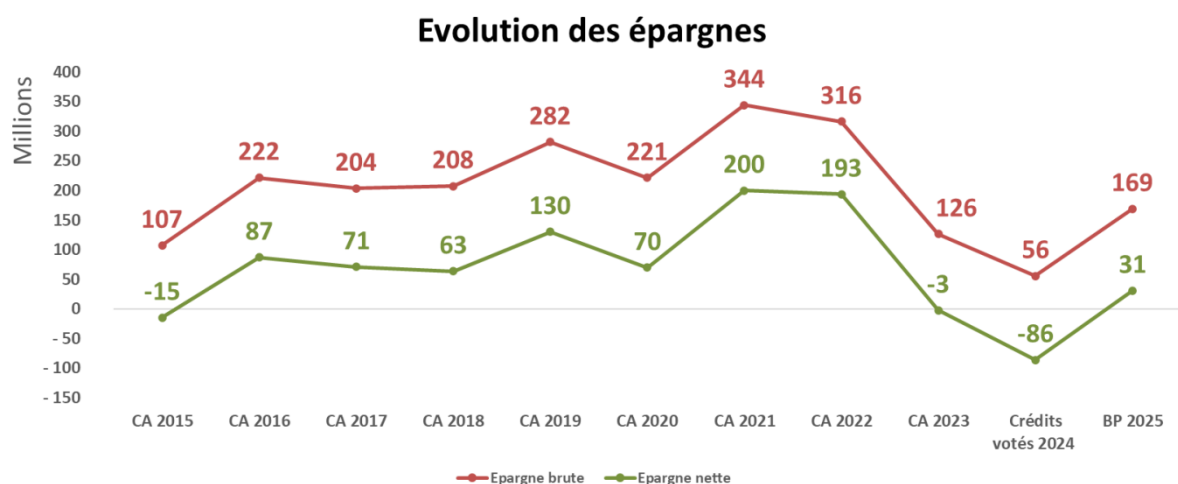
Le contexte budgétaire impacte directement la capacité de financement du Département par le tassement des épargnes. Afin de conserver une dette saine, le Département recentre sa politique d'investissement en 2025. Sa stratégie financière pluriannuelle, construite sur un recours à l'emprunt maîtrisé et de la recherche de financements extérieurs, lui permet de proposer un investissement au service des territoires.

A. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT : ENTRE RECHERCHE DE FINANCEMENTS, AUTOFINANCEMENT ET RECOURS À L'EMPRUNT

Financement de l'investissement



Le financement de l'investissement est réalisé, pour partie, par des recettes propres de la Collectivité, et pour partie par des emprunts. Le montant des épargnes permet au Département de continuer à conforter l'investissement du territoire sans augmenter de manière significative son recours à l'emprunt. Le Département, confronté à un effet ciseaux entre des dépenses en augmentation et certaines recettes en baisse, parvient à autofinancer une partie de ses dépenses.

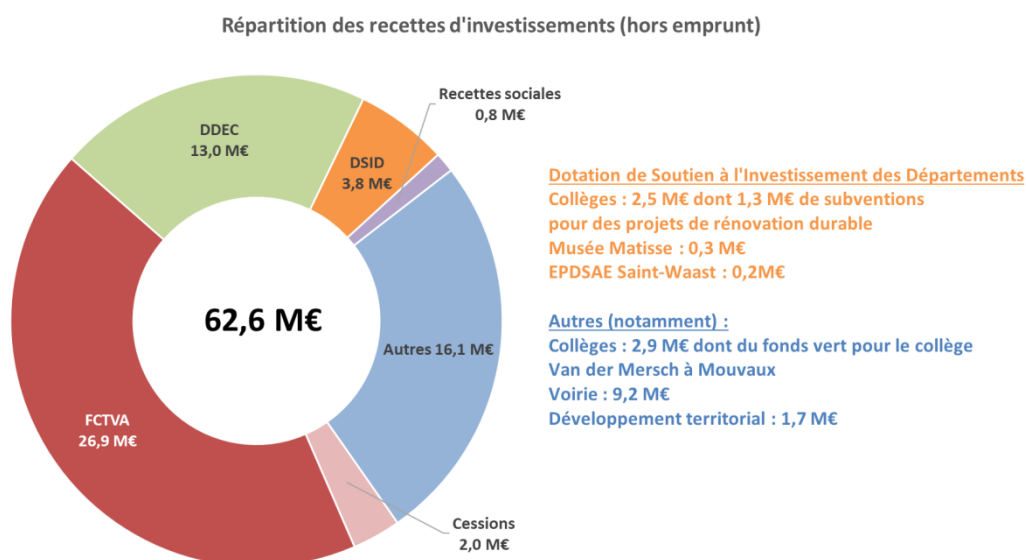


1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement pour 2025 sont prévues à 234,3 M€, soit une baisse de -79,3 M€ (-25,3%) par rapport au BP 2024. Cette baisse est corrélée à l'ajustement des dépenses d'investissement et impacte essentiellement le recours à l'emprunt.

En M€	BP 2024	BP 2025	Evolution en M€ et en %	
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	30,8	26,9	-3,9	-12,5%
Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges (DDEC)	13,0	13,0	0,0	0,0%
Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	7,3	3,8	-3,6	-48,3%
Recettes sociales	0,0	0,8	+0,8	-
Autres	14,8	16,1	+1,4	+9,2%
Cessions	7,8	2,0	-5,8	-74,2%
Total hors emprunts	73,6	62,6	-11,0	-14,9%
Emprunts	240,0	171,7	-68,3	-28,4%
Total recettes d'investissement	313,6	234,3	-79,3	-25,3%

Les recettes d'investissement hors emprunt se répartissent comme suit :



Les recettes propres du Département sont de différentes natures (dotations, subventions, cessions...). Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), estimé à 26,9 M€ en 2025, a pour objet de compenser de manière forfaitaire (au taux de 16,404%) la TVA que le Département a acquittée sur ses dépenses d'investissement de l'année N-1 éligibles et qu'il ne peut récupérer directement par la voie fiscale.

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) est quant à elle forfaitisée depuis 2008. Son montant est ainsi stable et s'élève, pour le Département du Nord, à 13 M€. La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), qui correspond à un co-financement de projets par l'État, devrait s'établir à 3,8 M€. Cette estimation tient compte des soldes des programmations des années précédentes. En revanche, il n'est pas prévu de toucher d'avance au titre de la programmation 2025.

Les recettes de cessions, par nature plus fluctuantes, sont également inscrites en section d'investissement mais elles sont réalisées en section de fonctionnement. Le BP 2025 prévoit des cessions à hauteur de 2 M€.

Les autres recettes d'investissement, concernant essentiellement la voirie et les collèges, s'élèvent à 16,1 M€. En effet, les nombreux projets de voirie du Département sont portés avec d'autres institutions publiques, comme le contournement Nord de Valenciennes en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole. Dans ce cadre, des recettes seront reversées au Département à hauteur de 1,8 M€ pour 2025.

Si le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds vert jusqu'en 2027 pour répondre aux enjeux de la planification écologique, l'enveloppe globale du fonds a fortement diminué entre 2024 et 2025 (2,5 Mds€ contre 1,15 Md€ en 2025). Ce fonds vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Sa mise en œuvre s'appuie sur trois axes d'intervention identifiés en lien avec les collectivités et qui correspondent à des besoins de financement réels.

Le Département prévoit pour 2025 la perception de 2,9 M€ de solde dans le cadre de ce dispositif pour les travaux de réhabilitation du collège Van der Meersch à Mouvaux.

Enfin, 0,8 M€ sont prévus en recettes sociales pour des récupérations de subventions non suivies d'effet.

Pour financer ses projets, la Collectivité est pleinement mobilisée dans la recherche des ressources et des financements, notamment pour l'investissement sur Interreg VI.

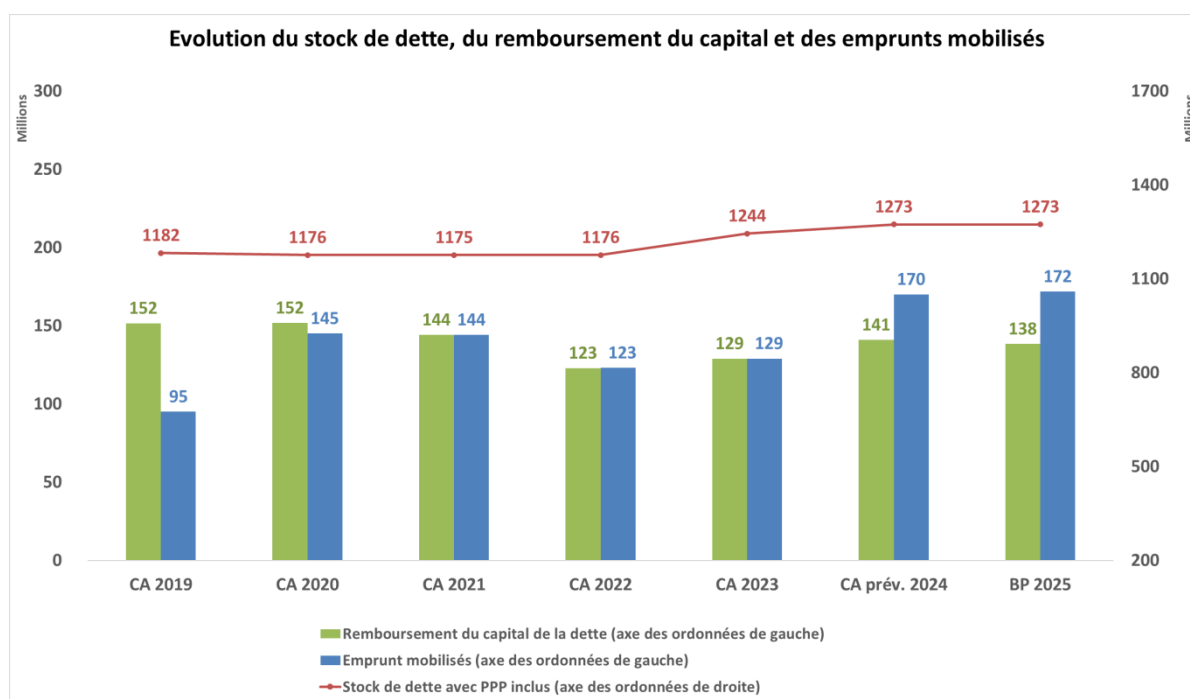
2. UN ENDETTEMENT TOUJOURS MAÎTRISÉ MALGRÉ LA HAUSSE DES TAUX

Le stock de dette départemental s'élève au 31 décembre 2024 à 1 273 M€, soit une augmentation de 29,1 M€ par rapport au 31 décembre 2023 (+2,3%).

Au BP 2025 sont inscrits 138,3 M€ de remboursement de capital de dette (dont 3,5 M€ de dette pour le Nouveau Forum) et 33,3 M€ d'intérêts, soit 171,6 M€ d'annuité de dette correspondant :

- à l'annuité existante au 1^{er} janvier 2025 ;
- aux remboursements d'emprunts qui seront mobilisés en cours d'année et dont les remboursements commenceront en 2025 (emprunts à échéances mensuelles ou trimestrielles).

Compte tenu des inscriptions de dépenses et recettes au BP 2025, le besoin d'emprunt affiché est de 172 M€.



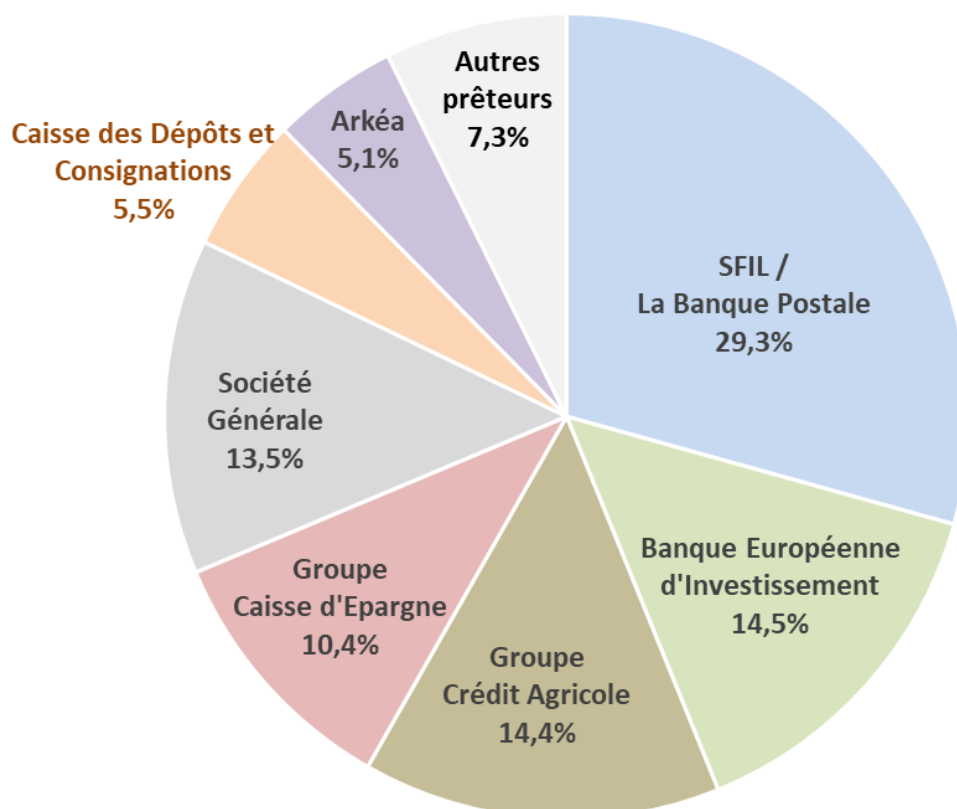
Si le taux moyen de la dette du Département a nécessairement augmenté ces trois dernières années, sa situation en matière d'endettement reste parfaitement saine. En effet, cet encours est à la fois optimisé, sécurisé et diversifié.

Le Département dispose tout d'abord d'une dette optimisée : au 31 décembre 2024, le taux moyen de la dette (hors contrat de partenariat lié au Nouveau Forum) s'établit à 2,73%. Ce taux est en diminution par rapport à celui constaté au 31 décembre 2023 (2,84%). Cette évolution est liée à celle des index de référence sur les marchés. En effet, après deux années de très nette et brutale remontée des taux sur les marchés (en 2022 et 2023), ceux-ci se sont infléchis sur l'exercice 2024. A titre de comparaison, le taux moyen des Départements s'élevait à 2,72% au 31 décembre 2024.

La dette départementale est également sécurisée. Au 31 décembre 2024, sur 1 207,3 M€ de stock de dette (hors dette nouveau forum), 71,9% relèvent d'emprunts à taux fixe et 28,1% de prêts à taux variable. Cette répartition permet de sécuriser le montant des frais financiers tout en conservant une certaine flexibilité dans la gestion de l'encours. Le stock de dette du Département demeure par ailleurs parfaitement sain et sans produit toxique, l'ensemble des emprunts étant classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler.

La dette départementale est enfin bien diversifiée. Les emprunts constituant le stock de dette ont été souscrits auprès de 14 prêteurs (16 si l'on distingue les différentes banques au sein des groupes SFIL / Banque Postale, Crédit Agricole et Caisse d'Épargne). La Banque Postale et la SFIL / CAFFIL (dont les emprunts ont été commercialisés par La Banque Postale), détenteurs de 29,3% de l'encours départemental, sont les prêteurs principaux de la Collectivité. Ils sont suivis par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) avec 14,5% de l'encours et le groupe Crédit Agricole (14,4% de l'encours).

Répartition de l'encours de dette par prêteur



Au sein de son stock de dette, conformément à ses engagements en matière de développement durable, le Département du Nord détient, au 1^{er} janvier 2025, 88,4 M€ de prêts inscrits dans une démarche « verte » ou répondant à des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

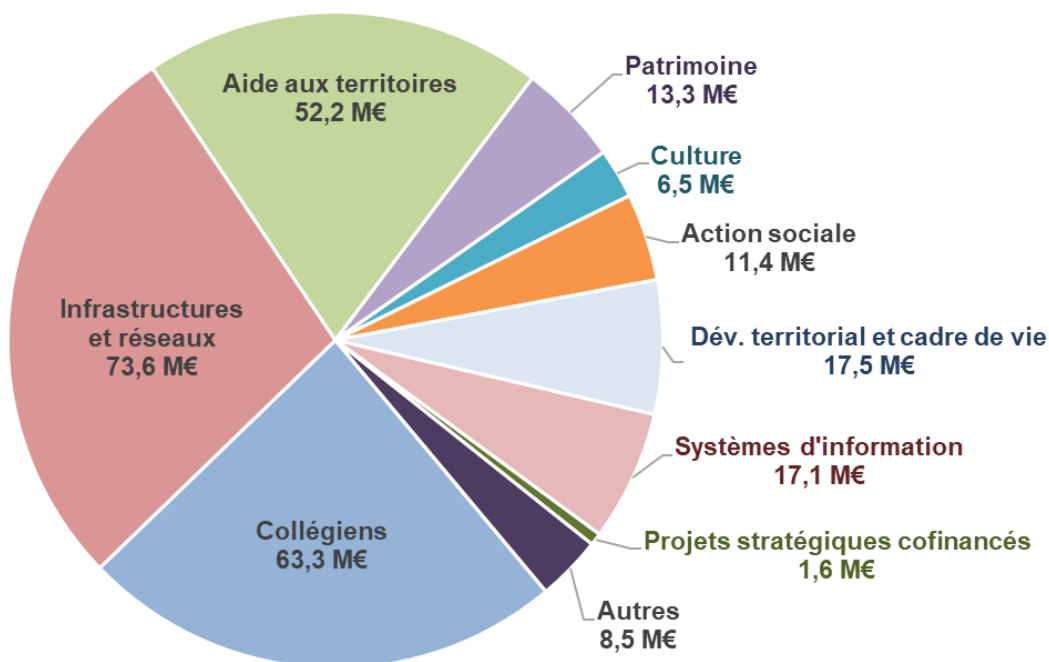
En marge des deux consultations bancaires annuelles, le Département poursuit son partenariat avec les prêteurs institutionnels et notamment auprès de la BEI. Un prêt-cadre avec la BEI pour un montant total de 100 M€ maximum a notamment été signé fin 2021. Deux tirages avaient été réalisés en 2023 pour un montant total de 69 M€. Les 31 M€ restants ont été débloqués au cours de l'exercice 2024 (au taux fixe de 3,004%).

Les travaux de la Collectivité en matière de gestion de la dette ont également permis de réduire les coûts liés à certains de ses emprunts les plus onéreux. Le Département avait ainsi renégocié à la baisse en 2023 les taux d'intérêts de deux prêts contractés en 2012 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ceux-ci ont été passés d'un taux indexé sur le Livret d'Épargne Populaire (LEP) +1,35% (soit 7,45% à la date de renégociation) à un taux indexé sur le Livret A +1% (soit 4% à la même date). Un nouveau réaménagement de l'encours détenu auprès de la CDC a été obtenu en 2024 puisque, à la suite de la conclusion d'un nouveau prêt « Transformation écologique » d'un montant de près de 10 M€, deux emprunts ont vu leur indexation sur le Livret A passer de 1% à 0,9%. Les autres caractéristiques de ces deux emprunts, notamment leur durée résiduelle, sont pour leur part restées inchangées. En tenant compte des frais et Intérêts Courus Non Echus (ICNE) liés au réaménagement, cette opération a permis à la Collectivité de réaliser une économie de plus de 0,15 M€ sur la durée résiduelle du prêt.

B. DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT QUI S'AJUSTENT AUX CAPACITES DE FINANCEMENT DU DEPARTEMENT

Les dépenses d'investissement 2025 hors dette s'élèvent à 265 M€. La Collectivité a décidé de recentrer ses investissements en 2025 face à des difficultés toujours plus croissantes. Cet investissement doit bénéficier tant à l'aménagement du territoire qu'à l'accompagnement des Nordistes dans leur vie quotidienne.

Dépenses d'investissement hors dette : 265 M€



La majorité des investissements 2025, soit 27,8% des dépenses totales hors dette, porte sur la voirie, secteur sur lequel plus de 73,6 M€ sont fléchés. Au-delà des opérations courantes de réfection et d'entretien de la voirie existante qui représentent 25 M€, soit 34% de l'ensemble du budget voirie, plusieurs projets de grande envergure se poursuivent. C'est notamment le cas du chantier relatif au contournement Nord de Valenciennes (section ouest) en faveur duquel plus de 9,3 M€ sont prévus en dépenses. Près de 13,3 M€ sont également alloués au projet d'aménagement à 2x2 voies de la RD 642 sur la section Strazeele – Merris.

Un montant de 7,5 M€ est dédié aux travaux sur les ponts. Le budget alloué aux opérations d'amélioration du cadre de vie atteint 2,4 M€. Enfin, de nombreux travaux de sécurité routière en et hors agglomération sont prévus pour l'année 2025 à hauteur de 4,3 M€.

Dans le secteur des collèges, de nombreux travaux sont prévus. Ils constituent 23,9% des dépenses réelles d'investissement, soit plus de 63,3 M€. Le Gros Entretien et le Renouvellement (GER) représente 38,3 M€. Le budget pour les travaux de construction et d'aménagement atteint 20 M€. Ces moyens nouveaux portent notamment sur les projets relatifs aux collèges Maxence Van Der Meersch à Mouvaux (6,8 M€), Fernande Benoist à Hazebrouck (6,7 M€), Pablo Neruda à Wattrelos (1,6 M€) et Etienne Dolet à Provin (1,4 M€).

Le troisième poste de dépenses d'investissement concerne les aides aux territoires (52,2 M€). Le Département a fait le choix d'un soutien important pour les territoires. Il souhaite accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissement par plusieurs dispositifs : les Projets Territoriaux Structurants (PTS) et l'Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB) pour un montant de 48,8 M€.

Ce sont au total 52,2 M€ qui sont alloués aux aides aux territoires, soit 19,7% du budget d'investissement.

Des moyens supplémentaires sont également consacrés aux projets structurants dans lesquels le Département est engagé. Au titre du remboursement du capital des emprunts portés par la Société du Canal Seine-Nord Europe (0,7 M€) et le Syndicat Mixte Très Haut Débit (fibre optique) pour un montant de 0,9 M€. Ce sont ainsi 1,6 M€ qui seront consacrés à ces deux projets en 2025.

17,5 M€ sont inscrits pour le développement et le cadre de vie. Ils permettent le financement de nombreux dispositifs tels que les conventions avec Partenord (2 M€), le dispositif Nord Équipement Habitat Solidarité (NEHS) pour 2,5 M€. 3,1 M€ sont fléchés sur les Espaces Naturels du Nord sous la forme d'aménagements, d'achats de terrain ou encore de subventions. La politique de plantation et renaturation se poursuit avec un budget de 0,8 M€. La politique en faveur du cyclable se poursuit en 2025 avec un budget à hauteur de 5,9 M€, dont 1 M€ de subventions.

En 2025, la culture au Département est soutenue à hauteur de 6,5 M€ dont 1,7 M€ pour la rénovation du planétarium au Forum départemental des sciences. 1 M€ sont prévus pour les travaux du marché couvert du musée Matisse. Par ailleurs, près de 0,7 M€ sont consacrés aux Archives départementales et aux médiathèques.

Pour le patrimoine départemental, avec un total de 13,3 M€, les dépenses portent notamment sur les travaux de l'Établissement départemental Pour Soutenir, Accompagner, Éduquer (EPDSAE) de Bauvin (1,5 M€) et celui de Monceau Saint Waast à Aulnoye-Aymeries (0,5 M€), la mise en accessibilité des bâtiments ou encore le regroupement des services départementaux à Douai (0,6 M€). A ce montant s'ajoutent les 3,5 M€ consacrés au Nouveau Forum et inclus dans le remboursement de capital de la dette.

Enfin, pour les fonctions support, les investissements concernent principalement les systèmes d'information et de l'e-administration (17,1 M€). Les moyens relatifs aux systèmes d'information et au numérique sont maîtrisés tout en veillant à préserver la sécurité, poursuivre la dématérialisation et l'accompagnement aux nouveaux usages.

CONCLUSION

La construction de ce budget primitif a été particulièrement compliquée et témoigne des difficultés et des contraintes dans lequel il s'inscrit.

Mais si l'équilibre budgétaire est atteint pour 2025, grâce notamment à la reprise de près de 70 M€ de provision, le Département ne pourra pas s'appuyer sur cette solution et la perspective de réussite de construction des prochains budgets est clairement mise en difficulté.

Dans cet exercice, l'État ne facilite clairement pas la tâche des Collectivités.

En effet, les documents de programmation budgétaire, comme la loi de programmation des finances publiques, ne permettent pas de refléter précisément la situation des Collectivités, tant en raison du manque de transparence des prévisions que de l'absence de concertation avec les élus locaux. Cette déconnexion entre prévisions nationales et réalités territoriales alimente les incompréhensions et les tensions entre l'État et les Collectivités.

Il semble nécessaire d'accroître le pouvoir décisionnel des collectivités territoriales, de réviser périodiquement les coûts liés aux compétences transférées, de réduire progressivement l'importance du financement contractuel et de mettre en œuvre de véritables mécanismes de consultation avec les associations représentatives. Les collectivités territoriales doivent être traitées comme de véritables co-gouvernants.

On peut cependant en douter notamment au regard des travaux de la réforme de la DGF, maintes fois mise sur la table et suspendue faute d'accord entre les parties, ou encore du projet de fusion des concours APA/PCH qui s'éternise sans apporter de véritable garantie d'un meilleur financement pour le Département du Nord.

Sans majorité à l'Assemblée nationale, il est de toutes les façons, difficile d'envisager de grandes réformes d'ampleur avant 2027. Pourtant, le problème majeur d'incohérence entre les compétences des Collectivités et leurs ressources financières persiste, et la fiscalité locale doit être repensée. Il est urgent d'adopter une loi de programmation des finances publiques locales pour offrir une véritable visibilité aux Collectivités.

Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L.3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP).

Le BP permet d'inscrire les opérations de dépenses et de recettes qui seront exécutées au cours de l'exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N).

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Département.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement, chacune d'entre elles devant présenter un équilibre entre dépenses et recettes (réelles et d'ordre).

Épargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et, pour le surplus, les dépenses d'équipement). Au BP 2025, elle s'élève à 169 M€.

Épargne nette : épargne brute après déduction du remboursement du capital de dette (hors gestion active de la dette). Elle mesure l'épargne effectivement disponible pour financer les dépenses d'équipement. L'épargne nette est de 31 M€ au BP 2025.

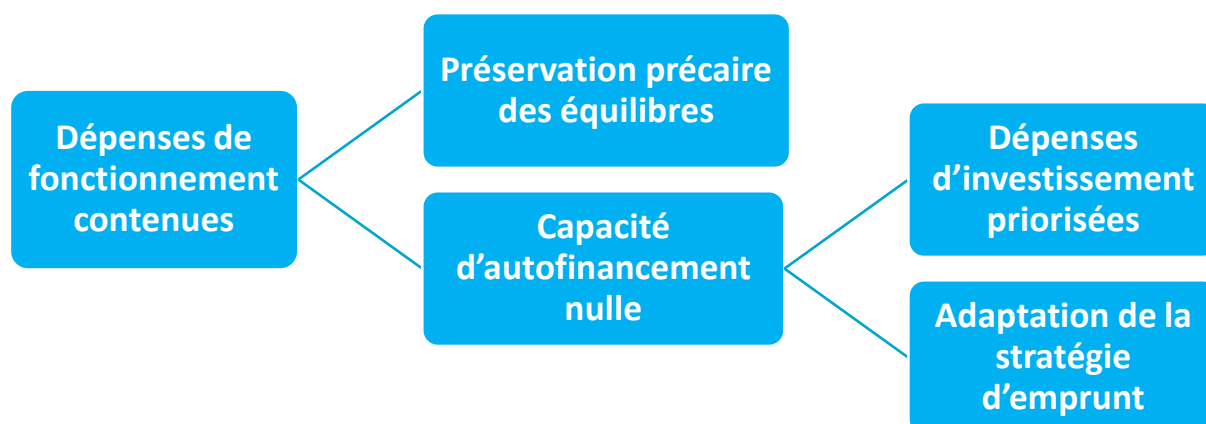
BP 2025		Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	TOTAL	3 306 M€	3 306 M€
	Réel	3 285 M€	3 116 M€
	Interêts		33 M€
	Hors interêts	3 285 M€	3 083 M€
	Ordre	21 M€	190 M€
INVESTISSEMENT	TOTAL	569 M€	569 M€
	Réel	334 M€	503 M€
	Gestion active de la dette	100 M€	100 M€
	Capital de dette	172 M€	138 M€
	Hors dette	63 M€	265 M€
	Ordre	235 M€	66 M€
TOTAL		3 875 M€	3 875 M€
	Réel	3 619 M€	3 619 M€
	Réel hors dette	3 348 M€	3 348 M€
	Ordre	256 M€	256 M€

La présentation du BP 2025 se fait en mouvements réels hors crédits de gestion active de la dette en investissement (lignes de 100 M€ en dépenses et en recettes)¹ et présente l'équilibre budgétaire global suivant :

	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 223M€	3 285M€	+62M€	+1,9%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 058M€	3 116M€	+58M€	+1,9%
Dépenses de fct hors dette	3 025M€	3 083M€	+58M€	+1,9%
Frais financiers	34M€	33M€	-0,3M€	-0,9%
EPARGNE BRUTE	165M€	169M€	+4M€	+2,6%
Remb. de capital de dette	142M€	138M€	-4M€	-2,6%
EPARGNE NETTE	23M€	31M€	+8M€	+34,4%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	478M€	403M€	-75M€	-15,7%
Dépenses d'inv hors dette	336M€	265M€	-71M€	-21,2%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	314M€	234M€	-79M€	-25,3%
Recettes d'équipement	74M€	63M€	-11M€	-14,9%
Emprunts	240M€	172M€	-68M€	-28,4%
Stock de dette	1 244M€	1 273M€	+29M€	+2,3%
Capacité de désendettement	7,6	7,5	-0,02	-0,2%

Le BP 2025 s'est construit dans un contexte national difficile : instabilité politique, croissance faible et incertaine, participation des collectivités à l'effort national de redressement des comptes publics.

La stratégie financière du Département s'articule schématiquement de la façon suivante :



Pierre angulaire de la stratégie financière pluriannuelle de la Collectivité, la préservation du niveau d'épargne permet de financer les dépenses d'équipement à hauteur de 265 M€ en 2025 (soit une baisse de 71 M€ par rapport au BP 2024), tout en maintenant le stock de dette à 1,27 Md€.

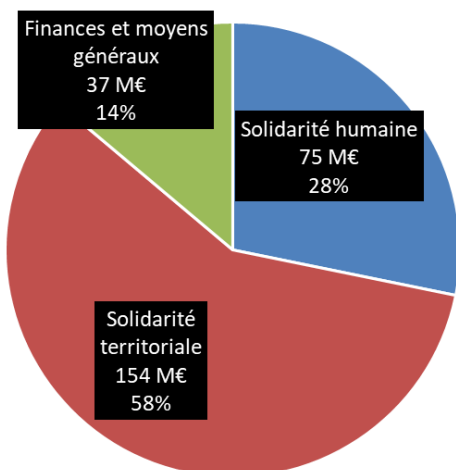
¹ La gestion active de la dette correspond aux opérations de réaménagement de la dette, visant à en minorer le coût (allongement de la durée, rachats, échanges, couverture, etc.).

I – Les dépenses

Au BP 2025, les dépenses réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à **3 519 M€**. Elles se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement : 403 M€** (dont 265 M€ de dépenses d'équipement, dépenses réelles d'investissement hors dette)

Dépenses d'équipement : 265 M€



dont :

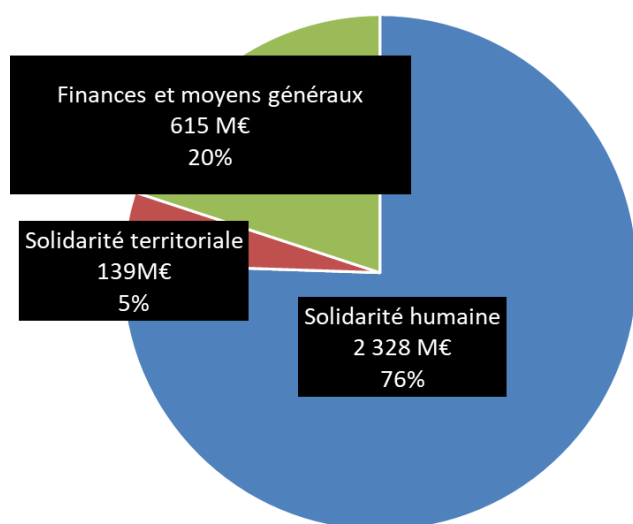
Collèges 63 M€
Social 11 M€

Infrastructures et réseaux 74 M€
Aides aux territoires 52 M€
Dvpt terr. et cadre de vie 17 M€
(environnement, habitat, sport ...)
Culture 7 M€

Patrimoine départemental 13 M€
Systèmes d'information 17 M€

- **Section de fonctionnement : 3 116 M€**, (dont 3 083 M€ de dépenses de gestion, dépenses réelles de fonctionnement hors dette)

Dépenses de gestion : 3 083 M€



dont :

Allocations individuelles de solidarité (AIS) 1 097 M€
Enfance, famille, jeunesse 629 M€
Autonomie (hors AIS) 409 M€
Insertion (hors AIS) 74 M€
Santé et offre de soins 10 M€
Collèges 109 M€

Service Départemental d'Incendie et Secours 101,5 M€
Infrastructures et réseaux 9 M€ (voirie)
Dvpt terr. et cadre de vie 14 M€ (environnement, habitat, sport ...)
Culture 13 M€

Ress.humaines (hors assitants familiaux) 478 M€
Moyens généraux et financiers 109 M€
Patrimoine départemental 16 M€
Systèmes d'information 12 M€

Les **dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)**, représentant 35,6% des dépenses de gestion, incluent :

- le **Revenu de Solidarité Active (RSA)**, pour 620 M€ ;

- l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, pour 318 M€ ;
- la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**, pour 159 M€.

La **masse salariale** (hors assistants familiaux), incluse dans les dépenses de ressources humaines, est de 472 M€.

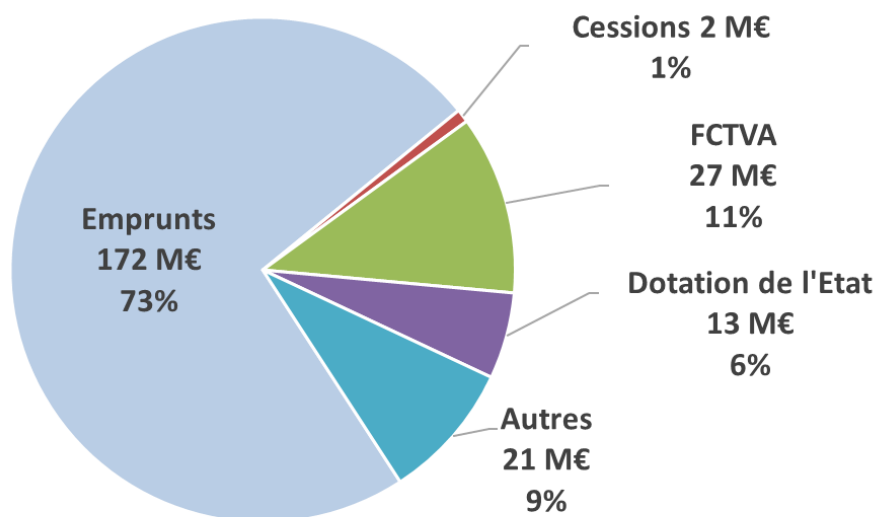
En complément des dépenses de gestion, le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 33 M€.

II – Les recettes

Au BP 2025, les recettes réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à **3 519 M€**. Elles se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement : 234 M€ dont 63 M€ de recettes propres**

Recettes réelles d'investissement : 234 M€

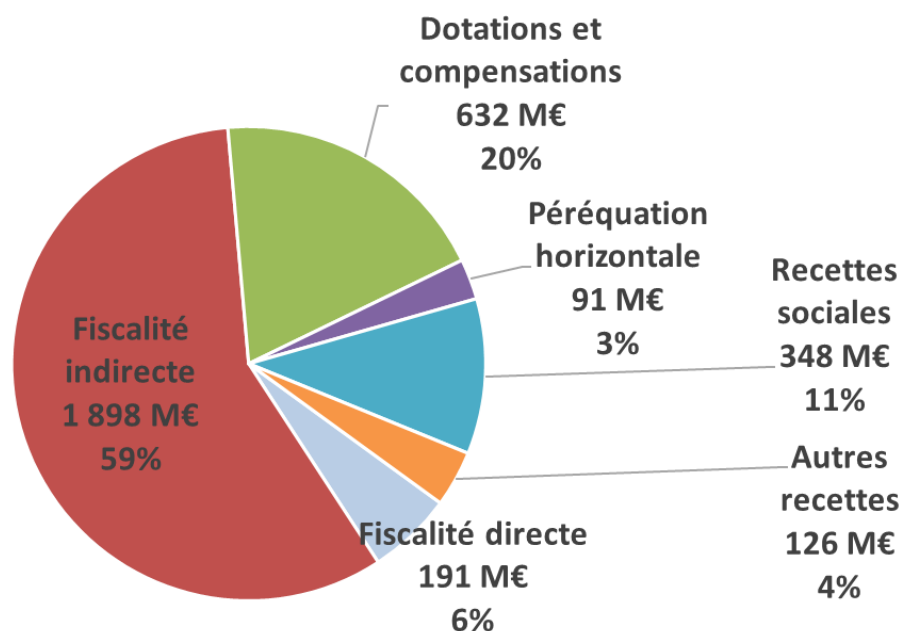


Les **dotations de l'Etat** correspondent à la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC) pour 13 M€.

Les **autres recettes d'investissement** incluent en particulier les subventions (dont DSID à 4 M€) concernant notamment des opérations relatives à la voirie (9 M€) et aux collèges (3 M€ de fonds vert).

- **Section de fonctionnement : 3 285 M€**

Recettes réelles de fonctionnement : 3 285 M€



La **fiscalité directe** n'inclut plus la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) depuis 2021, ni la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) depuis 2024. Ces 2 impôts ont été transférés à d'autres strates de collectivités. Ils ont été compensés par une part de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) nationale (fiscalité indirecte) au profit des départements, dont l'évolution du produit est gelée suite à la Loi de Finances.

La **fiscalité indirecte** intègre donc la fraction de TVA ayant compensé la part de taxe foncière transférée aux Communes (543 M€) et la fraction de TVA compensant la suppression de la CVAE (177 M€). La fiscalité indirecte concerne aussi les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour 355 M€, la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) pour 355 M€ et la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) pour 436 M€.

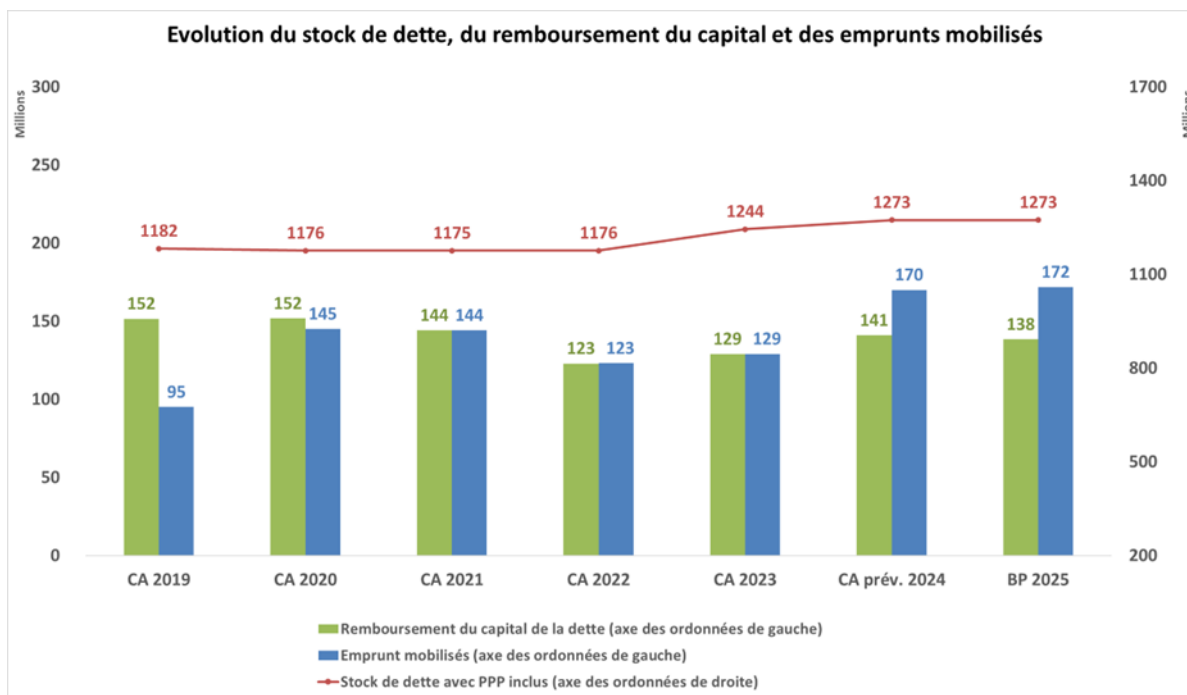
Les **dotations et compensations de l'Etat** incluent en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 505 M€.

III – L'endettement

En 2025, le Département poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement.

L'encours de dette s'établit au 1^{er} janvier 2025 à 1 273 M€.

Au 31 décembre 2024, le taux moyen de la dette s'établit à 2,73% (hors dette liée au Nouveau Forum) contre 2,84 % au 31 décembre 2023. A titre de comparaison le taux moyen des Départements s'élevait à 2,72% au 31 décembre 2024.



Au compte administratif prévisionnel 2025, c'est-à-dire en tenant compte des projections de réalisations habituelles en dépenses et recettes, la dette s'établirait à 1281 M€ (soit une dette quasi stable) avec une capacité de désendettement de 6,9 années.

L'encours de dette départementale demeure sain et sans produit toxique. L'ensemble des emprunts, indexés sur un taux fixe ou sur un taux variable, est classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler². La part des emprunts à taux fixe est de 71,9% au 31 décembre 2024.

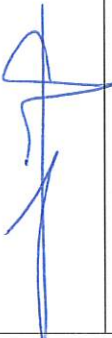
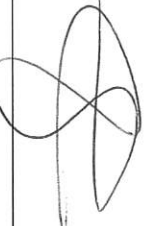
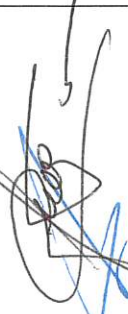
² Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits bancaires proposés aux collectivités, la Charte Gissler opère leur classification selon la complexité, d'une part, de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt (de 1 à 5), et, d'autre part, de la formule de calcul des intérêts (de A à E).

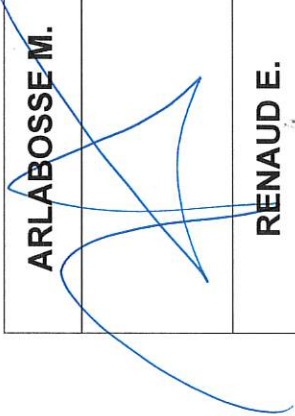
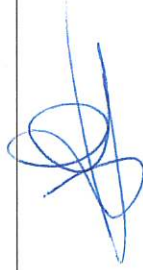
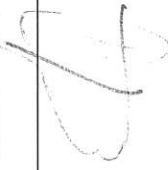
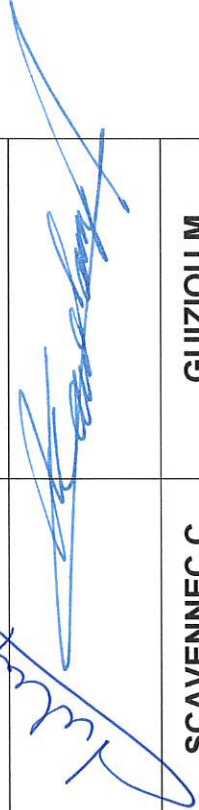
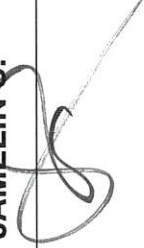
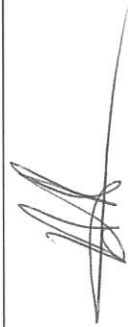
ARRÊTÉ - SIGNATURES

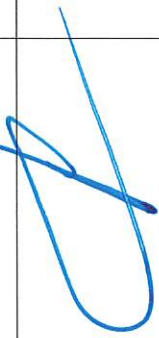
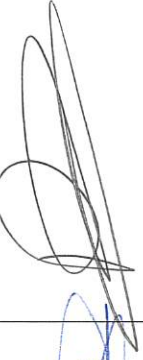
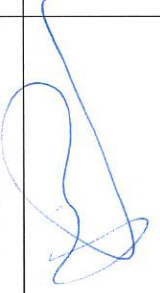
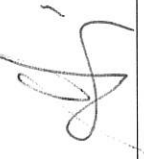
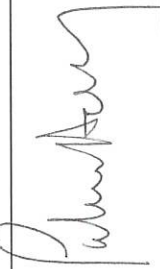
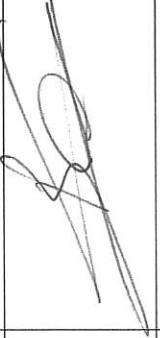
Présenté par le Président du Département
Budget Primitif 2025

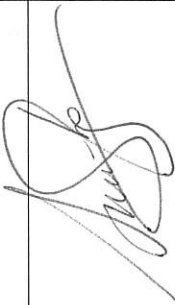
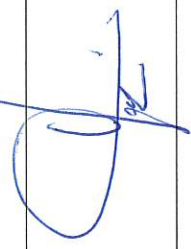
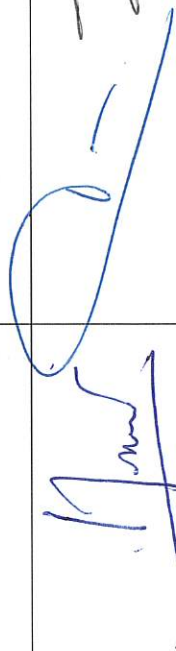
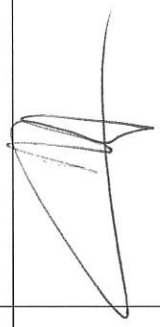
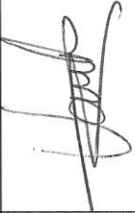
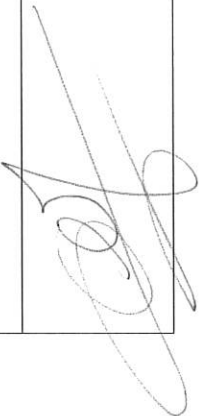
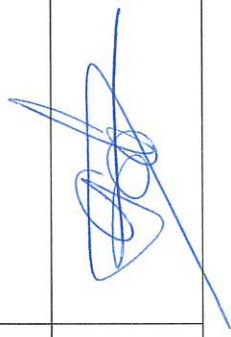
Délibéré par le Conseil Départemental

A Lille, le 22 avril 2025

DENYS A.	LUCAS M.	CADART F.X.	ZOUGGAGH K.	PICK MA.
				
DETAVERNIER J.L.	HIRAUX M.	DELANNOY F.	FAHEM S.	GREAUME M.
				
CHOAIN I.	ZAWIEJA-DENIZON I.	BEAUCHAMP C.	BAUDOUX B.	MARTIN F.
				
RINGOT B.	MANIER D.	CONSEIL V.	DARCOURT J.L.	VANPEENE A.
				

ARLABOSSE M.	SANDRA M.	BAILLEUL B.	DECODTS C.	DEROEUX C.
				
RENAUD E.	QUATREBOEUF M.H.	FERNANDEZ I.	CAREMELLE O.	BARTHOLOMEUS G.
				
BRIDOUX J.	BERNARD P.M.	CAILLIERET B.	DULIEU J.C.	LEFEBVRE M.
				
JAMELIN S.	MIKOLAJCZAK A.	PERIN L.	SCAVENNEC C.	GUIZIOU M.
				
BOCQUET S.				
				

POIRET Q.	SEGUIN S.	LABADENS S.	BOISSEAUX A.S.	LEBLANC N.
				
BECUE D.	TONNERRE M.	VALOIS P.	SIEGLER N.	CIETERS M.
				
COEVOET B.	CATHELAIN L.	ACHIBA S.	LEDoux V.	CHAMPAULT M.
				
DEGALLAIX L.	LETARD V.	CLERC S.	SEELS F.	VERFAILLIE J.N.
				
BELLEVAL V.				
				

CHRISTOPHE P.	SANCHEZ C.	DESCAMPS- MARQUILLY B.	FAUCHILLE M.L.	HOUSSIN J.
				
PARMENTIER- LECOCQ C.	MONNET L.	CAUCHE R.	MASSE E.	LEPRETRE S.
				
CAREMELLE Y.	BRICOUT F.	VAN CAUWENBERGE A.	WAYMEL P.	DIEUSAERT S.
				
DEVOS C.	PLOUY M.	DELRUE S.	ROUSSELLE M.P.	EVRAUD M.
				

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332478-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 5 mai 2025

Publié le 5 mai 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

Suite à la convocation en date du 7 avril 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DARCOURT, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) : Claudine DEROEUX, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Budget primitif 2025 - Contribution annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS)

Vu le rapport DFCG/2025/4

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2025 en deux temps, d'abord le mardi 22 avril 2025, puis le mercredi 23 avril 2025

DECIDE à la majorité:

Vu le rectificatif ci-annexé,

- d'attribuer au SDIS une contribution annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2025 de 101 500 000 € et de verser cette contribution de la manière suivante : de janvier à avril, versement des 4 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 33 500 000 €) puis par douzièmes mensuels de 8 500 000 € de mai à décembre ;
 - de verser une subvention d'équipement au SDIS au titre de l'exercice 2025 de 2 000 000 €.
-

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 22 avril 2025 à 11 h 16 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2025.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Monsieur Yannick CAREMELLE est pompier volontaire. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être compté dans le quorum.

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY (jusqu'alors représentée par Madame SANCHEZ), FAHEM, QUATREBOEUFs et SEELS ainsi que Messieurs CAILLIERET, DIEUSAERT, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PLOUY, RINGOT (jusqu'alors représenté par Monsieur Manier).

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 23 avril 2025 à la reprise du débat budgétaire à 09 h 13.

Madame Sylvie CLERC avait donné pouvoir à Monsieur Yannick CAREMELLE. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

51 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Étaient alors représentés : Mesdames Sylvie CLERC (pouvoir à Monsieur Yannick CAREMELLE), Christine DECODTS (pouvoir à Madame BRIDOUX), Isabelle FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Michelle GREAUME (pouvoir à Charles BEAUCHAMP), Valérie LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Charlotte PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Marie-Paule ROUSSELLE (pouvoir à Monsieur LEBANC), Marie TONNERRE-DESMET (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), Isabelle ZAWIEJA-DENIZON (pouvoir à Madame CHOAIN), ainsi que Messieurs Pierre-Michel BERNARD (pouvoir à Monsieur DARCOURT), Benjamin CAILLIERET (pouvoir à Madame FAHEM), Régis CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Laurent DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur SEGUIN), Vincent LEDOUX (pouvoir à Monsieur ACHIBA), Michel LEFEBVRE (pouvoir à Madame LUCAS), Michel PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE), Nicolas SIEGLER (pouvoir à Madame LABADENS), Jean-Noël VERFAILLIE (pouvoir à Monsieur BRICOUT).

Était absente : Madame DEROEUX.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE, QUATREBOEUF, SANDRA, ZOUGGAGH (jusqu'alors représentée par Monsieur Pick) ainsi que Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), CHRISTOPHE (jusqu'alors représentée par Madame ARLABOSSE), DIEUSAERT, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PICK, RENAUD et VALOIS.

Messieurs CADART, Olivier CAREMELLE et JAMELIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur HOUSSIN, Madame CONSEIL et Madame SCAVENNEC.

Monsieur BAUDOUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu le mercredi 23 avril 2025 à 11 h 09.

Au moment du vote, 58 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 20
 Absents sans procuration : 3
 N'ont pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
 Ont pris part au vote : 78 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	22 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Madame DECODTS, non-inscrite)
Total des suffrages exprimés :	56
Majorité des suffrages exprimés :	29
Pour :	50 (Groupe Union Pour le Nord – Mesdames BAILLEUL et QUATREBOEUF ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	6 (Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
 et par délégation,
 La Directrice des Affaires Juridiques
 et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD
Des 22 et 23 avril 2025
Rectificatif au rapport N° DFCG/2025/4
Point Principal 1

Objet du rapport : Budget primitif 2025 - Budget principal

Exposé des motifs :

Le rectificatif proposé a pour objet de corriger le 13^{ème} alinéa de décision concernant les modalités de versement de la contribution annuelle de fonctionnement au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au titre de l'exercice 2025.

Il s'agit de verser 4 mensualités de 8 375 000 € de janvier à avril puis de verser 8 mensualités de 8 500 000 € de mai à décembre 2025.

Dispositif :

Dans les propositions de décisions :

Le 13^e alinéa est modifié comme suit :

Avant :

- d'attribuer au SDIS une contribution annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2025 de 101 500 000 € et de verser cette contribution de la manière suivante : de janvier à avril, versement des 4 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 33 500 000 €) puis par douzièmes mensuels de 8 500 000 € d'avril à décembre ;

Après :

- d'attribuer au SDIS une contribution annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2025 de 101 500 000 € et de verser cette contribution de la manière suivante : de janvier à avril, versement des 4 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 33 500 000 €) puis par douzièmes mensuels de 8 500 000 € de mai à décembre ;

Christian POIRET
Président du Département du Nord

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332480-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 5 mai 2025

Publié le 5 mai 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025**SEANCE DU 23 AVRIL 2025****Suite à la convocation en date du 7 avril 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DAR COURT, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) : Claudine DEROEUX, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Budget primitif 2025 - Financement départemental 2025 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord (CAUE)

Vu le rapport DFCG/2025/4

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2025 en deux temps, d'abord le mardi 22 avril 2025, puis le mercredi 23 avril 2025

DECIDE à la majorité:

- d'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Nord, une part départementale de la taxe d'aménagement réalisée au compte administratif 2024 pour un montant de 978 311 € et selon le calendrier prévu dans la délibération DFCG/2025/85 en date du 31 mars 2025.
-

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 22 avril 2025 à 11 h 16 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2025.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY (jusqu'alors représentée par Madame SANCHEZ), FAHEM, QUATREBOEUFs et SEELS ainsi que Messieurs CAILLIERET, DIEUSAERT, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PLOUY, RINGOT (jusqu'alors représenté par Monsieur Manier).

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 23 avril 2025 à la reprise du débat budgétaire à 09 h 13.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Étaient alors représentés : Mesdames Sylvie CLERC (pouvoir à Monsieur Yannick CAREMELLE), Christine DECODTS (pouvoir à Madame BRIDOUX), Isabelle FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Michelle GREAUME (pouvoir à Charles BEAUCHAMP), Valérie LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Charlotte PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Marie-Paule ROUSSELLE (pouvoir à Monsieur LEBANC), Marie TONNERRE-DESMET (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), Isabelle ZAWIEJA-DENIZON (pouvoir à Madame CHOAIN), ainsi que Messieurs Pierre-Michel BERNARD (pouvoir à Monsieur DARCOURT), Benjamin CAILLIERET (pouvoir à Madame FAHEM), Régis CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Laurent DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur SEGUIN), Vincent LEDOUX (pouvoir à Monsieur ACHIBA), Michel LEFEBVRE (pouvoir à Madame LUCAS), Michel PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE), Nicolas SIEGLER (pouvoir à Madame LABADENS), Jean-Noël VERFAILLIE (pouvoir à Monsieur BRICOUT).

Étaient absents : Madame DEROEUX

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE, QUATREBOEUFs, SANDRA, ZOUGGAGH (jusqu'alors représentée par Monsieur Pick) ainsi que Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), CHRISTOPHE (jusqu'alors représentée par Madame ARLABOSSE), DIEUSAERT, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PICK, RENAUD et VALOIS.

Messieurs CADART, Olivier CAREMELLE et JAMELIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur HOUSSIN, Madame CONSEIL et Madame SCAVENNEC.

Monsieur BAUDOUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu le mercredi 23 avril 2025 à 11 h 09.

Au moment du vote, 59 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procuration :	2
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	80 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	22 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Madame DECODTS, non-inscrite)
Total des suffrages exprimés :	58
Majorité des suffrages exprimés :	30
Pour :	52 (Groupe Union Pour le Nord – Mesdames BAILLEUL et QUATREBOEUFS ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	6 (Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332481-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 5 mai 2025

Publié le 5 mai 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025**SEANCE DU 23 AVRIL 2025****Suite à la convocation en date du 7 avril 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DAR COURT, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) : Claudine DEROEUX, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Budget primitif 2025 - Mise à disposition de véhicules

Vu le rapport DFCG/2025/4

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2025 en deux temps, d'abord le mardi 22 avril 2025, puis le mercredi 23 avril 2025

AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE à la majorité:

- d'autoriser la mise à disposition d'un véhicule pour l'exercice du mandat aux élus exerçant les fonctions suivantes : Président du Conseil départemental, Vice-présidents, Conseillers délégués, Président de la Commission d'appel d'offres et Présidents de Groupes d'élus.
-

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 22 avril 2025 à 11 h 16 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2025.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY (jusqu'alors représentée par Madame SANCHEZ), FAHEM, QUATREBOEUFs et SEELS ainsi que Messieurs CAILLIERET, DIEUSAERT, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PLOUY, RINGOT (jusqu'alors représenté par Monsieur Manier).

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 23 avril 2025 à la reprise du débat budgétaire à 09 h 13.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Étaient alors représentés : Mesdames Sylvie CLERC (pouvoir à Monsieur Yannick CAREMELLE), Christine DECODTS (pouvoir à Madame BRIDOUX), Isabelle FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Michelle GREAUME (pouvoir à Charles BEAUCHAMP), Valérie LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Charlotte PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Marie-Paule ROUSSELLE (pouvoir à Monsieur LEBANC), Marie TONNERRE-DESMET (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), Isabelle ZAWIEJA-DENIZON (pouvoir à Madame CHOAIN), ainsi que Messieurs Pierre-Michel BERNARD (pouvoir à Monsieur DARCOURT), Benjamin CAILLIERET (pouvoir à Madame FAHEM), Régis CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Laurent DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur SEGUIN), Vincent LEDOUX (pouvoir à Monsieur ACHIBA), Michel LEFEBVRE (pouvoir à Madame LUCAS), Michel PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE), Nicolas SIEGLER (pouvoir à Madame LABADENS), Jean-Noël VERFAILLIE (pouvoir à Monsieur BRICOUT).

Était absente : Madame DEROEUX.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE, QUATREBOEUFs, SANDRA, ZOUGGAGH (jusqu'alors représentée par Monsieur Pick) ainsi que Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), CHRISTOPHE (jusqu'alors représentée par Madame ARLABOSSE), DIEUSAERT, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PICK, RENAUD et VALOIS.

Messieurs CADART, Olivier CAREMELLE et JAMELIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur HOUSSIN, Madame CONSEIL et Madame SCAVENNEC.

Vote intervenu le mercredi 23 avril 2025 à 11 h 09.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21
Absents sans procuration : 1
N'ont pas pris part au vote : 0
Ont pris part au vote : 81 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0
Total des suffrages exprimés : 81
Majorité des suffrages exprimés : 41
Pour : 75 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Mesdames BAILLEUL, DECODTS et QUATREBOEUFs ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre : 6 (Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332482-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 5 mai 2025

Publié le 5 mai 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025**SEANCE DU 23 AVRIL 2025****Suite à la convocation en date du 7 avril 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DAR COURT, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) : Claudine DEROEUX, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Budget primitif 2025 - Etablissements et services sociaux et médico-sociaux

Vu le rapport DFCG/2025/4

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2025 en deux temps, d'abord le mardi 22 avril 2025, puis le mercredi 23 avril 2025

AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE à la majorité:

- d'adopter les propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses, dans le cadre de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour l'année 2025, à savoir :
 - pour le secteur de l'enfance :
 - concernant les Maisons d'Enfants à Caractère Social hors CPOM soumises à une tarification départementale, un taux d'évolution de - 4,20% de leurs charges nettes, telles que déterminées dans le rapport ;
 - concernant les autres structures hors CPOM, soumises à une tarification départementale, la reconduction de leurs charges nettes telles que déterminées dans le rapport ;
 - concernant les clubs de prévention, la reconduction de leurs charges nettes telles que déterminées dans le rapport.
 - pour le secteur des personnes âgées :
 - sur la section « hébergement »,
 - un taux d'évolution de 0% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des établissements habilités à l'aide sociale départementale ;
 - un taux d'évolution de 0% appliqué aux tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements partiellement habilités ;
 - sur la section « dépendance », un taux d'évolution de 0% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des unités de soins longue durée (USLD) ;
 - pour le secteur des personnes en situation de handicap :
 - un taux d'évolution de 0% sur les dépenses nettes reconductibles de la section hébergement des établissements et services pour personnes en situation de handicap hors CPOM et sur l'enveloppe relative aux tarifs de prise en charge pour les conventions individuelles en Belgique.

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 22 avril 2025 à 11 h 16 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2025.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY (jusqu'alors représentée par Madame SANCHEZ), FAHEM, QUATREBOEUFs et SEELS ainsi que Messieurs CAILLIERET, DIEUSAERT, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PLOUY, RINGOT (jusqu'alors représenté par Monsieur Manier).

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 23 avril 2025 à la reprise du débat budgétaire à 09 h 13.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Étaient alors représentés : Mesdames Sylvie CLERC (pouvoir à Monsieur Yannick CAREMELLE), Christine DECODTS (pouvoir à Madame BRIDOUX), Isabelle FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Michelle GREAUME (pouvoir à Charles BEAUCHAMP), Valérie LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Charlotte PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Marie-Paule ROUSSELLE (pouvoir à Monsieur LEBANC), Marie TONNERRE-DESMET (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), Isabelle ZAWIEJA-DENIZON (pouvoir à Madame CHOAIN), ainsi que Messieurs Pierre-Michel BERNARD (pouvoir à Monsieur DARCOURT), Benjamin CAILLIERET (pouvoir à Madame FAHEM), Régis CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Laurent DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur SEGUIN), Vincent LEDOUX (pouvoir à Monsieur ACHIBA), Michel LEFEBVRE (pouvoir à Madame LUCAS), Michel PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE), Nicolas SIEGLER (pouvoir à Madame LABADENS), Jean-Noël VERFAILLIE (pouvoir à Monsieur BRICOUT).

Étaient absents : Madame DEROEUX

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE, QUATREBOEUF, SANDRA, ZOUGGAGH (jusqu'alors représentée par Monsieur Pick) ainsi que Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), CHRISTOPHE (jusqu'alors représentée par Madame ARLABOSSE), DIEUSAERT, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PICK, RENAUD et VALOIS.

Messieurs CADART, Olivier CAREMELLE et JAMELIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur HOUSSIN, Madame CONSEIL et Madame SCAVENNEC.

Messieurs BAUDOUX et WAYMEL, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu le mercredi 23 avril 2025 à 11 h 10.

Au moment du vote, 58 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procuration :	3
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	79 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	79
Majorité des suffrages exprimés :	40
Pour :	51 (Groupe Union Pour le Nord – Mesdames BAILLEUL et QUATREBOEUFs ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	28 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s – Madame DECODTS, non-inscrite)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

TAUX DIRECTEURS ET CADRAGE DE LA CAMPAGNE DE TARIFICATION 2025 DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Cadre réglementaire et éléments de contexte

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) dispose, notamment dans ses articles L.313-8 et R.314-22, que les Départements fixent un objectif annuel d'évolution des dépenses sociales (OAD) encadrant la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Il convient donc de déterminer chaque année les taux d'évolution associés aux enveloppes budgétaires maximums qui seront mobilisées dans le cadre de la campagne de tarification des établissements et services. Ces taux ne s'appliquent pas aux établissements et services sous Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) dont les moyens sont négociés dans le contrat signé.

1) Etablissements et services du champ de la protection de l'enfance

a) Accompagnement en milieu ouvert et l'accueil en établissement

En 2024, le Département a poursuivi le déploiement de solutions pour un montant complémentaire de 28,5M€ par rapport à 2023. Ainsi, afin de garantir un socle financier aux partenaires qui bénéficieront d'une visibilité pluriannuelle du montant de leur dotation, une nouvelle génération de CPOM 2024-2028 a été conclue.

Tous les gestionnaires ont renouvelé leur CPOM, à l'exception de la fondation « Apprentis d'Auteuil ».

En 2025, l'évolution des enveloppes financières limitatives, tous groupes fonctionnels confondus, pour les structures **non couvertes par un CPOM**, est la suivante :

- Pour les maisons d'enfant à caractère social : un taux directeur de - 4,20%, soit une diminution de 333 555 € de l'enveloppe dédiée,
- Pour les autres structures, une reconduction des charges nettes, hors mesures nouvelles.

b) Prévention spécialisée

En 2025, la reconduction des moyens s'appliquera aux clubs de prévention spécialisée. Ce taux de reconduction s'appliquera sur les charges nettes pérennes hors mesures nouvelles et effets reports et sur le périmètre qui n'est pas financé par les plans nationaux.

2) Etablissements et services relevant du champ des seniors

Considérant les contraintes budgétaires du Département, il apparaît nécessaire de maîtriser l'évolution des dépenses d'aide sociale et d'APA sur les structures d'accueil des personnes âgées : établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), les unités de soins longue durée (USLD) et Résidences Autonomie. Par ailleurs, l'effort financier des personnes âgées doit demeurer limité compte tenu d'un nécessaire maintien du pouvoir d'achat.

Le taux d'évolution concernant les structures hébergeant des personnes âgées (USLD, EHPAD, Résidence Autonomie) s'appliquera de la manière suivante :

- un taux d'évolution de 0% sur les dépenses nettes reconductibles de la section hébergement des établissements habilités à l'aide sociale ;
- un taux directeur de 0% sur les tarifs d'hébergement applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale accueillis au sein d'établissements partiellement habilités ;
- un taux directeur de 0% sur les dépenses nettes reconductibles de la section « dépendance » des USLD.

Ces taux d'évolution s'entendent hors mesures nouvelles approuvées par le Département.

3) Etablissements et services relevant du champ du handicap

Les dispositions suivantes ne s'appliquent pas aux établissements et services sous CPOM dont les relations financières et les éventuelles augmentations de dotations sont déterminées dans chacun des contrats signés avec le Département.

Le Département du Nord prend en charge une partie des personnes en situation de handicap en Belgique par le biais de conventions individuelles. Même si ce mode de prise en charge tend à devenir exceptionnel et tend à se réduire chaque année, il convient de prévoir un taux d'évolution pour ces tarifs conventionnels de prises en charge et donc une évolution de l'enveloppe de crédits affectée à ces dépenses.

Considérant les contraintes budgétaires du Département, il apparaît nécessaire de maîtriser l'évolution des dépenses d'aide sociale sur les structures accompagnant les personnes en situation de handicap hors CPOM.

Le taux d'évolution concernant ces structures s'appliquera de la manière suivante :

- un taux d'évolution de 0% sur les dépenses nettes reconductibles de la section hébergement des établissements et services pour personnes handicapées hors CPOM et sur l'enveloppe relative aux tarifs de prise en charge pour les conventions individuelles en Belgique.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'adopter les propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses, dans le cadre de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour l'année 2025, à savoir :
 - o pour le secteur de l'enfance :
 - concernant les Maisons d'Enfants à Caractère Social hors CPOM soumises à une tarification départementale, un taux d'évolution de - 4,20% de leurs charges nettes, telles que déterminées dans le présent rapport,

- concernant les autres structures hors CPOM, soumises à une tarification départementale, la reconduction de leurs charges nettes telles que déterminées dans le présent rapport,
 - concernant les clubs de prévention, la reconduction de leurs charges nettes telles que déterminées dans le présent rapport.
-
- pour le secteur des personnes âgées :
 - sur la section « hébergement »,
 - un taux d'évolution de 0% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des établissements habilités à l'aide sociale départementale ;
 - un taux d'évolution de 0% appliqué aux tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements partiellement habilités ;
 - sur la section « dépendance » un taux d'évolution de 0% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des unités de soins longue durée (USLD) ;
-
- pour le secteur des personnes en situation de handicap :
 - un taux d'évolution de 0% sur les dépenses nettes reconductibles de la section hébergement des établissements et services pour personnes en situation de handicap hors CPOM et sur l'enveloppe relative aux tarifs de prise en charge pour les conventions individuelles en Belgique.

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332483-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 5 mai 2025

Publié le 5 mai 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025**SEANCE DU 23 AVRIL 2025****Suite à la convocation en date du 7 avril 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DAR COURT, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) : Claudine DEROEUX, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Budget primitif 2025 - Engagements pluriannuels

Vu le rapport DFCG/2025/4

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2025 en deux temps, d'abord le mardi 22 avril 2025, puis le mercredi 23 avril 2025

AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE à la majorité:

- d'arrêter les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 ci-jointe ;
 - d'arrêter les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 ci-jointe ;
 - de créer les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 ci-jointe ;
 - de créer les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 ci-jointe.
-

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 22 avril 2025 à 11 h 16 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2025.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY (jusqu'alors représentée par Madame SANCHEZ), FAHEM, QUATREBOEUFs et SEELS ainsi que Messieurs CAILLIERET, DIEUSAERT, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PLOUY, RINGOT (jusqu'alors représenté par Monsieur Manier).

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 23 avril 2025 à la reprise du débat budgétaire à 09 h 13.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Étaient alors représentés : Mesdames Sylvie CLERC (pouvoir à Monsieur Yannick CAREMELLE), Christine DECODTS (pouvoir à Madame BRIDOUX), Isabelle FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Michelle GREAUME (pouvoir à Charles BEAUCHAMP), Valérie LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Charlotte PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Marie-Paule ROUSSELLE (pouvoir à Monsieur LEBANC), Marie TONNERRE-DESMET (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), Isabelle ZAWIEJA-DENIZON (pouvoir à Madame CHOAIN), ainsi que Messieurs Pierre-Michel BERNARD (pouvoir à Monsieur DARCOURT), Benjamin CAILLIERET (pouvoir à Madame FAHEM), Régis CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Laurent DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur SEGUIN), Vincent LEDOUX (pouvoir à Monsieur ACHIBA), Michel LEFEBVRE (pouvoir à Madame LUCAS), Michel PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE), Nicolas SIEGLER (pouvoir à Madame LABADENS), Jean-Noël VERFAILLIE (pouvoir à Monsieur BRICOUT).

Était absente : Madame DEROEUX.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE, QUATREBOEUFs, SANDRA, ZOUGGAGH (jusqu'alors représentée par Monsieur Pick) ainsi que Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), CHRISTOPHE (jusqu'alors représentée par Madame ARLABOSSE), DIEUSAERT, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PICK, RENAUD et VALOIS.

Messieurs Olivier CAREMELLE et JAMELIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Madame CONSEIL et Madame SCAVENNEC.

Vote intervenu le mercredi 23 avril 2025 à 11 h 08.

Au moment du vote, 61 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 20
Absents sans procuration : 1
N'ont pas pris part au vote : 0
Ont pris part au vote : 81 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 2 (Madame QUATREBOEUFs ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Total des suffrages exprimés : 79
Majorité des suffrages exprimés : 40
Pour : 50 (Groupe Union Pour le Nord –Madame BAILLEUL, non-inscrite)
Contre : 29 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s – Madame DECODTS, non-inscrite)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

ANNEXE 3 : ETAT AP - AE - BP 2025 - BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2025

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME DM1 2024	4 565 839 941,70
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	10 086 420,57
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	5 000 000,00
SOUS-TOTAL	4 580 926 362,27
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	4 580 926 362,27

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2025

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DM1 2024	1 040 981 477,09
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	-2 721 145,48
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	7 290 000,00
SOUS-TOTAL	1 045 550 331,61
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	1 045 550 331,61

AP - AE NOUVELLES BP 2025

AP Investissement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Montant
22005E01	22005 - 2025- AP - Renforcement transports métropolitains	5 000 000,00
	Total AP	5 000 000,00

AE Fonctionnement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Montant
11007E08	11007 - 2025 - AE - Subv Lutte contre les violences intra	1 050 000,00
23006E34	23006 - 2025 - AE - D - Subv Habitat, politiques urbaines et	30 000,00
31004E18	31004 - 2025 - AE - D - PROJETS INTERREG	6 210 000,00
	Total AE	7 290 000,00

0.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332137-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 5 mai 2025

Publié le 5 mai 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025**SEANCE DU 23 AVRIL 2025****Suite à la convocation en date du 7 avril 2025****LE CONSEIL DEPARTEMENTAL****Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DARCOURT, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Valérie LETARD.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX.

OBJET : Budget primitif 2025 - Budget annexe Laboratoire départemental public

DECIDE à la majorité:

- d'arrêter l'équilibre du budget annexe laboratoire départemental pour l'exercice 2025, selon les tableaux ci-dessous, la maquette officielle étant annexée au rapport (annexe 1) :

Section	Type de mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Ordre	210 000,00	-
	Réel	2 944 390,00	3 154 390,00
Total Fonctionnement		3 154 390,00	3 154 390,00
Investissement	Ordre	5 000,00	215 000,00
	Réel	210 000,00	-
Total Investissement		215 000,00	215 000,00
Total Budget		3 369 390,00	3 369 390,00

- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission Permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- d'arrêter le montant des autorisations d'engagement du budget annexe laboratoire public départemental selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C8 :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2025	Montant Total
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT BS 2024	376 664,20
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	21 499,72
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
SOUS-TOTAL	398 163,92
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	398 163,92

- d'arrêter le montant des autorisations de programme du budget annexe laboratoire public départemental selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C7 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2025

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2025	Montant Total
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BS 2024	1 831 296,13
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	-14 205,91
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
SOUS-TOTAL	1 817 090,22
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	1 817 090,22

(sachant que les tableaux et l'annexe à la délibération sont libellés en euro)

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 31.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames ARLABOSSE, CONSEIL, FAUCHILLE, SANCHEZ (porteuse du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY), SEELS et VAN CAUWENBERGE ainsi que Messieurs BRICOUT (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), DIEUSAERT, HIRAUX, LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE), PLOUY (jusqu'alors représenté par Madame DELRUE).

Monsieur RINGOT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur MANIER.

Monsieur DARCOURT (porteur du pouvoir de Monsieur BERNARD), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 11 h 52.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 20

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	75
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	69 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Mesdames BAILLEUL et QUATREBOEUFs ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	6 (Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

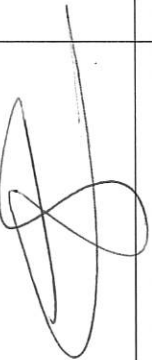
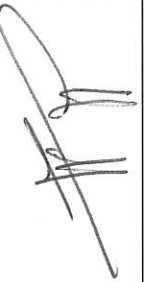
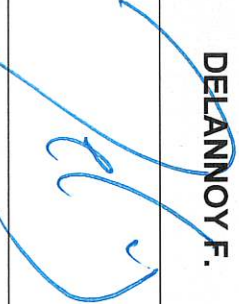
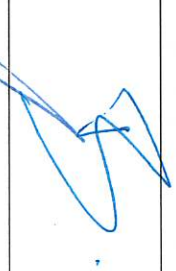
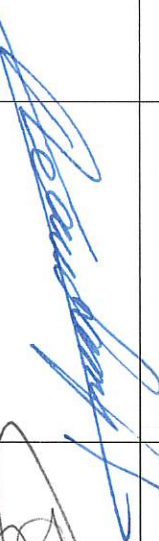
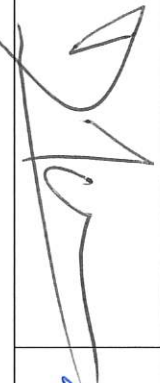
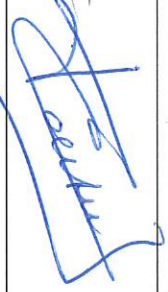
Claude LEMOINE

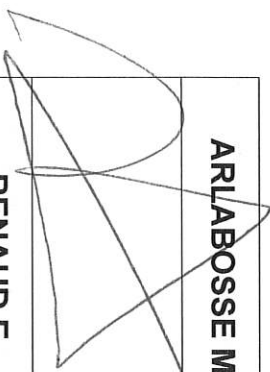
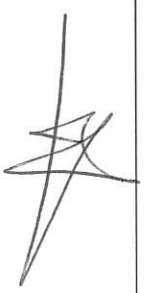
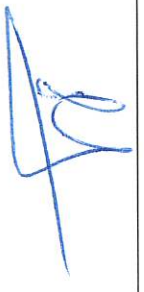
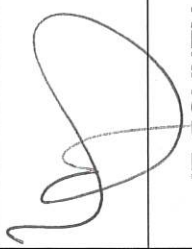
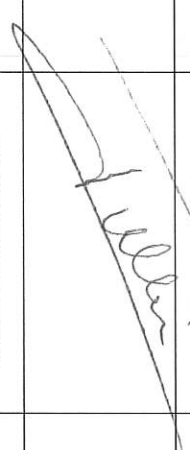
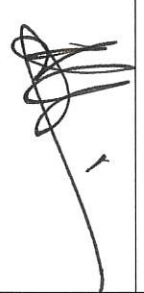
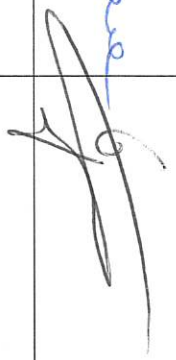
ARRÊTÉ - SIGNATURES

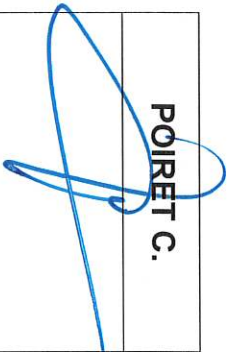
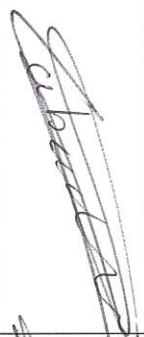
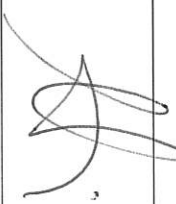
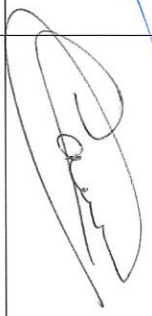
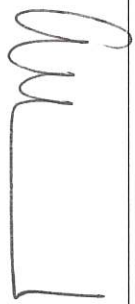
Présenté par le Président du Département
Budget Primitif 2025 – Laboratoire Départemental

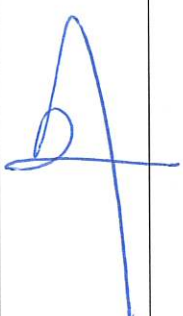
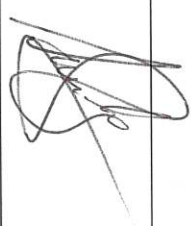
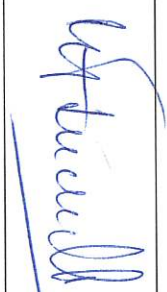
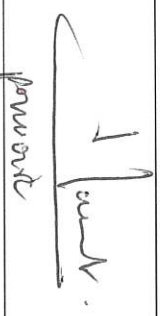
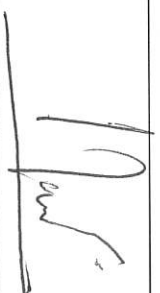
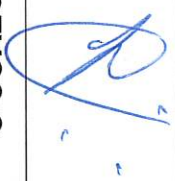
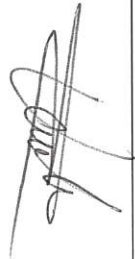
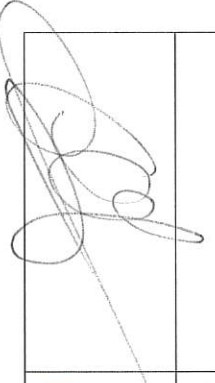
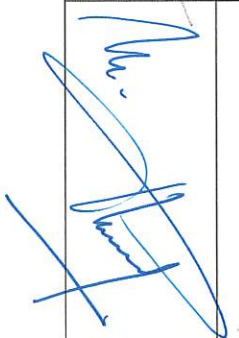
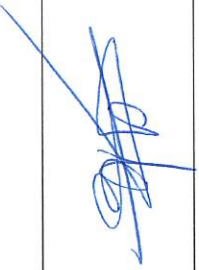
Délibéré par le Conseil Départemental

A Lille, le 23 avril 2025

DENYS A.	LUCAS M.	CADART F.X.	ZOUGGAGH K.	PICK MA.
				
DETAVERNIER J.L.	HIRAUX M.	DELANNOY F.	FAHEM S.	GREAUME M.
				
CHOAIN I.	ZAMIEJA-DENIZON I.	BEAUCHAMP C.	BAUDOUX B.	MARTIN F.
				
RINGOT B.	MANIER D.	CONSEIL V.	DARCOURT J.L.	VANPEENE A.
				

ARLABOSSE M.	SANDRA M.	BAILLEUL B.	DECODTS C.	DEROEUX C.
				
RENAUD E.	QUATREBOEUF M.H.	FERNANDEZ I.	CAREMELLE O.	BARTHOLOMEUS G.
				
BRIDOUX J.	BERNARD P.M.	CAILLIERET B.	DULIEU J.C.	LEFEBVRE M.
				
JAMELIN S.	MIKOLAJCZAK A.	PERIN L.	SCAVENNEC C.	GUIZIOU M.
				
BOCQUET S.				
				

				
POIRET C.	SEGUN S.	LABADENS S.	BOISSEAU A.S.	LEBLANC N.
				
BECUE D.	TONNERRE M.	VALOIS P.	SIEGLER N.	CIETERS M.
				
COEVOET B.	CATHELAIN L.	ACHIBA S.	LEDoux V.	CHAMPAULT M.
				
DEGALLAIX L.	LETARD V.	CLERC S.	SEELS F.	VERFAILLIE J.N.
				
BELLEVAL V.				
				

CHRISTOPHE P.	SANCHEZ C.	DESCAMPS-MARQUILLY B.	FAUCHILLE M.L.	HOUSSIN J.
				
PARMENTIER-LECOCQ C.	MONNET L.	CAUCHE R.	MASSE E.	LEPRETRE S.
				
CAREMELLE Y.	BRICOUT F.	VAN CAUWENBERGE A.	WAYMEL P.	DIEUSAERT S.
				
DEVOS C.	PLOUY M.	DEL RUE S.	ROUSSELLE M.P.	EVRAARD M.
				

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332127-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 avril 2025

Publié le 28 avril 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

Suite à la convocation en date du 7 avril 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : François-Xavier CADART donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Christine DECODTS, Valérie LETARD.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Jean-Luc DAR COURT, Claudine DEROEUX, Philippe WAYMEL.

OBJET : Liste des marchés publics et modifications de marchés supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2024

DONNE ACTE:

- à l'unanimité de la présentation par Monsieur le Président des listes des marchés et modifications de marchés passés en 2024 figurant dans les annexes 1 et 2 ci-jointes.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 53.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Etudes préalables à l'aménagement du réseau routier départemental sur la commune de Denain	03/01/2024	INGEROP	155 347,20
Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (2ème catégorie) relative au projet de construction d'une demi-pension au collège Robespierre à ST-POL-S/-MER	03/01/2024	COBAT COPREV	11 085,00
Accord-cadre à bons de commande de services relatif à l'assistance technique pour la mise en œuvre du dispositif « Habitat rural »	22/01/2024	SEGAT	107 100,00
Mission de contrôle technique relative au projet de construction d'une demi-pension au collège Robespierre à ST-POL-S/-MER	18/01/2024	SOCOTEC CONSTRUCTION	20 736,00
Transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum - Lot 1 : Transfert et stockage et redéploiement du mobilier des bâtiments quittés	03/01/2024	Groupeement BREVIERE SAS / Organidem	2 400 000,00
Transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum - Lot 2 : Valorisation du mobilier et du contenu des bâtiments à quitter et curage	03/01/2024	Groupeement BREVIERE SAS / Organidem	1 800 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Travaux de remplacement par un pont provisoire de l'OA 6313 - Pont de la dérivation de la Colme – RD11 sur la commune de Looberghe	08/01/2024	ETGC	2 406 000,00
Fourniture de cartes-achats et de prestations associées pour les services du Département du Nord (hors modalités d'exécution des marchés publics) - lot unique	29/01/2024	Caisse D'Epargne Lille	759 740,00
Prestations de fournitures relatives à la fourniture et pose de pneumatiques et prestations associées lot 1	19/01/2024	NORAUTO France	360 000,00
Prestations de fournitures relatives à la fourniture et pose de pneumatiques et prestations associées lot 2	19/01/2024	FIRST STOP AYME	600 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à la conception et à la réalisation graphique pour les besoins de la Direction de la Communication du Département du Nord	17/01/2024	AUDACIOZA	240 000,00
Services de médiation directe à l'emploi des allocataires du RSA pour le CD59 selon la méthode IOD	23/01/2024	TRANSFER	54 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à marchés subséquents de services de fournitures et livraison de produits de marquage routier	07/02/2024	AXIMUM INDUSTRIE	4 500 000,00
Accord-cadre à bons de commandes et marchés subséquents de services relatifs à la logistique et la visibilité départementale lors du passage de la Flamme Olympique.	23/01/2024	DOUBLET SA	350 400,00
Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents relatifs aux prestations de services pour la reconnaissance de cavités souterraines par microgravimétrie sur le domaine départemental du Département du Nord	08/02/2024	FONDASOL	360 000,00
Acquisition d'outillage et de matériel technique pour les services départementaux et les collèges - LOT 1	06/02/2024	TRENOIS DECAMPS	324 000,00
Acquisition d'outillage et de matériel technique pour les services départementaux et les collèges -LOT 2	06/02/2024	CONRAD	84 000,00
Acquisition d'outillage et de matériel technique pour les services départementaux et les collèges -LOT 3	06/02/2024	ETS GEORGES GALBY	528 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Acquisition d'outillage et de matériel technique pour les services départementaux et les collèges -LOT4	06/02/2024	MAPP	816 000,00
Fourniture et livraison de livres neufs non scolaires et de documents sonores et audiovisuels pour la politique départementale de lecture publique et les besoins professionnels des services départementaux - lot 4	01/02/2024	Groupement ADAV / GAM	252 000,00
Travaux muséographiques relatifs à la restructuration/extension du Musée Matisse à Le Cateau-Cambrésis – travaux d'éclairage - lot 16	08/02/2024	HARMOGE SARL	70 062,36
Fourniture et livraison de livres neufs non scolaires et de documents sonores et audiovisuels pour la politique départementale de lecture publique et les besoins professionnels des services départementaux - lot 1	01/02/2024	Groupement SAS DECITRE / SA FURET DU NORD	110 000,00
Fourniture et livraison de livres neufs non scolaires et de documents sonores et audiovisuels pour la politique départementale de lecture publique et les besoins professionnels des services départementaux - lot 2	01/02/2024	LE BATEAU LIVRE	110 000,00
Fourniture et livraison de livres neufs non scolaires et de documents sonores et audiovisuels pour la politique départementale de lecture publique et les besoins professionnels des services départementaux - lot 3	01/02/2024	SARL RUE ROYALE EDITIONS	50 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif à l'acquisition d'équipements de protection individuelle et de chaussures pour les agents des services et des collègues du Département du Nord - lot 1	14/02/2024	NOYER - SAFIA	960 000,00
Accord-cadre relatif à l'acquisition d'équipements de protection individuelle et de chaussures pour les agents des services et des collègues du Département du Nord - lot 2	15/02/2024	DECROIX	840 000,00
Réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement de l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental des communes de Zegerscappel, Bollezeele, Eringhem, Pitgam - Département du Nord	04/03/2024	PAYSAGE 360	20 313,00
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à l'inspection des cavités souterraines et à l'expertise des mouvements de terrain affectant le domaine départemental (y compris missions de maîtrise d'oeuvre en souterrain)	05/03/2024	ANTEA France	750 000,00
Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (1ere catégorie) relative au projet de restructuration du collège Gayant de Douai	20/02/2024	COBAT COPREV	13 334,40
Mission de CSPS et de CT relative au projet de reconstruction du collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 1 : CSPS	20/02/2024	COBAT COPREV	30 300,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Mission de contrôle technique relative au projet de restructuration du collège Gayant de Douai	20/02/2024	QUALICONSLT	31 063,20
Mission de CSPS et de CT relative au projet de reconstruction du collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 2 : CT	21/02/2024	Bureau Alpes contrôles	76 464,00
Marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 20231525 relatif à Marché de service de transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum Lot n°2 - Valorisation du mobilier et du contenu des bâtiments à quitter et curage	01/03/2024	BREVIERE (mandataire) ORGANIDEM (co traitant)	7 200,00
Fourniture de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation - Lot 1 : Fournitures de pièces détachées pour camions et fourgons de marque Renault	04/03/2024	DUBREU SAS Gpt LILLE METROPOLE VI KEOS PR HDF	72 000,00
Fourniture de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation - Lot 2 : Fournitures de pièces détachées pour camions et fourgons de marque Renault Truck	04/03/2024	DUBREU SAS Gpt LILLE METROPOLE VI	312 000,00
Fourniture de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation - Lot 6 : Fournitures de pièces détachées pour tracteurs agricoles de marque CLASS	04/03/2024	CASA SERVICE MACHINE	192 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Fourniture de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation - Lot 7 : Fournitures de pièces détachées pour les faucheuses de marque Noremat	04/03/2024	SAS NOREMAT	432 000,00
Rénovation de l'équipement du Planétarium du Forum Départemental des Sciences pour le Département du Nord	11/03/2024	RSA COSMOS (Mandataire) ASTRO-TEC (Sous-traitant)	1 655 940,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à l'évaluation des candidats à l'agrément en qualité d'assistant maternel et des assistants maternels agréés - lot 4	14/03/2024	Gpt IRTS (mandataire) CRFPE (co-traitant)	1 440 140,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à l'évaluation des candidats à l'agrément en qualité d'assistant maternel et des assistants maternels agréés - lot 5	14/03/2024	IRTS	665340
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à l'évaluation des candidats à l'agrément en qualité d'assistant maternel et des assistants maternels agréés - lot 6	14/03/2024	IRTS	771 583,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à l'évaluation des candidats à l'agrément en qualité d'assistant maternel et des assistants maternels agréés - lot 7	14/03/2024	IRTS	426 302,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord a la charge – Relance du lot 6 : Secteur de Lille Centre	11/03/2024	SOCOTEC EQUIPEMENT	Prix mixte : 63 888,00 Prix unitaire : Sans montant minimum et 20 833.33
DO_RD917-DOUAI_Création d'un giratoire ZAC EuraDouai au PR 10+0478 sur le territoire de la commune de Douai - lot 1 travaux de terrassement, assainissement, chaussée	21/03/2024	JEAN LEFEBVRE	1 319 962,02
Marché de coordination sécurité et protection de la santé en phases conception et réalisation de Catégorie 1 pour le Contournement Nord de Valenciennes Section Ouest (CNV).	15/03/2024	SARL CEFAQ	50 328,00
Etudes et travaux de réparation et de renforcement d'éléments métalliques par rivetage, boulonnage ou soudure sur ouvrages d'art situés dans le Département du Nord - LOT 1	18/03/2024	THEOREMS	384 000,00
Etudes et travaux de réparation et de renforcement d'éléments métalliques par rivetage, boulonnage ou soudure sur ouvrages d'art situés dans le Département du Nord - LOT 2	18/03/2024	EIFPAGE METAL	8 976 000,00
Accord cadre de fourniture et livraison de matériaux bitumineux pour l'entretien du patrimoine départemental	26/03/2024	JEAN LEFEBVRE COLAS MONTARON EIFPAGE	200 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n°1: BRUNET LEZINE REVISE ET BRUNET LEZINE EPREUVES COMPLEMENTAIRES	25/03/2024	PEARSON FRANCE	77 040,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n°2: WPPSI IV - Échelle d'intelligence de Wechsler pour enfants - 4ème édition	25/03/2024	PEARSON FRANCE	61 320,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n° 3: WISC-V - Échelle d'intelligence de Wechsler pour enfants et adolescents - 5ème édition	25/03/2024	PEARSON FRANCE	39 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n°4: VINELAND-II - Échelles de comportement adaptatif de Vineland - 2nde édition	25/03/2024	PEARSON FRANCE	6 180,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n°6: PN - PATTE NOIRE	25/03/2024	PEARSON FRANCE	5 880,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n°8: KABC-II - Batterie pour l'examen psychologique de l'enfant - 2nde édition	25/03/2024	PEARSON FRANCE	28 620,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n°9: CAT : Children Aperception Test –Test d'aperception pour enfants et supplément (CAT'S)	25/03/2024	PEARSON FRANCE	3 960,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n°10: FAT - Family Aperception Test	25/03/2024	PEARSON FRANCE	3 180,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n°11: NEMI-3 : Nouvelle Echelle Métrique d'Intelligence – 3eme version	25/03/2024	PEARSON FRANCE	17 100,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n°13: BASC 3 - Système d'évaluation du comportement de l'enfant - 3ème édition	25/03/2024	PEARSON FRANCE	6 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n°14: ECHELLE NON VERBALE D'INTELLIGENCE DE WESCHLER	25/03/2024	PEARSON FRANCE	4 920,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n°18: TD-12 - Inventaire des tendances dysfonctionnelles	25/03/2024	PEARSON FRANCE	1 020,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - 24 lots - Lot n°21 Rorschach test - Bilan du fonctionnement psychique de la personne	25/03/2024	PEARSON FRANCE	204,00
Mission d'accueil et de régie des équipements culturels départementaux	26/03/2024	MUSEA	2 500 000,00
Accord-cadre de services pour les prestations de nettoyage des dépendances des routes départementales et des voies vertes du département du Nord lot 1	22/04/2024	Gpt ACI La Sauvegarde du Nord (mandataire)/ Atelier Chantier d'Insertion trait d'union	84 000,00
Accord-cadre de services pour les prestations de nettoyage des dépendances des routes départementales et des voies vertes du département du Nord lot 2	19/04/2024	Gpt ACI La Sauvegarde du Nord (mandataire)/ Atelier Chantier d'Insertion trait d'union	120 000,00
Accord-cadre de services pour les prestations de nettoyage des dépendances des routes départementales et des voies vertes du département du Nord lot 3	22/05/2024	Gpt ACI La Sauvegarde du Nord (mandataire) / ACI AMIS / ACI Centre social Pablo Picasso Aubry / ACI Ecaillon Solidarité Insertion / INTERVAL à Root Warendin	132 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre de services pour les prestations de nettoyage des dépendances des routes départementales et des voies vertes du département du Nord lot 4	19/04/2024	Gpt Association AGEVAL / Association ESPOIR AVENIR à Valenciennes	84 000,00
Accord-cadre de services pour les prestations de nettoyage des dépendances des routes départementales et des voies vertes du département du Nord lot 5	19/04/2024	Gpt Association ENTRAIDE / Association ADACI / Association AGIIE à Aulnoye-Aymeries	156 000,00
Accord-cadre de services pour les prestations de nettoyage des dépendances des routes départementales et des voies vertes du département du Nord lot 6	23/04/2024	Gpt ACTION / ACIAE / ADACI / BIO CAMBRESIS	144 000,00
Prestations de visibilité du Département du Nord pour Paris-Roubaix et Paris Roubaix femmes avec ZWIFT édition 2024	04/04/2024	AMAURY SPORT ORGANISATION	120 000,00
Marché de maîtrise d'œuvre du collège Gayant à Douai	03/04/2024	Groupement ATRIUM/MANING/SYNTHESE BET/SYMAE SCOP	834 480,00
Mission de conduite d'opération, de suivi de certification HQE, de labellisations et de commissionnement relative au projet de reconstruction du collège Fernande Benoist à Hazebrouck -Relance	22/04/2024	Groupement AMOME Conseil/ Impact Conseil /EODD	175 041,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
DO RD917 DOUAI- Création d'un giratoire ZAC EuraDouai au PR10+0478 sur le territoire de la commune de Douai - lot 2 Eclairage public	24/04/2024	DEVRED Daniel	90 941,76
Accord cadre à bons de commande de services relatif à la télésurveillance des bâtiments du Département du Nord	29/04/2024	STD SECURITE	480 000,00
Acquisition, hébergement et exploitation d'une plateforme d'intermédiation et de télétransmission directe des heures prestées par les services d'aide et d'accompagnement à domicile	26/02/2024	ARCHE MC2	3 000 000,00
Mission d'AMO préalable à la mise en place d'un projet de solarisation des tores de collèges et bâtiments du Département du Nord	25/04/2024	CYTHELIA ENERGY (mandataire) / ADALTYS (cotraitant)	60 000,00
Accord cadre de travaux de réalisation de boucles pour les stations de comptages permanentes sur le réseau routier départemental.	16/04/2024	AXIMUM SECURITE LILLE	88 000,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la surveillance, l'exploitation et la modernisation du Barrage du Val Joly	22/04/2024	ISL Ingenierie	200 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Prestations de scénographie de l'exposition "le sport dans les années de Gaulles (1958-1969)" à la maison natale Charles de Gaulle du 3 juillet 2024 au 22 septembre 2025	10/05/2024	Goupement NUUD Studio	73 896,00
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents de services relatifs à l'acquisition d'un outil de gestion de la Santé au Travail, maintenance et prestations associées pour le Département du Nord.	03/05/2024	VAL SOLUTIONS	306 000,00
RD 953 – Renforcement et reconstruction de chaussée, aménagements de sécurité, création de pistes cyclables, trottoirs, stationnements et aménagements paysagers sur les communes de Beuvry-la-Forêt et Orchies	03/05/2024	EIFFAGE ROUTE NORD EST	4 781 531,64
Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – 10 lots - Lot n°1: Gros œuvre	03/05/2024	VOIRIE ASSAINISSEMENT TRAVAUX PUBLICS (V.A.T.P SAS)	1 271 896,79
Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – 10 lots - Lot n°2 : Charpente Couverture Etanchéité	15/05/2024	SAS GOUDALLE CHARPENTE (Mandataire) SAS SMAC HDF (Co-traitant)	379 817,42
Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – 10 lots - Lot n°4 : Cloison Doublage Faux plafonds	05/05/2024	SAS PETROCCHI	131 601,52

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – 10 lots - Lot n°5 : Revêtements de sols durs	03/05/2024	SAS ENTREPRISE TERNOISE DE CARRELAGE	94 143,60
Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – 10 lots - Lot n°6 : Sols souples / peintures	03/05/2024	SOCIETE DE PEINTURE DECORATION ENTRETIEN (S.P.D.E.)	45 197,95
Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – 10 lots - Lot n°7 : CVC	03/05/2024	EURL MAINTENANCE ENTRETIEN AERAILIQUE	337 461,38
Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – 10 lots - Lot n°8 : Electricité CFO CFA	03/05/2024	SATELEC SAS	185 099,88
Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – 10 lots - Lot n°9 : Cuisine	03/05/2024	SAS COFRINO FROID ET MACHINES	398 704,69
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de dispositifs d'alarme pour les travailleurs isolés (DATI)	13/05/2024	SAS MY KEEPER	119 040,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de service relatif à la réalisation de l'impression, du façonnage et de la reliure de différents documents liés à la santé de l'enfant et à l'information des familles distribués par les services départementaux du Nord.	03/05/2024	SARL DELEZENNE EDITEUR IMPRIMEUR	1 080 000,00
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots - Lot n°3 : Fournitures de pièces détachées pour camions et fourgons de marque Iveco et FIAT	14/06/2024	Groupeement SA LILLE METROPOLE VI / DUBREU SAS – RENAULT TRUCKS / SDVI NORD	48 000,00
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots - Lot n°4 : Fournitures de pièces détachées pour camions et fourgons de marque Mercedes	16/05/2024	DUBREU SAS – RENAULT TRUCKS / Groupeement SA LILLE METROPOLE VI	24 000,00
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots - Lot n°5 : Fournitures de pièces détachées pour tracteurs agricoles de marque VALTRA	16/05/2024	Groupeement SA LILLE METROPOLE VI	24 000,00
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots - Lot n°8 : Fournitures de pièces détachées pour les faucheuses de marque MULAG	16/05/2024	SAS EUROPE SERVICE	72 000,00
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots - Lot n°9 : Fournitures de pièces détachées pour petits matériels agricole, d'espaces verts, de travaux public et de manutention	16/05/2024	SAS MAPP / SAS ETABLISSEMENT GEORGES GALBY / Groupeement SA LILLE METROPOLE VI	480 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots - Lot n°10 : Fournitures de brosses toutes marques de balayeuses	16/05/2024	SOCIETE OUEST VENDEE BALAIS SAS	72 000,00
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots - Lot n°11 : Fournitures de pièces détachées d'électricité industrielle d'exploitation pour l'entretien du matériel d'exploitation du département du nord	16/05/2024	RS COMPONENTS SAS	72 000,00
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots - Lot n°12 : Fournitures de pièces détachées pour les saleuses de marque Schmidt, Europe service et France neige	16/05/2024	SAS EUROPE SERVICE	216 000,00
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots - Lot n°13 : Fournitures de pièces détachées pour les saleuses de marque Rasco	16/05/2024	SAS RECTIF 15000	216 000,00
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots - Lot n°14 : Fournitures de pièces détachées pour les matériels de signalisation de marque Mercura	16/05/2024	STANDBY MERCURA	72 000,00
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots - Lot n°15 : Fournitures de pièces détachées pour les matériels de signalisation de marque Aximum	16/05/2024	AXIMUM INDUSTRIE	72 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots - Lot n°16 : Fourniture d'accessoires de signalisation et de balisage	16/05/2024	TRAFIC / Groupement SA LILLE METROPOLE VI / AXIMUM INDUSTRIE	24 000,00
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services d'approvisionnement et réalisation d'impression de façonnage et reliure de documents administratifs	16/05/2024	DELEZENNE EDITEUR IMPRIMEUR	1 080 000,00
Etudes préalables à l'aménagement du réseau routier départemental sur la commune de Hazebrouck	17/05/2024	GROUPEMENT VERDI NORD France	162 780,00
Accord cadre à bons de commande de fourniture relatif à l'acquisition de mobilier par le Département du Nord dans le cadre de l'aménagement des collèges. Lot 2 : Acquisition de mobilier de demi pension par le Département du Nord dans le cadre de l'aménagement des collèges	19/06/2024	ADM EQUIPEMENT	2 400 000,00
Accord cadre à bons de commande de fourniture relatif à l'acquisition de mobilier par le Département du Nord dans le cadre de l'aménagement des collèges. Lot 3 : Acquisition de pupitres informatiques par le Département du Nord dans le cadre de l'aménagement des collèges.	19/06/2024	MOBIDECOR SAS	480 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents : services de formation à destination des agents du Département du Nord pour le Service de Sécurité incendie et d'assistance à Personnes (SSIAP) - lot 1	03/06/2024	Institut Nicolas Barre	48 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Mission de conduite d'opération, de suivi de certification HQE BD rénovation et de commissionnement relative au projet de restructuration du collège Gayant de Douai	04/06/2024	GPT AMEXIA (mandataire)/DIAGOBAT (cotraitant)/PROJEX (cotraitant)	107 880,00
Révision du PDALHPD	27/06/2024	KPMG ADVISORY	148 260,00
Marché de service relatif à la passation d'un baromètre annuel au niveau départemental	06/06/2024	VIAVOICE	59 400,00
Renouvellement de l'infrastructure cœur de réseau du DATA CENTRE TDF de Lambersart et équipement du DATA CENTRE ETIX de Tourcoing.Marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 2019506657 relatif à la maintenance et à la fourniture d'équipements réseau Cisco pour le Département du Nord et ses prestations associées	10/06/2024	IPSICOM	2 414 431,30
Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – Relance lots 3 et 10 - Lot n°3 : Menuiseries extérieures Métallerie Serrurerie	12/06/2024	SAS DELEPIERRE	514 512,79
Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – Relance lots 3 et 10 - Lot n°10 : VRD/ Espaces verts	12/06/2024	EURO FLANDRES TP	275 061,90

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marché subséquent 2 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial 20215285 (services de maintenance du parc informatique des collèges du Département du Nord	12/06/2024	SPIE ICS	213 600,00
Services forestiers au sein des espaces naturels, parcs, sentiers ou voies cyclables gérés par le département du nord - lot 1 arrondissements de Dunkerque et lille	24/06/2024	Groupeement Paysage des Flandres / Sylvanord	320 000,00
Services forestiers au sein des espaces naturels, parcs, sentiers ou voies cyclables gérés par le département du nord - lot 2 Arrondissements de Douai, Valenciennes,Cambrai et Avesnes sur Helpe	24/06/2024	Groupeement Paysage des Flandres / Sylvanord	480 000,00
Etude Historique et Mémoirelle et de Vulnérabilité - Caractérisation de la qualité de milieux dans le cadre de la renaturation des marais Foucart et Cavenne	05/07/2024	ARTELIA	65 956,32
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de trousse de diagnostic Elisa pour la détection antigénique (antigène E0) du virus de la diarrhée virale bovine (BVD) pour le Laboratoire Départemental Public	28/06/2024	IDEXX SARL	720 000,00
Travaux d'aménagements paysagers, plantations et ensemencement - Contournement Nord de Valenciennes - Section Ouest	12/07/2024	AVENIR JARDINS	647 838,17

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Prestations de services relatives à la maintenance et à l'évolution de la solution Phylum pour la gestion du laboratoire départemental et prestations associées	27/06/2024	PHYLUM	180 000,00
Fourniture de jeux, jouets et articles pour activités manuelles - Lot 1 : Jeux de société – 18 mois – 18 ans	22/07/2024	Papeterie PICHON	126 504,00
Fourniture de jeux, jouets et articles pour activités manuelles - Lot 2 : Jouets et jeux d'éveils – 0-6 ans	22/07/2024	COPYLUX	273 600,00
Fourniture de jeux, jouets et articles pour activités manuelles - Lot 3 : Activités pour motricité fine et motricité globale – 6 mois – 18 ans	22/07/2024	COPYLUX	127 704,00
Fourniture de jeux, jouets et articles pour activités manuelles - Lot 4 : Articles pour activités manuelles.	22/07/2024	Papeterie PICHON	189 600,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de mise à disposition de bennes et enlèvement pour tri, traitement et valorisation des déchets des services voirie du Département du Nord – 3 lots - Lot 1 : Agence de Travaux d'Avesnes	19/07/2024	SUEZ RV NORD EST	120 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de mise à disposition de bennes et enlèvement pour tri, traitement et valorisation des déchets des services voirie du Département du Nord – 3 lots -Lot 2 : Agence de Travaux de Cambrai	19/07/2024	SUEZ RV NORD EST	87 960,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de mise à disposition de bennes et enlèvement pour tri, traitement et valorisation des déchets des services voirie du Département du Nord – 3 lots - Lot 3 : Agence de Travaux de Pévèle-Hainaut	19/07/2024	MALAUQUIN	110 040,00
Service de transports par véhicule léger (hors transports en commun) d'enfants mineurs et de jeunes majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance - lot 1 - Direction déléguée du Douaisis	03/07/2024	Multi attributaires : 1-Groupement TRANSPORTS SLEMBROUCK 2-INFINITY MOBILITE	272 800,00
Service de transports par véhicule léger (hors transports en commun) d'enfants mineurs et de jeunes majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance - lot 2 - Direction déléguée de l'Avesnois	03/07/2024	Multi-attributaires : 1-SFT MOBILITE 2-INFINITY MOBILITE 3-TRANSPORT ROSE XAVIER	792 000,00
Service de transports par véhicule léger (hors transports en commun) d'enfants mineurs et de jeunes majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance - lot 3 - Direction déléguée des Flandres	03/07/2024	Multi-attributaires : 1-Groupement TRANSPORTS SLEMBROUCK/O'VAN/TVMA 2-SFT MOBILITE 3-Achille/Réseau Ulysse	365 200,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Service de transports par véhicule léger (hors transports en commun) d'enfants mineurs et de jeunes majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance - lot 4 - Direction déléguée de la Métropole de Lille	03/07/2024	Multi-attributaires : 1-Groupement TRANSPORTS SLEMBROUCK/O'VAN/TVMA 2-Achille/réseau Ulysse 3-SFT MOBILITE	660 000,00
Service de transports par véhicule léger (hors transports en commun) d'enfants mineurs et de jeunes majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance - lot 5 - Direction déléguée du Cambrésis	03/07/2024	Multi-attributaires : 1-SFT MOBILITE 2-INFINITY MOBILITE	440 000,00
Service de transports par véhicule léger (hors transports en commun) d'enfants mineurs et de jeunes majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance - lot 6 - Direction déléguée du Valenciennois	03/07/2024	Multi-attributaires : 1-Groupement TRANSPORTS SLEMBROUCK/O'VAN/TVMA 2-SFT Mobilité	1 108 800,00
Service de transports par véhicule léger (hors transports en commun) d'enfants mineurs et de jeunes majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance - lot 7 - Direction déléguée de la Métropole Roubaix Tourcoing	03/07/2024	Multi-attributaires : 1-Groupement TRANSPORTS SLEMBROUCK/O'VAN/TVMA 2-Achille/Réseau Ulysse 3-TOC TOC	2 072 400,00
Accord-cadre à bons de commande de services d'entretien et gestion écologique des sites Espaces Naturels du Nord pour le Département du Nord - relance lot 4	04/07/2024	ORME Activités	96 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande de services d'entretien et gestion écologique des sites Espaces Naturels du Nord pour le Département du Nord - relance lot 5	04/07/2024	INTERVAL	403 200,00
Acquisition de pièces détachées pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de la marque Renault et Dacia – LOT 1 : Acquisition de pièces détachées pour les véhicules de moins de 3.5 tonnes de la marque Renault et Dacia	05/07/2024	GGP Pièces Auto	300 000,00
Acquisition de pièces détachées pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de la marque Renault et Dacia – LOT 2 : Prestations d'entretien pour les véhicules de moins de 3.5 tonnes de la marque Renault et Dacia	05/07/2024	LES NOUVEAUX GARAGES LILLOIS	33 333,32
Accord-cadre à bons de commande de services d'entretien et gestion écologique des sites Espaces Naturels du Nord pour le Département du Nord -10 lots - Lot n°1 - Réalisation d'opérations de gestion et d'entretien des dunes flamandes hors réserve naturelle	03/07/2024	ASSOCIATION ECOFLANDRES	516 000,00
Accord-cadre à bons de commande de services d'entretien et gestion écologique des sites Espaces Naturels du Nord pour le Département du Nord -10 lots - Lot n°2 - Réalisation d'opérations de restauration et de structuration d'habitats patrimoniaux dans la réserve naturelle nationale de la Dune Marchand	03/07/2024	ASSOCIATION ECOFLANDRES	134 400,00
Accord-cadre à bons de commande de services d'entretien et gestion écologique des sites Espaces Naturels du Nord pour le Département du Nord -10 lots - Lot n°3 - Réalisation d'opérations de gestion et d'entretien des sites ENN de l'audomarois, de Bierne et de Dunkerque-ouest	03/07/2024	ASSOCIATION ECOFLANDRES	225 600,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande de services d'entretien et gestion écologique des sites Espaces Naturels du Nord pour le Département du Nord -10 lots - Lot n°6 - Réalisation d'opérations de gestion et d'entretien des sites ENN de l'arrondissement de Douai	03/07/2024	LA SAUVEGARDE DU NORD LA FERME DES VANNEAUX	336 000,00
Accord-cadre à bons de commande de services d'entretien et gestion écologique des sites Espaces Naturels du Nord pour le Département du Nord -10 lots - Lot n°7 - Réalisation d'opérations de gestion et d'entretien des sites ENN de l'arrondissement de Valenciennes, secteur condésis	03/07/2024	LE MAILLON C2RI	259 200,00
Accord-cadre à bons de commande de services d'entretien et gestion écologique des sites Espaces Naturels du Nord pour le Département du Nord -10 lots - Lot n°8 - Réalisation d'opérations de gestion et d'entretien des sites ENN de l'arrondissement de Valenciennes, secteur denaisis	03/07/2024	LA SAUVEGARDE DU NORD LA FERME DES VANNEAUX	163 200,00
Accord-cadre à bons de commande de services d'entretien et gestion écologique des sites Espaces Naturels du Nord pour le Département du Nord -10 lots - Lot n°9 - Réalisation d'opérations de gestion et d'entretien des sites ENN des arrondissements de Cambrai et Valenciennes - vallée de la Sensée	03/07/2024	IRIS ENVIRONNEMENT	110 400,00
Accord-cadre à bons de commande de services d'entretien et gestion écologique des sites Espaces Naturels du Nord pour le Département du Nord -10 lots - Lot n°10 - Réalisation d'opérations de gestion et d'entretien des sites ENN de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe	05/07/2024	ASSOCIATION SYNERGIE	153 600,00
Réalisation d'une étude de positionnement marketing pour la destination Nord et pour les équipements culturels départementaux	15/07/2024	In Extenso Tourisme Culture et Hôtellerie SAS	71 400,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de service de commissaires de justice pour le Département du Nord – Lot n°1: Prestations situées sur l'arrondissement de Lille (hors Lille Intramuros)	19/07/2024	NORIANCE SCP GUEPIN & PIQUE SAS JOSE LISON & SSOCIES	96 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de service de commissaires de justice pour le Département du Nord – Lot n°2: Prestations situées dans Lille intramuros	19/07/2024	NORIANCE SCP GUEPIN & PIQUE	48 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de service de commissaires de justice pour le Département du Nord – Lot n°3: Prestations situées sur l'arrondissement de Roubaix-Tourcoing	19/07/2024	NORIANCE SCP GUEPIN & PIQUE SAS JOSE LISON & SSOCIES	96 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de service de commissaires de justice pour le Département du Nord – Lot n°4: Prestations situées sur l'arrondissement de Dunkerque	19/07/2024	SAS JOSE LISON & ASSOCIES SAS ACTANORD	48 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de service de commissaires de justice pour le Département du Nord – Lot n°5: Prestations situées sur l'arrondissement de Douai	19/07/2024	SELAS JUSTIFURST SAS ACTANORD	48 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de service de commissaires de justice pour le Département du Nord – Lot n°6: Prestations situées sur l'arrondissement de Valenciennes	19/07/2024	SELAS JUSTIFURST SAS ACTANORD SARL BERNA -PLICHON-MAZON	48 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de service de commissaires de justice pour le Département du Nord – Lot n°7: Prestations situées sur l'arrondissement d'Avesnes	19/07/2024	SARL BERNA -PLICHON-MAZON	48 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de service de commissaires de justice pour le Département du Nord – Lot n°8: Prestations situées sur l'arrondissement de Cambrai	19/07/2024	SELAS JUSTIFURST SARL BERNA -PLICHON-MAZON	48 000,00
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services de gestion et exploitation du restaurant administratif du Département du Nord	15/07/2024	DUPONT RESTAURATION	1 738 000,00
Fabrication et livraison de blocs cimaises pour le Forum Départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq - lot unique	17/07/2024	ATELIER CONCEPT	64 860,00
Travaux de réfection des étanchéités et isolation des toitures terrasses. Traitement paysager des espaces extérieurs des collèges GER Nord Durable des collèges du département du nord secteur 3 Lille Est - relance du lot 1 : gros œuvre étendu.	16/07/2024	METROPOLE CONSTRUCTION	587 218,91
Accord-cadre à bons de commandes et marchés subséquents destiné à la réalisation d'analyses d'eau, de sols et de sédiments,d'études topographiques et bathymétriques et d'études hydrologiques et hydrauliques sur les propriétés départementales et sur les emprises des projets départementaux - Lot 1 : analyses d'eau, de sols et des sédiments	18/07/2024	AUREA AGROSCIENCES	96 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Travaux de création d'un giratoire et de cheminements mode doux sur la RD 120 à Auby - Lot 1 - travaux de voirie	19/07/2024	Entreprise Jean Lefebvre	1 311 932,28
Services d'externalisation de courriers par éditique de la Maison de l'Autonomie du Nord (MDA)	18/07/2024	CORUS	1 920 000,00
Création d'un giratoire au lieu-dit "La Carnaille" à Trélon	22/07/2024	COLAS France - ETABLISSEMENT MONTARON	574 615,60
Etudes préalables à la réalisation des travaux d'aménagement du réseau routier départemental (doublement de la RD 917 entre l'A21 et le giratoire du SDIS sur la commune de Waziers	23/07/2024	GROUPEMENT VERDI NORD France/Verdi Conseil nord de France	215 640,00
Fourniture de consommables, pièces techniques, quincaillerie générale et outillage à main espace vert pour les services et collèges du Département du Nord - lot 1	23/07/2024	LEGALLAIS BOUCHARD	240 000,00
Fourniture de consommables, pièces techniques, quincaillerie générale et outillage à main espace vert pour les services et collèges du Département du Nord - lot 2	23/07/2024	TRENOIS DECAMPS	168 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Fourniture de consommables, pièces techniques, quincaillerie générale et outillage à main espace vert pour les services et collèges du Département du Nord - lot 3	23/07/2024	SEE - GUILLEBERT	192 000,00
Etude préliminaire des scénarios d'amélioration du réseau routier Départemental au nord de Cambrai	12/08/2024	Groupeement ARTELIA/Cabinet BSH avocat	179 580,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à l'acquisition d'équipements de protection individuelle et de chaussures pour les agents des services et des collèges du Département du Nord – Lot n°3 : Chaussures sans sécurité relance.	26/07/2024	SAS DECROIX	720 000,00
Maîtrise d'œuvre d'infrastructure routière portant sur la section n°3 du projet d'aménagement de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure	29/07/2024	EGIS VILLES & TRANSPORTS (Mandataire) IRIS CONSEIL INGENIERIE (Cotraitant)	1 606 284,00
Accord-cadre à bons de commande de prestations de service d'animation de groupes d'analyse de pratiques à destination des Accueillants Familiaux du Département du Nord	02/09/2024	CREFO	50 400,00
Réalisation de reportages photos touristiques sur le territoire du département du Nord	09/08/2024	NOLWENN LEURQUIN	45 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour la distribution de documents en boîtes aux lettres pour les besoins du département du nord	09/09/2024	Groupeement La Poste / Médiaposte	264 000,00
Curage de fossés et dérasement des accotements pour l'arrondissement de Dunkerque.	23/08/2024	SOTRAVEER et PLICHON	540 000,00
Eco pâturage dans les bassins du Contournement de Cambrai et de Le Cateau	14/08/2024	VERT AZUR	80 496,00
Accord-cadre mono attributaire de démolition de huttes et de cabanons sur des espaces naturels gérés par le Département du Nord	28/08/2024	groupement HYDRAM SAS/ ID VERDE (co traitant) et GRIM (le sous traitant)	360 000,00
RD73 – Marly - Requalification de la chaussée lot 1	28/06/2024	EIFFAGE ROUTE NORD EST	1 028 856,48
RD73 – Marly - Requalification de la chaussée lot 2	28/06/2024	AVENIR JARDINS	382 186,85

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Fourniture et livraison de livres neufs non scolaires et de documents sonores et audiovisuels pour la politique départementale de lecture publique et les besoins professionnels des services départementaux - lot 5	12/03/2024	Librairie ECOSPHERE	108 000,00
Marché négocié suite au concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction du collège Fernande Benoist à Hazebrouck pour le Département du Nord	19/04/2024	ARCHI 5 PROD / FACE B / SCO GROUPE ESSOR / IPH INGENIERIE / ALMA CONSULTING / OASIIS / COLLECTIF PREMICES SAS / ALTHING – SAS / AIDA - Atelier Indépendant D'Acoustique / SI PREV	2 986 306,06
Marché négocié suite au concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction du collège Robespierre à Saint Pol sur Mer pour le Département du Nord	31/05/2024	AR&B ARCHITECTES / VERDI BATIMENT NORD DE France / EMA PAYSAGE ET URBANISME ENVIRONNEMENTAL / ARWYTEC à PARIS / BECQUART ECONOMISTES ET INGENIEURS ASSOCIES / CONTROLE G / KIETUDES	464 880,00
Requalification de la RD 97 sur le territoire de la Commune d'Avesnes-les-Aubert	03/09/2024	Entreprise Jean Lefebvre	563 575,20

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fournitures de vaccins simples et associés pour le Département du Nord – Lot 1 : Vaccin Hexa valent Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche acellulaire, Haemophilus influenzae B, Hépatite B	02/10/2024	MSD France	408 000,00
Mission de CSPS pour l'opération DK1005 – Barreau de Cappelle La Grande	16/09/2024	ARTOIS CONSTRUCTION SECURITE	56 040,00
Assistance à l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département du Nord (PPBE - 4e échéance)	06/09/2024	SAS IMPÉDANCE INGÉNIERIE	80 000,00
DO_RD917-DOUAI_Création d'un giratoire ZAC EuraDouai au PR 10+0478 sur le territoire de la commune de Douai - lot 3 : Aménagements paysagers	03/09/2024	TABARY COQUELLE	85 981,08
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture pour l'acquisition de vêtements de travail destinés aux agents du Département du Nord - 2 lots : lot 1 Acquisition de vêtements "homme"	20/09/2024	L'ASCENSEUR	240 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture pour l'acquisition de vêtements de travail destinés aux agents du Département du Nord - 2 lots - lot 2 : Acquisition de vêtements "femme"	20/09/2024	L'ASCENSEUR	168 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Services de transport de passagers (hors missions sociales départementales et hors opérations spécifiques) LOT 1	19/09/2024	MARIOT GAMELIN	440 000,00
Services de transport de passagers (hors missions sociales départementales et hors opérations spécifiques) LOT 2	19/09/2024	MARIOT GAMELIN	440 000,00
Services de transport de passagers (hors missions sociales départementales et hors opérations spécifiques) LOT 3	20/09/2024	MARIOT GAMELIN	128 332,00
Passation d'un marché d'assurances « dommages à l'ouvrage » pour les besoins de l'opération de construction du collège Paul Duez à Cambrai	26/09/2024	VERSPIEREN/SMA	103 917,77
Travaux de fournitures et pose de dispositifs de retenue pour le Département du Nord -	27/09/2024	Multi attributaires : 1-AER 2-AXIMUM 3-AGILIS 4-GROUPE HELIOS - SIGN PLUS 5- SIGNATURE	33 960 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Travaux de requalification de la RD 925 du PR 0+615 au PR 1+290 en traversée d'agglomération à Camphin-en-Carembault lot 1 : travaux de voirie	01/10/2024	SAS ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE LILLE FLANDRES	1 385 755,44
Travaux de requalification de la RD 925 du PR 0+615 au PR 1+290 en traversée d'agglomération à Camphin-en-Carembault lot 2 : travaux d'aménagements paysagers	01/10/2024	France ENVIRONNEMENT SAS	53 097,68
Missions d'ingénierie pour les sondages et les études géotechniques pour le Département du Nord Lot 1 : Sondages et études géotechniques concernant le patrimoine départemental des Unités Territoriales (UT) Lille centre, Lille Est, Lille Ouest, Lille Nord, Flandre Intérieure et Dunkerque	30/09/2024	INFRANEO	960 000,00
Lot 2 : Sondages et études géotechniques concernant le patrimoine départemental des Unités Territoriales (UT) de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes	30/09/2024	HYDROGEOTECHNIQUE	768 000,00
Accord-cadre à bons de commandes de prestations de service d'entretien et de réparations des véhicules multimarques inférieur ou égal à 3,5 tonnes sur le Département du Nord	30/09/2024	NORAUTO	300 000,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'achat d'énergies et étude de faisabilité d'achat d'électricité en Power Purchase Agreement « PPA »	02/10/2024	AEC – Energie et Climat (Mandataire) et Cabinet BRUN CESSAC (Cotraitant)	237 600,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Maintenance et évolutions de l'application de tarification SOLATIS	17/10/2024	ARCHE MC2	204 000,00
MARCHE SUBSEQUENT relatif à l'intégration de nouvelles offres satellitaires passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n°2020507052	09/10/2024	ADISTA	192 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour la maintenance et l'évolution de la solution TRUST et prestations associés pour le Département du Nord	16/10/2024	INETUM SOFTWARE France	240 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fournitures de vaccins simples et associés pour le Département du Nord – Lot 2 : Vaccin Pentavalent Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite, Haemophilus influenzae B	11/10/2024	LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE	48 000,00
Fourniture de pièces détachées pour les machines à peindre de marque EUROLINERS et les balayeuses de marque RABAUD lot 1	22/10/2024	EUROLINERS	204 000,00
Fourniture de pièces détachées pour les machines à peindre de marque EUROLINERS et les balayeuses de marque RABAUD lot 2	22/10/2024	RABAUD	96 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Prestations de services relatives à la maintenance et à l'évolution de la solution Ask&Go (Marketplace) et prestations associées	10/10/2024	ORDIGES	240 000,00
Mission de Conduite d'Opération, de suivi de certification HQE, de labellisations et de commissionnement relative au projet de reconstruction du collège Pablo Neruda à Wattrelos.	21/10/2024	Gprt ALTEREA (mandataire)/ AVELTYS (cotraitant)	113 592,00
Accord cadre de travaux de mise en œuvre de revêtements superficiels (ESU/ECF/RSC) sur le patrimoine d'intérêt départemental Lot 1 : travaux de mise en oeuvre d'Enduits Superficiels d'Usure	22/10/2024	- mandataire Lhotelier TP SNPC à BEAURAINS / cotraitant Ramery Travaux Publics à DK / sous-traitant Enroplus à LE BARDON - COLAS Amiens - Jean Lefebvre	20 476 800,00
Accord cadre de travaux de mise en œuvre de revêtements superficiels (ESU/ECF/RSC) sur le patrimoine d'intérêt départemental Lot 2 : travaux de mise en oeuvre d'Enrobés Coulés à Froid et Revêtements Superficiels Combinés	22/10/2024	- mandataire Ramery Travaux Publics à DK / COTRAITANT Lhotelier TP SNPC à BEAURAINS /sous-traitant Enroplus à LE BARDON	18 278 400,00
SAD des conteneurs maritimes - marché spécifique 3 lot 1 : Fourniture et livraison de 5 conteneurs maritimes de type 20 pieds DRY	13/11/2024	HDFC	18 600,00
SAD des conteneurs maritimes - marché spécifique 3 lot 2 : Fourniture et livraison de 2 conteneurs maritimes de type 20 pieds avec portes d'accès latérales de type "open side"	13/11/2024	HDFC	17 712,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
SAD des conteneurs maritimes - marché spécifique 3 lot 1 : Fourniture et livraison d'un conteneur maritime de type 10 pieds DRY	13/11/2024	HDFC	5 160,00
DO_RD917-DOUAI_Création d'un giratoire ZAC EuraDouai au PR 10+0478 sur le territoire de la commune de Douai – lot 2 travaux d'éclairage public relancé	05/11/2024	SAS DANIEL DEVRED	155 290,80
Travaux d'aménagements paysagers de l'échangeur RD621 - RD650 sur la route départementale n°621	12/11/2024	France ENVIRONNEMENT SAS	342 460,32
Fourniture de pièces détachées et entretiens, réparations des véhicules légers et utilitaires inférieur ou égal à 3,5 t du Département du Nord, de marque Citroën, Peugeot LOT 1 : Acquisition de pièces détachées	13/11/2024	SOCIETE LILLOISE DE SERVICES ET DE DISTRIBUTION DE PIECES DE RECHANGE	300 000,00
Fourniture de pièces détachées et entretiens, réparations des véhicules légers et utilitaires inférieur ou égal à 3,5 t du Département du Nord, de marque Citroën, Peugeot LOT 2 : prestations d'entretien et réparation pour les véhicules départementaux	13/11/2024	KEOS ENGLOS BY AUTOSPHERE	30 000,00
Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (1ère catégorie) relative au projet de reconstruction du collège Pablo Neruda à Watrellos en certification HQE BATIMENT DURABLE - lot 2 : Mission de contrôle technique	06/11/2024	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France	55 566,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marché subséquent relatif aux prestations d'accueil et de régie au musée Henri Matisse. Passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n°20231381 relatif aux missions d'accueil et de régie des équipements culturels	07/11/2024	MUSEA	51 600,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services de gardiennage et de surveillance de bâtiments départementaux et mise en place de prestations ponctuelles sur l'ensemble des services départementaux - lot 1 : Gardiennage et surveillance du Musée départemental de Flandre à Cassel et prestations sur l'arrondissement de Dunkerque	14/11/2024	Groupelement le Vigilant sécurité /co traitant Force Guard	1 680 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services de gardiennage et de surveillance de bâtiments départementaux et mise en place de prestations ponctuelles sur l'ensemble des services départementaux - lot 3 : Gardiennage et surveillance du Musée départemental Matisse au Cateau Cambrésis et prestations sur les arrondissements de Cambrai et Douai	14/11/2024	SECURIGARD	1 440 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services de gardiennage et de surveillance de bâtiments départementaux et mise en place de prestations ponctuelles sur l'ensemble des services départementaux - lot 4 : Gardiennage et surveillance du Musverre de Sars Poteries et prestations sur les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes	14/11/2024	SECURIGARD	2 280 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande de prestation de services relatif à la réalisation de contrôles de service fait des opérations cofinancées dans le cadre des fonds européens	20/11/2024	Multi attributaire : - CONTI CONSULTING (mandataire) / CAP CSF SARL / AURELIE BAJON / PASCALE BROQUET / Christophe LISIAK / Cécile LUMELLO - SAS INITIATIVES CONSEILS (mandataire) / APPUY CREATEURS P&C CONSEILS (mandataire) MAPPE CONSEILS	176 400,00
Accord cadre de services de conseil juridique et/ou de représentation en justice du Département du Nord - LOT 4	15/11/2024	SARL NSD AVOCATS	2 600 000,00
Marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la programmation de travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2022 – lot 7 : secteur de Lille Nord	18/11/2024	Groupement AXIOME Conseils et Ingénierie /co traitant : JM ESCUDIE et BET GELEZ B	63 648,00
Gestion du patrimoine arboré sur les dépendances du domaine routier départemental : diagnostic phytosanitaire, abattage et élagage, plantations pour le Département du Nord. Lot 2	12 ET 13/11/2024	Multi-attributaires : - grpt Perilhon - Sotraver - Citevert - SMDA - GRPT ID VERDE - SAS B2E - CIME ENVIRONNEMENT	480 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Gestion du patrimoine arboré sur les dépendances du domaine routier départemental : diagnostic phytosanitaire, abattage et élagage, plantations pour le Département du Nord. Lot 3	12 ET 13/11/2024	Multi-attributaires : - grpt Perilhon - Sotraver - Citevert - SMDA - GRPT ID VERDE - SAS B2E - DEE	480 000,00
Gestion du patrimoine arboré sur les dépendances du domaine routier départemental : diagnostic phytosanitaire, abattage et élagage, plantations pour le Département du Nord. Lot 4	12 ET 13/11/2024	Multi-attributaires : - grpt Perilhon - Sotraver - Citevert - SMDA - DEE	360 000,00
Gestion du patrimoine arboré sur les dépendances du domaine routier départemental : diagnostic phytosanitaire, abattage et élagage, plantations pour le Département du Nord. Lot 5	12 ET 13/11/2024	Multi-attributaires : - grpt Perilhon - Sotraver - SMDA - DEE -CIME ENVIRONNEMENT - HOLTZINGER	480 000,00
Gestion du patrimoine arboré sur les dépendances du domaine routier départemental : diagnostic phytosanitaire, abattage et élagage, plantations pour le Département du Nord. Lot 10	12 ET 13/11/2024	Multi-attributaires : - SOTRAVEER - DEE	192 000,00
Gestion du patrimoine arboré sur les dépendances du domaine routier départemental : diagnostic phytosanitaire, abattage et élagage, plantations pour le Département du Nord. Lot 11	12 ET 13/11/2024	Multi-attributaires : - SOTRAVEER - DEE	192 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Gestion du patrimoine arboré sur les dépendances du domaine routier départemental : diagnostic phytosanitaire, abattage et élagage, plantations pour le Département du Nord. Lot 12	12 ET 13/11/2024	Multi-attributaires : - SOTRAVEER - DEE	192 000,00
Gestion du patrimoine arboré sur les dépendances du domaine routier départemental : diagnostic phytosanitaire, abattage et élagage, plantations pour le Département du Nord. Lot 13	12 ET 13/11/2024	Multi-attributaires : - SOTRAVEER - DEE	192 000,00
Prestations de services relatives aux contrôles techniques obligatoires, aux contre-visites et aux contrôles antipollution sur les véhicules légers du Département du Nord - lot 1 - Arrondissement de Lille	13/11/2024	AUTOMOBILE CLUB NORD DE FRANCE	63 000,00
Prestations de services relatives aux contrôles techniques obligatoires, aux contre-visites et aux contrôles antipollution sur les véhicules légers du Département du Nord - lot 2 - Arrondissements de Douai et Valenciennes	13/11/2024	AUTOMOBILE CLUB NORD DE FRANCE	28 500,00
Prestations de services relatives aux contrôles techniques obligatoires, aux contre-visites et aux contrôles antipollution sur les véhicules légers du Département du Nord - lot 3 - Arrondissements de Cambrai et Avesnes	14/11/2024	AUTOVISION	28 500,00
Maitrise d'œuvre pour la mise à 2x2 voies de la RD500 et de la RD 25	19/11/2024	Groupeement ARTELIA (mandataire) et SIGNES (cotraitant)	2 768 229,96

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Création d'aménagement cyclable, giratoire et aménagement de sécurité RD 25 FERIN	22/11/2024	SNCP Etablissement de Lhotelier Travaux Publics	1 200 000,00
Marché subséquent n°20241485 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 20231525 relatif à Marché de service de transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum - Lot n°1 - Transfert et stockage et redéploiement du mobilier des bâtiments	21/11/2024	Groupeement BREVIERE SAS / Organidem	11 580,00
Marché subséquent n°20241516 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 20231525 relatif à Marché de service de transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum - Lot n°1 - Transfert et stockage et redéploiement du mobilier des bâtiments	26/11/2024	Groupeement BREVIERE SAS / Organidem	7 974,00
Travaux d'éclairage public M18 - Contournement Nord de Valenciennes, Section Ouest	04/12/2024	RISPAL	299 859,90
Prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relatifs aux travaux sur le patrimoine bâti du département du Nord - 9 lots - lot1 secteur d'Avesnes	20/12/2024	CEFAQ	400 032,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services de télétransmission des feuilles de soins vers les organismes d'assurance maladie pour le remboursement des actes médicaux réalisés par les professionnels de santé du Département du Nord	22/11/2024	AATLANTIDE	720 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestation de services relatif à l'hébergement et droit d'usage de la plate-forme « FORUM GRU » et prestations associées.	27/11/2024	BLUEWAY	22 980 000,00
Accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents de services pour la maintenance et l'évolution de la GED (gestion électronique du document) « Marchés publics » et prestations associées	27/11/2024	SAS ATOL CONSEILS ET DEVELOPPEMENTS	210 000,00
Marché spécifique n°8 (20241440) passé sur le fondement du SAD n°20220710 (système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules et matériels d'occasion) : Acquisition d'un petit utilitaire tôle pour le Département du Nord - Catégorie 2 : Véhicules utilitaires tous type de carrosseries (fourgons, quad, utilitaires moins de 3,5T de PTC et autres engins entrant dans cette catégorie)	28/11/2024	SDVI NORD	72 000,00
Travaux de création d'un giratoire et de cheminement mode doux sur la RD120 à AUBY - LOT 2 travaux d'éclairage public - relance	04/12/2024	DAVID DEVRED	110 380,80
Marché subséquent n°20241534 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 20231525 relatif à Marché de service de transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum - Lot n°1 - Transfert et stockage et redéploiement du mobilier des bâtiments	03/12/2024	Groupeement BREVIERE SAS / Organidem	17 448,00
Fourniture d'accès internet sans débit et temps de rétablissement garantis pour les sites du Département du Nord	17/12/2024	Groupeement SERINYA TELECOM/FRAME IP/TALLENS/ OLYMPE	1 152 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marché spécifique n°2 (20241393) passé sur le fondement du SAD n°20220710 (système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules et matériels d'occasion) : Acquisition d'une balayeuse aspiratrice sur châssis pour le Département du Nord - Catégorie 8 : Entretien de voirie (balayeuses de voirie, bases vie tractées et autres engins entrant dans cette catégorie)	02/12/2024	CONSTRUCTIONS MECANIKES AUTOMAT RIVARD	312 000,00
Système d'acquisition dynamique (SAD) de véhicules et matériels d'occasion pour le Département du Nord (20220710) - Catégorie 2 : véhicules utilitaires tout type de carrosserie (fourgons, quads, utilitaires moins de 3,5T de PTC et autres engins entrant dans cette catégorie) - Marché spécifique n°12 (20241433) – lot 2 : fourniture et livraison d'un véhicule utilitaire 3t500 de PTC équipé d'une carrosserie fourgon frigorifique et d'un hayon élévateur hydraulique.	06/12/2024	SDVI NORD	62 400,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services relatifs à la diffusion de supports de communication culturelle pour le Département du Nord - LOT 1 : région des Hauts-de-France : département du Nord (hors territoire de la MEL), département du Pas-de-Calais, département de l'Oise, département de l'Aisnes et département de la Somme	09/12/2024	SARL SEPT COM	240 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services relatifs à la diffusion de supports de communication culturelle pour le Département du Nord - lot 3 : Métropole Européenne de Lille	09/12/2024	SARL SEPT COM	144 000,00
Services d'assurance des constructions et des expositions - lot 1	30/12/2024	Groupement MAF (assureur) / - ARTEC (courtier)	1 002 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Services d'assurance des constructions et des expositions - lot 2	30/12/2024	Groupement WTW (courtier) / XL (compagnie)	109 200,00
Prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relatifs aux travaux sur le patrimoine bâti du département du Nord - 9 lots - Lot 2 : secteurs de Douai / Cambrai	20/12/2024	SOCOTEC	504 000,00
Prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relatifs aux travaux sur le patrimoine bâti du département du Nord - 9 lots - Lot 3 : secteur de Dunkerque	20/12/2024	UMAN CONTROL	768 000,00
Prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relatifs aux travaux sur le patrimoine bâti du département du Nord - 9 lots - Lot 4 : secteur de Flandre Intérieure	20/12/2024	UMAN CONTROL	583 968,00
Prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relatifs aux travaux sur le patrimoine bâti du département du Nord - 9 lots - Lot 5 : secteur de Lille Centre	20/12/2024	COBAT COPREV	271 968,00
Prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relatifs aux travaux sur le patrimoine bâti du département du Nord - 9 lots - Lot 6 : secteur de Lille Est	20/12/2024	COBAT COPREV	319 968,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relatifs aux travaux sur le patrimoine bâti du département du Nord - 9 lots - Lot 7 : secteur de Lille Nord	23/12/2024	2TD(mandataire)/A3BTP (cotraitant) /CAMON(cotraitant)	144 000,00
Prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relatifs aux travaux sur le patrimoine bâti du département du Nord - 9 lots - Lot 8 : secteur de Lille Ouest	20/12/2024	COBAT COPREV	328 032,00
Prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relatifs aux travaux sur le patrimoine bâti du département du Nord - 9 lots - Lot 9 : secteur de Valenciennes	20/12/2024	UMAN CONTROL	520 032,00
Mise à disposition d'une solution de vote électronique et assistance à l'organisation et au déroulement des élections des représentants des assistants maternels et familiaux à la CCPD	10/12/2024	LEGAVOTE	120 000,00
Gestion du patrimoine arboré sur les dépendances du domaine routier départemental : diagnostic phytosanitaire, abattage et élagage, plantations pour le Département du Nord. Lot n°6 : Fourniture et plantations d'arbres ou de haies sur le territoire de l'Agence Routière de Flandres et port de Gravelines	16/12/2024	Multi attributaire : - ID VERDE n° 1 - SAS TERIDEAL HAUTS DE France n° 2	300 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Gestion du patrimoine arboré sur les dépendances du domaine routier départemental : diagnostic phytosanitaire, abattage et élagage, plantations pour le Département du Nord. Lot n°7 : Fourniture et plantations d'arbres ou de haies sur le territoire de l'Agence Routière de Pévèle Hainaut – mixte	16/12/2024	Multi-attributaire : - Avenir Jardins n° 1 - SAS France Environnement n° 2 - ID VERDE n° 3 - PINSON PAYSAGE n° 4 - SARL TABARY n° 5	300 000,00
Gestion du patrimoine arboré sur les dépendances du domaine routier départemental : diagnostic phytosanitaire, abattage et élagage, plantations pour le Département du Nord. Lot n°8 : Fourniture et plantations d'arbres ou de haies sur le territoire de l'Agence Routière du Cambrésis	16/12/2024	Multi- attributaire : - ID VERDE n° 1 - SARL TABARY n° 2	300 000,00
Gestion du patrimoine arboré sur les dépendances du domaine routier départemental : diagnostic phytosanitaire, abattage et élagage, plantations pour le Département du Nord. Lot n°9: Fourniture et plantations d'arbres ou de haies sur le territoire de l'Agence Routière de l'Avesnois	16/12/2024	Multi-attributaires : - ID VERDE n° 1 - SAS France ENVIRONNEMENT n° 2 - SAS FORETS ET PAYSAGE n° 3 - PINSON PAYSAGE NORD n° 4 - SAS TERIDEAL Hauts de France n° 5	552 000,00
Prestations d'études, contrôles et auscultations sur le domaine routier et ouvrages d'art Lot 1 : Etudes géotechniques, caractérisation et identification des sols	18/12/2024	Multi-attributaires : 1. GINGER CEBTP 2. INFRANEO 3. HYDROGEOTECHNIQUE 4. FONDASOL	2 400 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Prestations d'études, contrôles et auscultations sur le domaine routier et ouvrages d'art Lot 2 : Dimensionnement géotechnique	18/12/2024	Multi-attributaires : 1. INFRANEO 2. FONDASOL 3. HYDROGEOTECHNIQUE 4. GINGER CEBTP	1 200 000,00
Prestations d'études, contrôles et auscultations sur le domaine routier et ouvrages d'art Lot 3A : Prestation d'auscultation de chaussées, d'évaluation de chaussées, liées aux opérations routières et cyclables	18/12/2024	Multi-attributaires : 1. NEXTROAD 2. GINGER CEBTP Sous Traitant : CEREMA Sous Traitant : TN AXIMUM	2 100 000,00
Prestations d'études, contrôles et auscultations sur le domaine routier et ouvrages d'art Lot 3B : Prestation de carottages et essais, contrôles, caractérisation et identification des granulats, liants et matériaux traités, d'analyses physico-chimiques liés aux opérations routières et cyclables	18/12/2024	Multi-attributaires : 1. GINGER CEBTP 2. NEXTROAD	8 664 000,00
Prestations d'études, contrôles et auscultations sur le domaine routier et ouvrages d'art Lot 3C : Prestation de reconnaissance de chaussée par méthode numérique à grand rendement (LCMS)	18/12/2024	Multi-attributaires : 1. AXIMUM 2. NEXTROAD	1 800 000,00
Prestations d'études, contrôles et auscultations sur le domaine routier et ouvrages d'art Lot 3D : Prestation de relevé patrimonial avec analyse par Intelligence Artificielle	18/12/2024	Multi-attributaires : 1. OFFROAD 2. GINGER CEBTP Sous Traitant VIAPIX 3. NEXTROAD	768 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Prestations d'études, contrôles et auscultations sur le domaine routier et ouvrages d'art Lot 4 : Prestations intellectuelles relatives au dimensionnement de chaussée et contrôles de travaux liées aux opérations routières.	18/12/2024	Multi-attributaires : 1. GINGER CEBTP 2. NEXTROAD 3. EC	2 430 000,00
Prestations d'études, contrôles et auscultations sur le domaine routier et ouvrages d'art Lot 5 : Contrôles extérieurs des travaux sur ouvrages d'art	18/12/2024	Multi-attributaires : 1. Groupement INFRANEO / CORROSIA 2. ADISS 3. GINGER CEBTP	900 000,00
Prestations d'études, contrôles et auscultations sur le domaine routier et ouvrages d'art Lot 6 : Diagnostic et auscultation des ouvrages d'arts	18/12/2024	Multi-attributaires : 1. INFRANEO 2. ADISS 3. GINGER CEBTP	1 680 000,00
Marché subséquent à l'accord cadre relatif au Transport d'œuvres Brueghel et Van Balen pour le Musée de Flandre	19/12/2024	PARTNER FINE ART	259 327,70
Accord cadre de services à bons de commande et à marchés subséquents relatif à la maintenance et l'évolution de la solution AREO et SIREO pour la gestion de la voirie départementale et prestations associées	20/12/2024	NETISYS	288 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de reconditionnement des fonds d'archives historiques des Archives départementales du Nord	31/12/2024	FONTAINE ET FILS ARCHIVES SERVICES	600 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2024

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services relatif à la création d'un site internet touristique pour le Département du Nord	24/12/2024	RACCOURCI	144 999,00

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Prestations de services pour l'acquisition de droits de déploiement et de support associé pour les logiciels SIG ESRI	Fournitures courantes et services	NON	03/01/2024	ESRI France
Travaux de contournement Ouest de Caudry phase 2 : travaux de la section Sud comprise entre le giratoire de l'URMA et le giratoire de la RD 115 - Création d'une voie nouvelle sur le territoire des communes de Beauvois-en-Cambrésis, Caudry et Fontaine-au-Pire. Lot 2 : éclairage	Travaux	4,98%	05/01/2024	SAS BOUYGUES ENERGIES & SERVICES
Aaccord cadre à BDC et à MS pour l'acquisition d'une solution de gestion documentaire en mode SAAS, maintenance et prestations associées.	Fournitures courantes et services	NON	09/01/2024	ARCHIMED
Etudes préalables relatives à la structuration du réseau routier départemental de l'Avesnois en lien avec les liaisons structurantes du territoire : la RN2 et la RD649	Fournitures courantes et services	NON	10/01/2024	Groupeement VERDI NORD DE France/VERDI CONSEIL NORD DE France
Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relative à la construction d'un demi-pension au collège Madame de Sévigné à Roubaix pour le département du Nord	Travaux	NON	10/01/2024	SOCOTEC CONSTRUCTION

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Accord-cadres à bons de commande de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relatifs aux travaux sur le patrimoine bâti du Département du Nord - lot 7 : secteur de Lille Nord - lot 8 : secteur de Lille Ouest	Travaux	NON	10/01/2024	SOCOTEC CONSTRUCTION
Travaux de réalisation du doublement de la RD70 sur les communes de Raismes et de Petite Forêt	Travaux	+0,31 %	10/01/2024	EJL
Marché public de Conception et Réalisation pour la relocalisation du collège Paul Duez et la réhabilitation d'une salle de sport municipale à Cambrai	conception et réalisation	NON	16/01/2024	Groupeement Ramery (mandataire)
Marché public de Conception et Réalisation pour la relocalisation du collège Paul Duez et la réhabilitation d'une salle de sport municipale à Cambrai	conception et réalisation	1,67%	16/01/2024	Groupeement Ramery (mandataire)
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - lot 23 : Prestation de coaching individuel et collectif	Prestations intellectuelles	NON	18/01/2024	Juhliet Sterwen

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux de restructuration et d'extension du Musée Matisse au Cateau Cambrésis lot 07 Agencement	Travaux	+0,47%	22/01/2024	METRANOR
Prestations de services relatives à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Plan Départemental de l'habitat du Nord	Prestations intellectuelles	NON	22/01/2024	Guy TAIEB Conseil/FONCEO CITELIANCE
Accord-cadre négocié à bons de commande de services pour la maintenance et les évolutions du progiciel de gestion documentaire Alexandrie et prestations associées	Prestations intellectuelles	NON	23/01/2024	ARCHIMED
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - lot 22 : Prestations de réalisation de bilans de compétences	Prestations intellectuelles	NON	24/01/2024	Grpt AVENIR TRAJECTOIRE/Madame Nathalie Hirsch(cotraitant)
Mission de contrôle technique relative à la restructuration de 4 collèges de l'Avesnois pour le Département du Nord	Fournitures courantes et services	40,94%	29/01/2024	Bureau Alpes Contrôles

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Marché de service de transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum Lot n°2 - Valorisation du mobilier et du contenu des bâtiments à quitter et curage	Services	non	01/02/2024	BREVIERE SAS
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - lot 1 accompagnement individuel ou collectif (prise de fonction) des cadres sociaux et médico-sociaux de l'action sociale du département du Nord		NON	02/02/2024	ANTONY CONSEIL ET FORMATION
Prestations d'études environnementales et élaboration du dossier d'autorisation environnementale pour la phase n°1 du projet d'aménagement de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure (section reliant la RD 942 à l'ouest au carrefour de la RD642 avec la rue des joueurs à Ebblinghem) pour le Département du Nord	Prestations intellectuelles	+ 4,85 %	08/02/2024	Verdi Conseil Nord de France
Travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord au titre de l'année 2022 - lot 1 étanchéité secteur de Lille Nord	travaux	-6,27%	09/02/2024	ETANDEX
Prestations de services relative à la maîtrise d'œuvre de l'opération de modification de l'échangeur RD 621-RD50 situé à Lambres lez Douai	travaux	29,98%	13/02/2024	Grpt Ingerop Conseil et formation

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - lot 24 : prestation de supervision individuelle et collective pour l'ensemble des professionnels et des cadres du Département du Nord	Fournitures courantes et services	NON	15/02/2024	IRTS Hauts-de-France
Travaux de restructuration et d'extension du Musée Matisse au Cateau Cambrésis - lot 06 Aménagement intérieur	travaux	3,44%	15/02/2024	COEXIA
Travaux de restructuration et d'extension du Musée Matisse au Cateau Cambrésis - lot 05 peinture	travaux	NON	15/02/2024	CABRE
Groupe de Soutien Collectif par l'Analyse de Pratiques à destination des assistants familiaux employés par le Département du Nord - Lot 2: Direction Territoriale Métropole Roubaix-Tourcoing	Fournitures courantes et services	NON	16/02/2024	IRTS Hauts-de-France
Groupe de Soutien Collectif par l'Analyse de Pratiques à destination des assistants familiaux employés par le Département du Nord - Lot 3: Direction Territoriale Flandres Maritimes	Fournitures courantes et services	NON	16/02/2024	IRTS Hauts-de-France

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Groupe de Soutien Collectif par l'Analyse de Pratiques à destination des assistants familiaux employés par le Département du Nord - Lot 4: Direction Territoriale Flandres Intérieures	Fournitures courantes et services	NON	16/02/2024	IRTS Hauts-de-France
Groupe de Soutien Collectif par l'Analyse de Pratiques à destination des assistants familiaux employés par le Département du Nord - Lot 5: Direction Territoriale du Valenciennois	Fournitures courantes et services	NON	16/02/2024	IRTS Hauts-de-France
Groupe de Soutien Collectif par l'Analyse de Pratiques à destination des assistants familiaux employés par le Département du Nord - Lot 7: Direction Territoriale du Douaisis	Fournitures courantes et services	NON	16/02/2024	IRTS Hauts-de-France
Groupe de Soutien Collectif par l'Analyse de Pratiques à destination des assistants familiaux employés par le Département du Nord - Lot 8: Direction Territoriale du Cambrésis	Fournitures courantes et services	NON	16/02/2024	IRTS Hauts-de-France
Accord-cadre à bons de commande de services pour la maintenance du progiciel Business Objects, l'acquisition de licences et prestations associées pour le Département du Nord	Fournitures courantes et services	NON	16/02/2024	TVH Consulting

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux de restructuration et d'extension du Musée Matisse au Cateau Cambrésis - lot 10 CVC Plomberie	travaux	+ 4,65 %	21/02/2024	DELANNOY DEWAILLY ENTREPRISE
Travaux de restructuration et d'extension du Musée Matisse au Cateau Cambrésis - lot 07 Agencement	travaux	non	20/02/2024	METRANOR
Travaux de restructuration et d'extension du Musée Matisse au Cateau Cambrésis - lot 4 menuiseries extérieures	travaux	non	22/02/2024	HORIZONS
Missions de maîtrise d'œuvre relatives au travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du nord - Lot 4 : secteur de Valenciennes	travaux	-39,18 %	27/02/2024	Gpt ETBE
Accord-cadre initial relatif à la Réalisation d'analyses d'eau, de sols et de sédiments, d'études topographiques et bathymétriques et d'études hydrologiques et hydrauliques Lot n°2 : Etudes topographiques et bathymétriques	services	non	27/02/2024	GEOFIT

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents de prestations de voyages (transports, location de véhicules et hébergements) pour le Département du Nord - 2 lots	Services	NON	01/03/2024	TRAVEL PLANET France
Accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents de prestations de voyages (transports, location de véhicules et hébergements) pour le Département du Nord - 2 lots	Services	NON	01/03/2024	TRAVEL PLANET France
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis- lot 9 : CFO CFA Eclairage SSI	travaux	+13,54%	28/02/2024	SATELEC
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis- lot 1 : Clos ouvert	travaux	+9,85%	28/02/2024	RAMERY BATIMENT

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Prestations de services relatives à la maintenance et l'évolution de la solution Grand Angle et prestations associées	Services	NON	04/03/2024	CGI France
Accord-cadre à bon de commande pour la fourniture, la pose et la dépose de la signalisation verticale directionnelle dédiée au réseau-points-nœuds à vélo de l'Avesnois pour le Département du Nord	Fourniture	NON	05/03/2024	Grpt HELIOS T1-sign Plus
Services d'aménagement foncier, agricole et forestier dans les communes d'Obrechies, Ferrière la Petite avec extension sur le territoire de la commune de Quiévelon	services	non	04/03/2024	GEOMAT
Travaux de restructuration et d'extension du Musée Matisse au Cateau Cambrésis - lot 11 revêtement de sols	travaux	non	06/03/2024	SOCIETE NOUVELLE SANIEZ CONSTRUCTION
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 2 : Couverture Bardage	travaux	+5,48%	07/03/2024	RAMERY ENVELOPPE

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux de restructuration et d'extension du Musée Matisse au Cateau Cambrésis - lot 03 Métallerie Serrurerie	travaux	non	12/03/2024	LOISON
Programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du nord à la charge au titre de l'année 2020 – lot n°03-01 secteur de Valenciennes 1 – Gros œuvre étendu	travaux	non	19/03/2024	EIFPAGE CONSTRUCTION
Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents relatifs à l'acquisition de préservatifs masculins et féminins par le département du Nord - Lots 2 et 3	services	non	19/03/2024	TERPAN
Accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents de fournitures de vaccins simples et associés pour le Département du Nord – Lot n°4 : Vaccin contre l'hépatite B adulte et enfant (types de vaccin : Hépatite B pour les moins de 15 ans, Hépatite B pour adulte)	Fourniture	+ 50 %	22/03/2024	Laboratoire GSK
Fourniture de médicaments et vaccins à destination des services départementaux de PMI	Fourniture	NON	25/03/2024	phoenix ocp

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Mission de prestations intellectuelles relatives à l'optimisation de la solution de tracé proposé à la concertation et mise en œuvre de la démarche HQE - Infrastructure et élaboration du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération	Services	1,19	25/03/2024	Verdi Nord
Elaboration des dossiers réglementaires pour l'aménagement de l'échangeur RD 621 650	Services	+ 17,88	28/03/2024	Groupe SAS IRIS CONSEIL/rainette
Prestation d'assistance à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les collèges du Département du Nord	Maîtrise d'ouvrage	NON	29/03/2024	APAVE EXPLOITATION France
Accord cadre multi-attributaire en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 2027 lot 6	Travaux	NON	03/04/2024	COLAS France - Ets Montaron
Accord cadre multi-attributaire en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 2027 lot 6	Travaux	NON	04/04/2024	EIFPAGE ROUTE NORD EST - Agence Hainaut Nord

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Accord cadre multi-attributaire en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 2027 lot 6	Travaux	NON	04/04/2024	Jean Lefebvre Nord secteur Denain
Accord cadre multi-attributaire en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 2027 lot 6	Travaux	NON	03/04/2024	Ramery Travaux Publics Agnece Flandre Maritime
Maîtrise d'oeuvre pour la Programmation des travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2023 - Lot n° 1 : Secteur de Valenciennes	Services	non	03/04/2024	AELIA ENVIRONNEMENT
Accord cadre de fourniture, marquage et livraison d'objets promotionnels pour les besoins du département du nord - lot 2 : coupes et médailles	Services	NON	05/04/2024	Newcom l'objet pub
Fourniture et livraison de livres neufs non scolaires et de documents sonores et audiovisuels pour la politique départementale de lecture publique et les besoins professionnels des services départementaux - lot 4	Fourniture	non	08/04/2024	GROUPEMENT ADAV / GAM

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents relatif à l'acquisition de fournitures médicales pour les services du Département du Nord. Lot 1 - Dispositifs médicaux à usage unique et consommables pour consultations infantiles et générales des cabinets médicaux	Fourniture	non	08/04/2024	NM MEDICAL
Prestations de services relatives à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Habitat du Nord	Prestations intellectuelles	non	08/04/2024	Gpt Taieb Conseil
Prestations de services relatives aux prestations topographiques 2021-2025 Lot 1 : Arrondissement territorial d'Avesnes/Cambrai Lot 2 : Arrondissement territorial Douai/Valenciennes Lot 3 : Arrondissement territorial de Dunkerque	Services	non	08/04/2024	GEOFIT
Réalisation d'analyses d'eau, de sols et de sédiments, d'études topographiques et bathymétriques et d'études hydrologiques et hydrauliques - Lot n°2 : Etudes topographiques et bathymétriques	Services	NON	11/04/2024	GEOFIT
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - Lot 8 : Analyse des pratiques professionnelles à destination des professionnels de l'action sociale (agents des services sociaux et médico-sociaux de proximité) du Département du Nord – DTPAS de l'Avesnois	Services	NON	12/04/2024	CFIP ASBL

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Mission de maîtrise d'œuvre d'infrastructure concernant la section n°1 du projet de contournement nord de Maubeuge reliant la RD 649 à l'Ouest et l'agglomération (à hauteur de l'échangeur de la Longueville) et le contournement sud-ouest de Maubeuge	Services	+9,25%	26/03/2024	EGIS Villes & Transports
Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le département du Nord a la charge – Lot 10 : Secteur de Valenciennes	Prestations intellectuelles	+2,49%	12/04/2024	SOCOTEC
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis- lot 12 : Ascenseurs	Travaux	+5,75%	15/03/2024	TK ELEVATOR
Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents de fournitures de vaccins simples et associés - lot 3 DTPC adolescent et adulte, valence dTcaP	Fourniture	non	16/04/2024	SANOFI PASTEUR
Travaux de restructuration et d'extension du Musée Matisse au Cateau Cambrésis - lot 8 cimaises mobiles	Travaux	non	11/04/2024	VICTOIRE

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux de création d'une liaison cyclable entre les communes de Wormhout et Esquelbecq du PR28+193 au PR29+514 Rubrique 1 : Terrassement, assainissement, aménagement cyclable hors agglomération sur les communes d'Esquelbecq et Wormhout Rubrique 2 : Terrassement, assainissement, aménagement cyclable en agglomération sur la commune de Wormhout	Travaux	+3,11 %	16/04/2024	COLAS France
Accord-cadre à bons de commande relatifs à la fourniture de matériaux de construction pour les travaux effectués en régie au Département du Nord - lot 5 : Matériel serrurerie - quincaillerie	Fourniture	NON	18/04/2024	LEGALLAIS SAS
Accord-cadre à bons de commande relatifs à la fourniture de matériaux de construction pour les travaux effectués en régie au Département du Nord - lot 4 : matériel électronique	Fourniture	NON	18/04/2024	REXEL France
Prestations des services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le département du Nord à la charge - lot 7 : secteur de Lille est	Fourniture	+0,93%	22/04/2024	SOCOTEC équipements SAS
Prestations d'études et de mise à jour du schéma directeur de la signalisation directionnelle sur le réseau routier du Département du Nord	Prestations intellectuelles	+6,67%	23/04/2024	LIGNE ET SENS SARL

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Réfection de chaussées pavées - lot 2 : RD 218A à Cassel et Hardifort	Travaux	NON	23/04/2024	Voirie pavage du nord
Prestations de service srelatives aux prestations topographiques 2021-2025 - lot 1 : arrondissement d'Avesnes/Cambrai et Lot 3: arrondissement territorial de Dunkerque	Services	non	24/04/2024	GEOFIT
Prestations de sservices relatives aux prestations topographiques 2021 2025 - lot 2 - Arrondissement Territorial Douai/Valenciennes	Services	non	24/04/2024	GEOFIT
Prestations de services pour l'externalisation des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) de niveau 1 et de niveau 2 sur le territoire du Département du Nord	Services	NON	25/04/2024	Association pour le soutien de l'action Personnalisée dans le département du Nord(ASAPN)
Mission de prestations intellectuelles relatives à l'optimisation de la solution de tracé proposé à la concertation et mise en œuvre de la démarche HQE – Infrastructure et élaboration du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération.	Prestations intellectuelles	+5,92%	30/04/2024	VERDI NORD

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - Lot 24 : Prestation de supervision individuelle et collectif pour l'ensemble des professionnels et des cadres du Département du Nord	Prestations intellectuelles	NON	06/05/2024	IRTS HAUTS DE France
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - Lot n°19 Dynamique d'équipe (équipes ou cadres) : construction d'une équipe pour les agents du Département du Nord hors DGASOL	Services	NON	13/05/2024	ALLASSO CONSEIL
Accord-cadre à bons de commande de services pour la maintenance de la solution FLORA et prestations associées	Prestations intellectuelles	non	16/05/2024	FLORA SOFTWARE
Etudes environnementales et élaboration du dossier d'autorisation environnementale unique pour l'aménagement de la section n°1 comprise entre l'échangeur de la Longueville et le contournement Sud-Ouest de Maubeuge	Services	+ 27,95%	26/05/2024	Grpt INGEROP Conseil et Ingénierie / RAINETTE / GEONORD
Travaux de réhabilitation des bâtiments existants et construction d'extensions rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site pour le Département du Nord - lot 3	Travaux	-4 %	21/05/2024	OLIVIER SAS

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord a la charge - Lot 1 : AVESNES	Travaux	-3,26%	21/05/2024	Bureau Veritas Exploitation
Travaux de réhabilitation des bâtiments existants et construction d'extensions rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site pour le Département du Nord - lot 7	Travaux	-7,10%	21/05/2024	J. Lefebvre
Travaux de réhabilitation des bâtiments existants et construction d'extensions rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site pour le Département du Nord - lot 1	Travaux	+3,31%	22/05/2024	grpt E JL/Sas franck Fer
Travaux de réhabilitation des bâtiments existants et construction d'extensions rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site pour le Département du Nord - lot 5	Travaux	4,55 %	22/05/2024	LESOT SAS
Travaux de réhabilitation des bâtiments existants et construction d'extensions rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site pour le Département du Nord - lot 6	Travaux	3,19	22/05/2024	Effet D'o

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de Marquette-Lez-Lille - lot 4 : Finitions	Travaux	+2,78%	23/05/2024	SPIE BATIGNOLLES NORD
Travaux de réhabilitation des bâtiments existants et construction d'extensions rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site pour le Département du Nord - lot 2	Travaux	2,28 %	24/05/2024	société nouvelle ets Wallaert
Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation des bâtiments existants rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site	Maîtrise d'œuvre	+1,86%	24/05/2024	A, Trium Architectes
Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de Marquette-Lez-Lille - lot 2 : chauffage ventilation plomberie	Travaux	+0,61%	27/05/2024	RAMERY ENERGIES
Travaux de réhabilitation des bâtiments existants et construction d'extensions rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site pour le Département du Nord - lot 4	Travaux	+4,49%	27/05/2024	METRANOR

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Etudes préalables à l'aménagement du réseau routier départemental sur la commune de Denain	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	non	28/05/2024	ACTIERRA
Missions de maîtrise d'oeuvre relatives aux travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord – Lot n° 2 : Secteur de Lille Nord	Maîtrise d'œuvre	-28,25%	28/04/2024	Groupe SAS ALTEREA (mandataire) / SARL RVB Paysage (cotraitant 1) / SARL SG-INGENIERIE (cotraitant 2)
Accord-cadre à bons de commande de fourniture relatif à l'acquisition de mobiliers et de matériels neuf pour le Département du Nord - lot 1	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	NON	31/05/2024	SAONOISE DE MOBILIERS
Accord cadre initial relatif à la réalisation d'analyses d'eau, de sols et de sédiments, d'études topographiques et bathymétriques et d'études hydrologiques et hydrauliques - Lot 2	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	NON	31/05/2024	GEOFIT
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents de prestations de voyages (transports, location de véhicules) pour le département du Nord	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	NON	31/05/2024	Travel planet

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Accords-cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - lot 9 : Secteur Lille Est	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	non	03/06/2024	grpt SOCOTEC CONSTRUCTION
Maîtrise d'oeuvre RD 642 Achèvement de la liaison entre St Omer et l'A25 - section EST entre Strazeele et l'A25	Maîtrise d'œuvre	+1,04%	04/06/2024	Grpt INGEROP CONSEIL INGENIERIE
Marché public de Conception et Réalisation pour la relocalisation du collège Paul Duez et la réhabilitation d'une salle de sport municipale à Cambrai	Prestations intellectuelles	+2,25%	04/06/2024	grpt RAMERY CONSTRUCTION SAS
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour l'acquisition de préservatifs masculins et féminins par le Département du Nord - Lot 2 : préservatifs masculins sans latex, lubrifiés de taille standard et grande taille avec dosettes de gel lubrifiant, avec ou sans pochette cartonnée et avec logo et informations spécifiques.	Fourniture	NON	05/06/2024	TERPAN
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour l'acquisition de préservatifs masculins et féminins par le Département du Nord Lot 3 : Acquisition de préservatifs féminins, sans latex, avec ou sans pochette cartonnée et avec logo et informations spécifiques.	Fourniture	NON	05/06/2024	TERPAN

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de Marquette-Lez-Lille - lot 3 : Electricité	Travaux	+11,97%	07/06/2024	BL ENERGIE NORD
Prestations de services relatives à la maîtrise d'œuvre de l'opération de modification de l'échangeur RD621-RD650 situé à Lambres-lez-Douai	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	+12,38%	05/06/2024	GPT INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (mandataire)/AEI (cotraitant°
Travaux de régénération de l'ouvrage d'art 1097, buse du Château d'eau - RD 649 sur la commune de Jenlain	Travaux	+12,37	07/06/2024	SAS FREYSSINET
Accord-cadre relatif aux prestations foncières 2021-2025	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	NON	11/06/2024	Cabinet Jacques Lefebvre
Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord a la charge - lot 6 : secteur de Lille Centre	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	-13,60%	13/06/2024	SOCOTEC EQUIPEMENT SAS

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Prestations de services relatives à la reconnaissance de cavités souterraines par microgravimétrie sur le domaine départemental	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	NON	17/06/2024	FONDASOL
Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de Marquette-Lez-Lille - lot 1 : Gros œuvre étendu	Travaux	+3,22%	18/06/2024	TOMMASINI CONSTRUCTION
Contournement Nord de Valenciennes – Marché de maîtrise d'œuvre – Section Ouest	Prestations intellectuelles	non	18/06/2024	SETEC INTERNATIONAL
Marché de services de maintenance, exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, adoucisseurs , production d'eau chaude sanitaire, équipements divers dans les bâtiments départementaux - lot 6	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	-4,35%	19/06/2024	Delannoy Dewailly
Marché de services de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord - LOT 1 : secteur de Valenciennes	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	-9,07%	26/06/2024	grpt AGEVAL

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Entretien et maintenance des ascenseurs des élévateurs pour personnes à mobilité réduites et montes charges des bâtiments départementaux et des collèges du Département du Nord - lot 3	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	-1,53%	25/06/2024	ORONA NORD OUEST
Travaux d'aménagements des locaux de l'UTPAS de Lille Moulins rue Bayard pour le département du Nord - lot 1 Gros Œuvre	Travaux	non	27/06/2024	rabot
Prestations de services pour l'externalisation des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) de niveau 1 et de niveau 2 sur le territoire du Département du Nord - Relance lot n°1	Services	NON	27/06/2024	AGSS de l'UDAF
Accord-cadre de fourniture et de pose de pneumatiques et prestations associées pour les véhicules des services du Département du Nord - lot 2 : véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	NON	01/07/2024	FIRST STOP AYME
RD 953 – Renforcement et reconstruction de chaussée, aménagements de sécurité, création de pistes cyclables, trottoirs, stationnements et aménagements paysagers sur les communes de Beuvry-la-Forêt et Orchies	Travaux	NON	03/07/2024	EIFPAGE ROUTE NORD EST

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Contournement Nord de Valenciennes section Ouest Trémie de Raismes - Travaux de terrassement, ouvrage d'art, assainissement, chaussée pour le Département du Nord	Travaux	non	04/07/2024	grpt EIFFAGE Génie civil/BOTTE fondation/Eiffage route Nord est Hainaut
Prestations de services de vérification, d'entretien et de maintenance des équipements concourant à la sécurité incendie et des installations électriques des bâtiments du Département du Nord - lot 6	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	- 5,67%	08/07/2024	EQUANS INEO Hauts de France
Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une demi-pension au collège Eugène Thomas de Jeumont	Maîtrise d'œuvre	+3,03%	09/07/2024	Groupe MORPHOZ 2.0 (mandataire)
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - 24 lots - Lot 3 secteur de Dunkerque finitions	Travaux	+0,45%	09/07/2024	Gpt ESPACES ET NUANCES
Contournement Nord de Valenciennes - section Ouest - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé en phase conception et réalisation - catégorie 1	Travaux	non	10/07/2024	CEFAQ

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Entretien et maintenance des portes et portails automatiques des bâtiments départementaux et des collèges du Département du Nord - lot 3	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	-0,42%	10/07/2024	Société SMF SERVICES
Marché de services de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord - LOT 1 : secteur de Valenciennes	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	-9,07%	05/07/2024	grpt AGEVAL
Travaux de remplacement par un pont provisoire de l'OA 6313 - pont de la dérivation de la Colme RD 11 sur la commune de Loobergne	Travaux	NON	11/07/2024	Etudes et travaux de Gebie Civile
Maîtrise d'œuvre du contournement Ouest de Caudry	Maîtrise d'œuvre	NON	15/07/2024	EGIS villes et transports
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 4 lots - Secteur de Dunkerque – lot 2 : Menuiseries extérieures / serrurerie	Travaux	+5,15%	15/07/2024	LOISON

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Prestations de services relatives à la maintenance et l'évolution de la solution Grand Angle et prestations associées	Services	NON	18/07/2024	CGI France SAS
Assurance dommage aux mobiliers et immobiliers pour les besoins du Département du Nord	Services	non	18/07/2024	groupement SATEC
Prestations de services pour l'externalisation des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) de niveau 1 et de niveau 2 sur le territoire du Département du Nord - Relance lot n°1	Services	NON	27/06/2024	AGSS de l'UDAF
Fournitures de vaccins simples et associés (11 lots) - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents - Lot 1 : Vaccin associé contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (type de vaccin: Rougeole-Oreillons-Rubéole)	Fourniture	+50%	06/06/2024	MSD
Fournitures de vaccins simples et associés (11 lots) - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents - lot 5 : Vaccin DTPC enfant, valance DTCaP	Fourniture	+50%	28/05/2024	Sanofi

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Fournitures de vaccins simples et associés (11 lots) - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents - Lot 9 : Vaccin pneumococcique polysidique conjugué 13 valent et Vaccin contre le Méningocoque de type C conjugué à l'anatoxine tétaénique répondant aux recommandations du 6 décembre 2016 du HCSP (Haut Conseil de la Santé Publique)	Fourniture	+50%	06/06/2024	Pfizer
Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 4	Travaux	4,84 %	23/07/2024	EFFET D'O
Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 6	Travaux	0,12 %	23/07/2024	COFRINO
Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 3	Travaux	1,61 %	25/07/2024	Groupe GILMANT CONSTRUCTION / PIQUE & FILS
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour l'acquisition d'une solution de gestion documentaire en mode SAAS, la maintenance et prestations associées pour le Département du Nord	Services	non	26/07/2024	sas ARCHIMED

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux d'aménagements paysagers et l'entretien des végétaux sur la RD1016 « Contournement Ouest de Caudry » pour le Département du Nord	Travaux	-0,76%	26/07/2024	France ENVIRONNEMENT SAS
Programme 2023 d'entretien des routes de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe - MS BEBI 2023-17 - Renouvellement de la couche de roulement sur la RD 649, des bretelles d'accès et du giratoire RD649/rue Maréchal Leclerc à Jeumont sur le territoire des communes de MAUBEUGE, ASSEVENT, BOUSSOIS, MARPENT et JEUMONT du PR 101+0040 au PR 109+351.Phase 2 : sens Jeumont vers Maubeuge - Operation 23SCCs_AV649E_RLE	Travaux	+5,37%	26/07/2024	Groupeement JEAN LEFEBVRE - CARRIERES D'Houdain
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – Lot 1 : Secteur de Dunkerque – gros œuvre	Travaux	+13,97%	29/07/2024	SAS Vuylsteker et fils
Accord-cadre de prestations de sécurisation et d'aide au suivi des opérations de salage et de déneigement pour le Département du Nord	Services	NON	31/07/2024	ACELTIS
Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 5	Travaux	3,10 %	31/07/2024	CEGELEC

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Marché de travaux relatifs à la RD 153 Haut-lieu, Avesnes-sur-helpe, Aménagement cyclable	Travaux	-0,000017%	31/07/2024	Colas France ETS MONTARON
Création d'un giratoire pour la zone "La marlière" à Feignies sur la RD 649 - lot 1 : voirie	Travaux	+16,08%	31/07/2024	SAS JEAN LEFEBVRE
CNV section - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de renaturation des marais Foucart et Cavenne (relance)	Maitrise d'œuvre	NON	14/08/2024	Grpt Tasiaux EPURE (mandataire) / Ecosphere antenne Nord Littoral / ECAM/VALETUDES SAS
Accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de mobilier administratif par Département du Nord dans le cadre de l'aménagement des bâtiments départementaux et des collèges	Fourniture	NON	20/08/2024	GOUJOU BUREAU SAS
Marché négocié faisant suite au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse + pour la construction d'une demi-pension au collège Robespierre à Saint-Pol-sur-Mer	Services	non	30/08/2024	Groupe AR&B ARCHITECTES (mandataire) / VERDI Bâtiment Nord de France, EMA, ARWYTEC, BECQUART - ECONOMISTES ET INGENIEURS ASSOCIES, CONTRÔLE G et KIETUDES (cotraitants)

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 2	Travaux	4,35 %	02/09/2024	CLOISONOR
Travaux de voirie dans le cadre du réaménagement de l'échangeur RD650/RD621 à Lambres-lez-Douai	Travaux	+3,85%	04/09/2024	Jean Lefebvre SAS
Marché de travaux relatifs à la construction d'abris pour les bacs à sel d'Avesnelles, Clary, Douai et Sars Poteries pour le Département du Nord - lot 1	Travaux	NON	06/09/2024	Jean Lefebvre SAS
Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 1	Travaux	3,71 %	10/09/2024	TOMMASINI CONSTRUCTION
Marché de travaux relatifs à la construction d'abris pour les bacs à sel d'Avesnelles, Clary, Douai et Sars Poteries pour le Département du Nord - lot 2	Travaux	NON	11/09/2024	EIFPAGE ROUTE NORD EST – HAINAUT SUD

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Remplacement de l'ouvrage d'art n°6313 Pont de la dérivation de la Haute Colme RD 11 au PR 11+ 0343 sur le territoire de la commune de Looberghe	Travaux	-36,60%	13/09/2024	Grpt Ingerope conseil et ingenierie (mandataire)/ SARL AEI (cotraitant)
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 2	Travaux	+2,70%	13/09/2024	RAMERY ENVELOPPE AGENCE HAINAUT
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - Lot 14 : Travaux de signalétique	Travaux	NON	13/09/2024	BOSCHER signalétique et image
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 9	Travaux	+5,01%	17/09/2024	SATELEC
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 7	Travaux	NON	18/09/2024	METRANOR
PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES TRACTEURS ET MATERIELS ASSOCIES DES SERVICES DU DEPARTEMENT DU NORD - 5 lots	Services	non	17/09/2024	groupement Société NOREMAT mandataire - Co-traitants MESSEANT et SA CASA

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Marché Global de Performance énergétique pour 4 collèges de l'Avesnois du Département du Nord	Travaux	+8,83%	19/09/2024	Grpt SOGEA CARONI SAS / SANTERNE FLUIDES NORD TERIAIRES/AVANT PROPOS SA / NORTEC INGENIERIE/PROJEX /VINCI FACILITES NORD PICARDIE SERVICES / DIAGOBAT / SYMOE
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots – Lot 2 : Fournitures de pièces détachées pour camions et fourgons de marque Renault Truck	Fourniture	NON	18/09/2024	AC multi-attributaires : - Groupement Lille Metropole VI (mandataire du groupement solidaire)/Cambrai VI/Littoral VI/Douai VI/Valenciennes Poids lourds/Maubeuge Poids Lourds - Dubreu SAS
Marchés publics de services portant sur l'exploitation et la maintenance des installations techniques des collèges du Département du Nord - Lot 1 Avesnes Cambrai et Valenciennes	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	1,91%	20/09/2024	SPIE FACILITIES

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Marché d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination de chantier relatif à la restructuration et l'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis	Services	NON	24/09/2024	P BAUER PROGRAMMATION
Mission de contrôle technique relative à la restructuration et l'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis	Services	NON	24/09/2024	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation – 16 lots – Lot 1 : Fournitures de pièces détachées pour camions et fourgons de marque Renault	Fourniture	NON	23/09/2024	AC multi-attributaires : - Groupement Lille Metropole VI (mandataire du groupement solidaire)/Cambrai VI/Littoral VI/Douai VI/Valenciennes Poids lourds/Maubeuge Poids Lourds - KEOS PR Hauts de France - Dubreu SAS
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 5	Travaux	+7,26%	25/09/2024	CABRE

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 15	Travaux	NON	25/09/2024	MANGANELLI technology
Maîtrise d'oeuvre pour la programmation des travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2022 pour le Département du Nord - lot 6 secteur Lille Est	Travaux	-3,25%	25/09/2024	AXIOME Conseil Ingénierie
Marché subséquent à l'accord-cadre 20222409 en vue de la réalisation de travaux de réfection des chaussée en béton bitumeux 2023-2027	Travaux	non	01/10/2024	EIFFAGE Route Nord Est
Accord-cadre pour la maintenance préventive et corrective des installations électriques du patrimoine départemental du Nord - lot 3	Travaux	NON	07/10/2024	ENGIE SOLUTIONS INEO HAUTS DE France
Travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord au titre de l'année 2022 - lot 2 secteur de Lille Nord – photovoltaïque	Travaux	-24,45%	09/10/2024	BL ENERGIES NORD

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 1	Travaux	+0,72%	10/10/2024	RAMERY BATIMENT
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 4	Travaux	-9,21%	01/10/2024	HORIZON SA
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - Lot 6	Travaux	+7,74	20/09/2024	Grpt COEXIA aménagement intérieur (mandataire) / WOOD FLOOR partners (cotraitant)
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 8	Travaux	NON	07/10/2024	SA VICTOIRE
Maîtrise d'oeuvre pour la programmation des travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2022 pour le Département du Nord - Lot 7 : secteur de Lille Nord	Maîtrise d'œuvre	+1,60%	14/10/2024	Grpt SARL AXIOME CONSEILS INGENIERIE (mandataire) / BUREAU D'ETUDES GELEZ B. (cotraitant) / JEAN-MARC ESCUDIE ARCHITECTURE

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Acquisition d'une unité mobile Nord Santé Prévention pour le Département du Nord		+2%	14/10/2024	TOUTANKAMION
Groupement de commandes pour les prestations de services de nettoyage et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord et de la Somme	Services	NON	11/10/2024	AGENOR FOURMIES
Groupement de commandes pour les prestations de services de nettoyage et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord et de la Somme	Services	NON	11/10/2024	AGENOR SAINT QUENTIN
Groupement de commandes pour les prestations de services de nettoyage et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord et de la Somme	Services	NON	11/10/2024	AGENOR LILLE METROPOLE
Groupement de commandes pour les prestations de services de nettoyage et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord et de la Somme	Services	NON	14/10/2024	AGENOR VALENCIENNES

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Groupement de commandes pour les prestations de services de nettoyage et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord et de la Somme	Services	NON	11/10/2024	AGENOR CALAIS
Groupement de commandes pour les prestations de services de nettoyage et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord et de la Somme	Services	NON	11/10/2024	AGENOR VALENCIENNES
Accord-cadre 2021-502300200 (AC à BDC missions de CMSPS pour des opérations de catégorie 2 et 3 Lot 2 Arrondissement DOUAI	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	non	17/10/2024	CONTRÔLE G
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 10	Travaux	+7,07%	16/10/2024	DELANNOY DEWAILLY ENTREPRISE
Prestation de services de vérification d'entretien et maintenaance et des équipements concourant à la sécurité incendie et installation électriques - lot 3	Services	NON	17/10/2024	Eiffage Energie Systèmes Nord

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 3	Travaux	+9,84%	18/10/2024	LOISON
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 13	Travaux	NON	18/10/2024	HARMOGES SARL
Mission de Coordination Sécurité et de Protection de la Santé (2e catégorie) relative à la construction d'une demi-pension au Collège Madame de Sévigné à Roubaix pour le Département du Nord	Travaux	non	29/10/2024	Socotec construction
Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix - Lot n°3 : Menuiseries extérieures / métallerie serrurerie	Travaux	+ 1,84 %	29/10/2024	SAS DELEPIERRE
Marchés publics de services portant sur l'exploitation et la maintenance des installations techniques des collèges du Département du Nord - Lot n°1 Avesnes Cambrai et Valenciennes	Services	+1,91%	20/09/2024	SPIE FACILITIES

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de Marquette-lez-lille	Travaux	+1,28%	27/09/2024	Gpt SPIE BATIGNOLLES NORD
Marchés de services de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord – Lot 2 : Secteur de Lille Ouest	Services	NON	05/11/2024	GPT LILLE SUD INSERTION (mandataire) / CANAL / CIBB / RELAIS TRAVAIL EOLE / LA SAUVEGARDE DU NORD / SAS FORMATION
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 12	Travaux	NON	05/11/2024	Centre nouvelles installations établissement TK ELEVATOR
Mission de Contrôle Technique relatif à la construction d'une demi-pension au Collège Madame de Sévigné à Roubaix pour le Département du Nord	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	non	06/11/2024	DEKRA INDUSTRIAL SAS
Contournement Nord de Valenciennes Section Ouest Trémie de Raismes Travaux de Terrassement, Ouvrages d'Art, Assainissement, Chaussée pour le Département du Nord.	Travaux	+8,37%	07/11/2024	Groupeement Eiffage Génie Civil/ BOTTE Fondations/Eiffage Route Nord Est Hainaut Marly/Société SNPC- Etablissement de Lhotellier Travaux Publics

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Prestations de services relatives à la maintenance et l'évolution de la solution Grand Angle et prestations associées	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	non	14/11/2024	CGI
Marchés de services de maintenance, exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, adoucisseurs, production d'eau chaude sanitaire, équipements divers dans les Bâtiments Départementaux. Lot 2 – secteur de Cambrai.	Travaux	+9,75%	18/11/2024	RAMERY ENERGIE
Marché de services de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord - lot 7 : secteur de Dunkerque	Services	NON	19/11/2024	Gprt REGIE DE QUARTIERS DE GRANDE SYNTHE/ ASSOCIATION AGIR/HAUTS DE FLANDRE INSERTION/ ECOFLANDRES / SERRES DES PRES
Accord-cadre relatifs aux travaux à réaliser dans les bâtiments dont le Département du Nord a la charge - lot 26 : bassin 02/Secteur 02C Douai - corps d'état 06 : Chauffage, VMC, Climatisation	Travaux	non	21/11/2024	HERVE THERMIQUE SAS
Marché publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - lot 18 - secteur de Douai - Chauffage, ventilation, plomberie	Travaux	non	21/11/2024	HERVE THERMIQUE SAS

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Accord cadre relatif aux missions de maîtrise d'œuvre en infrastructures pour des opérations relatives à la voirie départementale et aux milieux naturels (Espaces naturels sensibles) (hors opérations spécifiques) situées dans le département du Nord	Maîtrise d'œuvre	non	15/11/2024	Groupe BERIM/PAYSAGES/URBY COM/ACOGEC/ DYNALOGIC
DO_RD917-DOUAI_Création d'un giratoire ZAC EuraDouai au PR10+0478 sur le territoire de la commune de Douai - Lot 1 : Travaux de voirie.	Travaux	+4,97%	25/11/2024	Jean Lefebvre NORD SECTEUR DOUAI
Travaux de restructuration du collège Wenceslas COBERGHER et de sa demi pension à BERGUES - Lot n°2 : Gros œuvre	Travaux	non	26/11/2024	DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION
Fournitures de pièces détachées pour les faucheuses de marque Noremat - Lot n°7	Fournitures	non	26/11/2024	NOREMAT
Services d'externalisation de couriers par éditique de la maison de l'autonomie (MDA) du Nord	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	non	21/11/2024	CORUS

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 4 : chauffage, ventilation, plomberie	Travaux	non	27/11/2024	HERVE THERMIQUE SAS
Travaux de réhabilitation des bâtiments existants et construction d'extension rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site pour le Département du Nord - lot 6 : CVC, plomberie, sanitaire	Travaux	non	27/11/2024	HERVE THERMIQUE SAS
Travaux de terrassement, assainissement, chaussée sur les communes de Beuvrages et Bruay sur Escaut - Opération du contournement de Valenciennes pour le Département du Nord - Section OUEST - M17	Travaux	non	29/11/2024	SAS GUINTOLI (mandataire) /SAS NGE GC/ SAS NGE FONDATIONS / SAS AGILIS /SAS SIORAT
Entretien et de Maintenance des ascenseurs, des élévateurs pour personnes à mobilité réduite et montes charges des bâtiments départementaux et des collèges du département du Nord – lot n°3 : secteur Douai / Lille est / Lille Nord / Lille centre	Services	+ 0,38 %	29/11/2024	ORONA
Accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition et la maintenance de la solution de sécurité CheckPoint et prestations associées	Fournitures courantes et services ou PI / TIC	non	02/12/2024	SFR

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux de régénération de l'ouvrage d'art 1097, Buse du Château d'eau, RD 649 sur la commune de Jenlain	Travaux	non	03/12/2024	Freyssinet France
Mission de contrôle technique relative à la restructuration de 4 collèges de l'Avesnois pour le Département du Nord	Travaux	non	09/12/2024	Bureau Alpes Contrôle
Numérisation du stock des dossiers agents du Département du Nord	Fournitures	2,61%	09/12/2024	ALTEREOS
Réalisation d'une chaussée et d'ouvrages d'art reliant les villes de RAISMES et BEUVRAGE en passant au-dessus de la voie SNCF Lille-Valenciennes (CNV)	Travaux	non	11/12/2024	SAS EIFFAGE GENIE CIVIL (mandataire) / EIFFAGE ROUTE NORD EST ETABLISSEMENT TERRASSEMENT/ EIFFAGE ROUTE NORD EST HAINAUT MARLY
Travaux de réhabilitation de la demi-pension du collège Jacques Monod à Pérenchies – lot n°1 : gros oeuvre étendu	Travaux	1,41%	11/12/2024	VUYLSTEKER ET FILS

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Programme Pluriannuel d'Investissement Travaux de requalification de la chaussée en agglomération RD 97 dite « Rue Jules Guesde et Rue Paul Vaillant Couturier » entre les PR 5+0176 et PR 5+0930 Commune de AVESNES-LES-AUBERT Rubrique 1 : Renforcement de chaussée Rubrique 2 : Remplacement des bordures et caniveaux	Travaux	-0,26%	12/12/2024	Jean Lefebvre cambrai
Marché de maîtrise d'œuvre de doublement de la RD70 sur le territoire des communes de Raismes et de Petite Foret – section EST	Travaux	non	12/12/2024	VERDI NORD PAS DE CALAIS
Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relative à la restructuration de 4 collèges de l'Avesnois pour le Département du Nord	Travaux	non	13/12/2024	COBAT-COPREV
Elaboration des dossiers réglementaires pour l'aménagement de l'échangeur RD621-650	Services	non	17/12/2024	IRIS CONSEIL
Travaux de régénération de l'ouvrage d'art 1097, Buse du Château d'eau, RD 649 sur la commune de Jenlain	Travaux	non	03/12/2024	Freyssinet France

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Maîtrise d'œuvre pour la remise à niveaux des équipements hydromécaniques et l'automatisation des vannes du Barrage du Val Joly	Maîtrise d'œuvre	non	18/12/2024	groupement BRL Ingénierie / Valetudes
Travaux de restructuration et d'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis - lot 06	Travaux	+3,66%	19/12/2024	Grpt COEXIA
Accord-cadre à bons de commande et à marché subséquents pour le maintenance et l'évolution du système d'information sociale du Département du Nord et prestations associées lot 3	Fourniture	non	19/12/2024	grpt INETUM
Choix de l'émetteur pour la mise en place, la réalisation et la livraison de Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancés pour le paiement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en modes emploi direct et mandataire pour le Département du Nord	Services	NON	20/12/2024	UP
Services d'externalisation de courriers par éditique de la maison de l'autonomie (MDA) du Nord.	Services	NON	23/12/2024	CORUS

MODIFICATIONS 2024

Objet du marché	Nature du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Accord-cadre de services de conseil juridique et/ou de représentation en justice du Département du Nord - lot 7 : conseil et représentation en justice du Département du Nord dans le domaine des modes de gestion du service public et des affaires institutionnelles	Services	NON	24/12/2024	SELARL BCCL
Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'études pré-programmatiques et programmatiques pour le Département du Nord - lot 1 : Secteur Lille Métropole	Travaux	NON	24/12/2024	Grpt AMAXIA changement apave
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents – Fourniture de vaccins simples et associées (11 lots) – lot 5 : Vaccin DTPC enfant, valance DTCaP	Services	non	24/12/2024	SANOFI
Accord-cadre à bons de commande de prestations de service de commissaires de justice pour le Département du Nord - lots 1, 2 et 4	Services	NON	31/12/2024	SA JOSE LISON & ASSOCIES

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332126-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 avril 2025

Publié le 28 avril 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

Suite à la convocation en date du 7 avril 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DARCOURT, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Isabelle CHOAIN.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Valérie LETARD.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE.

OBJET : Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour l'exercice

2025.

Vu le rapport DRH/2025/56

DECIDE à l'unanimité:

- de créer, pour l'année 2025, 390 emplois non permanents sur le motif d'accroissement temporaire d'activité, dont le détail des besoins est repris ci-joint en annexe ;
 - de fixer, pour les postes hors médecins et infirmiers en pratique avancée des Maisons Nord Santé, une rémunération allouée sur la base du traitement indiciaire d'un échelon du grade correspondant à la nature des fonctions de l'emploi occupé, de l'expérience et du profil. Il sera appliqué pour les agents ainsi recrutés le régime indemnitaire des titulaires occupant un grade et des fonctions similaires ;
 - de fixer, pour les médecins et infirmiers en pratique avancée des Maisons Nord Santé, une rémunération forfaitaire par référence à la rémunération des agents du Département du Nord relevant respectivement du cadre d'emploi des médecins territoriaux et des infirmiers territoriaux en soins généraux ;
 - d'imputer les dépenses inscrites au budget général en section fonctionnement.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 03.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BOISSEAUX, COEVOET (porteuse du pouvoir de Monsieur CAUCHE), FAUCHILLE et SANCHEZ (porteuse du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY), ainsi que par Messieurs BRICOUT (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), Yannick CAREMELLE (porteur du pouvoir de Madame CLERC) et LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame ROUSSELLE).

Vote intervenu à 14 h 06.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 23

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	27 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	49
Majorité des suffrages exprimés :	25
Pour :	49 (Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Mesdames BAILLEUL, QUATREBOEUFs et Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

ANNEXE :

DGA	Cadre d'emploi	Nombre d'emplois 2025
DGA AUTONOMIE	Adjoint administratif territorial	3
	Attaché territorial	3
	Médecin territorial	2
	Infirmier territorial en soins généraux	2
	Rédacteur territorial	2
	Animateur	1
DGA ENFANCE FAMILLE SANTE	Assistant socio-éducatif	60
	Adjoint administratif territorial	14
	Rédacteur territorial	14
	Attaché territorial	8
	Educateur de jeunes enfants	5
	Puéricultrice	5
	Psychologue territorial	3
	Médecin territorial	2
	Infirmier territorial en soins généraux	1
	Cadre territorial de santé paramédical	1
	Sage-femme territorial	1
	Conseiller territorial socio-éducatif	1
	Ingénieur territorial	1
DGA PARTENAIRE RESSOURCES	Attaché territorial	10
	Rédacteur territorial	8
	Technicien territorial	3
	Ingénieur territorial	3
	Adjoint administratif territorial	2
	Médecin territorial	1
DGA RETOUR EMPLOI ACTION SOCIALE	Rédacteur territorial	13
	Adjoint administratif territorial	12
	Assistant socio-éducatif	12
	Attaché territorial	8
	Ingénieur territorial	1
DGA SOLIDARITE TERRITORIALE	Adjoint technique territorial	74
	Rédacteur territorial	9
	Technicien territorial	6
	Adjoint administratif territorial	2
	Bibliothécaire territorial	2
	Adjoint territorial du patrimoine	1
	Agent de maîtrise	1
	Attaché territorial	1
	Attaché territorial de conservation du patrimoine	1
	Conservateur territorial de bibliothèque	1
	Animateur territorial	1
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1
	Adjoint territorial d'animation	1
DIR. GENERALE DES SERVICES (Hors Direction offre de soin)	Adjoint administratif territorial	13
	Attaché territorial	4
	Rédacteur territorial	4
	Assistant socio-éducatif	2
	Conseiller socio-éducatif	1
	Technicien territorial	1
PRESIDENCE/CABINET	Attaché territorial	6
	Rédacteur territorial	3
	Technicien territorial	2
	Ingénieur territorial	1
	Adjoint administratif territorial	1
	Adjoint technique territorial	1
Total		342

AFFECTATION	Emplois	Quotité	Nombre d'emplois 2025
DIRECTION DE L'OFFRE DE SOIN	Médecin de centre de santé	35h	4
	Médecin de centre de santé	17h30	8
	Médecin de centre de santé	8h	8
	Dentiste	35h	4
	Dentiste	17h30	4
	Assistant dentaire	35h	2
	Assistant dentaire	17h30	2
	Infirmier en pratique avancée	35h	2
	Infirmier en pratique avancée	17h30	2
	Infirmier en pratique avancée en santé mentale	17h30	1
	Psychiatre	8h	1
	Cadres d'emplois	Quotité	Nombre d'emplois 2025
	Rédacteur territorial	35h	4
	Rédacteur territorial	17h30	4
	Attaché territorial	35h	2
Total			48

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332125-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 avril 2025

Publié le 28 avril 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

Suite à la convocation en date du 7 avril 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DARCOURT, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Isabelle CHOAIN.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Valérie LETARD.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE.

OBJET : Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale pour l'année scolaire 2025-

2026.

Vu le rapport DRH/2025/115

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les modalités du dispositif boursier en faveur des élèves assistants de service social, d'éducateurs spécialisés, et d'éducateurs de jeunes enfants décrites au rapport ;
 - de fixer le nombre maximum de nouveaux élèves boursiers dans le secteur médico-social à 20, à la rentrée scolaire 2025-2026 ;
 - de maintenir le montant annuel de la bourse à hauteur de 4 207,60 € réglés en 5 versements de 841,52 € pour les élèves assistants sociaux, éducateurs spécialisés, et éducateurs de jeunes enfants ;
 - d'imputer le coût de ce dispositif, fixé à 166 598,00 € sur le budget de la Direction des Ressources Humaines.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 06.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Vote intervenu à 14 h 11.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 23

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 27 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Total des suffrages exprimés : 49

Majorité des suffrages exprimés : 25

Pour : 49 (Groupe Union Pour le Nord ; Mesdames BAILLEUL, QUATREBOEUFs et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332123-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 avril 2025

Publié le 28 avril 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

Suite à la convocation en date du 7 avril 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DARCOURT, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Isabelle CHOAIN.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Valérie LETARD.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Anne VANPEENE.

OBJET : Délibération relative au renouvellement d'agrément des services civiques.

DECIDE à l'unanimité:

- de maintenir le recours au service civique dans les conditions décrites au rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à solliciter un renouvellement d'agrément auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport et ce, pour une durée de 3 ans ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à procéder au renouvellement annuel des enveloppes de postes allouées ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats des volontaires en service civique ;
 - d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à 52 000 €, sur le budget des Ressources Humaines.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 11.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur VALOIS.

Madame MARTIN (porteuse du pouvoir de Madame FERNANDEZ), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 14 h 13.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 22

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, QUATREBOEUFs et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332130-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 avril 2025

Publié le 28 avril 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

Suite à la convocation en date du 7 avril 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DARCOURT, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Isabelle CHOAIN.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Isabelle FERNANDEZ, Valérie LETARD.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Françoise MARTIN, Anne VANPEENE.

OBJET : Révision de la délibération cadre relative au soutien à la politique d'aide à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le nouveau cadre de soutien à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, comme détaillé dans le rapport et repris en annexe 1 ci-jointe ;
 - d'approuver le modèle de convention dans les termes du projet ci-joint en annexe 2, relative à l'octroi de subventions départementales d'investissement au bénéfice des Établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Département du Nord.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 13.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Mesdames BOISSEaux et VAN CAUWENBERGE, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 14 h 17.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 22

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	25 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	48
Majorité des suffrages exprimés :	25
Pour :	48 (Groupe Union Pour le Nord - Mesdames BAILLEUL et QUATREBOEUF, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

Annexe 1

1) Objectifs sociaux et sociétaux

Objectifs	Exemples
Répondre aux nouveaux besoins des personnes	Unité pour personnes handicapées vieillissantes.
Renforcer le sentiment « d'être chez soi »	- Chambre personnalisable, de taille raisonnable (au moins 20m²) ; - Existence d'espaces de restauration et d'espaces communs ; - Transformation des chambres doubles en chambres individuelles ; - Installation de sanitaires individuels dans les chambres.
Favoriser les mobilités (<i>en cas de construction ou de délocalisation</i>)	- Proximité des transports en commun ; - Organisation des transports vers l'extérieur et aménagement de cheminements piétonniers et cyclistes.
Prendre en compte la qualité de vie au travail	- Équipement permettant de faciliter le travail des employés ; - Adaptation de lieux dédiés aux employés.
Permettre la modularité des espaces	Espaces dédiés à plusieurs activités.
Concerner le plus de personnes possibles	Projet bénéficiant à un plus grand nombre de nordistes.
Proposer une offre cohérente avec le territoire	- Prise en compte de l'offre existante sur le territoire à une échelle cohérente (ex : bassin de vie) ; - Prise en compte du parcours des personnes (ex : rapprochement d'un EHPAD et d'une résidence autonomie dans le cadre d'une reconstruction).
Ouvrir sur l'extérieur et sur son environnement immédiat l'établissement	Tiers lieux.
Favoriser la consommation et la production locale	Travaux d'extension ou de rénovation de la cuisine centrale permettant la mise en place de capacités de production supplémentaire en vue de permettre la mutualisation avec d'autres structures de restauration collective à proximité.

2) Objectifs environnementaux et durables

Les critères mentionnés ci-après sont en cohérence avec la politique « Nord Durable » et les autres dispositifs de soutien à l'investissement. Ils sont adaptés à la spécificité des ESMS.

Objectifs	Exemples
Objectifs pour les travaux bâtimentaires	
Améliorer la performance énergétique et climatique du bâtiment	- Réalisation d'un audit énergétique préalable - Opération de construction, d'extension ou de rénovation de bâtiments visant à répondre aux exigences des labels ou référentiels (Bâtiment Passif/ Passivhaus et EnerPHit ; Rev 3 ; BBCA, etc.) ;

	• Opération de rénovation énergétique de bâtiments incluant des travaux permettant d'atteindre une sobriété énergétique élevée des bâtiments ; • Travaux de rénovation énergétique et thermique comprenant plusieurs natures de travaux sur un même bâtiment.
Utiliser des matériaux biosourcés ou de réemploi	• Utilisation de matériaux biosourcés, issus de ressources naturelles renouvelables ou du recyclage : bois, fibre de bois, ouate de cellulose, laines à base de fibres végétales, bétons végétaux (chanvre, lin, colza) ; • Réemploi de matériaux.
Favoriser la végétalisation d'un terrain et la désimperméabilisation des sols	• Travaux visant à végétaliser un terrain, avec plantation d'essences régionales ; • Travaux permettant une désimperméabilisation des sols.
Limiter l'artificialisation des sols	• Travaux intégrant une démarche de sobriété foncière.
Favoriser la consommation et la production responsable	• Travaux prévoyant la mise en place de capacités de production qui puissent permettre l'approvisionnement local et de qualité pour la confection des repas.
Objectifs pour des démarches s'intégrant aux travaux bâtimentaires	
Intégrer des énergies renouvelables au projet	• Installation, dans le cadre de travaux de rénovation énergétique du bâtiment, d'unités de production d'énergies renouvelables (solaire, thermique ou photovoltaïque, éolienne, hydraulique, biomasse, géothermie, etc.).
Permettre l'utilisation des eaux de pluie de toiture	• Travaux prévoyant la réutilisation des eaux de pluie.
Favoriser la consommation et la production responsable	• Travaux prévoyant la mise en place de capacités de production qui puissent permettre l'approvisionnement local et de qualité pour la confection des repas.



**CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
POUR XXXX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Nord n°DirA/2025/77 du 22 avril 2025 adoptant les nouveaux critères d'attribution des subventions départementales d'investissement au bénéfice des établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Département du Nord,

Vu la délibération n°DirA/XXXX/XXX du XX

ENTRE :

D'une part :

Le Département du Nord,

Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX

Représenté par M. le Président du Département du Nord,

Ci-après désigné « le Département »

ET :

D'autre part :

XXXX

(adresse)

(représentant)

(N°SIRET)

Ci-après désigné « la structure »

Préambule

Considérant que le projet présenté par (*structure & description du projet & montant*) participe aux orientations départementales décrites ci-après :

- Soutenir des projets mettant en avant leur dimension sociale et sociétale par le renforcement du sentiment d'un « chez soi » pour les résidents, l'ouverture sur l'extérieur et l'intégration à la cité ou encore la prise en compte de la qualité de travail des professionnels ;
- Soutenir les projets vertueux d'un point de vue environnemental qui prennent en compte la transition écologique, notamment par l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et la maîtrise des coûts, ainsi que le bien-être des résidents, en particulier le confort d'été ;
- Soutenir les projets qui ont fait l'objet d'une contractualisation avec le Département dans le cadre de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et qui permettent d'augmenter et d'améliorer les capacités d'accueil des Nordistes ;

- Permettre le développement d'une offre cohérente sur les territoires qui prennent en compte les capacités déjà existantes et encourager quand cela est pertinent le regroupement d'établissements ;
- Permettre la rénovation de bâtiments particulièrement anciens ;
- Inciter à l'intégration par le maître d'ouvrage d'une démarche d'achats socialement responsables.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de régir les relations entre la structure et le Département pour la réalisation du projet susvisé.

Article 2. Périmètre de la subvention

La subvention permet le financement de (*travaux bâtiment...*)

Article 3. Engagements de la structure

(nom de la structure) s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité :

- à mettre en œuvre le projet défini en préambule ;
- utiliser la subvention départementale uniquement dans le périmètre prévu.

A ce titre, la structure s'engage à se soumettre au contrôle du Département et à fournir les éléments décrits à l'article relatif aux modalités des contrôles effectués par le Département.

La participation départementale présente comptablement un caractère transférable qui doit permettre d'atténuer, dans le budget d'exploitation, les surcoûts en fonctionnement (frais financiers et amortissement) liés à l'opération d'investissement, et ce, à due concurrence du montant de l'aide accordée.

La contribution financière du Département du Nord à l'opération sera rendue visible par la structure en l'intégrant à ses différents supports de communication, notamment par la présence du logotype du Département (téléchargeable sur le site lenord.fr).

Pendant toute la durée des travaux, la structure s'engage à faire apposer, à la vue du public, un panneau d'information faisant apparaître la mention « Travaux réalisés avec le concours financier du Département du Nord » et le logotype du Département du Nord, disponible sur le site lenord.fr.

La structure s'engage à associer le Département lors de manifestations liées à cette opération.

Article 4. Engagements du Département

Le Département du Nord contribue à ce projet d'intérêt général, par l'attribution d'une subvention de xxxx (*en chiffres et en lettres*) €, sans attendre de contrepartie directe.

Les dépassements de coûts d'opération ne donnent pas lieu à un complément de la subvention initiale, sauf cas exceptionnel après passation d'un avenant.

Article 5. Date d'effet et durée de la convention

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les deux parties et prend fin à l'achèvement de l'opération.

Article 6. Modalités de versement de la subvention départementale

La subvention départementale fera l'objet d'un acompte de 50 % du montant de la subvention à compter de la réception du certificat de commencement des travaux ou de l'ordre de service mentionnant la date effective de démarrage des travaux.

Le Département se réserve le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage.

Le solde de 50 % de la subvention sera versé sur la base de la réception :

- d'un courrier de demande de versement du solde indiquant la date effective de l'achèvement des travaux et leurs montants,
- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par la Structure, attestant le paiement effectif de celles-ci et précisant leur coût HT et TTC.

Article 7. Modalités des contrôles effectués par le Département

Pendant et après le terme de la présente convention, le Département se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment sur pièce et sur place et sans préavis, par toute personne interne ou externe au Département désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de la structure en lien avec la réalisation du projet, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

La structure s'engage à fournir, par envoi recommandé avec accusé réception :

- Un certificat de commencement des travaux signé dans un délai de 12 mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention. Le cas échéant, le calendrier actualisé de réalisation de l'opération. La structure s'engage à informer le Département de tout problème rencontré pour la mise en œuvre du projet ;
- Un certificat d'achèvement des travaux dans un délai de 36 mois à compter de la date de commencement des travaux ;
- Le décompte des dépenses engagées dans le cadre de l'opération subventionnée.

La structure s'engage à faciliter l'accès à tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 8. Report

Un report du commencement et/ou de l'achèvement des travaux peut être accordé, sur demande dûment motivée.

La demande de report doit être adressée, par envoi recommandé avec accusé de réception et doit faire l'objet d'un accord écrit et exprès du Département.

Ce report de délai ne peut dépasser douze mois supplémentaires, sauf accord exprès du Département.

Article 9. Sanctions

Si après vérification, y compris après expiration, résiliation ou dénonciation de la présente convention, il s'avère que l'action réalisée ne présente pas les caractéristiques définies dans la présente convention et / ou si la structure est défaillante à produire les éléments demandés dans les délais fixés, le Département du Nord se réserve le droit de demander la restitution totale ou partielle des sommes déjà versées et /ou de résilier la présente convention.

Article 10. Modalités de mise en œuvre des sanctions

En cas de manquement aux obligations constaté par le Département, celui-ci informera la structure des décisions de sanction par lettre recommandée avec accusé de réception et le cas échéant, émettra un titre de recette correspondant aux sommes indûment versées.

Si la sanction envisagée est une résiliation, le Département fera application des dispositions dédiées.

Article 11. Résiliation/Dénonciation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse.

La présente convention peut être dénoncée d'un commun accord entre les parties.

Article 12. Avenant à la convention

Cette convention pourra être modifiée par avenant signé des parties.

Article 13. Litiges

Si un différend survenait à l'occasion de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceraient de le régler à l'amiable.

En cas d'échec de cette procédure et de désaccord persistant, le tribunal administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à LILLE, le

La Structure

Le Département du Nord

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20250423-332129-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 avril 2025

Publié le 28 avril 2025

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 AVRIL 2025

SEANCE DU 23 AVRIL 2025

Suite à la convocation en date du 7 avril 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Jean-Luc DARCOURT, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Isabelle CHOAIN.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Valérie LETARD.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Aude VAN CAUWENBERGE.

OBJET : Motion pour la qualité de l'eau et l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage en eau potable déposée conjointement par les groupes d'élus "Ecologiste Europe

Vu le rapport DAJAP/2025/177

DECIDE à la majorité:

- de rejeter la motion ci-jointe pour la qualité de l'eau et l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage en eau potable.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 17.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BOISSEAUX, MARTIN (porteuse du pouvoir de Madame FERNANDEZ) et VANPEENE, ainsi que par Monsieur DIEUSAERT (jusqu'alors représenté par Madame SANDRA).

Messieurs PLOUY et WAYMEL, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur RINGOT), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 14 h 31.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	73
Majorité des suffrages exprimés :	37
Pour :	28 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et QUATREBOEUFS, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	45 (Groupe Union Pour le Nord)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE



Session du conseil départemental du Nord du 31 mars 2025

Motion pour la qualité de l'eau et l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage en eau potable

***Présentée par le groupe écologiste Europe Ecologie Les Verts - Génération.s,
le groupe socialiste, républicain et citoyen,
et le groupe communiste et républicain Pour l'Humain d'Abord !***

En France, 30 à 40 % des masses d'eau sont affectées par la présence de résidus de pesticides et nitrates (selon le rapport d'information sénatorial "Éviter la panne sèche" de novembre 2022). Malgré les efforts conjugués des acteurs de l'eau depuis des années, environ 16% des points de captage restent non conformes aux seuils de potabilité.

Dans le Nord, un prélèvement d'eau du robinet réalisé à Lille le 8 mai 2024, dans le cadre d'une enquête de la Cellule investigation de Radio France, a mis en évidence la présence de neuf polluants éternels (PFAS). Alors que 67 % des Français déclarent boire de l'eau du robinet quotidiennement, ils sont seulement 45 % à le faire dans les Hauts-de-France, selon le dernier baromètre du Centre d'information sur l'eau (Cieau) publié en février 2025.

Outre le danger que représentent ces pollutions pour la santé humaine, elles sont aussi une menace pour la biodiversité (disparition d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux, effondrement des populations d'insectes, résistance aux biocides, prolifération de cyanobactéries ou algues...).

Alors que le dérèglement climatique va accroître la pression sur la ressource en eau, ces pollutions représentent enfin un coût considérable pour nos finances publiques, en termes de traitement de l'eau pour la rendre potable et pour notre système de santé publique.

En France, les coûts de traitement liés à la pollution de l'eau potable par les pesticides et les engrais azotés minéraux sont ainsi estimés entre 750 millions et 1,3 milliard d'euros par an, selon l'enquête "Pesticides dans l'eau du robinet" de l'UFC - Que choisir / Générations Futures, en avril 2021. Un coût qui serait plus utilement dépensé pour accompagner les acteurs économiques, tels que les agriculteur.ices, vers des pratiques plus respectueuses de la ressource en eau. Tant que les décideurs publics (Etats, Union Européenne) ne décideront pas de mettre fin aux traités de libre-échange et d'engager un soutien indéfectible à une transition agricole, l'agriculture et les agriculteurs ne pourront pas sortir du modèle productiviste, sauf marginalement.

Considérant que la loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole, adoptée en commission mixte paritaire le 18 février 2025, consacre le rôle des Départements afin d'exercer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux nécessaires à la mise en œuvre d'un schéma départemental de l'eau dans les domaines de la production d'eau potable, et à condition que les moyens financiers afférents soient transférés au Département,

Considérant que l'adoption par l'Assemblée nationale le 20 février 2025 d'une proposition de loi écologiste qui interdit à partir du 1^{er} janvier 2026 la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché des produits contenant des PFAS (dans les secteurs de l'habillement, chaussures, cosmétiques et farts de skis), et qui impose également l'inclusion des PFAS dans les contrôles sanitaires de l'eau potable, constitue une première étape pour une meilleure protection de l'eau potable en France,

Le conseil départemental du Nord :

- **soutient l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage en eau potable,**
- **souhaite que cette interdiction soit effective dans les plans d'actions de nos captages et qu'elle puisse être transcrite dans la loi.**



Charles BEAUCHAMP

Président du Groupe Communiste et
Républicain - Pour l'Humain d'Abord



Stéphanie BOCQUET

Présidente du Groupe Ecologiste Europe
Ecologie Les Verts - Génération.s



Didier MANIER

Président du Groupe Socialiste,
Républicain et Citoyen

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES 22 et 23 AVRIL 2025**

SOU MIS À L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 JUIN 2025

Maël GUIZIOU,
Secrétaire de séance du 22 avril 2025
Secrétaire de séance du 23 avril 2025



Christian POIRET,
Président du Département du Nord

